

E46A1
E88
2001/02
3,1
QL
P. gouv.

Étude des crédits 2001 – 2002

Demandes de renseignements **particuliers**
de l'opposition officielle

(Volet : Aide financière)



Étude de crédits 2000-2001
Demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

#	Demandes de renseignements particuliers	Page
Volet SÉCURITÉ DU REVENU (Aide financière)		
1.	Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrats en 2000-2001.	1
2.	Effectifs selon la fonction et évolution mensuelle du nombre de dossiers par agent, pour chacun des centres Travail-Québec en 2000-2001 et prévisions pour 2001-2002 dans le contexte du «décloisonnement des clientèles» et des nouvelles structures.	2
3.	État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec:	3
	a) Répartition des bénéficiaires du Programme de soutien financier selon les diagnostics de nature invalidante pour incapacité supérieure ou égale à douze mois.	
	b) Évolution mensuelle du nombre de demandes d'inscription au Programme d'allocation pour contraintes sévères à l'emploi en ventillant selon l'étape de traitement du dossier et en spécifiant pour chacune de ces étapes, le délai moyen.	
	c) Répartition des ménages selon le mode de logement (propriétaires, locataires, chambreurs, en logement subventionné: HLM, coopérative d'habitation), en indiquant la catégorie de ménages.	
	d) Nombre d'enfants (moins de dix-huit ans) vivant au sein d'un ménage bénéficiaire de la sécurité du revenu, selon qu'ils fréquentent l'école primaire, l'école secondaire, le CÉGEP, l'université, ou qu'ils ne fréquentent pas l'école.	
	e) Nombre d'adultes de 18 ans et plus qui reçoivent une contribution parentale ou devraient en recevoir une.	
	f) Économies que ces contributions parentales représentent pour le régime de sécurité du revenu.	
	g) Nombre de dossiers en subrogation qui attendent d'être traités par le ministre et évaluation des coûts des paiements rétroactifs qui devront être versés aux prestataires ou aux parents des prestataires, en raison de la contribution parentale.	
	h) Nombre de familles monoparentales ou de personnes aptes touchées par les mesures appliquées dans le cadre du partage du logement.	
	i) Nombre de personnes de 55 ans et plus touchées par les mesures appliquées dans le cadre du partage du logement.	
	j) Économies ou dépenses réalisées, attribuables aux mesures pour le partage du logement pour les années 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001.	
	k) Nombre d'enfants handicapés vivant au sein d'un ménage bénéficiaire de la sécurité du revenu.	

- l) Évolution mensuelle de la répartition des adultes non disponibles selon les critères suivants:
- État physique ou mental qui empêche de participer à une mesure;
 - État de grossesse;
 - Garde d'enfants d'âge préscolaire ou la garde d'enfants handicapés;
 - Critère de 55 ans;
 - Partage du logement avec une personne qui requiert des soins constants;
 - Attente de traitement d'une demande d'admission au Programme de soutien financier.
- m) Nombre de ménages déclarant des revenus, selon les catégories de barèmes et le revenu moyen déclaré.
- n) Nombre de ménages déclarant des biens, selon le genre de biens et la valeur moyenne des biens déclarés.
- o) Nombre de ménages ayant reçu des prestations en trop, en indiquant le montant moyen du trop-perçu et la raison de celui-ci y compris l'erreur administrative et l'aide conditionnelle.
- p) Nombre de révisions et d'appels selon le motif et la décision.
- q) Nombre de personnes ayant demandé de l'aide en raison d'un dénuement total, en spécifiant le motif de la demande, le montant moyen de l'aide accordée et le motif de la décision.
- r) Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide complémentaire à l'assurance-chômage.
- s) Ventilation détaillée des impacts pour le Québec des bonifications annoncées à l'assurance-emploi sur le Régime de la sécurité du revenu.
- t) Liste et coûts des besoins spéciaux, y compris l'assurance-médicaments, pour 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001.
- u) Nombre de prestataires référés aux mesures actives d'Emploi Québec et le nombre de prestataires pénalisés pour refus de participer dans le cadre du parcours obligatoire destiné aux jeunes.
- v) Nombre de prestataires admissibles à une rente d'invalidité de la Régie des rentes et l'économie générée en 1999-2000 et 2000-2001.
- w) Nombre de prestataires admissibles à une rente de préretraite et l'économie générée en 2000-2001.
- x) Bilan du budget et des dépenses pour le programme de l'allocation-logement et nombre de ménages qui en ont bénéficié pour les années 1999-2000 et 2000-2001.
4. État de situation sur les mesures relatives à l'allaitement et aux préparations lactées pour nourrissons pour l'année 2000-2001 avec le nombre de ménages et le coût annuel. 26
5. État de situation au programme APPORT en 2000-2001 avec: 27
- a) Nombre de ménages ayant reçu des prestations et prestations mensuelles moyenne, selon la catégorie de ménage.
 - b) Nombre de ménages ayant reçu un supplément de prestation à la fin de l'année fiscale.
 - c) Nombre de ménages ayant un trop-versé à la fin de l'année fiscale, en spécifiant le montant moyen du trop-versé.
 - d) Nombre de ménages ayant un trop-versé et une dette fiscale à la fin de l'année fiscale en spécifiant le montant moyen du trop-versé et celui de la dette fiscale.
 - e) Nombre de prestataires ayant un trop-versé sans dette fiscale ni remboursement d'impôt en spécifiant le montant moyen du trop-versé.
 - f) Nombre de ménages ayant un trop-versé et un remboursement d'impôt, en spécifiant le montant moyen du trop-versé et du remboursement d'impôt.
 - g) Nombre de ménages ayant bénéficié du volet «exemption pour frais de garde» et dépenses totales pour cette mesure.
 - h) Budget total du programme APPORT pour les quatre dernières années.

#	Demandes de renseignements particuliers	Page
6.	Bilan détaillé des activités d'assurance-conformité pour les années 2000-2001 et prévisions 2001-2002 démontrant les impacts financiers dont celui de l'application éventuelle des pénalités administratives. a) Bilan détaillé de l'opération de remise de chèques main à main pour les moins de 25 ans avec impact financier.	30
7.	Bilan et résultat du programme Solidarité jeunesse par région a) Budget disponible/budget dépensé. — b) Nombre d'entreprises participantes. — c) Nombre de participantes et participants. — d) Durée moyenne de la participation. e) Nombre de prestataires qui réussissent à retrouver un emploi durable. —	31
8.	Concernant les familles monoparentales, pour l'année 2000-2001 et prévisions pour 2001-2002. a) Nombre de recours subrogatoires intentés depuis l'entrée en vigueur de cette mesure avec distinction, pour chacune des années, des recours exercés et des sommes effectivement recouvrées. b) Nombre de familles monoparentales qui se retireront de la sécurité du revenu avec le nouveau système de perception automatique des pensions alimentaires (P.L. 60) et motif de la décision. c) Distinction entre le nombre de prestataires sur la sécurité du revenu qui bénéficient d'un jugement ordonnant le versement d'une pension alimentaire et le nombre de ceux qui n'ont pas un tel jugement, avec l'impact financier afférent et les motifs de ceux qui n'ont pas de jugement de pension alimentaire. d) Parmi ceux qui bénéficient d'un jugement de pension alimentaire: ▪ Combien reçoivent effectivement le montant complet de leur pension alimentaire; ▪ Combien reçoivent partiellement le montant de leur pension alimentaire; ▪ Combien ne reçoivent aucun montant de leur pension alimentaire avec les motifs. Pour chacune de ces hypothèses, donner l'impact financier correspondant et proportion de pension alimentaire par rapport à la prestation de la sécurité du revenu avec l'impact financier afférent. e) Parmi les prestataires qui demandent et obtiennent une pension alimentaire, nombre de ceux-ci qui quittent la sécurité du revenu en raison de leurs revenus de pension alimentaire.	33
9.	Bilan et cadre de discussions avec le gouvernement fédéral concernant le régime d'assurance parentale.	38
10.	Rapport d'activité et études produites par le Centre emploi technologie (CETECH)	39
	<u>Politique québécoise en matière d'agression sexuelle</u>	
11.	Pour 2001-2002, indiquer les sommes prévues pour la mise en œuvre de la politique particulièrement à l'égard de l'intervention et du traitement des agresseurs.	40
	<u>Secrétariat à l'action communautaire autonome</u>	
12.	Dans chacun des programmes: a) Liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001 et prévisions pour 2001-2002. b) Politique et critères d'attribution des subventions.	41
13.	Copie des avis transmis au ministre ou au secrétariat par le comité aviseur de l'Action communautaire autonome.	92

#	Demandes de renseignements particuliers	Page
14.	État de situation et suivi donné aux recommandations du Rapport Larose sur la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.	144
	<u>Fonds de lutte contre la pauvreté</u>	
15.	Bilan du budget et des dépenses de même que la répartition des crédits alloués dans chacune des régions pour les années 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001.	145
16.	Liste et les montants alloués à chacun des organismes pour l'année 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001.	147

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 1

Titre	Mandats donnés à la Société immobilière du Québec (SIQ) pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrats en 2000-2001.
--------------	--

RÉGION VILLE	PERM. TEMP.	ADRESSE	DESCRIPTION DU PROJET
-----------------	----------------	---------	-----------------------

12-Beauce-Appalaches

Lévis	Perm.	300, Côte du passage, Lévis	relocalisation du 5410 et du 98E par Appel d'offre ±1100mc
-------	-------	-----------------------------	--

09-Côte-Nord

Forestville	Perm.	134, route 138 Est, Forestville (Québec), G0T 1E0	Aménagement du CLE dans le local du CTQ Sans accroissement d'espace
-------------	-------	---	---

03-Québec

Duberger	Perm.	550, Père Lelièvre, Vanier	Accroissement d'espace au CTQ pour aménager le CLE et prolongation du bail
----------	-------	----------------------------	--

02-Saguenay/Lac St-Jean

Roberval	Perm.	755, St-Joseph, Roberval	Location par appel d'offre d'un espace de ±725 m.c. utilisable pour aménager le CLE
----------	-------	--------------------------	---

08-Abitibi/Témiscamingue

Amos	Perm.	262, 1 ^{re} avenue est	Recherche d'un local par a.o.p.-726 m.c.
Direction régionale	Perm.	180, Rideau, Rouyn-Noranda	Aménagement-900 m.c.

17-Centre du Québec

Bécancour	Perm.	Même adresse	Rech. d'un local par a.o.p.-599 m.c.
Direction régionale SR	Perm.	879, boul. Industriel, Victoriaville	Rech. d'un local par a.o.p. ou autre orientation immobilière

13-Laval

St-Vincent-de-Paul	Perm.	3100, de la Concorde	Recherche d'un local par a.o.p.-100 m.c.
--------------------	-------	----------------------	--

15-Laurentides

St-Eustache	Perm.	Même adresse	Recherche d'un local par a.o.p.-1398 m.c. ou négociation de gré à gré.
-------------	-------	--------------	--

16-Montérégie

Brossard	Perm.	1, Place du Commerce	Recherche d'un local par A.O.P. ou négociation de gré à gré-1566 m.c.
Granby	Perm.	77, Principale	Regroupement des modules et réaménagement majeur-1362 m.c.
Longueuil-Ouest	Perm.	790, Quinn	Recherche d'un local par A.O.P.-1853 m.c.
Sorel	Perm.	375, Fiset	Recherche d'un local par A.O.P.-1236 m.c.

06-A-Montréal Banlieue

L'ouest-de-l'île	Perm.	Même adresse	Recherche d'un local par A.O.P.-1694 m.c.
Lachine	Perm.	2972, Remembrance	Recherche d'un local par A.O.P.-1025 m.c.
Lasalle	Perm.	Même adresse.	Réaménagement majeur-1284 m.c.

SOURCE : Service de la Gestion des espaces – 2001-03-21

VALIDATION : DGPSO – 2001-03-21

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2

Titre

Effectifs selon la fonction et évolution mensuelle du nombre de dossiers par agent pour le réseau de la sécurité du revenu en 2000-2001.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Répartition des effectifs pour les 153 CLE du réseau de la sécurité du revenu

Fonctions	2000-2001
• Attribution initiale	275
• Gestion des dossiers actifs	1361
• Recouvrement	98
• Garants défaillants	58
• Chefs d'équipe	245
• Personnel en support opérationnel et administratif local (incluant le personnel accueil et réception)	820
• APPORT et agents de révision Montréal	86
• Structure régionale	238
• Direction des CLE	165
• Nord du Québec	12
• Destination emploi	134
Total	3492

Le nombre moyen de dossiers par agent pour l'ensemble des CLE :

Depuis le 1^{er} avril 1999, le nombre de dossiers opérationnels confiés à un agent de gestion des cas actifs est en moyenne de 268.

SOURCE : Stéphane Tanguay, DGSR, Direction adjointe des opérations régionales, le 9 mars 2001
VALIDATION: Service du budget, le 30 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3a

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- a) Répartition des adultes avec contraintes sévères à l'emploi (auparavant *Programme de soutien financier*) selon les diagnostics de nature invalidante pour incapacité supérieure ou égale à douze mois

DIAGNOSTICS	NOMBRE D'ADULTES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES
	Décembre 2000
Retard mental, déficience mentale ou intellectuelle (code 3170)	14 934
Psychoses (code 2900)	13 802
Schizophrénie paranoïde (code 2953)	9 534
Troubles névrotiques, de la personnalité et autres (code 3000)	17 598
Déficience mentale ou intellectuelle sévère (code 3182)	6 450
Autres maladies et syndrome du système nerveux (code 3400)	5 280
Cardiopathies ischémiques (code 4100)	3 298
Rentes d'invalidité RRQ, Régime de pensions du Canada, etc.	5 500
Arthropathies et affections apparentées (code 7100)	3 612
Maladies pulmonaires obstructives (code 4900)	2 343
Maladies endocriniennes, etc. (code 2400)	3 406
Trisomie 13, 18, 21 (code 7589)	2 710
Affections des régions du plan dorsal (code 7200)	3 397
Tumeurs malignes (code 1400)	2 009
Autres diagnostics	27 790
TOTAL	121 663

SOURCE : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.06
VALIDATION : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.06

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3b

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- b) **Évolution mensuelle du nombre de demandes d'inscriptions au programme d'allocation pour contraintes sévères à l'emploi en ventilant selon l'étape de traitement du dossier et en spécifiant pour chacune de ces étapes, le délai moyen**

A) Nombre de personnes à l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi en décembre 2000 selon l'étape de traitement du dossier

Admission	Nombre	%
▪ Bénéficiaires de rentes d'invalidité ¹	5 500	4,5
▪ Par un agent d'aide socio-économique	31 209	25,7
▪ Par un comité d'évaluation médicale et socioprofessionnelle	77 050	63,3
▪ Par un comité de révision	6 376	5,2
▪ Par le Tribunal administratif du Québec (TAQ)	416	0,3
▪ Autres	1 107	0,9
Total	121 663	100,0

¹ Les bénéficiaires de rentes d'invalidité d'un autre régime sont automatiquement admis à l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi.

B) Nombre de demandes traitées par les Comités d'évaluation médicale et socioprofessionnelle et les Comités de révision du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000

Comités d'évaluation médicale et socioprofessionnelle¹

▪ Demandes reçues	15 154	
▪ Demandes traitées	14 948	100,0 %
▪ Demandes acceptées	7 970	53,3 %
▪ Demandes refusées avec allocation pour contraintes temporaires	3 911	26,2 %
▪ Demandes refusées sans allocation pour contraintes temporaires	3 067	20,5 %

¹ Comprenant les comités régionaux de Montréal-Banlieue et Laval.

Comités de révision

▪ Demandes reçues	2 489	
▪ Demandes traitées	2 087	100,0 %
▪ Demandes acceptées	917	43,9 %
▪ Demandes refusées avec allocation pour contraintes temporaires	426	20,4 %
▪ Demandes refusées sans allocation pour contraintes temporaires	599	28,7 %
▪ Autres (ex. : désistements)	145	7,0 %

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 2001.03.16

VALIDATION : Service du budget, le 21 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3b (suite)

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- b) Évolution mensuelle du nombre de demandes d'inscriptions au programme d'allocation pour contraintes sévères à l'emploi en ventilant selon l'étape de traitement du dossier et en spécifiant pour chacune de ces étapes, le délai moyen

C) Nombre de demandes en appel, traitées par le Tribunal administratif du Québec du 27 mars 2000 au 21 février 2001

▪ Décisions sur le fond ¹	167
• Désistements	100
• Conciliations	31
• Règlements hors cour	28
Total	326

¹ Les pourcentages des décisions sur le fond se présentent de la façon suivante : 43 % de demandes accueillies en totalité, 46 % de demandes rejetées en totalité et 11 % de demandes rejetées avec octroi d'une durée pour contraintes temporaires à l'emploi

D) Délai de traitement (mars 2000 à mars 2001)

Demandes d'admissibilité au programme	Délai total moyen
---------------------------------------	-------------------

- | | |
|--|----------|
| • Admis par l'agent avec rapport médical (si diagnostic de nature invalidante) | immédiat |
| • Recommandation des Comités d'évaluation médicale et socioprofessionnelle (CEMS) ¹ | |
| ✓ SEMS (Service d'évaluation médicale et socioprofessionnelle) | 9 jours |
| ✓ Montréal-Banlieue et Laval | 7 jours |

¹ Le délai total moyen de traitement en admission est le délai entre le moment où les dossiers arrivent aux CEMS et celui où il est transmis aux CLE.

Demandes de révision

- | | |
|--------|-----------|
| ✓ SEMS | 111 jours |
|--------|-----------|

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 2001.03.16
VALIDATION : Service du budget, le 21 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3c

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- c) Répartition des ménages selon le mode de logement (propriétaires, locataires, chambreurs, en logement subventionné : HLM, coopérative d'habitation) en indiquant la catégorie de ménages

DÉCEMBRE 2000

CATÉGORIES DE MENAGES

MODES DE LOGEMENT	Personnes	Couples	Familles	Couples	TOTAL
	seules ¹	sans enfants	monoparentales	avec enfants	
Propriétaires	10 464	5 969	2 728	3 664	22 825
Propriétaires à logements multiples	417	183	121	136	857
Locataires	118 381	12 820	43 918	19 751	194 870
Locataires H.L.M.	15 380	1 496	6 676	2 513	26 065
Chambreurs	30 762	207	1 776	123	32 868
Pensionnaires	30 589	113	1 711	79	32 492
Chambreurs chez un parent	3 004	81	397	58	3 540
Pensionnaires chez un parent	37 645	293	2 728	233	40 899
Logement subventionné	5 748	550	2 583	794	9 675
Temporairement sans adresse ²	155	1	1	-	157
En hébergement	5 439	-	-	-	5 439
TOTAL	257 984	21 713	62 639	27 351	369 687

1. Inclut les conjoints d'étudiants.

2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.

SOURCE : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.06

VALIDATION : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.06

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3d et k

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

d) Nombre d'enfants (moins de dix-huit ans) vivant au sein d'un ménage prestataire du programme d'assistance-emploi selon qu'ils fréquentent l'école primaire, l'école secondaire, le cégep, l'université, ou qu'ils ne fréquentent pas l'école

k) Nombre d'enfants handicapés vivant au sein d'un ménage prestataire du programme d'assistance-emploi

DESCRIPTION	Nombre d'enfants de moins de 18 ans
	Décembre 2000
Âge préscolaire	60 803
Études primaires	51 765
Études secondaires	29 999
Études postsecondaires	583
Handicapé	1 137
Sans occupation	3 162
TOTAL	147 449

SOURCE : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.05

VALIDATION : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.05

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3e

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- e) Nombre d'adultes de 18 ans et plus qui reçoivent une contribution parentale ou devraient en recevoir une

En décembre 2000, le nombre d'adultes de 18 ans et plus soumis à la contribution parentale était de 2 920 dont 1 643 sans diminution de prestation et 1 277 avec diminution de prestation.

SOURCE : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.30

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3f

Titre

État de situation du Programme d'assistance emploi en 2000-2001 avec :

- f) Les économies que ces contributions parentales représentent pour le régime de sécurité du revenu

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité du revenu, les requérants à l'aide de dernier recours doivent démontrer avoir acquis une certaine indépendance. Dans le cas où l'adulte ne remplit pas les conditions prévues à la Loi, l'indépendance n'étant pas démontrée, les requérants sont réputés recevoir une contribution de leurs parents. La Loi détermine dans quelles situations les requérants ne sont pas réputés recevoir de contribution parentale ainsi que celles où le Ministre demande à l'adulte de se faire fixer une pension alimentaire.

Le Règlement sur la sécurité du revenu établit à partir de quels niveaux de revenus des parents une contribution doit être imputée et quel est le montant de cette contribution.

Les économies que la contribution parentale représente actuellement pour le régime de sécurité du revenu sont de l'ordre de 17,5 millions de dollars. Ces économies sont dues à la réduction de la prestation (2,4 M\$) et à la baisse du taux d'assistance des jeunes adultes attribuables à la contribution parentale (15,1 M\$).

En décembre 2000, 2 920 ménages répondaient aux critères de soumission à la contribution parentale. Parmi ceux-ci, 1 277 voyaient leurs prestations réduites, tandis que pour les 1 643 autres, le revenu des parents était insuffisant pour que leurs prestations soient affectées par la contribution parentale. Le montant mensuel moyen de diminution est de 159 \$ par prestataire. Sur une base annuelle, les diminutions des dépenses générées par ces réductions représentent 2,4 M\$ (1 277 x 159 \$ x 12).

Annuellement, l'effet de la contribution parentale sur le taux d'assistance des jeunes induit une clientèle plus faible d'environ 2 763 ménages. Il y a donc une économie additionnelle de l'ordre de 15,1 millions de dollars en considérant une prestation mensuelle moyenne de 456 \$.

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 14 mars 2001

VALIDATION : Service du budget, 16 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3g

Titre

État de situation du programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- g) nombre de dossiers en subrogation qui attendent d'être traités par le ministre et évaluation des coûts des paiements rétroactifs qui devront être versés aux prestataires ou aux parents des prestataires, en raison de la contribution parentale.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Ministère n'exerce jamais son recours lorsque les parents refusent de contribuer pour leur enfant ou lorsque les parents sont introuvables. Le Ministère paie toujours la pleine prestation à l'enfant dans ces cas-là. La contribution des parents est donc toujours volontaire.

SOURCE : Centre de recouvrement – 14 mars 2001

VALIDATION: DGPSO – 16 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3h et i

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- h) Nombre de familles monoparentales ou de ménages aptes touchés par les mesures appliquées dans le cadre du partage du logement**
- i) Nombre de ménages avec au moins un adulte de 55 ans et plus touchés par les mesures appliquées dans le cadre du partage du logement**

La mesure appliquée dans le cadre du partage du logement réduit la prestation mensuelle d'un montant maximum de 50 \$ lorsque l'adulte seul, ou le seul adulte d'une famille, ou les deux adultes d'une famille ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. La réduction pour le partage du logement s'ajoute à celle pour l'excédent des coûts minimums de logement (test de logement), si cette dernière est inférieure à 50 \$. L'addition des deux réductions ne peut excéder 100 \$.

En 2000, on dénombre en moyenne 84 496 ménages aptes au travail (tous les adultes sont sans contraintes ou avec contraintes temporaires) en situation de partage du logement. Ce nombre inclut 15 210 familles monoparentales même si, depuis le 1^{er} juin 1998, elles ne sont plus touchées par ces mesures. En excluant ces familles, le nombre de ménages susceptibles de voir leur prestation diminuée en vertu du partage du logement est de 69 286.

En tenant compte de la coupure réellement appliquée, 63 960 de ces ménages ont leur prestation diminuée d'un montant en vertu du partage du logement. Les 5 326 autres ménages voient leur prestation réduite uniquement en vertu du test du logement qui s'applique en premier lieu.

Par ailleurs, toujours en 2000, 9 375 ménages aptes au travail de 55 ans et plus sont en situation de partage du logement, incluant 344 familles monoparentales, soit un total de 9031 ménages susceptibles de voir leur prestation diminuée en vertu du partage du logement. En tenant compte de la coupure réellement appliquée, on en dénombre 8 517 dont la prestation est diminuée d'un montant en vertu du partage du logement. Les 514 autres ménages voient leur prestation réduite uniquement en vertu du test du logement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001 - 2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3j

Titre :

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 :

j) Économies ou dépenses réalisées, attribuables aux mesures pour le partage du logement pour les années 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001

- La notion de partage du logement a été introduite dans le cadre de la *Loi sur la sécurité du revenu* le 1^{er} août 1989, cette mesure était inexistante en vertu de la *Loi sur l'aide sociale*. Les revenus de chambre et pension étaient toutefois comptabilisés, sauf pour les chambres offertes à un enfant ou à un parent.
- Un premier amendement en 1990 et un deuxième en 1998 ont introduit des changements majeurs à cette mesure. Jusqu'à récemment, elle consistait à réduire la prestation de 100 \$ par mois pour les personnes qui n'ont pas de contraintes sévères à l'emploi et qui partagent leur logement, à l'exception des familles monoparentales prestataires de l'assistance-emploi.
- Depuis le 1^{er} juin 1998, les familles monoparentales qui partagent leur logement ne subissent plus de réduction de leur prestation pour cette raison.
- Par ailleurs, un ménage qui offre en location trois chambres et plus n'est pas considéré partager son logement et les revenus de chambre et pension sont alors comptabilisés pour chacune de ces chambres. Les revenus de chambre et pension sont comptabilisés dans une proportion de 40 % avec un minimum de 85 \$ par chambreur ou pensionnaire. Lorsque trois chambres et plus sont offertes en location et qu'au moins l'une de ces chambres est occupée par un membre de la famille du locateur, la réduction pour partage du logement est alors appliquée pour la ou les chambre(s) offerte(s) au parent prestataire et les revenus de chambre et pension ne sont pas comptabilisés pour cette(ces) chambre(s); les revenus de chambre et pension sont comptabilisés pour les autres chambres.
- Les revenus de chambre et pension ne sont plus comptabilisés pour les familles monoparentales prestataires offrant des chambres en location pour permettre à ces personnes de bénéficier de l'abolition de la réduction pour partage du logement.
- Dans la foulée des décisions prises dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse, le gouvernement a réduit depuis le premier juin 2000 la diminution pour partage de logement, le montant déduit passant de 100 \$ à 50 \$. De plus, le gouvernement s'est engagé à abolir cette mesure d'ici la fin du présent mandat.

Année	Nombre de ménages	Économie annuelle
2000-2001	63 616	42,0 M\$

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 12 mars 2001

VALIDATION: Service du budget, le 16 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 31

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- 1) Évolution mensuelle de la répartition des adultes avec contraintes temporaires à l'emploi selon le motif

MOTIFS POUR CONTRAINTES TEMPORAIRE

Mois et année	État de santé	État de grossesse	Enfants à charge	55 ans et plus	Attente décision contraintes sévères	Prend soin d'une personne	Autres	TOTAL
2000								
Avril	15 307	2 040	44 194	47 405	512	2 500	152	112 110
Mai	14 876	2 049	44 268	47 395	418	2 513	135	111 654
Juin	14 651	2 008	44 101	47 221	404	2 520	135	111 040
Juillet	14 280	1 987	44 047	47 069	459	2 526	147	110 515
Août	13 796	1 948	44 133	47 047	452	2 482	154	110 012
Septembre	13 667	1 875	43 711	46 995	525	2 470	150	109 393
Octobre	13 922	1 902	38 031	46 964	538	2 498	165	104 020
Novembre	14 315	1 902	38 183	46 873	488	2 492	148	104 401
Décembre	14 605	1 892	38 352	46 815	477	2 512	150	104 803

SOURCE : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.06

VALIDATION : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.06

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3m

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

m) Nombre de ménages déclarant des revenus selon le type de contrainte à l'emploi et le revenu moyen déclaré

TYPE DE CONTRAINTE À L'EMPLOI DU MÉNAGE	REVENUS COMPTABILISABLES ¹	
	Décembre 2000	
	Nombre de ménages	Revenu comptabilisable moyen
Hébergés	216	47,22 \$
Contraintes sévères ²	21 833	357,86 \$
Contraintes temporaires ³	26 057	221,18 \$
Sans contrainte	19 119	218,34 \$
TOTAL	67 225	264,20 \$

1. Les revenus comptabilisables sont tous les revenus de travail et les revenus provenant d'autres sources (assurance-emploi, RRQ, CSST, pensions alimentaires, etc.) ayant un impact sur le montant de la prestation d'assistance-emploi. La partie comptabilisée des revenus déclarés est celle qui dépasse les exemptions permises (dans le cas des revenus de travail, des pensions alimentaires et des allocations d'aide à l'emploi), diminuant d'autant le montant de l'aide financière accordée.

2. Dans le cas des ménages avec deux adultes (couples), le ménage est considéré avec contraintes sévères lorsqu'au moins un des adultes du ménage présente des contraintes sévères.

3. Dans le cas de familles avec deux adultes (couples), le ménage est considéré avec contraintes temporaires lorsqu'au moins un des adultes présente des contraintes temporaires et que l'autre adulte ne présente pas de contraintes sévères.

SOURCE : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.13

VALIDATION : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.13

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3n

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

n) Nombre de ménages déclarant des biens selon le genre de biens et la valeur moyenne des biens déclarés

TYPES DE BIENS	BIENS DÉCLARÉS ¹	
	Décembre 2000	
	Nombre de ménages	Valeur moyenne
Avoir liquide	275 792	579,19 \$
Biens mobiliers	92 307	1 526,48 \$
Biens immobiliers	25 972	40 506,12 \$
Biens immobiliers pour travailleurs autonomes	2 714	8 186,19 \$
Dette hypothécaire	12 353	26 376,55 \$
Autres ²	3 184	24 824,92 \$

1. Les prestataires détenteurs d'un ou de plusieurs biens sont comptabilisés lorsque la valeur des biens est supérieure à 1 \$.
2. Comprend les bénéfices payables au décès (incluant l'assurance-vie payable à la succession), les subventions ou emprunts pour réparations de la résidence ou pour le démarrage d'une entreprise, les indemnités versées pour sinistre ou expropriation, le capital provenant de la vente d'une résidence, la valeur résiduelle des biens et avoirs liquides cédés, les sommes dont l'enfant est propriétaire, etc.

SOURCE : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.12

VALIDATION : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.12

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 30

Titre

État de situation du programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- o) nombre de ménages ayant reçu des prestations en trop, en indiquant le montant moyen du trop-perçu et la raison de celui-ci y compris l'erreur administrative et l'aide conditionnelle.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Prestations versées en trop

L'aide de dernier recours doit être remboursée lorsqu'elle a été accordée en trop ou lorsqu'elle a été versée en attente de la réalisation d'un droit et que ce droit a été réalisé.

Règle générale, les sommes versées en trop suite à une erreur administrative ne font pas l'objet d'une réclamation.

La nature des réclamations et les montants correspondants pour l'exercice 2000-2001 au 28 février 2001 sont :

- aide reçue suite à des fausses déclarations, principalement liées à la vie maritale non déclarée et aux revenus non déclarés:

<u>Nombre de réclamations</u>	<u>Montant total</u>	<u>Montant Moyen</u>
20 649	50 374 349 \$	2 440 \$

- aide reçue sans droit :

<u>Nombre de réclamations</u>	<u>Montant total</u>	<u>Montant Moyen</u>
124 248	34 748 871 \$	280 \$

- aide remboursable suite à la réalisation d'un droit :

	<u>Nombre de réclamations</u>	<u>Montant total</u>	<u>Montant Moyen</u>
Excluant la NAF ⁽¹⁾	33 893	19 336 416 \$	571 \$
Relatif à la NAF	<u>25 825</u>	<u>8 119 419 \$</u>	<u>314 \$</u>
Total	59 718	27 455 835 \$	460 \$

⁽¹⁾ NAF : nouvelle allocation familiale payée par la RRQ.

SOURCE : Centre de recouvrement – 14 mars 2001

VALIDATION: DGPSO – 16 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3P

Titre : Nombre de révisions et d'appels selon le motif et la décision.

Motifs	Décisions rendues par les Bureaux de révision	
	2000-2001	
	Décisions rendues	Décisions accueillies
Statut	3 255	801
Prestations de base	601	67
Prestations spéciales	792	134
Revenus, gains, avantages, pensions alimentaires	3 974	946
Biens	632	183
Avoir liquide	888	196
Contribution parentale	285	37
Partage de logement	742	147
Obligations	1 955	458
Versement de l'aide	770	118
Recouvrement	7 963	1 990
APPORT	84	4
Garant défaillant	910	246
Hors délai	269	13
Non recevables	248	--
TOTAL	23 368	5 340
Acc./rendus		22,85 %

Décisions rendues Nombre de dossiers traités en révision à la demande de la clientèle.

Décisions accueillies Nombre de demandes pour lesquelles l'agent réviseur a rendu une décision favorable à la clientèle.

Période de référence 27 mars 2000 au 21 février 2001

SOURCE : Direction du service de révision, 20 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3Q

Titre : Nombre de personnes ayant demandé de l'aide en raison d'un dénuement total, en spécifiant le motif de la demande, le montant moyen de l'aide accordée et le motif de la décision

1. Aide en dénuement total, santé ou sécurité compromise

Faits saillants 2000-2001 (premier semestre)			
A) Motifs invoqués pour l'obtention de prestations en vertu de l'article 16 :	Nombre de Demandes Acceptées	Montant par Catégorie	Répartition par catégorie
Ces personnes seules ou ces familles étaient inadmissibles selon les règles régulières d'attribution d'une aide de dernier recours en raison de :	2000-2001	2000-2001 (\$)	2000-2001 (%)
Composition familiale	18	6 080	2,2
Contribution parentale	1	750	0,2
Bien ou avoir liquide cédé	51	49 836	18,3
Étudiant (statut, conjoint)	4	3 550	1,3
Excédent de biens	121	133 985	49,1
Grève ou lock-out	1	502	0,1
Perte d'argent	18	7 917	2,9
Personne seule mineure	0		
Prestation spéciale	65	25 805	9,4
Revenu (incluant : antériorité du déficit, saisie, etc.)	16	9 649	3,5
Refus de faire valoir un droit	0		
Sans statut légal	23	32 781	12,0
Travailleur autonome	4	1 714	0,6
Carnet de réclamation	6		
TOTAL	328	272 569	100,0 %

2. Aide aux revendicateurs du statut de réfugié

Cette mesure a pris fin le 30 septembre 1999.

Rédigée par: Linda Laforte, direction de l'implantation et du soutien au réseau, le 9 mars 2001

Validée par: Manon Lestage, DGPSO, le 14 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3r

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

r) Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide complémentaire à l'assurance-emploi

REVENUS D'ASSURANCE-EMPLOI ¹

COMPOSITION
FAMILIALE

Décembre 2000

Nombre d'adultes

Personnes seules	909
Couples sans enfants	275
Familles monoparentales	300
Couples avec enfants	531
<hr/>	
TOTAL	2 015

1. Correspond à tout montant déclaré supérieur à 2 \$.

SOURCE : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.06

VALIDATION : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.06

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3s

Titre :

s) Ventilation détaillée des impacts pour le Québec des bonifications annoncées à l'assurance-emploi sur le Régime de la sécurité du revenu

Exposé et statistiques (s'il y a lieu) :

À partir du 31 décembre 2000, le gouvernement du Canada a prolongé la durée des prestations parentales de l'assurance-emploi (de six mois à un an), donnant ainsi aux parents qui le désirent la possibilité de passer plus de temps avec leurs jeunes enfants pendant la première année de leur vie. Le nombre d'heures requis pour être admissible aux prestations de maternité, parentales et de maladie dans le cas des pêcheurs qui ne sont pas travailleurs indépendants est passé de 700 à 600 heures.

De plus, le 2 février 2001, l'honorable Jane Stewart, ministre de Développement des ressources humaines Canada, a présenté un projet de loi visant à modifier la *Loi sur l'assurance-emploi*. Les modifications projetées visent à :

- supprimer la règle de l'intensité; cette règle de l'intensité a été adoptée dans le but de dissuader les gens de recourir de façon répétée à l'assurance-emploi, en réduisant le taux de prestation des prestataires fréquents; le taux de prestation de 55 % est diminué de 1 % pour chaque tranche de 20 semaines de prestations reçues au cours des 5 dernières années, sans toutefois être inférieur à 50 %;
- remanier la clause de remboursement des prestations (récupération);
- modifier les règles visant les parents qui réintègrent la population active; la condition d'admissibilité de 910 heures pour les personnes qui arrivent ou qui reviennent sur le marché du travail ne s'appliquera plus dans le cas des parents qui se sont absentes du marché du travail pendant un an ou plus pour élever leurs enfants.
- continuer de contrôler et d'évaluer les répercussions du régime d'assurance-emploi jusqu'en 2006;
- permettre au gouverneur en conseil d'établir le taux de cotisation minimal pour deux ans;
- maintenir le maximum de la rémunération assurable (MRA) à 39 000 \$;
- harmoniser le Règlement sur l'assurance-emploi (pêche) avec les prestations de maternité, parentales et de maladie bonifiées.

Impact sur la clientèle et les coûts :

La bonification du programme d'assurance-emploi qui est entrée en vigueur en décembre 2000 n'aura aucun impact notable sur la clientèle de l'aide de dernier recours.

Pour ce qui est des modifications prévues dans le projet de loi déposé le 2 février 2001, seule celle touchant l'élimination de la règle de l'intensité affectera la clientèle du régime de sécurité du revenu. En éliminant la règle d'intensité, le taux de prestation est donc rétabli à 55 % pour l'ensemble des prestataires et celui de la récupération fiscale ne tiendra plus compte de la fréquence des demandes antérieures.

En supposant une augmentation des prestations d'assurance-emploi de 5 % en moyenne en raison de l'élimination de cette clause¹, la baisse des prestations d'assurance-emploi serait de près de 400 000 \$ annuellement pour l'ensemble des ménages et il y aurait près de 100 ménages qui (pour un mois donné) ne seraient plus admissibles à l'aide de dernier recours.

Il est bon de noter que pour le mois de septembre 2000, il y avait quelque 1 400 ménages qui recevaient à la fois des prestations d'assurance-emploi et d'assistance-emploi.

¹La hausse véritable variera entre 0 et 10 %.

SOURCE : DAEPG, Direction de l'analyse économique et des projets gouvernementaux, 2001.03.30

VALIDATION : DBOF, le 22 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001 - 2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 3t

Titre :

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- t) Liste et coûts des besoins spéciaux, y compris l'assurance-médicaments, pour 1998 -1999, 1999-2000 et 2000-2001

À noter:

L'assurance-médicaments ne fait plus partie des besoins spéciaux couverts par l'assistance-emploi et relève maintenant du MSSS

Coût des prestations spéciales (en 000 \$)

2000-2001
(dépendances probables)

I. Prestations spéciales pour préserver la santé

A. Préparations lactées	2 011,0
B. Biens et services administrés par le MSSS	
- Lunettes et lentilles	3 379,8
- Chaussures orthopédiques et orthèses plantaires	2 178,3
- Prothèses, orthèses et accessoires prescrits	8 084,7
- Suppléments	7 896,1
(suppléments mensuels pour diabète, hémodialyse, grossesse, allaitement, paraplégie et stomie temporaire)	
- Transports pour fins médicales	19 853,4
- Autres 747,5	
Sous-total B	42 139,8
Sous-total de la partie I	44 150,8

II. Prestations spéciales relatives à la compensation de certaines pertes ou en considération de situations particulières

-Rechercher ou postuler un emploi ou retourner dans son milieu d'origine	15,4
-Enfant à charge fréquentant l'école	6 571,5
-Frais funéraires	2 188,1
-Compenser les pertes lors d'un incendie ou d'un sinistre	865,5
-Compenser les effets d'une séparation	76,1
-Aide au logement (en dénuement)	6 758,1
-Loyer pour une personne seule hébergée	21,2

Sous-total de la partie II **16 495,9**

III. Prestations spéciales pour le développement de l'employabilité

Le transfert, vers Emploi-Québec, des responsabilités en matière de développement de l'employabilité et des budgets qui y sont liés a été complété en 1999-2000.

TOTAL	60 646,7
--------------	-----------------

SOURCE: DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu:2001.03.30

VALIDATION : Le Service du budget, le 2001.03.21

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : 3 u

Titre : Nombre de prestataires référés aux mesures actives d'Emploi-Québec et le nombre de prestataires pénalisés pour refus de participer dans le cadre du Parcours obligatoire destiné aux jeunes

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette fiche réfère à deux programmes destinés aux prestataires de l'assistance emploi :

Destination emploi

Un premier programme de référence de participants de l'assistance emploi connu sous le nom de Destination emploi a été mis en place en date du 1^{er} mai 2000. Depuis cette date, un total de 73 933 cas a été référés à Emploi-Québec par le réseau de la sécurité du revenu en date du 21 février 2001.

Ces références ont généré un total de 34 075 participants aux activités spécifiques à Destination emploi et aux autres activités d'Emploi-Québec.

Un total de 17 037 personnes référées ont refusé de participer à une activité d'Emploi-Québec. Ces refus ont entraîné un total de 4 327 réductions d'aide.

Obligation de Parcours

L'obligation de parcours a débuté le 1^{er} février 2001 et, au 21 février, un total de 694 jeunes prestataires de l'assistance emploi ont été référés à Emploi-Québec dans le cadre de l'obligation de parcours. Aucun refus de participation à une activité liée au parcours n'a été enregistré à la date de production de ce rapport.

SOURCE : Direction du suivi financier et de l'information de gestion, 23 mars 2001

VALIDATION: DBOF, le 30 mars 2001

ÉTUDE DE CRÉDITS 200-2001

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3v

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- v) **Nombre de prestataires admissibles à une rente d'invalidité de la Régie des rentes et l'économie générée en 1999-2000 et 2000-2001**

Exposé de la situation

La *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* prévoit à l'article 41 que le prestataire doit exercer ses droits ou se prévaloir des avantages dont il peut bénéficier en vertu d'une autre loi si la réalisation de ces droits et avantages aurait un effet sur son admissibilité à un programme ou réduirait ses prestations.

Cette obligation, ayant toujours fait partie du régime québécois de sécurité du revenu, puisqu'on le retrouve à l'article 12 de l'ancienne *Loi de l'aide sociale* ainsi qu'à l'article 30 de l'ancienne *Loi sur la sécurité du revenu*, les personnes admissibles à une rente d'invalidité doivent demander celle-ci à la Régie des rentes du Québec.

En décembre 2000, on identifiait 6 343 ménages prestataires recevant une rente d'invalidité moyenne de 578 \$ de la Régie.

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 16 mars 2001

ÉTUDE DE CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3w

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

- w) Nombre de prestataires admissibles à une rente de préretraite et l'économie générée en 2000-2001

Exposé de la situation

La *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* prévoit à l'article 41 que l'adulte seul ou les membres de la famille doivent exercer leurs droits ou se prévaloir des avantages dont ils peuvent bénéficier en vertu d'une autre loi lorsque la réalisation de ces droits et avantages aurait un effet sur l'admissibilité de l'adulte ou de la famille au programme ou réduirait leur prestation.

Cette obligation a toujours fait partie du régime québécois de sécurité du revenu puisqu'on la retrouve dans l'article 12 de l'ancienne *Loi de l'aide sociale* ainsi que dans l'article 30 de l'ancienne *Loi sur la sécurité du revenu*.

En décembre 2000, 21 985 ménages recevaient une rente de retraite moyenne de 160 \$ de la *Régie des rentes du Québec*. On peut donc estimer l'économie générée par cette mesure à 42 211 200 \$ annuellement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3x

Titre :

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2000-2001 avec :

x) **Bilan du budget et des dépenses pour le programme de l'allocation-logement et nombre de ménages qui en ont bénéficié pour les années 1999-2000 et 2000-2001**

- Cette mesure a été adoptée par le Conseil des ministres, en octobre 1997, lors de la mise en application du Programme allocation-logement, sous la responsabilité de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et dont la gestion relève du ministère du Revenu du Québec (MRQ). Cette mesure s'adresse aux familles qui devaient subir des pertes financières, étant donné les critères du programme de la SHQ.
- La prestation spéciale d'aide au logement du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) s'adresse aux familles prestataires de la sécurité du revenu ayant des enfants mineurs et / ou majeurs aux études à temps plein.
- Cette prestation permet au MESS de soutenir de façon complémentaire et temporaire les familles démunies attendant la révision par le MRQ, au mois d'octobre de chaque année, de leur demande ou de leur adhésion au programme.
- Précisons que la clause de dénuement est versée pour deux raisons; la première résulte du fait que le programme de la SHQ est administré sur une base annuelle et que les prestations de la sécurité du revenu le sont sur une base mensuelle, le tout conformément à l'esprit de la Loi sur la sécurité du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale. Comme le programme de la SHQ est moins souple pour s'ajuster rapidement aux changements de situation qui se produisent en cours d'année, à l'exception de quelques-uns (ex. : séparation, naissance d'un premier enfant...), le MESS couvre toutes les autres situations qui peuvent amener une révision à la hausse de l'allocation-logement en cours d'année, au moyen de cette clause dite de dénuement.
- Le MESS verse donc aux prestataires de l'assistance-emploi la différence entre l'aide réellement reçue et celle à laquelle ils auraient droit si l'aide était mensuelle, sous forme d'aide gratuite, en attendant la révision annuelle du MRQ.
- Deuxièmement, le MESS verse sous forme d'aide remboursable une aide au logement aux prestataires qui déposent une nouvelle demande au MESS et qui doivent faire valoir leur droit au Programme allocation-logement de la SHQ.
- Cette année, le MESS a versé **6,8 M\$** en prestations aux familles admises à la clause de dénuement.

Année	Nombre de ménages	Dépenses (M \$)
2000-2001	14 951	6,8 M\$

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 13 mars 2001
VALIDATION : Service du budget, le 16 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 4

Titre

État de situation sur les mesures relatives à l'allaitement et aux préparations lactées pour nourrissons pour l'année 2000-2001 avec le nombre de ménages et le coût annuel

Exposé de la situation

Le Ministère accorde une prestation spéciale d'allaitement aux prestataires de l'assurance-emploi depuis plusieurs années. À l'origine, cette prestation était de 20 \$ par mois et était versée aux mères aussi longtemps qu'elles allaitaient leur bébé.

En décembre 1995, l'aide consentie aux prestataires pour nourrir leur nouveau-né a été révisée. Une mesure de soutien à l'achat des préparations lactées pour nourrissons a été offerte aux mères des bébés âgés de moins de six mois ainsi qu'à celles qui ont des enfants de moins d'un an souffrant d'intolérance au lait de vache, au lactose ou souffrant d'autres troubles spécifiques. De plus, la prestation spéciale d'allaitement a été haussée à 50 \$ et son versement a été limité aux mères de bébé de moins de 6 mois. Cette prestation spéciale représente un *encouragement* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à ce mode d'alimentation du nouveau-né.

En novembre 1998, des bonifications ont été apportées à ces deux prestations. La prestation spéciale d'allaitement a été prolongée de 6 mois. Elle peut ainsi être accordée aux mères qui allaitent jusqu'à ce que leur enfant atteigne 12 mois. De plus, l'offre de soutien à l'achat de préparations lactées régulières a été prolongée de 3 mois et peut donc être accordée jusqu'à ce que l'enfant soit âgé de 9 mois.

Depuis janvier 2001, la prestation spéciale pouvant être versée pour l'allaitement d'un enfant de moins de 12 mois est passée de 50 \$ à 55 \$ par mois, hausse justifiée par une indexation du montant versé depuis la dernière augmentation.

Statistiques et coûts

La prévision des coûts pour 2000-2001 pour la mesure soutien à l'achat des préparations lactées est de 2,0 M\$ alors que pour la prestation spéciale d'allaitement, on prévoit des coûts de 1,5 M\$. Depuis le début de l'exercice financier, on a enregistré, en moyenne, 6 103 demandes de versement par mois dans le cadre de la mesure de soutien à l'achat des préparations lactées. Par ailleurs, 2 447 ménages ont profité de la prestation spéciale pour allaitement en moyenne chaque mois.

Le coût annuel des deux mesures est donc estimé à 3,5 M\$.

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 2000.03.12
VALIDATION : Service du budget, le 30 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 5a

Titre

État de situation au programme APPORT en 2000-2001 :

Nombre de ménages ayant reçu des prestations APPORT et prestation mensuelle moyenne selon la catégorie de ménage

ANNÉE	PROGRAMME APPORT ¹				TOTAL
	Famille monoparentale		Famille biparentale		
	1 enfant désigné ²	2 enfants désignés ²	1 enfant désigné ²	2 enfants désignés ²	
2000 ³					
Nombre de ménages	4 058	2 487	3 301	5 443	15 289
Acomptes mensuels moyens	56,09 \$	58,38 \$	79,91 \$	87,71 \$	72,86 \$

1. Le dénombrement des ménages est effectué en considérant tous ceux ayant reçu au moins un acompte mensuel (incluant la majoration pour frais de garde en service de garde éducatif) durant l'année. Cela ne tient pas compte des paiements effectués ou des trop-payés constatés par le MRQ lors de la conciliation annuelle.
2. Deux enfants seulement peuvent être désignés à titre « d'enfants à charge ». Les autres enfants de la famille ne peuvent donc être considérés à charge. Ce sont habituellement les enfants qui ont le moins de revenus et le moins de biens qui sont désignés « à charge » et ce, à l'avantage du requérant. Cependant, les frais de garde réellement encourus pour les enfants non désignés peuvent être considérés dans le calcul des exemptions pour déterminer le revenu net d'une famille.
3. Les acomptes mensuels moyens ne tiennent pas compte du crédit pour frais de garde, lequel est remboursé au MSS par le MRQ. Par conséquent, le dénombrement des ménages exclut ceux qui ne reçoivent que ce crédit.

SOURCE : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.12

VALIDATION : MESS, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2001.03.12

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 5b,c,d,e,f,g

Titre

État de situation au programme APPORT pour 2000-2001 :

- b) Nombre de prestataires ayant reçu un supplément de prestation à la fin de l'année fiscale.
- c) Nombre de prestataires ayant un trop-versé à la fin de l'année fiscale, en spécifiant le montant moyen du trop-versé.
- d) Nombre de prestataires ayant un trop-versé et une dette fiscale à la fin de l'année fiscale en spécifiant le montant moyen du trop-versé et celui de la dette fiscale.
- e) Nombre de prestataires ayant un trop-versé sans dette fiscale ni remboursement d'impôt en spécifiant le montant moyen du trop-versé.
- f) Nombre de prestataires ayant un trop-versé et un remboursement d'impôt, en spécifiant le montant moyen du trop-versé et du remboursement d'impôt
- g) Nombre de prestataires ayant bénéficié de la majoration pour frais de garde d'enfants, en spécifiant le montant total versé.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Les données après conciliation sont fournies par le ministère du Revenu du Québec (MRQ). L'année financière 2000-2001 correspond à l'année fiscale ou civile 2000. Veuillez noter que les données après conciliation sont disponibles en avril deux ans après la fin d'une année fiscale. Par ailleurs, le MRQ ne peut fournir des statistiques sur le nombre de ménages ou de familles (monoparentale ou biparentale) étant donné que la prestation est accordée sur une base individuelle. C'est pourquoi il y a lieu de parler de prestataires du programme APPORT. Lorsqu'une prestation est accordée pour une année à chacun des conjoints, celle-ci est égale à la moitié du montant obtenu à partir notamment du revenu familial.

b) Nombre de prestataires ayant reçu un supplément de prestation à la fin de l'année fiscale

	1998
Nombre	26 472
Montant moyen (\$)	920

c) Nombre de prestataires ayant un trop-versé à la fin de l'année fiscale

	1998
Nombre	7 681
Montant moyen du trop-versé APPORT (\$)	429

d) Nombre de prestataires ayant un trop-versé et une dette fiscale à la fin de l'année fiscale

	1998
Nombre	521
Montant moyen du trop-versé APPORT (\$)	507
Montant moyen de la dette fiscale (\$)	511

e) Nombre de prestataires ayant un trop-versé sans dette fiscale ni remboursement d'impôt

	1998
Nombre	164
Montant moyen du trop-versé APPORT (\$)	380

f) Nombre de prestataires ayant un trop-versé et un remboursement d'impôt

	1998
Nombre	6 996
Montant moyen du trop-versé APPORT (\$)	424
Montant moyen du remboursement d'impôt (\$)	1 151

g) Nombre de prestataires ayant bénéficié de la majoration pour frais de garde d'enfants

	1998
Nombre	(à venir)
Montant total (\$)	(à venir)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 5h

Titre

État de situation au programme APPORT en 2000-2001 avec:

h) budget total du programme APPORT pour les quatre dernières années.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Pour l'année 2000-2001, le budget du programme APPORT a été de 33 783,8 K\$.

SOURCE : Direction du budget et des opérations financières – 2001-03-13

VALIDATION: DGPSO – 19 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 6

<p>Titre: Bilan détaillé des activités de conformité pour l'année 2000-2001 et prévisions 2001-2002 démontrant les impacts financiers dont celui de l'application éventuelle des pénalités administratives.</p> <p>a) Bilan détaillé de l'opération de remise de chèques main à main pour les moins de 25 ans avec impact financier.</p>	
<p>Exposé et statistiques (s'il y a lieu)</p> <p>RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONFORMITÉ</p> <p>Réalisées par les effectifs en conformité</p> <p>Réalisées par les agents d'aide</p> <p>Comparaisons de fichiers</p> <p>Remises de chèques systématiques</p> <p>Remises de chèques ciblées par l'agent</p> <p style="padding-left: 20px;">Sous-total</p> <p>TOTAL</p>	<p>2000-2001</p> <p>76,2 M\$</p> <p>64,3 M\$ (10 mois)</p> <p>11,3 M\$ (11 mois)</p> <p>37,6 M\$ (11 mois)</p> <p>113,2 M\$</p> <p>189,4 M\$</p>
<p>Le Réseau de la Sécurité du revenu a procédé, en 2000-2001, à des opérations de remise de chèques de main à main pour l'ensemble des prestataires APTE indépendamment de l'âge. Les résultats des remises aux moins de 25 ans ne sont pas isolés des données globales.</p>	

SOURCE : Direction générale adjointe du Contrôle, de l'équité et des services centralisés
15 mars 2001

VALIDATION: Service du budget 19 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 7

Titre

Bilan et résultat du programme Solidarité jeunesse par régions

- a) Budget disponible/budget dépensé
- b) Nombre d'entreprises participantes
- c) Nombre de participantes et participants
- d) Durée moyenne de la participation
- e) Nombre de prestataires qui réussissent à retrouver un emploi durable

a) Budget disponible/budget dépensé au 23 février 2001

Direction régionale	Nombre de projets	Engagements	Dépenses	% dépenses vs engagements
01 Bas-St-Laurent	8	581 275,30	430 773,27	74,11%
02 Saguenay - Lac-Saint-Jean	6	694 820,06	481 996,44	69,37%
03 Capitale-Nationale	9	1 217 528,56	895 386,74	73,54%
04 Mauricie	8	1 142 202,98	623 657,07	54,60%
05 Estrie	8	656 744,47	480 640,64	73,19%
06a Ville de Montréal	27	2 508 608,33	1 758 373,86	70,09%
06f Montréal-banlieu et Laval	4	295 792,80	201 538,34	68,13%
07 Outaouais	4	546 962,29	418 218,32	76,46%
08 Abitibi-Témiscamingue	5	463 329,99	333 008,95	71,87%
09 Côte-Nord	4	314 592,26	226 590,73	72,03%
10 Nord-du-Québec	0	0,00	0,00	
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	6	475 100,08	264 622,23	55,70%
12 Chaudière-Appalaches	11	502 097,48	405 363,04	80,73%
14 Lanaudière	7	575 500,73	412 197,14	71,62%
15 Laurentides	7	612 404,81	409 749,04	66,91%
16 Montérégie	20	1 816 931,15	1 271 143,16	69,96%
17 Centre-du-Québec	5	511 966,64	351 122,15	68,58%
Total	139	12 915 857,93	8 964 381,12	69,41%

b) Nombre d'entreprises participantes

1 877 partenaires ont signé l'engagement de Solidarité jeunesse pour l'ensemble du Québec. Nos partenaires, en plus d'Emploi-Québec et des organismes jeunesse, se retrouvent dans le monde des affaires, dans le réseau de l'éducation, de la santé, dans les PME, les chambres de commerce, les MRC et dans plusieurs entreprises.

Régions	Nombre de partenaires signataires
01 Bas Saint-Laurent	158
02 Saguenay - Lac-Saint-Jean	83
03 Capitale Nationale	117
04 Mauricie	235
05 Estrie	73
06a Ville de Montréal	142
06f Montréal-banlieue et Laval	84
07 Outaouais	21
08 Abitibi-Témiscamingue	72
09 Côte-Nord	65
10 Nord-du-Québec	0
11 Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	22
12 Chaudière-Appalaches	55
14 Lanaudière	113
15 Laurentides	96
16 Montérégie	455
17 Centre-du-Québec	86
Grand total	1 877

c) Nombre de participantes et participants; d) Durée moyenne de la participation et e) Nombre de prestataires qui réussissent à retrouver un emploi durable

	Nombre de participants	Durée moyenne de participation (en semaines)	Fin de participation pour obtention d'un emploi
01 Bas-St-Laurent	90	12	6
02 Saguenay-Lac-St-Jean	88	13	3
03 Capitale Nationale	165	11	23
04 Mauricie	106	10	16
05 Estrie	99	9	11
6a Montréal-banlieue et Laval	125	11	6
6f Ville de Montréal	221	11	17
07 Outaouais	44	9	5
08 Abitibi-Témiscamingue	74	11	9
09 Côte-Nord	57	11	5
10 Nord-Du-Québec	0	0	0
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	49	12	1
12 Chaudière-Appalaches	80	11	5
14 Lanaudière	92	12	7
15 Laurentides	93	8	6
16 Montérégie	214	11	13
17 Centre-du-Québec	47	12	2
RÉSEAU	1 644	11	135

SOURCE : Suzanne Émond, 29 mars 2001

VALIDATION: Direction du développement des applications, le 29 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 8a

Titre

Concernant les familles monoparentales, pour l'année 2000-2001 et prévisions pour 2001-2002 :

- a) nombre de recours subrogatoires intentés depuis l'entrée en vigueur de cette mesure avec distinction, pour chacune des années, des recours exercés et des sommes effectivement recouvrées.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, administrée par le ministère du Revenu du Québec, est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 1995.

Auparavant, la perception des pensions alimentaires était assumée par le ministère de la Justice du Québec.

	Nombre de dossiers transmis pour perception	Sommes recouvrées		
		MJQ/MRQ (M\$)	MSS (M\$)	Total (M\$)
2000-2001 (au 28 février 2001)	3 684	24,5	0,6	25,1

SOURCE : Centre de recouvrement – 14 mars 2001

VALIDATION: DGPSO – 16 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 8b

Titre :

Concernant les familles monoparentales, pour l'année 2000-2001 et prévisions pour 2001-2002:

- b) Nombre de familles monoparentales qui se retireront de la sécurité du revenu avec le nouveau système de perception automatique des pensions alimentaires (P.L. 60) et motif de la décision.**

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Essentiellement, les bénéficiaires attendus du nouveau régime sont des encaissements additionnels. En effet, étant donné que les montants de pension alimentaire moyens reçus par les familles monoparentales sont bas (une moyenne de 230 \$ par mois en 2000-2001), ils ne permettent pas une autosuffisance qui conduirait ces familles à sortir totalement de la sécurité du revenu.

Par conséquent, le nombre de familles qui ne sont plus admissibles à l'assistance-emploi en raison du montant perçu de pension alimentaire est quasi inexistant.

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 2001-04.02
VALIDATION : Service du budget, le 2 avril 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 8c

Titre :

Concernant les familles monoparentales, pour l'année 2000-2001 et prévisions pour 2001-2002:

- c) **Distinction entre le nombre de prestataires de l'assistance-emploi qui bénéficient d'un jugement ordonnant le versement d'une pension alimentaire et le nombre de ceux qui n'ont pas un tel jugement, avec l'impact financier afférent et les motifs de ceux qui n'ont pas de jugement de pension alimentaire**

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

En décembre 2000, il y avait environ 25 000 prestataires de l'assistance-emploi qui bénéficiaient d'un jugement ou d'une entente de pension alimentaire. Le nombre de familles monoparentales à la sécurité du revenu pour le même mois s'inscrivait à un peu plus de 62 639 ménages.

Ainsi, environ 37 639 familles monoparentales n'avaient pas de jugement ou d'entente de pension alimentaire, pour les raisons suivantes :

- Non-reconnaissance de la paternité.
- Dossiers en cours de fixation.
- Débiteur à l'aide de dernier recours, en prison, insolvable, etc.
- Non-pertinence de droit.
- Jugement sans pension alimentaire.

Aucune donnée n'est disponible pour les motifs mentionnés ci-dessus quant à l'impact financier correspondant.

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 2001-03-30
VALIDATION : Service du budget, le 16 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 8d

Titre :

Concernant les familles monoparentales, pour l'année 2000-2001 et prévisions pour 2001-2002:

d) Parmi ceux qui bénéficient d'un jugement ou d'une entente de pension alimentaire :

- **Combien reçoivent effectivement le montant complet de leur pension alimentaire;**
- **Combien reçoivent partiellement le montant de leur pension alimentaire;**
- **Combien ne reçoivent aucun montant de leur pension alimentaire avec les motifs;**

Pour chacune de ces hypothèses, donner l'impact financier correspondant et la proportion de pension alimentaire par rapport à la prestation de la sécurité du revenu avec l'impact financier afférent.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

En décembre 2000, il y avait 25 000 jugements et ententes de pension alimentaire qui concernaient des prestataires. De ces jugements et ententes :

- 13 000 ménages reçoivent un montant complet de leur pension (2,9 M\$).
- 6 000 ménages ont reçu un montant partiel de leur pension (2,7M\$)
- 6 000 ménages n'ont reçu aucun montant, pour l'un ou l'autre des motifs suivants:
 - Débiteur prestataire à l'aide de dernier recours
 - Débiteur est en perception
 - Procédure judiciaire (modification - annulation)
 - Incapacité de payer du débiteur (temporaire ou permanente)

Aucune donnée n'est disponible pour les motifs mentionnés ci-dessus quant à l'impact financier correspondant.

ÉTUDE DES CRÉDITS – 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 8e

Titre :

Concernant les familles monoparentales, pour l'année 2000-2001 et prévisions pour 2001-2002

- e) **Parmi les prestataires qui demandent et obtiennent une pension alimentaire, nombre de ceux-ci qui quittent la sécurité du revenu en raison de leurs revenus de pension alimentaire**

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Étant donné que les montants de pension alimentaire moyens reçus par les familles monoparentales sont bas (une moyenne de 230 \$ par mois en 2000-2001), ils ne permettent pas une autosuffisance qui conduirait ces familles à sortir totalement de la sécurité du revenu.

Par conséquent, le nombre de prestataires qui ne sont plus admissibles à l'assistance-emploi en raison de leur revenu de pension alimentaire est quasi inexistant.

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 2001-04.02
VALIDATION : Service du budget, le 2 avril 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 9

Titre

Bilan et cadre de discussions avec le gouvernement fédéral concernant le régime d'assurance parentale

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le ministère à la Famille et à l'Enfance répondra à cette question.

SOURCE : DGP, Direction des politiques de sécurité du revenu, 2001-03-12

VALIDATION: DGPSO, Direction du budget et des opérations financières, 2001.03.22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 10

Titre :

Rapport d'activités et études produites par le Centre d'étude sur l'emploi et la technologie

Le Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH) est rattaché à la direction de la planification et de l'information sur le marché du travail d'Emploi-Québec, qui dispose déjà d'un noyau d'expertise en matière d'emploi et d'activités de haute technologie.

Le CETECH est constitué d'une équipe à plein temps de dix personnes, auxquelles peuvent se joindre des effectifs occasionnels. Il compte également sur les conseils et l'influence d'un comité d'orientation et d'action présidé par le sous-ministre associé d'Emploi-Québec.

Afin de remplir sa mission, le CETECH entend établir des assises solides en ce qui concerne l'emploi hautement qualifié tout en poursuivant des travaux dans différents domaines:

- Situation et tendances en matière de technologie et d'emploi hautement qualifié;
- Principales typologies, sources de données et définitions opérationnelles;
- Enrichissement des bases de données existantes par une couverture la plus détaillée et la plus précise possible des professions et des secteurs de haute technologie et à qualification élevée;
- Indicateurs de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre hautement qualifiée;
- Pratiques en matière de rémunération et évolution des salaires;
- Mobilité professionnelle et géographique des travailleurs hautement qualifiés;
- Suivi des diplômés du système d'éducation;
- Programme d'étude sur le domaine de l'informatique;
- Veille stratégique des tendances du marché du travail et de la technologie.

Plus précisément, les projets suivants sont en cours:

- Étude de faisabilité concernant la construction de séries chronologiques désagrégées en matière d'emploi, de rémunération et de scolarité;
- Construction d'indicateurs récurrents du marché du travail hautement qualifié: une publication semestrielle de ces indicateurs est prévue à partir du printemps 2001;
- Enquête semestrielle portant sur la demande de travailleurs hautement qualifiés et sur les difficultés de recrutement dans les industries de haute technologie et dans les autres industries;
- Enquête sur le marché du travail des ingénieurs ;
- Établissement de liens fonctionnels avec des organismes tels l'Institut de la statistique du Québec, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, l'Observatoire des sciences et de la technologie.

Quant aux études produites, il s'agit de:

- L'emploi et la technologie au Québec – Situation et tendances- *document préliminaire* (mars 2000);
- L'approche par profession de l'emploi hautement qualifié *version préliminaire* (janvier 2000);
- Document sur les approches secteurs *texte préliminaire* (février 2000);
- L'emploi et la technologie au Québec, situation et tendances – Partie 4: Utilisation de la technologie au Québec *version préliminaire* (mars 2000);
- Les approches professionnelle et sectorielle de l'emploi hautement qualifié *document préliminaire*(mai 2000)
- La fin du travail, cinq ans plus tard (avril 2000) ;
- Publication semestrielle d'un bulletin d'information ;
- Publication continue d'articles et de notes sur le site Internet www.cetech.gouv.qc.ca.

SOURCE : Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail – CETECH, **Normand Roy**, 8 mars 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 11

Titre

Politique québécoise en matière d'agression sexuelle

Indiquer les sommes prévues pour la mise en œuvre de la politique, particulièrement à l'égard de l'intervention et du traitement des agresseurs

Le ministère de la Justice répondra à cette question.

SOURCE : BSM, 2001.04.03

VALIDATION: BSM, 2001.04.03

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche

12a

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

Répartition régionale

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

ÉTAT DES SUBVENTIONS VERSÉES PAR PROGRAMME ET PAR RÉGION

RÉGIONS	Subventions versées au programme 1	Subventions versées au programme 2	Subventions versées au programme 3
01 - Bas-Saint-Laurent	278 000 \$	193 000 \$	0 \$
02 - Saguenay--Lac-Saint-Jean	291 000 \$	253 000 \$	33 000 \$
03 - Capitale-Nationale	408 000 \$	606 000 \$	20 000 \$
04 - Mauricie	328 000 \$	294 000 \$	20 000 \$
05 - Estrie	410 000 \$	233 000 \$	67 000 \$
06 - Montréal	1 558 000 \$	1 883 000 \$	400 000 \$
07 - Outaouais	273 000 \$	278 000 \$	0 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	179 000 \$	116 000 \$	25 000 \$
09 - Côte-Nord	126 000 \$	95 000 \$	0 \$
10 - Nord-du-Québec	25 000 \$	0 \$	0 \$
11 - Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	215 000 \$	138 000 \$	20 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	373 000 \$	213 000 \$	10 000 \$
13 - Laval	168 000 \$	159 000 \$	0 \$
14 - Lanaudière	280 000 \$	250 000 \$	25 000 \$
15 - Laurentides	230 000 \$	305 000 \$	5 000 \$
16 - Montérégie	864 000 \$	657 000 \$	0 \$
17 - Centre-du-Québec	436 000 \$	154 000 \$	25 000 \$
TOTAL	6 442 000,00 \$	5 827 000,00 \$	650 000,00 \$

Total des subventions versées:

12 919 000,00 \$

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, en date du:

15 mars, 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 1)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 01 - Bas-Saint-Laurent

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Action chômage Kamouraska inc.	20 000,00 \$
Action populaire Rimouski-Neigette	12 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale de la péninsule	22 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale du Grand-Portage	18 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale Rimouski-Neigette et Mitis	18 000,00 \$
Association pocatoise des personnes handicapées inc.	10 000,00 \$
Corporation de développement communautaire du K.R.T.B.	50 000,00 \$
Corporation de développement communautaire Vallée de la Matapédia	36 000,00 \$
G.E.A.S.K. (Groupement d'entraide des assistés sociaux du Kamouraska)	14 000,00 \$
Le regroupement des personnes à faible revenu - Vallée de la Matapédia	10 000,00 \$
Service d'aide aux personnes accidentées du travail et de la route "Parechoc" du KRTB	18 000,00 \$
Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent	50 000,00 \$
	278 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 2)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 02 - Saguenay--Lac-Saint-Jean

Nom de l'organisme

Montant de l'engagement

Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc.	16 000,00 \$
Association québécoise pour la défense des retraités et pré-retraités (section Chicoutimi)	10 000,00 \$
Association régionale pour les personnes épileptiques (région 02)	10 000,00 \$
Comité des droits sociaux d'Alma	25 000,00 \$
Corporation de développement communautaire du ROC	50 000,00 \$
L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay (Lieu d'actions et de services travaillant dans l'unité avec les sans-emploi	20 000,00 \$
La corporation de développement communautaire des Deux-Rives	50 000,00 \$
Les gens oubliés de Notre-Dame-d'Hébertville inc.	20 000,00 \$
Loge m'entraide	10 000,00 \$
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Saguenay-Lac St-Jean-Chibougama	30 000,00 \$
Recif-02	50 000,00 \$
	291 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 3)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 03 - Capitale-Nationale

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Action-Chômage de Québec	25 000,00 \$
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées	20 000,00 \$
Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain (ADDSQM)	30 000,00 \$
Bureau d'animation et information logement du Québec métropolitain (BAIL) inc.	10 000,00 \$
Carrefour adaptation Québec	12 000,00 \$
Centre d'information et de recherche en consommation de Charlevoix Ouest	18 000,00 \$
Coalition gaie et lesbienne - Québec	24 000,00 \$
Comité d'aide aux femmes sourdes de Québec	10 000,00 \$
Comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur	22 000,00 \$
Comité populaire St-Jean-Baptiste	15 000,00 \$
Comité régional des usagers des transports en commun (03 et 012)	20 000,00 \$
Communications Basse-Ville	20 000,00 \$
L'association coopérative d'économie familiale de Québec	20 000,00 \$
Le mouvement "personne d'abord" du Québec métropolitain	20 000,00 \$
Les amis et amies de la terre de Québec	15 000,00 \$
Ligue des droits et libertés - section de Québec	20 000,00 \$
Regroupement des femmes sans emploi du nord de Québec	15 000,00 \$
Regroupement des groupes de femmes de la région de Québec (03) Portneuf - Québec - Charlevoix	50 000,00 \$
Regroupement des organismes socio-communautaires de Beauport	24 000,00 \$
Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix	18 000,00 \$
	408 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 4)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 04 - Mauricie

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association coopérative d'économie familiale de la Mauricie	20 000,00 \$
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs Mauricie-Centre-du-Québec inc.	9 000,00 \$
ATTAM Association des travailleurs et travailleuses accidentés de la Mauricie	20 000,00 \$
Bulletin communautaire Le tour d'y voir	15 000,00 \$
Comité d'action des non-organisés de Trois-Rivières inc.	20 000,00 \$
Comité logement Trois-Rivières inc.	13 000,00 \$
Comité pour la défense des droits sociaux La Tuque	18 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de Francheville (CDC de Francheville)	36 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé inc.	36 000,00 \$
Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières et Trois-Rivières Ouest inc.	10 000,00 \$
Mouvement action-chômage Trois-Rivières	20 000,00 \$
Parrainage civique du Trois-Rivières métropolitain	12 000,00 \$
R.D.D.S. (Cap-de-la-Madeleine) inc.	24 000,00 \$
R.D.D.S. (Shawinigan) inc.	10 000,00 \$
Regroupement des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie	15 000,00 \$
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie	50 000,00 \$
	328 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 5)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 05 - Estrie

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association des locataires du quartier nord de Sherbrooke inc.	12 000,00 \$
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (A.Q.E.P.A.) Estrie (05) inc.	7 000,00 \$
Collectif pour le libre choix de Sherbrooke	15 000,00 \$
Comité des travailleurs accidentés de l'Estrie inc.	15 000,00 \$
Concertaction femmes Estrie	50 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de la M.R.C. d'Asbestos	36 000,00 \$
Corporation de développement communautaire du Granit	50 000,00 \$
Corporation de développement communautaire Memphrémagog	36 000,00 \$
Han-Droits L'association de promotion et de défense des droits des personnes handicapées de la région	8 000,00 \$
Illusion-Emploi de l'Estrie	20 000,00 \$
L'action plus de Sherbrooke inc.	20 000,00 \$
L'association québécoise pour la défense des retraités et retraitées, pré-retraités et pré-retraitées (A.Q.)	10 000,00 \$
L'association québécoise pour la défense des retraités et retraitées, pré-retraités et pré-retraitées (A.Q.)	20 000,00 \$
Ligue des droits et libertés (section Estrie)	15 000,00 \$
Mouvement des chômeurs de l'Estrie inc.	22 000,00 \$
Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain	15 000,00 \$
Service budgétaire populaire de la MRC d'Asbestos	12 000,00 \$
Solidarité populaire Estrie	20 000,00 \$
Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie	18 000,00 \$
Table ronde des OVEP de l'Estrie	9 000,00 \$
	410 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 6)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 06 - Montréal

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association des aides familiales du Québec	36 000,00 \$
Association des locataires de Villeray inc.	25 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) secti	5 000,00 \$
Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au post-secondaire (AQEIPS)	20 000,00 \$
Association québécoise Plaidoyer-Victimes	30 000,00 \$
Bingo-Lib Québec	30 000,00 \$
BRAS Villeray	18 000,00 \$
Centre d'aide aux travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal inc.	24 000,00 \$
Centre québécois pour la déficience auditive	10 000,00 \$
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'oeuvre	36 000,00 \$
Comité chômage sud-ouest de Montréal inc.	36 000,00 \$
Comité d'organisation et de la défense des assistés sociaux-Hochelaga Maisonneuve	36 000,00 \$
Comité de base pour l'action et l'information sur le logement social d'Hochelaga-Maisonneuve	18 000,00 \$
Comité des personnes assistées sociales de Pointe-St-Charles Montréal	36 000,00 \$
Comité logement Bordeaux-Cartierville inc.	15 000,00 \$
Comité provincial des adultes fibro-kystiques	20 000,00 \$
Comité-Chômage de l'est de Montréal	35 000,00 \$
Comité-Logement centre-sud de Montréal	20 000,00 \$
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) du Québec inc.	36 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.	36 000,00 \$
Développement québécois de la sécurité des femmes	20 000,00 \$
Entraide logement Hochelaga-Maisonneuve	18 000,00 \$
F.R.O.N.T. Femmes regroupées en options non traditionnelles	45 000,00 \$
Fédération des associations coopératives d'économie familiale du Québec	50 000,00 \$
Fédération des femmes du Québec	50 000,00 \$
Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec	30 000,00 \$
Fédération du Québec pour le planning des naissances	20 000,00 \$
Front commun des assistés sociaux du Québec inc.	50 000,00 \$
Front d'action populaire en réaménagement urbain FRAPRU inc.	30 000,00 \$
Infologis de l'est de l'Île de Montréal	30 000,00 \$
Jeunesse ouvrière chrétienne nationale du Québec	24 000,00 \$
Jeunesse ouvrière chrétienne région de Montréal	12 000,00 \$
L'assemblée des travailleurs et travailleuses accidentés du Québec (A.T.T.A.Q.)	40 000,00 \$
L'R des centres de femmes du Québec	40 000,00 \$
La CDC de la Pointe, région est de Montréal	36 000,00 \$
La corporation Dire enfin la violence	24 000,00 \$
La ligue des droits et libertés	40 000,00 \$
La ligue des Noirs du Québec	10 000,00 \$
Le regroupement des organismes bénéficiaires de bingos (ROBIN)	30 000,00 \$
Le réseau québécois des groupes écologistes	20 000,00 \$
Ligue des femmes du Québec	10 000,00 \$
Maison père-enfant du Québec	10 000,00 \$
Organisation populaire des assistés sociaux inc.	18 000,00 \$
Regroupement des aidants-naturels de Montréal	30 000,00 \$
Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec	24 000,00 \$
Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec	30 000,00 \$
Regroupement des usagers du transport adapté de la CUM inc.	10 000,00 \$
Regroupement information-logement de Pointe-St-Charles	10 000,00 \$
Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel	50 000,00 \$

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, en date du:

15 mars, 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 6)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 06 - Montréal

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ)	20 000,00 \$
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes	50 000,00 \$
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc.	35 000,00 \$
Table des groupes de femmes de Montréal	50 000,00 \$
Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal	25 000,00 \$
Transport 2000 Québec	30 000,00 \$
Union des travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal (U.T.T.A.M.)	15 000,00 \$
	<u>1 558 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 7)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 07 - Outaouais

Nom de l'organisme

Montant de l'engagement

Action santé Outaouais	25 000,00 \$
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	50 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale de l' Outaouais	25 000,00 \$
Association de solidarité et d'entraide communautaire de la Haute-Gatineau	18 000,00 \$
Association pour la défense des droits sociaux, Hull	30 000,00 \$
Association pour les personnes handicapées de la Petite Nation	14 000,00 \$
Corporation de développement communautaire Rond Point	50 000,00 \$
Logement occupe	25 000,00 \$
Mouvement action-chômage Outaouais	36 000,00 \$

273 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 8)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 08 - Abitibi-Témiscamingue

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section	6 000,00 \$
Corporation de développement communautaire d'Amos	36 000,00 \$
L'association coopérative d'économie familiale de l'Abitibi-Témiscamingue	22 000,00 \$
L'association pour la défense des droits sociaux (A.D.D.S.) de Dubuisson et les environs	12 000,00 \$
R.E.P.A.S. de Rouyn-Noranda	18 000,00 \$
Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue	20 000,00 \$
Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	50 000,00 \$
Regroupement des sans emplois de l'Abitibi-Témiscamingue	15 000,00 \$
	<u>179 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche

12a - (1 - 9)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 09 - Côte-Nord

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association des personnes avec difficultés visuelles de Manicouagan	8 000,00 \$
L'association pour la protection des intérêts des consommateurs de la Côte-Nord inc.	20 000,00 \$
Le centre de recherche et d'information en consommation (C.R.I.C.), Port-Cartier	20 000,00 \$
Le module d'épanouissement à la vie de Sept-Îles	6 000,00 \$
Regroupement des femmes de la Côte-Nord inc.	50 000,00 \$
Table des groupes populaires de Baie-Comeau-Hauterive	22 000,00 \$
	126 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 10)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 10 - Nord-du-Québec

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Îlot d'espoir	15 000,00 \$
Table régionale des organismes communautaires du Nord-du-Québec	10 000,00 \$
	25 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 11)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 11 - Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
APHAC	10 000,00 \$
Association des handicapés Val-Rosiers	11 000,00 \$
Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) La Bôme - Gaspésie	13 000,00 \$
Centre pour handicapés La joie de vivre de Chandler inc.	15 000,00 \$
Droits devant	10 000,00 \$
Droits et recours en santé mentale, Gaspésie-Les-Îles	12 000,00 \$
Épilepsie - Gaspésie Sud	16 000,00 \$
L'AHMI Association pour personnes handicapées de Murdochville inc.	10 000,00 \$
L'association des personnes à faible revenu Denis-Riverin	15 000,00 \$
L'association des personnes handicapées du secteur CLSC L'estran inc.	8 000,00 \$
La table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles	50 000,00 \$
Mouvement action chômage Pabok inc.	18 000,00 \$
Parrainage civique de Gaspé	12 000,00 \$
Regroupement des organismes communautaires Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	15 000,00 \$
	215 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 12)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 12 - Chaudière-Appalaches

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Aide aux travailleurs accidentés - K.L.M. (A.T.A.)	18 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale Amiante - Beauce - Etchemins	18 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon	10 000,00 \$
Association de défense des droits sociaux (A.D.D.S.) de la Rive-Sud	12 000,00 \$
Association des locataires de Thetford Mines inc.	13 000,00 \$
Association pour la défense des droits sociaux de Thetford Mines inc.	24 000,00 \$
Au point... où j'en suis	16 000,00 \$
Comité d'appui aux travailleurs et travailleuses accidentés de la région de L'Amiante	10 000,00 \$
Corporation de défense de droits sociaux de Lotbinière inc.	16 000,00 \$
Corporation de développement communautaire Beauce-Etchemins	50 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de L'Amiante	50 000,00 \$
Corporation de développement communautaire Desjardins et Chutes-de-la-Chaudière	36 000,00 \$
Corporation de développement communautaire Montmagny-L'Islet	50 000,00 \$
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	50 000,00 \$
	373 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 13)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 13 - Laval

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
ALTA (Association lavalloise pour le transport adapté) inc.	20 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale de l'Île Jésus	10 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section	10 000,00 \$
Carrefour d'intercultures de Laval	12 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de Laval	50 000,00 \$
Mouvement personne d'abord de Laval	16 000,00 \$
Table de concertation de Laval en condition féminine	50 000,00 \$
	168 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 14)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 14 - Lanaudière

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Action populaire des Moulins	20 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale de la région Lanaudière	22 000,00 \$
Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord inc.	12 000,00 \$
Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière	12 000,00 \$
Association des travailleurs et travailleuses accidentés du Mattawin	24 000,00 \$
Association des travailleurs, travailleuses accidentés de Joli-Mont	20 000,00 \$
Association pour un environnement familial et social sécuritaire (Lanaudière)	10 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) secti	10 000,00 \$
Association québécoise pour les enfants atteints d'audimutité (AQEA) chapitre Lanaudière	11 000,00 \$
Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - Lanaudière	8 000,00 \$
Comité régional des assistés sociaux de Lanaudière	30 000,00 \$
Le mouvement des personnes d'abord de Joliette	15 000,00 \$
Le regroupement des assistés sociaux de Joliette métropolitain (R.A.S.J.M.)	12 000,00 \$
Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (M.E.P.A.L.)	14 000,00 \$
Société de l'autisme région de Lanaudière	10 000,00 \$
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	50 000,00 \$
	<u>280 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 15)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 15 - Laurentides

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association coopérative d'économie familiale des Basses-Laurentides	36 000,00 \$
Association de la fibromyalgie des Laurentides	12 000,00 \$
Carrefour d'actions populaires de St-Jérôme	15 000,00 \$
Centre d'alphabétisation d'Argenteuil inc.	20 000,00 \$
D.O.S.E. M.R.C. Deux-Montagnes	18 000,00 \$
Droits et recours Laurentides inc.	18 000,00 \$
Regroupement des handicapés visuels des Laurentides	16 000,00 \$
Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides	20 000,00 \$
Regroupement pour les droits des assistés sociaux, Mont-Laurier	15 000,00 \$
Réseau des femmes des Laurentides	50 000,00 \$
Société de l'autisme S.A.R. Laurentides	10 000,00 \$
	230 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (1 - 16)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 16 - Montérégie

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association coopérative d'économie familiale de Granby	26 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale du Haut St-Laurent	20 000,00 \$
Association des devenus sourds et des malentendants du Québec secteur Sud-Ouest	12 000,00 \$
Association des personnes handicapées physiques de Cowansville et région	10 000,00 \$
Association des usagers des transports adaptés aux personnes handicapées de la rive-sud de Montréal	16 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) secti	10 000,00 \$
Carrefour des organismes communautaires du Suroît	24 000,00 \$
Centre d'information, de références et de services (CIRS) inc.	20 000,00 \$
Comité chômage du Haut-Richelieu	25 000,00 \$
Comité des citoyens du logement de Châteauguay	11 000,00 \$
Comité logement Beauharnois	10 000,00 \$
Comité-Logement Montérégie inc.	15 000,00 \$
Corporation de développement communautaire Beauharnois-Salaberry	36 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi	50 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska	50 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges	36 000,00 \$
Corporation de développement communautaire des Maskoutains (C.D.C. des Maskoutains)	36 000,00 \$
Corporation de développement communautaire du Bas-Richelieu	50 000,00 \$
Corporation de développement communautaire du Haut-Richelieu	36 000,00 \$
Dynamique des handicapés de l'Estrie inc.	20 000,00 \$
Épilepsie Granby et région inc.	10 000,00 \$
Groupement des associations de personnes handicapées de la rive-sud de Montréal inc.	12 000,00 \$
Inclusion: Regroupement d'aide aux personnes bénéficiaires de la sécurité du revenu et à faibles reven	20 000,00 \$
Jeunesse ouvrière chrétienne de la rive-sud de Montréal	12 000,00 \$
L'association Action-Plus Brome-Missisquoi inc.	30 000,00 \$
L'association des droits des minorités du Grand Châteauguay	20 000,00 \$
La corporation de développement communautaire de Longueuil inc.	50 000,00 \$
Le centre d'information communautaire de St-Hyacinthe	13 000,00 \$
Mouvement action chômage de St-Hyacinthe	12 000,00 \$
Regroupement des assistés sociaux du Bas-Richelieu	30 000,00 \$
Regroupement des chômeurs et chômeuses de la région Sorel-Tracy inc.	25 000,00 \$
Regroupement des usagers de transport adapté Haut-Richelieu (R.U.T.A.H.R.)	15 000,00 \$
Regroupement maskoutain des utilisateurs du transport adapté	10 000,00 \$
Réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales de Châteauguay (R.I.A.P.A.S.)	12 000,00 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	50 000,00 \$
Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de la Montérégie (T.R.O.V.E.P.)	30 000,00 \$
	<u>864 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche

12a - (1 - 17)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 17 - Centre-du-Québec

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association des groupes d'éducation populaire autonome, région 04 Sud	15 000,00 \$
Association des locataires des Bois-Francis	15 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) secti	16 000,00 \$
C.D.P.A.S.-VICTO (Comité pour les droits des personnes assistées sociales)	12 000,00 \$
Collectif d'intervention économique et communautaire de la région de Plessisville	18 000,00 \$
Comité chômage aide sociale et d'entraide économique de la MRC de Bécancour (C.A.S.E.)	10 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de L'Érable inc.	50 000,00 \$
Corporation de développement communautaire des Bois-Francis inc.	50 000,00 \$
Corporation de développement communautaire Drummond inc.	50 000,00 \$
Corporation de développement communautaire Nicolet-Yamaska	50 000,00 \$
La fédération des mouvements personnes d'abord du Québec inc.	20 000,00 \$
La table de concertation du mouvement des femmes Centre du Québec	50 000,00 \$
RATTACQ Regroupement d'aide aux travailleurs et travailleuses accidentés du Centre du Québec	15 000,00 \$
Regroupement des sans-emplois de Victoriaville	15 000,00 \$
Table nationale des corporations de développement communautaire	50 000,00 \$
	436 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 1)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 01 - Bas-Saint-Laurent

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Aux trois mâts	12 000,00 \$
Bureau d'intervention et de consultation jeunesse	10 000,00 \$
Carrefour d'initiatives populaires de Rivière-du-Loup	12 000,00 \$
Centre-Jeunes de Cacouna	10 000,00 \$
Comité parrains-marraines du K.R.T.B.	5 000,00 \$
Comptoir de linge "À la boutonnière" de St-Juste-du-Lac	9 000,00 \$
Cuisines collectives de Cabano	10 000,00 \$
Cuisines collectives de Dégelis	15 000,00 \$
Cuisines collectives du Haut-Pays	15 000,00 \$
Info-Éveil de la région de Matane (Association des familles monoparentales et recomposées)	10 000,00 \$
Maison des familles de la Matapédia	12 000,00 \$
Maison des jeunes "Pirana"	10 000,00 \$
Maison Élisabeth-Turgeon pour les familles	12 000,00 \$
Moisson Kamouraska	5 000,00 \$
Regroupement acti-familles	10 000,00 \$
Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata	10 000,00 \$
Relais santé (Matane)	16 000,00 \$
Service de dépannage alimentaire du Témiscouata	10 000,00 \$
	193 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 2)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 02 - Saguenay--Lac-Saint-Jean

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
"Parents uniques" Lac-St-Jean Est	8 000,00 \$
Centre communautaire d'aide à la jeunesse Tandem Lac-Saint-Jean-Est	10 000,00 \$
Centre de bénévolat Soif de vivre de La Baie	8 000,00 \$
Groupe de ressources pour les troubles de panique -G.R.T.P.	18 000,00 \$
La maison des jeunes de Desbiens	10 000,00 \$
La maison des jeunes Le pentagone inc.	10 000,00 \$
Le patro de Jonquière inc.	16 000,00 \$
Local jeunes centre-ville de Chicoutimi	10 000,00 \$
Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi inc.	15 000,00 \$
Maison de jeunes de St-Prime	10 000,00 \$
Maison de jeunes L'exode	18 000,00 \$
Maison des familles de La Baie	12 000,00 \$
Maison des jeunes (12-18) L'entre-parenthèse de Chambord	8 000,00 \$
Maison des jeunes Alaxion	15 000,00 \$
Maison des jeunes de Shipshaw	10 000,00 \$
Maison des jeunes de St-Bruno du Lac St-Jean	10 000,00 \$
Maison des jeunes St-Honoré	10 000,00 \$
Séjour Marie Fitzbach	8 000,00 \$
Sentiers nouveaux inc.	15 000,00 \$
Service budgétaire populaire de St-Félicien	8 000,00 \$
Service communautaire de consultation individualisée de Chicoutimi inc.	24 000,00 \$
	<u>253 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 3)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 03 - Capitale-Nationale

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Amicale Alfa de Québec	15 000,00 \$
Association des grands-parents de Beauport inc.	12 000,00 \$
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (A.Q.E.P.A.) Québec métro (03-12) inc.	10 000,00 \$
Association masculine d'entraide pour la famille	14 000,00 \$
Audiothèque pour personnes handicapées de l'imprimé du Québec inc.	16 000,00 \$
Centre communautaire de Beauport inc.	16 000,00 \$
Centre Durocher inc.	13 000,00 \$
Centre Mgr Marcoux inc.	19 000,00 \$
Comptoir communautaire Saint-Joseph	24 000,00 \$
Corporation jeunesse L'évasion l'Omnière	5 000,00 \$
Demi-Lune	12 000,00 \$
Entraide jeunesse Québec	6 000,00 \$
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	48 000,00 \$
Fondation fête d'enfant Dédé inc.	16 000,00 \$
Joujouthèque Basse-Ville	16 000,00 \$
L'archipel d'entraide	24 000,00 \$
L'association des grands brûlés F.L.A.M.	20 000,00 \$
La bouchée généreuse	12 000,00 \$
La butineuse de Vanier	18 000,00 \$
La courtepoinTE	12 000,00 \$
La maison des jeunes de Notre-Dame-des-Monts	4 000,00 \$
La maison des jeunes de St-André de Neufchâtel	12 000,00 \$
Le cabanon Maison des jeunes de Lac-Beauport	10 000,00 \$
Le centre récréatif St-François d'Assise inc.	19 000,00 \$
Le Centrespoir-Charlesbourg inc.	20 000,00 \$
Le patro Roc-Amadour (1978) inc.	10 000,00 \$
Les aspirants travailleurs et travailleuses	20 000,00 \$
Les loisirs Montcalm inc.	10 000,00 \$
Lis-moi tout Limoilou	14 000,00 \$
Maison de la famille D.A.C. (Droits d'accès Charlesbourg)	10 000,00 \$
Maison des jeunes de St-Émile	12 000,00 \$
Maison des jeunes L'atôme	12 000,00 \$
Maison du bénévolat de Charlesbourg	20 000,00 \$
Maison Plaisir de vivre pour hommes en difficulté du Grand Charlevoix	10 000,00 \$
Organisation québécoise des personnes atteintes du cancer (1984) inc.	8 000,00 \$
Patro de Charlesbourg inc.	10 000,00 \$
Patro Laval inc.	16 000,00 \$
Relais d'espérance	24 000,00 \$
Ressource Génésis Charlevoix inc.	15 000,00 \$
Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes (S.A.A.I.)	10 000,00 \$
Service familial d'accompagnement supervisé	12 000,00 \$
	<u>606 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 4)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 04 - Mauricie

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Allaitement-Soleil	10 000,00 \$
Centre de femmes de Shawinigan inc.	12 000,00 \$
Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM)	11 000,00 \$
Centre loisir Multi-Plus	13 000,00 \$
Espace Mauricie	12 000,00 \$
F.A.I.R.E. (Familles d'appui et intervention pour un réseau d'entraide)	7 000,00 \$
Groupe d'entraide Facile d'accès	12 000,00 \$
La maison de l'abondance	12 000,00 \$
La maison de la famille de Trois-Rivières inc.	12 000,00 \$
La maison des jeunes de Ste-Anne-de-la-Pérade inc.	12 000,00 \$
La tablee populaire Shawinigan inc.	24 000,00 \$
Le centre Landry (1980) inc.	13 000,00 \$
Le conseil régional de prévention de la criminalité Mauricie - Bois-Francis	12 000,00 \$
Loisirs jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc.	13 000,00 \$
Maison Coup de pouce T.-R.	10 000,00 \$
Maison de la famille de l'Ouest	18 000,00 \$
Maison de la famille du Bassin de Maskinongé	10 000,00 \$
Maison magique du Cap	10 000,00 \$
Maternaide du Québec	12 000,00 \$
Parents-Secours du Québec inc.	32 000,00 \$
Pavillon St-Arnaud inc.	7 000,00 \$
Travail de rue communautaire de la MRC de Maskinongé	10 000,00 \$
Travailleurs de rue de La Tuque inc.	10 000,00 \$
	294 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 5)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 05 - Estrie

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association Épilepsie-Estrie inc.	6 000,00 \$
Association québécoise pour les enfants atteints d'audi-mutité, chapitre Estrie	12 000,00 \$
Azimet Nord	10 000,00 \$
Banque alimentaire et de meubles du Granit	10 000,00 \$
Carrefour accès loisirs inc.	10 000,00 \$
Carrefour des cuisines collectives de Sherbrooke	10 000,00 \$
Centre communautaire de loisir Sherbrooke inc.	7 000,00 \$
Centre d'entraide plus de l'Estrie	14 000,00 \$
Centre d'intervention en violence et abus sexuels de l'Estrie	16 000,00 \$
Centre de santé des femmes de l'Estrie	12 000,00 \$
Centre des femmes du Val Saint-François	5 000,00 \$
Centre des femmes Memphrémagog	16 000,00 \$
La chaudronnée de l'Estrie inc.	12 000,00 \$
La cuisine amitié de la M.R.C. d'Asbestos	5 000,00 \$
La grande table	16 000,00 \$
La ligue pour la protection de l'enfance de l'Estrie inc.	14 000,00 \$
La maison de la famille du Granit	10 000,00 \$
Les services d'entraide alimentaire de la M.R.C. du Haut-Saint-François	12 000,00 \$
Les tabliers en folie	10 000,00 \$
Maison des grands-parents de Sherbrooke	10 000,00 \$
S.O.S. grossesse (Estrie)	8 000,00 \$
Service budgétaire populaire de l'Estrie inc.	8 000,00 \$
	<u>233 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche

12a - (2 - 6)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 06 - Montréal

Nom de l'organisme

Montant de l'engagement

"Maison multiethnique Myosotis" inc.	24 000,00 \$
Action solidarité Grand Plateau	30 000,00 \$
Alerte Centre-Sud	15 000,00 \$
Association des devenus sourds et des malentendants du Québec	24 000,00 \$
Association des grands frères et grandes soeurs du Québec	20 000,00 \$
Association des haltes-garderies de la région de Montréal AHGRM	36 000,00 \$
Association du syndrome de Sjögren inc.	15 000,00 \$
Association haïtiano-canado-québécoise d'aide aux démunis	15 000,00 \$
Association L'amitié n'a pas d'âge	20 000,00 \$
Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.	13 000,00 \$
Ateliers d'alphabétisation du S.A.C. Anjou inc.	12 000,00 \$
Ateliers d'éducation populaire de Mercier	20 000,00 \$
Baobab familial	15 000,00 \$
C.A.F.É. sans murs (Centre d'animation, de formation et d'échange)	14 000,00 \$
C.A.R.E., (Centre d'activités récréatives et éducatives)	10 000,00 \$
Carrefour communautaire de Rosemont, L'entre-gens inc.	10 000,00 \$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.	18 000,00 \$
Carrefour d'éducation populaire de Pointe St-Charles	20 000,00 \$
Carrefour des femmes de Saint-Léonard	24 000,00 \$
Carrefour solidarité Anjou	17 000,00 \$
CASA-CAFI (Centre d'aide aux familles immigrantes)	14 000,00 \$
CCSE Maisonneuve	10 000,00 \$
Centre Alpha-Sourd	24 000,00 \$
Centre communautaire d'entraide et de dépannage Papineau/St-Michel inc.	24 000,00 \$
Centre communautaire de loisir de la Côte des Neiges	7 000,00 \$
Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	19 000,00 \$
Centre communautaire La patience	15 000,00 \$
Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord	15 000,00 \$
Centre d'action socio-communautaire de Montréal	10 000,00 \$
Centre d'aide à la famille	24 000,00 \$
Centre d'entraide et de raliement familial Le C.E.R.F.	24 000,00 \$
Centre d'orientation paralégale et sociale pour immigrants (C.O.P.S.I.) inc.	20 000,00 \$
Centre des femmes interculturel Claire	20 000,00 \$
Centre des jeunes L'escale 13-17 de Montréal-Nord inc.	12 000,00 \$
Centre éducatif communautaire René Goupil	20 000,00 \$
Centre haïtien d'organisation, de ressources et de référence d'Anjou	24 000,00 \$
Centre haïtien de regroupement et d'intégration à la société canadienne et québécoise C.H.R.I.S.O.C.	12 000,00 \$
Centre récréatif Poupart inc.	19 000,00 \$
Club intergénération La Petite Patrie	20 000,00 \$
Comité de la semaine québécoise des familles	40 000,00 \$
Comité social Centre-Sud inc.	20 000,00 \$
Concertation Ville-Emard et Côte St-Paul	24 000,00 \$
Continuité famille auprès des détenues C.F.A.D.	15 000,00 \$
Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart	7 000,00 \$
Cuisines collectives St-Roch	20 000,00 \$
Femmes du monde à Côte-des-Neiges	20 000,00 \$
Fondation pour l'art thérapeutique et l'art brut au Québec	12 000,00 \$
Fonds d'entraide St-Barnabé	24 000,00 \$
G.R.I.S. - Montréal	20 000,00 \$

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, en date du:

15 mars, 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 6)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 06 - Montréal

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Groupe d'entraide aux pères et de soutien à l'enfant inc.	10 000,00 \$
Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes (G.I.V.C.L.)	8 000,00 \$
Groupe-Ressource des personnes assistées sociales du Plateau Mont-Royal inc.	24 000,00 \$
La clé des champs Groupe d'entraide pour agoraphobes	24 000,00 \$
La rue des femmes de Montréal	24 000,00 \$
Le bouclier d'Athéna, services familiaux	12 000,00 \$
Le C.A.R.R.É. Comptoir alimentaire de rencontres, de références et d'entraide inc.	15 000,00 \$
Le centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal	24 000,00 \$
Le centre des femmes de Pointe-aux-Trembles	24 000,00 \$
Le club populaire des consommateurs de la Pointe St-Charles	24 000,00 \$
Le comité d'éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri	20 000,00 \$
Le net Centre des jeunes de Lachine inc.	20 000,00 \$
Le patro Le Prévost	7 000,00 \$
Le relais populaire inc.	24 000,00 \$
Le repère des jeunes Île-des-Soeurs	20 000,00 \$
Les relevailles de Montréal	14 000,00 \$
Loisirs olympiques Ste-Marie inc.	24 000,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	24 000,00 \$
Milieu éducatif La source	24 000,00 \$
Mission du grand berger	18 000,00 \$
Mouvement contre le viol et l'inceste / Collectif de femmes de Montréal	24 000,00 \$
Mouvement fraternité Haïti-Québec de Montréal inc.	23 000,00 \$
Multi-Femmes deux inc.	20 000,00 \$
Pause parents-enfants de Verdun inc.	12 000,00 \$
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve	20 000,00 \$
Programme alternative au décrochage du Plateau Mont-Royal	8 000,00 \$
Projet 80 inc.	7 000,00 \$
Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus	24 000,00 \$
Promotion intervention en milieu ouvert inc.	15 000,00 \$
R.I.R.E. jeunesse Montréal-Nord	24 000,00 \$
Regroupement des bureaux de parrainage civique du Québec	30 000,00 \$
Regroupement des cuisines collectives du Grand Plateau	24 000,00 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	48 000,00 \$
Regroupement des magasins-partage de l'Île de Montréal	12 000,00 \$
Regroupement des popotes roulantes et autres services alimentaires bénévoles (P.R.A.S.A.B.)	10 000,00 \$
Regroupement jeunesse en marche du Québec	24 000,00 \$
Rencontres-Cuisines	15 000,00 \$
Repère (Relation d'entraide pour une paternité renouvelée)	10 000,00 \$
Réseau - Bénévoles de Verdun inc.	17 000,00 \$
Réseau hommes Québec (R.H.Q.)	14 000,00 \$
Réseau québécois pour la santé du sein voie d'expression des femmes	24 000,00 \$
ROCIDEC, Regroupement des organismes communautaires d'intervention auprès des jeunes décroche	35 000,00 \$
Santropol roulant (Québec) inc.	18 000,00 \$
Service d'aide communautaire et de liaison pour immigrants de Notre-Dame-de-Grâce (SACLI)	24 000,00 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	5 000,00 \$
Société canadienne de la sclérose en plaques (section Montréal)	12 000,00 \$
Solidarités Villeray	25 000,00 \$
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	48 000,00 \$
Tel-Écoute	20 000,00 \$

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, en date du:

15 mars, 2001

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 6)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.
--------------	---

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires	
Région 06 - Montréal	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
	<u>1 883 000.00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 7)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 07 - Outaouais

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association pour personnes souffrant de douleur chronique	4 000,00 \$
Centre alimentaire Aylmer	10 000,00 \$
Centre d'action bénévole de Hull	20 000,00 \$
Centre de consultation L'unité inc.	15 000,00 \$
Donnes-toi une chance	24 000,00 \$
Entraide familiale de l'Outaouais inc.	24 000,00 \$
Entraide-Deuil de l'Outaouais	12 000,00 \$
Groupe entre femmes de l'Outaouais	20 000,00 \$
L'association pour enfants ayant des troubles d'apprentissage (chapitre de l'Outaouais)	24 000,00 \$
La soupière de l'amitié de Gatineau inc.	24 000,00 \$
Le centre d'animation familiale de l'Outaouais inc.	10 000,00 \$
Le relais des jeunes Gatinois	16 000,00 \$
Patro de Fort-Coulonge/Mansfield	14 000,00 \$
Prévention spécialisée en toxicomanie	24 000,00 \$
Service animation jeunesse de l'Outaouais inc.	19 000,00 \$
Suicide détour	18 000,00 \$
	<u>278 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 8)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 08 - Abitibi-Témiscamingue

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association des grands frères & grandes soeurs de Val d'Or inc.	10 000,00 \$
Campus-Jeunesse	20 000,00 \$
Centre Bernard-Hamel	12 000,00 \$
Groupe image du Témiscamingue (G.I.T.)	12 000,00 \$
L'actia inc.	8 000,00 \$
L'entre-acte "Maison de la famille" inc.	11 000,00 \$
Le centre de bénévolat Lac-Témiscamingue	15 000,00 \$
Les grands frères et grandes soeurs de l'Abitibi-Ouest	6 000,00 \$
Société Alzheimer de la Vallée de l'Or inc.	12 000,00 \$
Société Alzheimer de Rouyn-Noranda	10 000,00 \$
	116 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 9)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 09 - Côte-Nord

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Carrefour familial de Chute-aux-Outardes	12 000,00 \$
Centre communautaire pour les aînés de Ragueneau inc.	5 000,00 \$
Centre Le volet des femmes	12 000,00 \$
L'entre-deux-tournants	24 000,00 \$
La maison du Tonnerre	12 000,00 \$
Le chemin de l'espoir de Port-Cartier	5 000,00 \$
Le pivot des Îles inc.	10 000,00 \$
Maison des jeunes "La source" Minganie	15 000,00 \$
	95 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 11)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 11 - Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Centre Accalmie	20 000,00 \$
Family ties Carrefour famille New Carlisle	8 000,00 \$
Femmes "Entre-Elles"	24 000,00 \$
Grands amis de la baie	12 000,00 \$
Grands-frères et grandes-soeurs de Gaspé inc.	8 000,00 \$
Interface Baie-des-Chaleurs	10 000,00 \$
La CADOC	10 000,00 \$
La source alimentaire Bonavignon inc.	24 000,00 \$
Maison des jeunes de Caplan	10 000,00 \$
Maison des jeunes de St-Elzéar	12 000,00 \$
	138 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 12)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 12 - Chaudière-Appalaches

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Carrefour-Famille Chutes-de-la-Chaudière	12 000,00 \$
Centre J'ai du génie	12 000,00 \$
Club parentale Beauce-Centre	20 000,00 \$
Groupe l'avenir économique de Ste-Apolline	10 000,00 \$
L'assiettée beauceronne	12 000,00 \$
La ressourcerie de Lotbinière	12 000,00 \$
La société Alzheimer Chaudière-Appalaches	10 000,00 \$
Le patro de Lévis inc.	10 000,00 \$
Maison de jeunes L'olivier des Etchemins	10 000,00 \$
Maison de la famille R.E.V. Rive-Sud	15 000,00 \$
Maison des jeunes patriotes de Saint-Jean-Port-Joli	13 000,00 \$
Moisson Beauce inc.	20 000,00 \$
Partage au masculin Beauce	12 000,00 \$
Ressource Le berceau inc.	24 000,00 \$
Stan-Jeunes	5 000,00 \$
Unité Domrémy de Thetford Mines inc.	16 000,00 \$
	<u>213 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 13)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 13 - Laval

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association amicale des jeunes & parents «Agape» inc.	24 000,00 \$
Association des personnes aphasiques de Laval	14 000,00 \$
Association du diabète - Laval, Laurentides, M.R.C. des Moulins inc.	12 000,00 \$
Association sclérose en plaques Laval	12 000,00 \$
Au fil des mots de St-François	12 000,00 \$
Centre d'écoute de Laval	14 000,00 \$
Les matinées éducatives maman et moi de Laval	24 000,00 \$
Maison de quartier Vimont	13 000,00 \$
Oasis, Unité mobile d'intervention	10 000,00 \$
S.O.S. jeunesse	24 000,00 \$
	159 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 14)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 14 - Lanaudière

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association des personnes handicapées de Brandon	7 000,00 \$
Association des personnes handicapées, du secteur Berthier	18 000,00 \$
Centre d'entraide Mandeville inc.	14 000,00 \$
Centre de bénévolat Brandon inc.	12 000,00 \$
Centre de femmes Marie-Dupuis	20 000,00 \$
Cible famille Brandon inc.	12 000,00 \$
Club jeunesse de Lanoraie inc.	8 000,00 \$
Groupe d'entraide en toute amitié	10 000,00 \$
La joujouthèque Farfouille	12 000,00 \$
Le carrefour familial des Moulins	10 000,00 \$
Le comptoir alimentaire de la Haute Matawinie	12 000,00 \$
Le relais jeunesse de Lavaltrie	10 000,00 \$
Le réseau des aidants naturels D'Autray	10 000,00 \$
Les ailes de l'espoir de St-Calixte	10 000,00 \$
Les cuisines collectives de Matha	13 000,00 \$
Maison des jeunes "Le gros orteil"	15 000,00 \$
Maison des jeunes de Ste-Marcelline	10 000,00 \$
Maison des jeunes Jeunesse-Énergie	10 000,00 \$
Popote roulante La Plaine	3 000,00 \$
Service d'accompagnement Montcalm Matawinie	10 000,00 \$
Solidarité sociale de Rawdon	24 000,00 \$
	250 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 15)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 15 - Laurentides

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Amie du quartier	14 000,00 \$
Association de parents Panda de Ste-Thérèse-de-Blainville	10 000,00 \$
Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides	20 000,00 \$
Atelier des aînés de la M.R.C. Rivière du Nord	20 000,00 \$
Centre d'aide et de références de Sainte-Anne-des-Plaines	15 000,00 \$
Comptoir d'entraide de Labelle	12 000,00 \$
Groupe JAD	10 000,00 \$
La maison des jeunes de Grenville et agglomération	15 000,00 \$
La maison des parents d'enfants handicapés de Laurentides/Lanaudière	10 000,00 \$
La rencontre de Ste-Marguerite du Lac Masson	12 000,00 \$
Le coin Alpha	15 000,00 \$
Maison de la famille de Bois-des-Filion	12 000,00 \$
Manne du jour	20 000,00 \$
Mouvement des personnes d'abord de la Vallée de la Rouge	8 000,00 \$
Mouvement des personnes d'abord de Lachute	10 000,00 \$
Mouvement personne d'abord de Saint-Eustache	10 000,00 \$
Mouvement personne d'abord de Sainte-Thérèse	12 000,00 \$
Mouvement personne d'abord de Ste-Agathe-des-Monts	12 000,00 \$
Parents-Toujours inc.	12 000,00 \$
Popote roulante Sainte-Agathe-des-Monts, inc.	3 000,00 \$
Sablier	12 000,00 \$
Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus	18 000,00 \$
Signée femmes - Le centre de femmes	13 000,00 \$
Tangage des Laurentides	10 000,00 \$
	305 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 16)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 16 - Montérégie

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Action-Services aux aidants de parents âgés - Longueuil	10 000,00 \$
Association Avante	6 000,00 \$
Association canadienne pour la santé mentale filiale Sorel-St-Joseph-Tracy	8 000,00 \$
Association des devenus sourds et des malentendants du Québec secteur Rive-Sud	11 000,00 \$
Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe	14 000,00 \$
Association des personnes aphasiques du Richelieu-Yamaska	8 000,00 \$
Association Granby pour la déficience intellectuelle	8 000,00 \$
Association québécoise des troubles d'apprentissage de Bedford, section Brome-Missisquoi	24 000,00 \$
Café des deux pains de Valleyfield inc.	20 000,00 \$
Carrefour communautaire L'arc-en-ciel	10 000,00 \$
Centre communautaire des aînés et aînées de Longueuil	12 000,00 \$
Centre de bénévolat de Lacolle et St-Bernard inc.	8 000,00 \$
Centre de femmes La marg'elle inc.	24 000,00 \$
Centre de formation communautaire Huntingdon	24 000,00 \$
Centre Le faré	24 000,00 \$
Centre parents-enfants de Vaudreuil-Soulanges inc.	10 000,00 \$
Entre ailes Ste-Julie	20 000,00 \$
Grenier aux trouvailles (Partage sans faim)	24 000,00 \$
Groupe d'entraide G.E.M.E.	10 000,00 \$
Groupe d'entraide L'expression libre du Haut Richelieu	24 000,00 \$
L'adoleus inc.	12 000,00 \$
L'association du syndrome de Turner du Québec	10 000,00 \$
L'école de la vie de Longueuil	12 000,00 \$
L'écrit tôt de Saint-Hubert	11 000,00 \$
L'entraide pour hommes Vallée-du-Richelieu inc.	16 000,00 \$
L'équipe d'accompagnement "Au diapason"	15 000,00 \$
La halte familiale	9 000,00 \$
La maison des jeunes "Le boum"	24 000,00 \$
La maison des jeunes de Beaujeu	15 000,00 \$
La porte du passant inc.	12 000,00 \$
Le centre communautaire Le trait d'union	13 000,00 \$
Le comité Popote roulante de Farnham inc.	5 000,00 \$
Le repas du passant	24 000,00 \$
Les cuisines collectives de la Montérégie	24 000,00 \$
Les grands frères & grandes soeurs de La Vallée du Richelieu inc.	8 000,00 \$
Maison de jeunes des quatre lieux	10 000,00 \$
Maison des jeunes de Sutton inc.	16 000,00 \$
Organisme de prévention toxicomanie L'option Brome-Missisquoi	15 000,00 \$
Parrainage civique Saint-Hubert	6 000,00 \$
Réconfort pour avancer	8 000,00 \$
Regroupement d'entraide des personnes en perte d'autonomie (R.E.P.P.A.)	10 000,00 \$
Regroupement Entraide pour la mère et ses enfants de Bedford (E.M.E.)	8 000,00 \$
Service d'accompagnement médical intensif (S.A.M.I.)	15 000,00 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	12 000,00 \$
Tel-Aide région de Valleyfield	24 000,00 \$
Trait-D'union montérégien	12 000,00 \$
Transition pour elles inc.	12 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 16)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 16 - Montérégie

Nom de l'organisme

*Montant de
l'engagement*

657 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (2 - 17)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 2 Soutien aux cibles prioritaires

Région 17 - Centre-du-Québec

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
ADISEP Drummond inc.	16 000,00 \$
Carrefour familial de Manseau (CFM)	8 000,00 \$
Centre communautaire d'Arthabaska inc.	7 000,00 \$
Centre communautaire Drummondville-Sud inc.	10 000,00 \$
Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville inc.	10 000,00 \$
Centre communautaire St-Pierre inc.	10 000,00 \$
Chez-nous entre hommes	10 000,00 \$
Groupe d'entraide "L'entraîn"	10 000,00 \$
La maison des femmes des Bois-Francis	9 000,00 \$
La ruche aire-ouverte inc.	6 000,00 \$
Les cuisines collectives des Bois-Francis	12 000,00 \$
Maison des jeunes de Saint-Cyrille de Wendover	14 000,00 \$
Parrainage civique des Bois-Francis inc.	10 000,00 \$
Répit jeunesse	12 000,00 \$
Toit Jef inc.	10 000,00 \$
	154 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (3 - 2)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.
--------------	---

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement	
Région 02 - Saguenay--Lac-Saint-Jean	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay	20 000,00 \$
L'association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière	13 000,00 \$
	33 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (3 - 3)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement

Région 03 - Capitale-Nationale

Nom de l'organisme

*Montant de
l'engagement*

Comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur

20 000,00 \$

20 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (3 - 4)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.
--------------	---

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement	
Région 04 - Mauricie	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec	10 000,00 \$
Parents-Secours du Québec inc.	10 000,00 \$
	20 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (3 - 5)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement

Région 05 - Estrie

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Carrefour de solidarité internationale Sherbrooke inc.	20 000,00 \$
Centre d'action bénévole de la région sherbrookoise	15 000,00 \$
Regroupement des organismes communautaires (ROC) de l'Estrie	7 000,00 \$
Table ronde des OVEP de l'Estrie	25 000,00 \$
	67 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (3 - 6)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement

Région 06 - Montréal

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association québécoise Plaidoyer-Victimes	15 000,00 \$
Communautaire	25 000,00 \$
Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec	30 000,00 \$
Fédération des centres d'action bénévole du Québec	65 000,00 \$
Fédération des femmes du Québec	50 000,00 \$
Fédération québécoise des sociétés Alzheimer	10 000,00 \$
Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)	25 000,00 \$
L'association féminine d'éducation et d'action sociale	50 000,00 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	40 000,00 \$
Relais-Femmes	25 000,00 \$
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc.	15 000,00 \$
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	40 000,00 \$
Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal	10 000,00 \$
	400 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (3 - 11)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.
--------------	---

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement	
Région 11 - Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Regroupement des organismes communautaires Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	20 000,00 \$
	<u>20 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (3 - 12)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement	
Région 12 - Chaudière-Appalaches	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Télévision communautaire de la région de L'Amiante inc.	10 000,00 \$
	<u>10 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (3 - 14)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.
--------------	---

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement	
Région 14 - Lanaudière	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (M.E.P.A.L.)	25 000,00 \$
	<u>25 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (3 - 15)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement

Région 15 - Laurentides

Nom de l'organisme

*Montant de
l'engagement*

Regroupement des organismes communautaires des Laurentides

5 000,00 \$

5 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 12a - (3 - 17)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2000-2001.
--------------	---

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement	
Région 17 - Centre-du-Québec	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Comptoir alimentaire Drummond inc.	25 000,00 \$
	<u>25 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche :

12b

Titre: Dans chacun des programmes:

Politique et critères d'attribution des subventions.

Critères d'admissibilité

- Être un organisme sans but lucratif légalement constitué ou reconnu en vertu d'une loi du Québec et dont les activités se déroulent au Québec.
- Être issu de la communauté et soutenu par cette-dernière.
- L'organisme doit démontrer :
 - Que ses activités sont en conformité avec sa charte;
 - Qu'il mène une action sociale susceptible d'améliorer les conditions de vie des personnes et des populations;
 - Qu'il adopte une approche qui tient compte de toute la personne et de son environnement;
 - Qu'il intervient de manière à favoriser la prise en charge individuelle et collective;
 - Qu'il intervient auprès d'une catégorie de personnes ou de diverses populations mais pas uniquement auprès de ses membres;
 - Qu'il fonctionne selon des règles démocratiques;
 - Qu'il réalise des activités depuis deux ans dans le secteur d'activité concerné par la demande, et ce, pour les programmes 1 et 2.

Critères d'appréciation de la demande

- La conformité entre les activités et les orientations de l'organisme ou des regroupements et les objectifs du programme visé.
- La population desservie, les activités ou les services offerts par l'organisme ou le regroupement ainsi que les modes d'intervention.
- La vie associative de l'organisme ou du regroupement.
- La situation financière et le réalisme budgétaire.
- Les démarches faites pour assurer la diversité des contributions financières, les prêts de ressources humaines et les prêts de ressources matérielles et techniques.
- L'étendue du territoire et la densité démographique.
- L'équité interrégionale et intrarégionale.
- L'équité interorganismes.

Facteurs d'exclusion

- Une fondation engagée prioritairement dans la distribution de fonds.
- Le Fonds ne peut servir à combler en tout ou en partie un déficit accumulé.
- L'achat ou la rénovation de biens immobiliers.
- Les organismes dont la mission ou les activités sont de nature politique partisane, religieuse, syndicale ou professionnelle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche :

12b

Titre: Dans chacun des programmes:
Politique et critères d'attribution des subventions.

Programme 1 – Soutien à la défense collective des droits

Le programme est destiné aux organismes et aux regroupements :

- dont l'activité principale est la défense collective des droits ;
- sectoriels et multisectoriels qui visent la promotion, la défense, la protection ou la représentation des droits et besoins faisant l'objet d'une revendication et qui rejoignent des segments de la population ;
- qui assurent la défense collective des droits d'une catégorie de personnes et non seulement celle de leurs membres.

L'objectif visé par le programme est un soutien à la base de fonctionnement de l'organisme ou du regroupement de façon à lui permettre d'atteindre ses objectifs prioritaires et de maintenir ses activités régulières.

La contribution pour l'exercice 2000-2001 est de :

- jusqu'à 36 000 \$ pour un organisme ;
- jusqu'à 50 000 \$ pour un regroupement.

Programme 2 – Soutien aux cibles prioritaires

Le programme de soutien aux cibles prioritaires est destiné aux organismes et aux regroupements qui oeuvrent auprès des populations les plus vulnérables.

L'objectif visé par le programme est de permettre à un organisme ou un regroupement d'atteindre ses objectifs prioritaires et de maintenir ses activités régulières.

La contribution pour l'exercice 2000-2001 est de :

- jusqu'à 24 000 \$ pour un organisme ;
- jusqu'à 48 000 \$ pour un regroupement.

Programme 3 – Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome

Le programme est destiné aux organismes et aux regroupements qui ont pour but de favoriser notamment la réflexion, l'expérimentation et l'échange sur les pratiques d'action communautaire autonome au niveau local, régional, national ou international.

L'objectif visé par le programme est un soutien financier ponctuel aux projets individuels (un organisme) ou aux projets collectifs (collaboration de plusieurs organismes), d'une durée maximale de trois ans, qui ont pour objectif le partage et le développement de l'expertise québécoise, la recherche, la formation ou la promotion de l'action communautaire. Les projets qui s'inscrivent dans les activités régulières de l'organisme sont exclus.

La contribution pour l'exercice 2000-2001 est de :

- jusqu'à 25 000 \$ pour un projet individuel ;
- jusqu'à 50 000 \$ pour un projet collectif.





ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 13

Titre

Copie des avis transmis au ministre ou au secrétariat par le comité aviseur de l'Action communautaire autonome.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Document joint en annexe.

SOURCE : SACA, mars 2001

VALIDATION: SACA, mars 2001

02/18/2000 14:53 5148455/32

COMITÉ AVISEUR

COMITÉ AVISEUR
de l'action communautaire autonome

AVIS CONCERNANT
LA PROPOSITION DE POLITIQUE
«LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU
DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC»

Document soumis
à
Monsieur André Boisclair
Ministre de la Solidarité sociale

18 février 2000

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE
«LE MILIEU COMMUNAUTAIRE :
UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC»
Document soumis par le Comité aviseur
À Monsieur André Boisclair, ministre de la Solidarité sociale
18 février 2000

INTRODUCTION

Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome désire d'abord saluer le dépôt qui lui est fait par le ministre de la Solidarité sociale de cette première proposition de politique, donnant suite aux demandes répétées du mouvement communautaire autonome depuis au-delà de dix ans. Cette proposition constitue en effet une première réponse à une revendication historique du mouvement. Le ministre s'est engagé en 1999 à produire une proposition d'ici la fin de l'année : il y est arrivé. Nous le félicitons de sa détermination et soulignons l'apport indispensable du Secrétariat à l'action communautaire autonome dans cette opération.

Le présent avis vise à donner l'appréciation générale faite par le Comité aviseur de cette proposition, sur la base des consultations effectuées par ses différents secteurs. Il s'agit d'un premier avis, qui devra être complété par des commentaires plus spécifiques. Ce document ne prétend donc pas couvrir l'entièreté de la proposition à l'étude, mais présentera plutôt les principales observations et attentes du Comité aviseur face à cette dernière, en visant à clarifier certaines notions de la proposition.

Nous aborderons dans cet avis les aspects que voici :

- I - L'objet de la politique
- II - Le cadre partenarial
- III - La définition de l'autonomie
- IV - Le financement de la mission
- V - La reconnaissance et le financement des regroupements
- VI - La défense collective des droits et le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Ne seront pas abordés à cette étape certains autres sujets, sur lesquels nous reviendrons plutôt dans un deuxième temps, à la lumière des échanges qui auront eu lieu sur le reste de la proposition. Il s'agit notamment de la régionalisation, des dispositions concernant les conditions de travail (tel l'accès aux avantages sociaux), du rôle du Comité aviseur, etc.

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DEVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITE AVISEUR, 18 FÉVRIER 2000

I - OBJET DE LA POLITIQUE

Déception face à une revendication historique

Il nous faut d'emblée exprimer quant à l'objet de la politique notre immense déception. C'est là notre première grande critique. En effet, en dépit d'engagements répétés, la proposition qui est soumise à l'examen du Comité aviseur ne porte pas sur la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome mais bien sur la reconnaissance de l'action communautaire et sur les relations entre l'État et les organismes communautaires au sens large.

Non seulement ce n'est pas la politique que nous attendions, mais ce n'est pas là la politique qu'on nous avait promise.

Rappelons que, de programme en programme, le Parti québécois a réitéré durant nombre d'années son engagement à reconnaître l'action communautaire pour, en 1994, prendre notamment l'engagement d'élaborer une politique de reconnaissance de l'*action communautaire autonome*. Cet engagement, le gouvernement du Parti québécois l'a repris officiellement lors du Sommet économique de 1996 ainsi que lors des élections de 1998.

Voilà maintenant quatre ans que, pour leur part, les membres du Comité aviseur, en tant que représentantes et représentants du mouvement communautaire autonome, font valoir les préoccupations des organismes et regroupements en regard de l'élaboration de la politique promise. À l'automne 1999, encore, le ministre de la Solidarité sociale lui-même déclarait dans un communiqué daté du 31 octobre:

«Il ne reste que deux étapes à franchir avant le dépôt d'un projet de politique de reconnaissance et de financement de l'*action communautaire autonome* (...)»

Pourtant, la proposition qui nous a été déposée le 20 décembre dernier porte le titre suivant: «Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec».

Non à une reconnaissance diluée

Nous n'acceptons pas la dilution de l'action communautaire autonome dans le large éventail d'organismes représenté dans cette proposition. On est en effet bien loin de la consolidation de la spécificité et de l'autonomie réclamée à grands cris par l'ensemble des organismes et regroupements. L'action communautaire autonome n'est que brièvement présentée, ses caractéristiques sont renvoyées en annexe de la proposition et en partie seulement, et on doit constater que nulle part l'État ne s'engage à préserver cette approche et les organismes qui s'y inscrivent.

¹ L'annexe III est incomplète à plusieurs égards: 1° elle ne tient pas compte des dimensions intégrées par le mouvement dans la Déclaration d'avril 1998 concernant la nature de l'action communautaire autonome, savoir: droits de la personne, solidarité internationale, éducation du public à la citoyenneté; 2° la notion de vision globale s'est trouvée resumée à quelques lignes; 3° un alinéa complet a été retiré, celui affirmant que les organismes ne sont pas des exécutants des mandats reçus de l'État.

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITÉ AVISEUR, 18 FÉVRIER 2000

La proposition de politique énonce neuf *objectifs*, à caractère structurant, mettant un accent prépondérant sur «l'apport de l'action communautaire à l'enrichissement de la collectivité ainsi que sur sa contribution dans la lutte à l'exclusion et à la pauvreté», de même que sur «la participation des citoyens et des citoyennes à la vie démocratique et au développement socio-économique des communautés». (Réf. *Proposition de politique*, Introduction, p.8-9)

Des objectifs plus spécifiques viennent appuyer cette approche, notamment ceux de «mieux répondre aux besoins de la population, particulièrement à ceux qui apparaissent prioritaires», «d'accentuer le développement de relations fondées sur la concertation et le partenariat», et «de respecter l'autonomie des organismes communautaires, c'est-à-dire reconnaître la mission, les orientations et les modes de gestion qu'ils se donnent par le biais de leurs instances démocratiques et de leur vie associative»

Par surcroît, la proposition met de l'avant une typologie identifiant les principales formes qui définissent l'action communautaire au Québec, fondée sur quatre catégories : l'action communautaire autonome; les «ressources intermédiaires» ou «ressources externes»; les «organismes communautaires engagés dans des projets d'économie sociale»; les «organismes bénévoles». (Réf. *Proposition de politique*, Chapitre 1, p.13-14)

À la lumière des objectifs énoncés en introduction et de la typologie présentée, on constate que la spécificité de l'action communautaire autonome est bien faiblement prise en compte. De plus, la proposition met de l'avant le recours aux organismes pour leur offre de services en fonction des priorités définies par l'État : cela nous apparaît *a priori* une atteinte à l'autonomie des organismes dans la détermination de leur mission et de leurs orientations.

Le mouvement communautaire autonome réclame aujourd'hui qu'on lui reconnaisse formellement sa spécificité. Il revendique avec un sentiment d'urgence d'être reconnu et soutenu adéquatement pour jouer le rôle innovateur, critique, de transformation sociale qui lui est propre, et poursuivre son apport à l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté.

Ce que nous demandons

1. Que la politique gouvernementale assure la reconnaissance et le financement de la spécificité de l'action communautaire autonome, sur la base des caractéristiques déterminées par le mouvement, et que ces caractéristiques soient placées au cœur de la politique;
2. Que l'action communautaire autonome soit reconnue comme une forme d'exercice de la citoyenneté, axée sur le regroupement d'individus sur la base de leurs intérêts communs et ayant pour but l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie au moyen d'interventions visant la transformation sociale² (Réf. *Échos du Comité avisier, Déclaration des organismes*, avril 1998, p.4);
3. Que les objectifs de la politique témoignent fidèlement de cette prise en compte;
4. Que soient clarifiées les catégories d'organismes exclus et inclus dans la politique, et selon quelle logique;

² À noter que nous parlons ici de *transformation sociale* au sens large, incluant toutes les dimensions de la vie en société, soient : culturelle, économique, politique, environnementale, etc. C'est le terme que nous recommandons d'utiliser partout dans le texte de la politique, plutôt que celui de transformation sociale et économique.

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITÉ AVISEUR, 18 FÉVRIER 2000

5. Que la politique gouvernementale prévoie un accroissement substantiel et une indexation régulière de l'enveloppe budgétaire globale destinée à l'action communautaire autonome.

II - CADRE PARTENARIAL

Cette proposition de politique ne répond pas non plus à nos attentes si l'on considère le cadre de relations qui y est présenté et qu'on l'analyse du point de vue de l'autonomie des organismes que le gouvernement déclare vouloir respecter.

Par sa proposition de politique, le gouvernement vise l'établissement d'un cadre de relations partenariales, présenté au chapitre 2, p.22-41. Cette approche s'incarne dans deux objectifs :

- «Accentuer le développement de relations fondées sur la concertation et le partenariat.»
- «Favoriser une saine relation partenariale avec les organismes communautaires par des mécanismes simplifiés et souples entourant, entre autres, la reconnaissance de l'autonomie, l'accès au soutien financier, la reddition de comptes, l'évaluation des résultats, la circulation d'information.» (Réf. *Proposition de politique*, Introduction, p.9)

La relation que l'État entend développer avec les organismes est définie sous le terme de «partenariat de mission stratégique». Ce partenariat de mission stratégique se traduit par «une entente selon laquelle un ministère et un organisme communautaire reconnaîtront la concordance de leur mission respective et leur intérêt mutuel à répondre aux besoins de la population dans un secteur d'activités donné. (...)» (Réf. *Proposition de politique*, p.25)

Une notion-clé de la politique, celle de «ministère partenaire», est campée de la façon suivante :

- «la concordance entre la mission d'un organisme communautaire et celle du ministère ou de l'organisme gouvernemental visé;
- «la concordance entre les clientèles desservies (...);
- «une association des facteurs «mission» et «clientèle». (Réf. *Proposition de politique*, p.25-26).

D'autre part, la proposition de politique met de l'avant une définition de l'autonomie qui inclut uniquement les aspects suivants : mission, orientations et gestion de l'organisme. Il est précisé que le gouvernement s'engagerait à

- «Examiner et harmoniser ses pratiques pour assurer le respect de l'autonomie des organismes communautaires à déterminer leur mission, leurs orientations et leurs modes de gestion.» (Réf. *Proposition de politique*, p.23).

Comment prend-on en compte dans le cadre ainsi esquissé le *libre choix* des organismes et regroupements de s'inscrire ou non dans une relation partenariale avec l'État? Existe-t-il encore un libre choix des organismes et regroupements en matière de concertation, de participation à des consultations, de retrait éventuel des lieux d'influence? Nous en doutons fortement. Et si telle n'est pas l'intention du gouvernement, ce chapitre doit être revu à la lumière du respect de l'autonomie énoncé dans les objectifs de la politique et de la cohérence qu'on affirme vouloir établir.

Il nous faut rappeler de façon impérative que le fait d'établir une relation de type partenariale, avec qui que ce soit, relève de l'initiative de chacun, et que certains organismes s'inscrivent dans ce type de rapport avec l'État mais que ce n'est pas le cas de tous. Au contraire même, de nombreux organismes de par leur mission se retrouvent à contester régulièrement le ministère qui est leur principal vis-à-vis, que ce soit pour la défense de droits sociaux ou la critique de politiques jugées discriminatoires. Le partenariat ne doit

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITÉ AVISEUR, 18 FÉVRIER 2000

pas être forcé ni contraint par quelque entente de financement que ce soit.³ Il est essentiel de faire une nette distinction entre les lieux où se concertent les acteurs et les négociations relatives à l'accès aux diverses sources de financement.

Nous sommes donc opposés à la notion d'*«entente de partenariat de mission stratégique»* qui nous apparaît extrêmement problématique. Cette notion pose problème par sa définition qui réfère à l'association entre un organisme et un ministère par la concordance de leur mission, de leurs «clientèles⁴» et par la conjugaison des deux facteurs. Que signifie cette «concordance»? Qu'en est-il des missions spécifiques que les organismes ont développées face aux situations problématiques laissées sans réponse par l'État? Nous croyons que la notion d'*«ententes de partenariat de mission stratégique»* ne permet pas d'asseoir les relations entre les organismes et les bailleurs de fonds sur des bases respectueuses de l'identité des organismes, de leur autonomie et de leurs orientations.

De plus, le lien étroit à établir entre les *priorités de l'État* et le financement de base nous apparaît fort dangereux pour cette même autonomie. (réf. *Proposition de politique*, Engagement p.27) Qu'arrivera-t-il des organismes novateurs, trouble-fête, dépisteurs de nouveaux besoins (ou d'anciens besoins jamais reconnus véritablement), ... et pourtant extrêmement compétents pour soutenir la prise en charge des populations laissées pour compte? En quoi cette proposition de politique fait-elle progresser le financement des organismes qui travaillent auprès des populations ne correspondant pas aux priorités immédiates de l'État?

La lecture de ce chapitre et des balises qu'il contient portent à considérer que la *pluralité* et la liberté de participation des organismes et regroupements sont loin d'être prises en compte dans le texte actuel de la proposition. Par surcroît, le cadre partenarial proposé apparaît fort contraignant pour ce qui est de l'accès aux mesures de soutien financier.

À l'analyse, on observe que le cadre partenarial structure toutes les dimensions de la politique et semble déterminer la totalité des engagements gouvernementaux proposés.

Il serait pour nous absolument inacceptable que le financement des organismes et des regroupements soit conditionnel au développement de partenariats de mission stratégique avec leur principal bailleur de fonds.

Il apparaît clair qu'il faut que soit retirée de la proposition de politique toute ambiguïté à cet égard et qu'il soit bien spécifié que le financement de base ne doit en aucun cas être conditionnel à la participation aux structures de concertation et lieux d'influence mis en place par l'État. De plus, si complémentarité il y a, éventuellement, entre un organisme et un ministère ou une institution du réseau public, cela doit être dans un lien librement choisi et non dans une relation forcée.

³ L'établissement d'un partenariat est, entre autres, fonction des convergences d'intérêts et d'objectifs sur un enjeu donné ou encore de projets mis en commun. Cela suppose de dialoguer en position d'égalité, ce qui n'a rien à voir avec la signature d'ententes de financement.

⁴ La notion de «clientèles», qui renvoie à la notion d'*«offre de services»* (voir la note 10), est loin de faire consensus au sein du mouvement communautaire autonome. Nous préférons parler de «population rejointe» par les activités d'un organisme. En effet, les personnes impliquées au sein des organismes n'interviennent pas en tant que clients mais bien plutôt en tant que citoyennes et citoyens, elles sont amenées à s'impliquer dans l'activité du groupe plutôt que de recevoir passivement un service. Cela fait partie de l'approche mise de l'avant par l'action communautaire autonome.

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITÉ AVISEUR, 18 FEVRIER 2000

Ce que nous demandons

6. Que les orientations mises de l'avant dans la politique gouvernementale aient comme base le respect de la pluralité et de la diversité des pratiques et des approches des organisations ainsi que le respect de leurs choix dans les moyens d'intervenir dans les enjeux sociaux (réf. *Déclaration des organismes, 1998, p.3*);
7. Que la politique affirme le principe de la liberté de participation des organismes aux concertations, partenariats ou consultations initiées par l'État ou d'autres acteurs, et établisse clairement que le financement des organismes d'action communautaire autonome ne saurait être conditionnel à ces participations (réf. *Déclaration des organismes, 1998, p.6*);
8. Que le financement de base ne soit en aucun cas associé à des ententes de «partenariat de mission stratégique» avec le ministère ou organisme gouvernemental dit «partenaire»;
9. Que soit formellement reconnu le libre choix des organismes dans les divers modes de rapport qu'ils désirent entretenir avec l'État.

III - AUTONOMIE

Une des avancées que pourrait favoriser la politique consisterait dans la reconnaissance par l'ensemble des ministères, organismes et institutions publiques, du principe de l'autonomie des organismes. Cependant, un volet fort important est absent de la proposition: l'autonomie d'action qui s'incarne dans les pratiques des organismes, dimension essentielle où doit pouvoir s'exercer leur autonomie. C'est sur ce terrain que se vivent présentement les empiètements liés aux contrats de services et que surviennent les glissements dans la mission des organismes, dans le cadre des rapports de complémentarité forcée avec le réseau public.

La proposition de politique met de l'avant une définition de l'autonomie qui inclut uniquement les aspects suivants : mission, orientations et gestion de l'organisme.

En plus de l'objectif spécifique qui soutient cette approche, il est aussi précisé que le gouvernement s'engagerait à

- Examiner et harmoniser ses pratiques pour assurer le respect de l'autonomie des organismes communautaires à déterminer leur mission, leurs orientations et leurs modes de gestion » (Réf. *Proposition de politique, Chapitre 2, p.23*).

Il s'agit ici d'obtenir le respect de l'auto-détermination par les organismes non seulement de leur mission, de leurs orientations et de leur gestion, mais aussi de leurs priorités et de l'ensemble des moyens qu'ils jugent pertinents à la réalisation de leur mission, notamment de leurs pratiques.

De plus, nous considérons que l'autonomie des organismes n'est pas suffisamment prise en compte dans l'ensemble de la proposition alors qu'elle devrait traverser la politique, si l'on se fie à l'objectif cité en introduction et au présupposé de la politique cité en avant-propos. On y affirme en effet que ce qui fait la force de l'action communautaire, c'est «son autonomie et sa capacité d'innover» (Réf. *Proposition de politique, Avant-propos, p.6*.) Le texte de la proposition évoque également que les organismes communautaires font partie

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITÉ AVISEUR, 18 FEVRIER 2000

des infrastructures sociales du Québec, en tant que portion «distincte des services publics de l'État, initiée par les citoyennes et les citoyens pour répondre à toutes sortes de besoins et de situations problématiques.» (Réf. *Proposition de politique*, Chapitre 1, 1.1, p.12-13) Nous sommes en accord avec cet énoncé et nous pensons que les engagements de chacun des chapitres devraient contribuer à la préservation de ce *caractère distinct*, dans le respect des grandes fonctions de l'État en matière d'équité, de justice sociale et de gestion efficiente des fonds publics». (Réf. *Proposition de politique*, Avant-propos, p.6)

Ce que nous demandons

10. Que la définition de l'autonomie incluse dans la politique soit élargie au respect des pratiques des organismes, soit leurs modes et approches d'intervention auprès des populations qu'ils visent à rejoindre dans le cadre de leur mission.

IV - FINANCEMENT DE LA MISSION

Il nous faut souligner que certains aspects de la proposition de politique, s'ils étaient davantage développés et précisés, pourraient constituer des avancées appréciables pour le mouvement communautaire autonome. Ainsi, la proposition met de l'avant que le gouvernement s'engagerait à «consacrer une portion importante du soutien financier qu'il octroie aux organismes communautaires sous la forme d'une participation au *financement de base*». Et aussi «à étendre la participation au financement de base à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux qui octroient un soutien financier aux organismes communautaires évoluant dans leur secteur d'activité». (Réf. *Proposition de politique*, p.28).

Rappelons à ce sujet l'une des demandes importantes du mouvement communautaire autonome : «que la politique gouvernementale mette de l'avant l'obligation pour tous les ministères de dégager des enveloppes pour le financement de base des organismes communautaires autonomes pour les groupes qui ont un axe d'intervention significatif en lien avec le ministère concerné et de rendre compte régulièrement de leurs engagements financiers envers eux». (Réf. *Échos du Comité avisier, Déclaration des organismes*, 1998, p.5) Nous considérons que l'engagement gouvernemental cité plus haut vient en partie répondre à cet objectif, dans la mesure où ce financement de base n'est pas conditionnel à la participation, comme il a été dit dans la section II de cet avis.

Nous exprimons à cet égard notre satisfaction que le gouvernement ait résisté à la tentation d'instaurer un «*guichet unique*» et qu'il ait maintenu l'approche sectorielle de relation des organismes avec un ministère vis-à-vis. En effet, la précarité de la situation financière de bien des groupes, allée au risque de critères uniques appliqués par un seul organisme gouvernemental redistributeur, nous incite à réaffirmer encore aujourd'hui la position du mouvement à l'effet «que la politique gouvernementale vise à assurer le financement de base des organismes tout en évitant de les diriger vers un guichet unique» (Réf. *Déclaration* ..., p.5)

Dans le même sens, il est important que la politique maintienne différentes voies de financement pour les organismes, favorisant ainsi le financement d'activités complémentaires, mais soulignons que cela ne doit pas se faire au détriment du financement de base.

02/18/2000 14:53 5148459732

COMITÉ AVISEUR

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITÉ AVISEUR, 18 FÉVRIER 2000

Concernant le soutien financier de base aux organismes, la proposition précise que «le gouvernement vise à «soutenir davantage l'offre de services reliée à la réalisation de leur mission et à prendre en considération l'ensemble des facettes qui caractérisent leur intervention». (Réf. *Proposition de politique*, p.28) Quoique cette perspective apparaisse intéressante, quel sera le poids de l'ensemble des facettes en regard de l'offre de services? Et qu'entend-on par offre de services? Une large partie des organismes d'action communautaire autonome ne se retrouvent pas sous l'appellation offre de services qui est plus restreinte que leur éventail d'activités : c'est là un concept qui ne réfère pas à leur nature et à leur spécificité.

On s'inquiète par ailleurs des balises qui prévaudront dans la mise en oeuvre de plusieurs énoncés.

La proposition précise que «c'est autour de la notion de «ministère partenaire» que seront développées les modalités de la participation au financement de base». (Réf. *Proposition de politique*, p.28)

Par ailleurs, le gouvernement «s'attend à ce que les organismes recherchent un appui financier en dehors des fonds publics (...)». «Diverses sources de soutien financier peuvent être prises en considération (...)».

Présentant les coûts admissibles au financement de base des organismes, outre ce qui est appelé les «coûts usuels généralement considérés», tels que les frais généraux (local, téléphone, matériel de bureau, infrastructures technologiques...), la proposition met l'emphasis sur l'inclusion des «frais reliés à l'existence même des organismes», soit :

- «les frais salariaux reliés à la base de fonctionnement des organismes;
- «la vie associative et les activités de concertation, de même que la défense collective des droits.» (Réf. *Proposition de politique*, p.29)

Les critères, très minimaux, auxquels devront répondre les organismes communautaires pour l'application de la politique et pour les fins des programmes gouvernementaux sont les suivants:

- «Avoir un statut d'organisme à but non lucratif.
- «Faire preuve d'un fonctionnement démocratique.
- «Être enraciné dans la communauté et participer à son développement.» (Réf. *Proposition de politique*, p.30)

Outre ces critères, la proposition énonce que l'organisme devrait «faire valoir un lien étroit entre sa mission et la mission du ministère ou de l'organisme gouvernemental (...)»

Le texte affirme que le gouvernement s'engage à «généraliser, sur une base triennale, sa participation au financement de base des organismes communautaires». Cette participation s'appliquerait après une période d'une durée non définie «permettant de s'assurer de la qualité des services offerts». (Réf. *Proposition de politique*, p.31)

On souligne de plus que l'imputabilité «qui incombe à l'État» a des repercussions sur les organismes communautaires et pose, entre autres, «des exigences en matière de reddition de comptes et d'évaluation des résultats». (Réf. *Proposition de politique*, p.37).

¹ La notion d'offre de services traverse l'entièreté de la proposition et nous apparaît être utilisée parfois dans un sens large mais le plus souvent dans le sens de services directs fournis à la population, sans égard à l'approche de l'organisme. Nous préférons quant à nous utiliser l'expression «ensemble des interventions».

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITÉ AISEUR, 18 FÉVRIER 2000

Nous nous réjouissons du fait que le gouvernement s'engage à «généraliser, sur une base triennale, sa participation au financement de base des organismes communautaires». La portée de cette proposition devra cependant être éclaircie. Les ministères seront-ils tenus de s'inscrire dans cette orientation? Cela est ardemment demandé par les organismes. Et, le cas échéant, après combien de temps un organisme recevant du financement de l'État pourra-t-il s'en prévaloir?

L'approche proposée pour la définition du financement de base comporte plusieurs éléments intéressants. Cependant, les critères qui serviront à déterminer l'accessibilité des organismes à ce mode de financement devront être plus précis. Comment seront-ils établis? Qui s'assurera de la conformité des organismes à ces critères et comment? Et quelle sera la nature du lien «étroit» à faire valoir entre l'organisme et son ministère?

Les notions abordées ici soulèvent un certain nombre de questions. Si l'on veut éviter le saupoudrage des budgets de l'État à tout organisme se disant communautaire sans en avoir ni l'enracinement, ni l'implication auprès des populations, ni la philosophie d'intervention, la proposition de politique se devra d'être clarifiée.

De plus, on peut appréhender que tous les organismes soient amenés à «passer à la moulinette» de la contrainte à l'*autofinancement*, et cela sans distinction. Nous reconnaissons l'intérêt d'une certain autofinancement, dans la mesure où celui-ci peut prendre diverses formes et ne repose pas obligatoirement sur la tarification de services. Cependant, nous mettons le gouvernement en garde contre tout pourcentage d'autofinancement, qui serait imposé par l'un ou l'autre bailleur de fonds rattaché au réseau public sans tenir compte des réalités très diverses des organismes selon les champs d'intervention, les problématiques et les populations rejointes.

Il nous apparaît que les critères énoncés aux fins de l'admissibilité au soutien financier pourraient être interprétés, à plusieurs égards, comme une porte ouverte à l'ingérence, contraires à l'autonomie de l'organisme, et donc en contradiction avec les prétentions de la politique à respecter cette même autonomie.

Concernant la *reddition de comptes* et l'*évaluation des résultats*, tout en reconnaissant la légitimité et le bien fondé des exigences de transparence et de bonne gestion des fonds publics, il faudra s'assurer que derrière la simplification apparente ne se profilent pas des dispositions équivalant à de l'ingérence dans la régie interne des organismes. Ainsi, les organismes d'action communautaire autonome ne sauraient être soumis à des processus d'évaluation imposés sans égard à leurs missions et caractéristiques. Des balises nationales encadrant ces processus de même que leurs cadres d'application devraient être soigneusement négociées avec les représentants du mouvement communautaire autonome.

Rappelons que le respect du principe de l'autonomie des organismes nécessite de reconnaître que les organismes évaluent eux-mêmes leur mission et leurs orientations et s'assurent périodiquement de la cohérence entre celles-ci et leurs pratiques. (Réf. *Échos du S.A.C.A.com. Recommandation d'ensemble*, 1996, p.5) L'application au sein d'un ministère de l'approche de l'évaluation par résultats ne saurait avoir pour conséquences d'exiger d'un organisme une évaluation de sa mission ou de ses orientations.⁶

⁶ Ces principes préconisés par le mouvement sont dans le prolongement des travaux du Comité ministériel sur l'évaluation qui met de l'avant l'évaluation participative dans son rapport intitulé *L'évaluation des organismes communautaires et bénévoles*, mars 1995.

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITÉ AISEUR, 18 FEVRIER 2000

Enfin, nous déplorons qu'aucun engagement financier ne soit avancé dans le texte de la proposition. Une véritable reconnaissance de l'action communautaire autonome suppose en effet un financement spécifique qui ne soit pas dilué dans un budget global.

Ce que nous demandons

11. Que le financement de l'État participe de façon prépondérante au financement de la mission globale des organismes, dans le respect de l'autonomie des organismes;
12. Que ce soutien financier privilégie le financement de base comme mode de financement, sur une base triennale, sans que cela s'inscrive dans un cadre de partenariat forcé;
13. Que soient réalisées des études concernant les impacts sur les organismes communautaires de l'évaluation axée sur les résultats, que suite à ces études la décision d'appliquer ou de ne pas appliquer ce type d'évaluation aux organismes soit prise en concertation avec les représentants du mouvement communautaire autonome, et que des balises nationales soient établies en conséquence;
14. Que, face à l'évaluation des activités d'un organisme, il soit prévu dans la politique que le mode d'évaluation soit négocié au préalable et que l'organisme demeure maître de la réalisation de son évaluation.

V - REGROUPEMENTS

Concernant les regroupements, la proposition suscite plus de questions qu'elle ne rassure.

La proposition de politique pourrait mettre de l'avant la participation du gouvernement au financement de base des regroupements d'organismes communautaires qui interviennent sur une base sectorielle ou intersectorielle, à l'échelle locale, régionale, nationale. C'est là une bonne chose. Mais le niveau de regroupements qui pourrait être financé n'est pas clair. Et s'agit-il aussi de l'international? Il faudrait préciser. Par ailleurs, le mode de financement proposé est à notre avis problématique.

Deux approches de financement gouvernemental sont envisagées dans la proposition : 1° un soutien financier direct; 2° les cotisations des membres comme partie du financement de base. La proposition de politique avance en effet que le gouvernement pourrait s'engager :

- «A ce que les ministères et organismes gouvernementaux accordent un soutien financier à des regroupements d'organismes rattachés à leur mission.

OU

- «A ce que les cotisations d'organismes communautaires à leurs structures de regroupement puissent être intégrées à leur financement de base, en tant que dimension de leur vie associative.»

La proposition considère aussi le cas des regroupements multisectoriels. Le texte met notamment de l'avant que : «Sous la coordination du SACA, des ententes liant plusieurs ministères seront conclues en vue de soutenir les regroupements multisectoriels». De plus, durant la période de mise en oeuvre de la politique, le Fonds d'aide continuerait à «soutenir les regroupements d'organismes communautaires qui ont reçu une aide en 1999-2000» (Ref. Proposition de politique, p.31-32)

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITÉ AVISEUR, 18 FÉVRIER 2000

Le financement par les cotisations des membres, vues comme partie du financement de base, apparaît difficile d'application dans le cas d'organismes adhérant à plusieurs structures de concertation de divers types, tant sectorielles que locales, régionales ou nationales, ou encore internationales. Cela équivaut dans les faits à une non-reconnaissance, et peut être vu comme une sorte de contrôle ou encore comme un outil de rationalisation des structures autonomes de concertation et de représentation.

Il apparaît capital d'obtenir que les regroupements de divers niveaux puissent être reconnus et financés par l'État dans le *respect de leur identité et de leur autonomie*, pour la totalité des rôles qu'ils exercent et en fonction des expertises développées, et cela en tenant compte de leur pluralité.

Ce que nous demandons

15. Que les regroupements soient reconnus pour leur mission globale, incluant leur apport à la formation et à la recherche, leur soutien à la vie démocratique et à l'information au sein des organismes, leur critique des politiques publiques, leurs interventions de défense collective des droits, les services à leurs membres, leur rôle de représentation et de concertation, etc.;

16. Que soit reconnu le principe du soutien financier de base aux regroupements, et que soit rejetée la formule du financement par cotisation des regroupements comme mode de financement de base de la part des ministères.

VI - DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS ET FONDS D'AIDE

La proposition de politique remet en cause le fait que le financement de la défense collective des droits soit assumé uniquement par le SACA et met de l'avant que ce volet d'activités des organismes soit reconnu comme partie intégrante de leur mission. Nous considérons que la prise en compte de ce volet d'intervention des organismes représente une avancée importante.

Le texte propose ainsi que le gouvernement s'engage :

- «À ce que la participation au financement de base implique la prise en compte de la mission de la défense collective des droits que se donnent certains organismes et des interventions spécifiques qu'elles supposent pour d'autres.
- «À ce que les paramètres utilisés (...) soient négociés avec le milieu communautaire.
- «À ce que pendant la période de transition (...), le Fonds d'aide (...) continue de participer au financement de base des organismes et regroupements soutenus en 1999-2000, y compris en ce qui a trait à la défense collective des droits.» (Réf. *Proposition de politique*, p.30)

La proposition affirme viser à «corriger la confusion actuelle imputable au fait que la défense collective des droits est prise en compte par certains ministères et non par d'autres et à l'existence, au SACA, d'un programme consacré à la défense collective des droits». (Réf. *Proposition de politique*, p.29) Selon le document, la très grande majorité recevrait du financement du programme de Soutien à la défense collective des droits, faute de fonds dans le ministère partenaire qui est concerné par leur mission.

Le document propose cependant que le Fonds d'aide porte une attention particulière aux organismes pour qui la défense collective des droits constitue la *mission unique ou principale* et pour lesquels il n'existe pas de programme au sein d'un éventuel ministère ou organisme gouvernemental «partenaire».

02/18/2000 14:55 0148459732

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITÉ AISEUR, 18 FÉVRIER 2000

Le gouvernement s'engagerait à :

- «Allouer l'essentiel des budgets des trois programmes du SACA à un programme de financement de base accordé en fonction des priorités régionales.
- «Assurer une protection aux organismes nationaux de défense collective des droits actuellement financés par le SACA ainsi qu'aux organismes communautaires couverts par des ententes de financement.» (Réf. *Proposition de politique*, p.44)

D'autre part, la proposition de politique situe clairement que l'allocation des budgets du Fonds d'aide devra s'inscrire dans les orientations de la politique de régionalisation et de développement local comme toile de fond. Le texte précise même que c'est au palier régional «que les orientations touchant le soutien financier des organismes communautaires devront dans toute la mesure du possible être appliquées». (Réf. *Proposition de politique*, Chapitre 3, p.43-44)

On peut s'interroger sur les critères qui pourraient présider à l'allocation des fonds sur une base régionale, alors que les organismes faisant appel au Fonds d'aide ne sont en général pas financés sur le plan régional ou sectoriel en fonction des priorités gouvernementales. De plus, il apparaît problématique d'identifier la structure qui serait éventuellement responsable d'appliquer ces critères. A fortiori si l'on considère le fait que les priorités régionales établies par les structures de concertation des acteurs socio-économiques dans l'ensemble des régions du Québec ne prennent habituellement pas en considération les besoins de reconnaissance des organismes de défense collective des droits.

Il nous apparaît qu'il faut considérer très sérieusement l'incertitude qui entoure le respect de balises nationales, dans le contexte d'une régionalisation éventuelle du Fonds d'aide, en regard de la priorité établie par le mouvement en appui à la défense collective des droits.

De plus, il nous faut rappeler que les organismes qui effectuent de la défense collective des droits sont le type de groupes ayant le plus de difficultés à se faire financer, et que le rôle critique joué par ces organismes demeure difficilement associable à un lien étroit avec un ministère responsable de l'octroi de leur financement de base.

Il importe donc que la proposition de politique favorise un *financement gouvernemental adéquat* des organismes et regroupements qui ont comme mission principale et activités la défense collective des droits.

Ce que nous demandons

17. Que soit abandonnée l'idée de la régionalisation de l'allocation des budgets du Fonds d'aide et que soit maintenue la responsabilité du SACA dans la gestion du Fonds, dans le respect des priorités établies par le mouvement communautaire autonome et des préoccupations d'équité interrégionale qui ont présidé jusqu'ici à l'attribution des fonds;
18. Que soit maintenu le rôle du SACA et du Fonds d'aide dans la protection des organismes et regroupements de défense collective des droits et que soit préservé un volet important des budgets du Fonds pour la défense collective des droits (sous réserve de développements positifs pour la reconnaissance et le financement de ce type d'organismes);
19. Que soit dégagée une enveloppe pour les regroupements nationaux, distincte de l'enveloppe budgétaire de la région de Montréal.

AVIS CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE : «LE MILIEU COMMUNAUTAIRE : UN ACTEUR ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC» DOCUMENT SOUMIS PAR LE COMITÉ AVISEUR. 18 FÉVRIER 2000

CONCLUSION

Dans le cadre du rôle-conseil qu'il exerce auprès du ministre de la Solidarité sociale en matière d'action communautaire autonome, le Comité aviseur a jugé primordial de faire connaître un premier avis, d'ordre général, concernant la proposition de politique intitulée : «Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec».

Lors de la rencontre tenue avec le Comité aviseur le 20 décembre dernier, le ministre a demandé l'avis du Comité aviseur sur trois questions, à savoir : a) si la proposition de politique était «travaillable» pour négocier une politique acceptable pour le mouvement communautaire autonome; b) si cette proposition devait être rejetée; c) ou si l'on devait consulter dès maintenant plus largement les organismes sur la valeur de cette proposition.

Suite aux consultations effectuées auprès des instances des secteurs, le Comité aviseur a évalué que cette proposition était «travaillable», malgré des bémols importants, à la condition que des remaniements significatifs soient apportés, touchant principalement à l'objet de la politique et au cadre partenarial.

C'est d'ailleurs avec la conviction que le ministre de la Solidarité sociale sera sensible à l'immense déception ressentie face à l'objet de la proposition de politique gouvernementale que le Comité aviseur a décidé de lui adresser le présent avis.

Nous appuyant sur les avancées contenues dans la proposition de politique, en dépit d'insatisfactions majeures liées à l'articulation d'ensemble de cette proposition, nous voulons croire en la volonté du ministre d'apporter à ce projet des changements significatifs pour les organismes d'action communautaire autonome.

Nous nous devons de souligner ici la qualité des échanges et l'ouverture qui ont présidé aux rencontres d'information tenues avec le cabinet du ministre de la Solidarité sociale et le SACA, en préalable à la réalisation de cet avis. Certaines clarifications ont pu dès lors être apportées, que nous espérons vivement voir consignées et intégrées à la proposition.

Il nous apparaît essentiel à cette étape de clarifier avec le ministre les aspects suivants:

- Le ministre est-il prêt à négocier sur la base de l'avis déposé par le Comité aviseur et des attentes qui y sont énoncées?
- Les positions énoncées dans le texte de la proposition peuvent-elles être amendées de façon significative, tel qu'annoncé en décembre? Et dans quel sens?
- Quel sera à partir de maintenant le processus retenu pour la suite des échanges? Le ministre est-il prêt à s'engager dans un processus de négociation? Et comment se formaliseront les ententes survenues sur le contenu de la proposition, le cas échéant?

Dans le cas où le ministre se montrerait disposé à apporter des amendements significatifs à la proposition, le Comité aviseur l'assure de son entière collaboration pour soumettre prochainement le document ainsi remanié aux représentantes et représentants des organismes d'action communautaire autonome réunis en Rencontre nationale.

Nous souhaitons vivement que les commentaires et les recommandations contenus dans le présent document contribuent à améliorer la proposition de politique soumise à notre examen. Redisons en terminant que ce document est un premier avis qui se voulait général et que des commentaires complémentaires pourront être déposés concernant d'autres thèmes et dimensions de la proposition.

Mémoire

CONCERNANT LA PROPOSITION DE POLITIQUE

*« Le milieu communautaire :
un acteur essentiel au développement
du Québec »*



juillet 2007

SOMMAIRE

Mémoire

concernant la proposition
de politique
« Le milieu communautaire :
un acteur essentiel au
développement du Québec »

Juillet 2000

Le contenu de cette publication est
sous la responsabilité du comité de
coordination du Comité aviseur de
l'action communautaire autonome

Comité de coordination :

Pierre Ducasse
Carole Gadoua
Sylvie Gagnon
Madeleine Lacombe
Sylvie Lévesque
Pierre Valois

Coordination et rédaction :

Marie Leclerc,
coordonnatrice du Comité aviseur

Collaboration à la rédaction :

Denis Béliveau, Irène LeBot

Infographie :

Richard Lavigne

Comité aviseur
de l'action communautaire
autonome

4205, rue Saint-Denis, bureau 326
Montréal (Québec) H2J 2K9

Téléphone : (514) 845-6386
Télécopieur : (514) 845-9732
Courriel : comavis@cam.org
www.cam.org/~comavis

Présentation

Comité aviseur de l'action communautaire autonome 3

Introduction

Aperçu du mémoire 4

Mémoire

Section I Origines de la proposition de politique gouvernementale 5

Section II Éléments de contexte : un peu d'histoire 6

Section III Les enjeux de la reconnaissance et du financement
de l'action communautaire autonome 7

Section IV Critique de la proposition de politique 8

Conclusion

..... 17

Liste des recommandations 33

Bibliographie 35

Annexe

Liste des membres du Comité aviseur 36

*Présentation du***Comité aviseur de l'action communautaire autonome**

Le présent mémoire a été préparé par le Comité aviseur de l'action communautaire autonome. Structure de concertation, de mobilisation et de représentation, le Comité a été mis sur pied par le mouvement communautaire autonome face à la création du Secrétariat à l'action communautaire [autonome] par le gouvernement québécois en 1995. Depuis la mise en branle du processus qui a mené au dépôt d'une proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, les membres du Comité aviseur ont été des interlocuteurs privilégiés pour les représentants gouvernementaux impliqués dans ce dossier.

En raison de sa composition, le Comité aviseur représente plus de 150 regroupements et fédérations d'organismes d'action communautaire autonome actifs sur le plan national, régional ou local. Il rejoint ainsi quelque 4 000 groupes de base et constitue dès lors la plus importante structure de concertation du milieu communautaire québécois. Ces organisations œuvrent dans de multiples secteurs de l'action communautaire autonome : santé et services sociaux, consommation, éducation populaire, environnement, action bénévole, etc. Par ailleurs, l'ensemble de ces organismes adhèrent à une plate-forme commune élaborée en 1996 et 1998 et décrivant les caractéristiques de l'action communautaire autonome. Fort de telles assises, le Comité aviseur constitue un acteur incontournable.

Introduction

Aperçu du mémoire

Les membres du Comité aviseur sont inquiets. À titre de mandataires du mouvement communautaire autonome, ils ont joué depuis 1996 un rôle très actif en vue de l'adoption d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome. Ils ont mené des travaux d'analyse et de réflexion et favorisé la concertation du mouvement dans l'élaboration de positions communes face aux enjeux de la politique gouvernementale. Ils ont soumis sans relâche analyses et avis, commentaires et critiques, aux ministres responsables du dossier. Et ils se sont impliqués de bonne foi dans la démarche proposée pour l'élaboration de cette politique, s'efforçant d'y contribuer de leur mieux.

Pour constater, à la fin de cette étape, que la politique ne porte pas sur l'action communautaire autonome et que son objet demeure imprécis, que la reconnaissance de l'autonomie réclamée par les organismes devrait s'inscrire dans un cadre partenarial, et que le gouvernement n'envisagerait pas appuyer de façon significative la réalisation de la mission des groupes. Voilà qui est très alarmant.

Les échanges tenus cet hiver avec le ministre de la Solidarité sociale et le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) ont permis de clarifier la teneur de la proposition, de la bonifier dans sa forme sur certains aspects et, surtout, d'identifier les divergences de vue sur les questions plus fondamentales. La proposition rendue publique par le gouvernement en avril dernier vise en fait à resituer les relations de l'État avec un large « secteur » communautaire dans lequel les membres du Comité aviseur se reconnaissent bien peu, en cela en arrimant l'action des organismes aux priorités de l'État dans une perspective de complémentarité avec le réseau public qui n'est pas celle des organismes d'action communautaire autonome.

Si le Comité aviseur salue aujourd'hui avec une certaine satisfaction le fait qu'une proposition soit enfin soumise au débat public, les orientations proposées sont très éloignées de ce qui avait été promis par le Gouvernement du Parti québécois et de ce qu'attendaient les groupes représentés par le Comité aviseur. Le Comité espère que la consultation publique dans laquelle s'inscrit ce mémoire permettra de mieux faire comprendre les aspirations des milieux communautaires autonomes et d'identifier les remaniements substantiels indispensables.

La mission fondamentale des organismes d'action communautaire autonome ne saurait en aucun cas être attachée à celle du réseau. Or, la prépondérance donnée au financement par projet, accordé en fonction des priorités pointues de l'État, pousse les groupes à se détourner de leur mission première. Et l'absence de reconnaissance tangible de leur nature et de leur autonomie les condamne à une complémentarité forcée.

Une véritable politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome s'impose, pour baliser les rapports entre les groupes et les différents ministères et organismes gouvernementaux, et reconnaître et financer adéquatement le développement des pratiques en appui à la prise en charge des communautés.

Ce mémoire vise à faire mieux connaître l'histoire et les acquis de ce vaste mouvement de participation sociale que représente l'action communautaire autonome, pour ensuite interpeller les réponses apportées par la proposition de politique aux priorités du mouvement.

Dans une première partie, nous rappellerons les origines de la proposition de politique et situons les différentes étapes qui ont mené au projet actuel.

Dans une deuxième partie, nous aborderons, avec une perspective historique, le contexte dans lequel s'inscrit la politique et l'évolution du mouvement dans son rapport à l'État, pour démontrer que les groupes ne se situent pas dans un courant irréversible vers le partenariat et la complémentarité ; comme semble l'affirmer la politique.

Dans une troisième partie, nous présenterons les principaux enjeux de la reconnaissance et du financement de l'action communautaire autonome, à la lumière de leur importance pour les organismes comme pour la société québécoise.

Dans la dernière partie, nous ferons une critique systématique du contenu de la proposition au regard des objectifs poursuivis et des engagements énoncés.

Enfin, nous énoncerons les recommandations du Comité avisier.

Section I

Origines de la proposition de politique gouvernementale

L'analyse de la proposition de politique soumise au débat public par le gouvernement du Québec nécessite dans un premier temps de faire un retour sur les conditions qui ont amené le dépôt du document de consultation intitulé : « Proposition de politique : Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec ».

Une demande du milieu communautaire, un engagement du Parti québécois

Si l'action communautaire autonome existe depuis les années 1960², c'est dans les années 1970 et 1980 qu'ont été formulées par différentes composantes du mouvement les premières demandes de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

Ces premières initiatives allaient donner lieu en 1989 à une mobilisation plus importante. Sous le leadership de la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ) qui représentait des milliers d'organismes œuvrant au quotidien dans tous les secteurs de la société civile, il est alors demandé au gouvernement de reconnaître l'apport de l'action communautaire autonome dans la mise en lumière de problématiques sociales importantes telles la violence conjugale, l'exclusion des jeunes, l'alphabétisation. On réclame par ailleurs que les responsables politiques respectent l'autonomie des organismes et leur accordent un financement stable et décent.

En 1994, le Parti québécois inclut de façon explicite dans son programme la reconnaissance de l'apport de l'action communautaire autonome. Il est recommandé « que, dès son prochain mandat, le gouvernement du Parti québécois reconnaisse l'action communautaire autonome, qui suscite la prise en charge et l'autonomie des personnes et des collectivités ». Le programme mentionne, par ailleurs, qu'un gouvernement du Parti québécois s'engagera à accompagner et soutenir

les organismes d'action communautaire autonome. Pour ce faire, il s'engagerait entre autres à « élaborer une politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome (...) et associer les représentants des organismes populaires et communautaires à l'élaboration de la politique, des programmes cadres et du financement ».

La mise en place du SACA et la formation du Comité avisier

En janvier 1995, M. Jacques Parizeau, premier ministre, convoque des représentants du mouvement communautaire autonome et des groupes d'employabilité à une rencontre pour leur annoncer la mise sur pied d'un Secrétariat à l'action communautaire, le SAC. À la suite des pressions du mouvement, le Secrétariat se nommera finalement Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA). Le SACA aura pour premier mandat l'élaboration d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome et sera responsable de la gestion du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome constitué à partir de 5 % des profits nets des casinos. Le mouvement communautaire autonome obtient, après des pressions renouvelées, que le financement du nouveau réseau des Carrefours Jeunesse Emploi (CJE) mis en place par le gouvernement soit retiré du SACA et que le Fonds d'aide soit entièrement dédié à l'action communautaire autonome.

Dès l'annonce de la création du SAC(A), le mouvement communautaire autonome recommande la mise sur pied d'un Comité avisier, constitué des différents secteurs d'action communautaire autonome, pour conseiller les fonctionnaires dans l'élaboration de la future politique.

Lors de la première Rencontre nationale tenue en novembre 1996, plus de 125 personnes déléguées par les regroupements nationaux et régionaux adoptent une *Recommandation d'ensemble*, où se trouvent définies les caractéristiques de l'action communautaire autonome devant servir de base

² Voir à ce sujet la section II de ce mémoire, intitulée « Le contexte : un peu d'histoire ».

la politique gouvernementale. Cette rencontre historique du mouvement constitue l'aboutissement de deux ans de démarches visant à faire reconnaître la participation des organismes d'action communautaire autonome à la détermination des orientations du SACA et de la future politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

Cette rencontre permet aussi de déterminer les priorités d'attribution du Fonds d'aide ainsi que le mandat et la composition du Comité aviseur, assurant la légitimité du Comité comme instance représentative du mouvement communautaire autonome auprès du gouvernement.

En réponse aux recommandations du mouvement, la ministre Louise Harel, responsable de l'Action communautaire autonome, accepte que le Comité aviseur soit exclusivement constitué de membres désignés par les milieux communautaires autonomes. Une décision du Conseil des ministres vient au printemps 1997, entériner cette décision et confier rôle conseil au Comité aviseur. Aujourd'hui, vingt (20) secteurs et regroupements multisectoriels sont représentés au sein du Comité aviseur.

Lors d'une Assemblée extraordinaire tenue en avril 1998, les représentantes et les représentants du mouvement communautaire autonome adoptent une *Déclaration des organismes* portant sur les différents axes de la future politique gouvernementale tout en reiterant les principes de la Recommandation d'ensemble de 1996.

Les étapes d'élaboration de la politique

À la suite de l'Assemblée extraordinaire d'avril 1998, la ministre responsable de l'Action communautaire autonome met en place un comité bipartite constitué de représentants de ministères et du Comité aviseur, qui sera chargé d'encadrer la démarche gouvernementale devant mener à l'adoption de la politique. Ce comité, qui commence ses travaux à l'automne 1998, se réunit à quelques reprises pour réagir aux documents de travail préparés par le SACA.

Le SACA organise à l'automne 1998 une consultation des organismes d'action communautaire autonome du Québec qui a pour objectif d'alimenter les travaux d'élaboration de la politique. Cette démarche est critiquée par le Comité aviseur, tant pour l'ampleur des objectifs poursuivis et le caractère non représentatif du fichier, que pour le contenu des questions envisagées. Invité à procéder à la validation des outils de consultation, le Comité aviseur obtient que soient apportés certains remaniements au fichier ainsi qu'au guide de consultation, sans avoir cependant pu réaliser une réelle validation dans les délais impartis. Compte tenu de l'importance des enjeux, il publie un Guide d'information invitant les organismes et regroupements à répondre massivement à la consultation gouvernementale. Le rapport ne sera finalement pas rendu public en raison de problèmes méthodologiques.

Lors des élections provinciales de 1998, le Comité aviseur interpelle les différents partis politiques sur leurs positions face à l'action communautaire autonome. À cette occasion, le Parti québécois réitère ses engagements quant à l'adoption d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

À la suite de l'impasse survenue dans les travaux du comité d'orientation, le Comité aviseur rencontre à l'hiver le nouveau ministre de la Solidarité sociale pour clarifier l'objet de la politique gouvernementale : « reconnaître et soutenir financièrement l'action communautaire autonome sur les bases des caractéristiques déterminées par le mouvement ». Le ministre confirme par écrit que la reconnaissance de l'action communautaire autonome devra être au cœur de la future politique.

Le ministre dépose en juin 1999 au Comité ministériel du développement social (CMDS) les principes directeurs proposés pour la future politique. Il rencontre par la suite le Comité aviseur et s'engage à déposer dès que possible au comité d'orientation, pour consultation, le texte de la proposition gouvernementale en élaboration.

En novembre 1999, le Comité aviseur décide de se retirer du Comité d'orientation dont il constate le caractère inopérant et pose ses conditions à la poursuite de sa collaboration à l'élaboration de la politique, dont celle de la consultation en bonne et due forme du mouvement communautaire autonome.

Faisant suite à la mobilisation du mouvement, une *proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire* est déposée au Comité aviseur et rendue publique, le 20 décembre 1999, par le ministre de la Solidarité sociale. En février 2000, le Comité aviseur fait parvenir au ministre un Avis requérant des modifications majeures à la proposition, particulièrement concernant l'objet de la politique et le cadre partenarial, et demandant que soit amorcé un processus de négociation. Certains aménagements sont apportés au texte, sans que la proposition remaniée n'assure pour autant une véritable reconnaissance et un financement adéquat de l'action communautaire autonome. Le Comité aviseur réitère sa demande que des négociations aient lieu sur les enjeux de la politique.

Alors que des pourparlers sont en cours avec le Comité sur le processus de consultation gouvernementale, le ministre dépose la proposition de politique à l'Assemblée nationale le 5 avril 2000. Le Comité aviseur dénonce publiquement ce dépôt précipité et réclame avec l'appui du mouvement communautaire autonome le report de la consultation, qui est finalement fixée à la fin de l'été. Le Comité aviseur obtient d'autre part du ministre de la Solidarité sociale le financement des activités de concertation du mouvement face à la consultation, incluant la tenue d'une Rencontre nationale sur la proposition remaniée.

De ce rapide survol des différentes étapes ayant mené au dépôt de la proposition de politique, il importe de relever le fait que le texte soumis à la consultation publique ne vise pas spécifiquement l'action communautaire autonome mais un large « secteur communautaire ». Au regard des promesses maintes fois répétées, ce changement d'orientation est pour le moins surprenant, voire inquiétant. Pour les membres du Comité aviseur, l'enjeu demeure entier : l'obtention d'une véritable reconnaissance de l'action communautaire autonome assortie d'un financement public en appui à la mission et à l'autonomie des organismes.

Si le processus est garant du résultat, il faut admettre que la démarche d'élaboration de la politique gouvernementale s'est jusqu'à maintenant avérée particulièrement laborieuse et que les résultats sont, à cette date, encore incertains. Ces constats ne peuvent que nous inciter comme Comité aviseur à être très prudents pour la suite du processus.

Section II.

Éléments de contexte : un peu d'histoire

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la société québécoise a évolué de façon accélérée. Avec l'amélioration du niveau de vie et la forte demande de scolarisation, l'Église ne pouvait plus continuer à gérer et à administrer seule le réseau scolaire et les établissements en santé et services sociaux. À compter des années 1960, l'État québécois entreprend donc de réformer en profondeur la fonction publique, l'éducation, la santé et les affaires sociales.

Très rapidement, la Révolution tranquille pave la voie au développement et à l'essor de nouvelles valeurs sociales et politiques. Même si les gouvernements d'alors adhèrent aux principes de « l'État providence » et s'appliquent à intervenir aussi de façon énergique dans le domaine économique, les transformations de cette période n'entraînent pas la disparition de la pauvreté. Le modèle de développement économique mis de l'avant permet certes un accroissement de la richesse collective ; il n'en demeure pas moins que des inégalités perdurent.

Les débuts d'un mouvement social

Réagissant aux mauvaises conditions de vie d'une partie de la population et aux différentes formes d'exploitation et d'exclusion, des citoyens se réunissent pour s'entraider et revendiquer. Ces groupes jettent alors les bases de ce qui deviendra le mouvement communautaire autonome québécois. Réclamant de meilleures conditions de vie, ces organismes récuse la dépendance, misant plutôt sur la participation, la reconnaissance de leurs droits et l'action collective. Au cours des années 1970, le mouvement se consolide et s'élargit. Cette période est en effet marquée par l'essor du mouvement des femmes et le début de la longue bataille pour le financement de l'éducation populaire autonome. De grands regroupements, tels que la Fédération des femmes du Québec et le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ), se font entendre pour défendre les plus vulnérables. La vigueur du mouvement social

de ces années témoigne de sa puissance et surtout de l'importance que l'on accorde, déjà à cette époque, à une plus grande responsabilisation des acteurs sociaux en butte aux formes bureaucratiques et impersonnelles de gestion de l'État.

1980 - 2000 : Crise économique, réformes et mobilisation des milieux communautaires

À l'effervescence de ces années, succède ensuite une période marquée au sceau des difficultés économiques. Pour de larges pans de la population québécoise, l'onde de choc de la crise du début des années 1980 se fait cruellement ressentir. L'accent mis sur la compétitivité, la productivité et la recherche de profits sans cesse plus grands ne font qu'accroître les inégalités sociales.

Dans une conjoncture économique de plus en plus difficile et devant l'appauvrissement croissant et le développement d'une société fracturée, la poussée du mouvement communautaire se poursuit et donne lieu à une critique de plus en plus systématique du contrôle de l'État sur la gestion de la vie sociale. Le mouvement se structure dans de larges secteurs d'activité : consommation, habitation, alphabétisation, information, défense des droits, santé et bien-être, travail, loisirs, immigration, etc. Tous les secteurs d'activités socioéconomiques font l'objet de luttes ou de revendications. On assiste également à l'émergence d'un fort mouvement de jeunes et à la mobilisation des personnes du troisième âge pour améliorer leurs conditions de vie.

Au Québec comme dans la majorité des sociétés postindustrielles, les années 1990 se caractérisent par une crise importante et de sérieuses remises en question : crise des valeurs, perte de confiance dans les institutions et le pouvoir politique, diminution de l'emploi au profit du travail précaire ou souterrain, montée de l'intolérance... On assiste alors au démantèlement progressif des assises de l'État providence, à de nombreuses restructurations économiques, à l'érosion continue des protections, à la vulnérabilisation et à l'exclu-

sion sociale et économique d'un nombre sans cesse grandissant d'individus. Plus que jamais, les actions entreprises par les organismes d'action communautaire autonome s'avèrent nécessaires.

Que ce soit au niveau local, régional ou national, le mouvement communautaire autonome s'organise afin de se doter de structures de concertation, de mobilisation et de soutien. Depuis le début des années 1980, différentes structures ont en effet vu le jour afin de d'accroître l'efficacité des groupes. Des regroupements se forment sur les plans :

- sectoriel (comme la Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome ou la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, secteur santé et services sociaux) ;
- intersectoriel (ex. : création en 1985 de la Coalition des organismes communautaires du Québec) ;
- régional et local (telles que les tables régionales en éducation populaire ou dans le secteur de la santé et des services sociaux, et les corporations de développement communautaire) ;
- ou national.

Les luttes et les revendications du mouvement communautaire autonome ont donc joué un rôle important au chapitre de l'évolution des structures sociales de la société québécoise. En fait, l'histoire du mouvement s'articule pour l'essentiel autour d'une visée de transformation sociale, et ce, à partir de la réalité des citoyennes et des citoyens les plus démunis économiquement, les plus exclus socialement et politiquement.

De l'État providence à l'État accompagnateur

Depuis une vingtaine d'années, force est de constater que le québécois a progressivement délaissé son rôle de régulateur socioéconomique. En effet, les gouvernements qui se sont succédés à Québec ont peu à peu abdiqué bon nombre de leurs responsabilités en matière de services publics à offrir à la population. Entreprise sous le gouvernement libéral, la redéfinition du rôle de l'État s'est poursuivie de façon accélérée sous le gouvernement du Parti québécois. Si le gouvernement actuel n'a pas complètement renoncé au modèle

québécois d'une société plus juste et plus équitable, les choix politiques qui ont été faits dans le but d'atteindre le déficit zéro participent d'une logique néolibérale et nous éloignent d'un tel modèle.

Les efforts mis en œuvre pour éliminer le déficit ont entraîné une réduction importante de la taille de l'État et se sont accompagnés d'un courant de déréglementation ainsi que de coupures draconiennes dans les programmes éducatifs, sociaux et de santé. Ainsi, après plusieurs années de compressions et de remises en cause de son organisation, le réseau de santé et de services sociaux est à bout de souffle. En dépit des nombreuses fermetures d'hôpitaux, du virage ambulatoire, de l'instauration d'un régime assurance-médicaments et de l'injection périodique de nouveaux crédits, les listes d'attente continuent de s'allonger et la qualité des services de se dégrader. Dans la foulée du rapport de la commission présidée par Roland Arpin, la ministre de la Santé et des Services sociaux laisse en outre entendre qu'un certain nombre de services pourraient être confiés au secteur privé.

Ce basculement d'un État providence à un État accompagnateur annonce l'avènement d'une société de plus en plus fracturée, notamment en regard de l'accessibilité des services. C'est pourquoi le mouvement communautaire autonome doit continuer d'exercer des pressions afin d'amener l'État à respecter ses engagements face à la réduction des écarts sociaux, au maintien de sa mission sociale et aux droits des citoyennes et citoyens de pouvoir bénéficier de services publics accessibles à tous et gratuits.

Or, les tendances qui traversent l'action gouvernementale nous laissent présager l'avènement de politiques de plus en plus intrusives en matière d'orientation de l'action communautaire. On décèle en effet une forte tentation de la part du gouvernement à vouloir interpeller le « tiers secteur » afin d'arrimer ses services aux priorités des ministères.

Annonçant vouloir remédier aux problèmes du chômage et de l'appauvrissement, le gouvernement décidait en 1996 de réunir les syndicats, les entreprises et les organismes sociaux dans le cadre de Sommets socioéconomiques ; il s'agissait alors de cibler des actions prioritaires et de redéfinir le pacte social. Ces sommets ont joué un rôle décisif dans les orientations actuelles du gouvernement. Ils ont permis de dégager un certain nombre de « consensus » autour de la relance de l'emploi (entre autres par l'insertion au travail de la popula-

tion active et des allègements réglementaires), de l'élimination du déficit budgétaire et de la réduction des dépenses. Ces orientations ont également pavé la voie à d'importantes réformes touchant les grands services publics (en matière de sécurité du revenu, d'éducation, de santé et de formation professionnelle).

En dépit des réserves exprimées par les délégués des milieux communautaires, le gouvernement est allé de l'avant avec ces orientations, provoquant du même coup de nombreuses brèches dans l'édifice des protections sociales. À l'instar de ce qui se produit ailleurs, nous sommes ainsi passés d'un modèle construit sur le concept de droit à des protections, à un régime de plus en plus centré sur la notion de responsabilité (une tendance que les sociologues résument en parlant de glissement d'un « Welfare » à un « Workfare »). Quatre ans après la tenue de ces Sommets, la population québécoise subit encore les contrecoups des orientations alors prises. Le démantèlement de « l'État providence » se fait de plus en plus omniprésent, systématisant l'abandon par l'État de son rôle de régulation pour un rôle « d'accompagnateur » des forces du marché.

Le mouvement communautaire autonome face à ces orientations

Depuis la formation des premiers comités de citoyens jusqu'à la mise sur pied des différentes structures de concertation qu'il s'est données, le mouvement communautaire autonome a toujours été très critique à l'égard des modes de gestion de l'État. L'autonomie des groupes qui composent le mouvement a toutefois été sérieusement menacée au cours des dernières années. D'où certaines de nos inquiétudes en regard de la politique qui nous est proposée.

En effet, les efforts pour atteindre le déficit zéro et le démantèlement des services publics pourraient inciter le gouvernement à vouloir assujettir le mouvement communautaire autonome à des fins strictement utilitaires. Dans le contexte actuel de restructuration de l'État, les organismes sont de plus en plus sollicités pour assumer des mandats qui vont au-delà de leur mission première, banalisant du même coup leurs pratiques de conscientisation et de transformation sociale.

La question de l'emploi, incluant le recours à l'économie sociale, est devenue un objectif central de la politique économique et sociale du gouvernement, entraînant l'adaptation d'un ensemble de structures publiques et parapubliques à cette visée et l'utilisation des organismes communautaires pour leur capacité à offrir des services complémentaires. Sur un autre plan, la localisation est venue consacrer le virage partenarial et l'accent mis sur la concertation de l'appareil gouvernemental avec les organismes du milieu, en fonction des priorités et des orientations gouvernementales.

En suscitant la participation des partenaires socio-économiques, dont les organismes communautaires, l'État reconnaît le rôle déterminant des organismes communautaires dans notre société. On craint toutefois qu'il s'agisse surtout d'un rôle de fournisseurs de services.

À l'aube des années 2000, le défi majeur à relever pour le mouvement est sans doute de parvenir à négocier les conditions d'un nouveau contrat social dans lequel figureraient bien sûr la reconnaissance de l'identité communautaire et des balises de financement des organismes, tout en obtenant de l'État qu'il s'associe à la société civile sans céder à la tentation de la contrôler.

Section III

Les enjeux de la reconnaissance et du financement de l'action communautaire autonome

Au cours des dernières années, le Comité aviseur n'a cessé de promouvoir et de sensibiliser le gouvernement aux demandes du mouvement communautaire autonome, qui réclame depuis plus de dix ans une politique qui soit conforme aux besoins et aux aspirations des organismes et des dizaines de milliers de personnes rejointes par ces derniers. Ce que le mouvement revendique globalement :

- une véritable politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome ;
- une politique transversale qui implique le gouvernement et qui mette des balises aux relations entre l'ensemble des ministères et organismes parapublics et les organismes d'action communautaire autonome ;
- une politique qui s'applique à tous sans entraîner l'uniformisation du mouvement communautaire autonome ;
- une politique qui protège des iniquités, dans le respect des spécificités du mouvement communautaire autonome ;
- une politique qui reconnaisse la diversité du mouvement ainsi que son histoire et l'apport des femmes dans les organismes ;
- une structure de liaison respectueuse du mouvement communautaire autonome.

Cette revendication s'articule autour de trois grands axes correspondant aux priorités du mouvement face aux situations de précarité vécues par les organismes et à l'évolution de leurs rapports à l'État. Il s'agit de : la nature de l'action communautaire autonome, l'autonomie des organismes et le financement de la mission.

La nature de l'action communautaire autonome

Les organismes d'action communautaire autonome se définissent dans leur variété comme constituants d'un mouvement social autonome d'intérêt public et se reconnaissent dans des caractéristiques qui leur sont propres. Ils sont engagés socialement envers la population qui les a fait naître et le bien-être des citoyennes et des citoyens est au cœur de leur action quotidienne. Leurs actions visent à lutter contre la pauvreté, la discrimination, l'appauvrissement et participent à une amélioration du tissu social et de la qualité de vie.

Les organismes d'action communautaire autonome sont des milieux de participation active des citoyennes et des citoyens engagés dans les luttes sociales et politiques pour la transformation sociale, le développement durable et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans leur mode de fonctionnement, les organismes se sont donné des formes diversifiées de vie démocratique où les membres jouent un rôle actif. C'est sur la base de ce contrôle démocratique par les membres que se décide la vie de l'organisme.

En mettant de l'avant la coordination de l'ensemble des services offerts à la population, la réorganisation de l'État menace le mouvement communautaire autonome dans sa spécificité. En axant sa reconnaissance sur une vision utilitariste des organismes, le gouvernement priverait la société de leur capacité à innover et à créer, de leur capacité à détecter les nouvelles réalités que vivent les populations et à explorer de nouvelles solutions.

Il importe donc que la politique réaffirme le rôle des organismes d'action communautaire autonome dans la prise en charge des communautés locales et régionales tout en respectant leur autonomie d'action, leur identité et leur choix de territoire d'intervention. L'action communautaire autonome est une forme d'expression de la citoyenneté et de promotion des intérêts collectifs qui participe à l'évolution sociale et contribue activement au bien commun. C'est pourquoi sa reconnaissance constitue aujourd'hui un enjeu de société.

L'autonomie des organismes

Historiquement, les groupes d'action communautaire autonome reçoivent leur mandat de leurs membres issus de la communauté et doivent leur rendre compte de leurs actions. De tout temps, ce fonctionnement démocratique a permis aux citoyennes et aux citoyens de reprendre en main leurs conditions de vie et de définir les moyens d'action à privilégier. C'est cette autonomie de décision et d'action qui amène les organismes d'action communautaire autonome à rester à l'écoute des besoins des populations et à déceler les nouvelles problématiques auxquelles elles sont confrontées. Il est donc essentiel de continuer à stimuler et encourager les pratiques alternatives dans les multiples champs d'intervention que recouvre l'action communautaire autonome.

Les pratiques développées par les organismes considèrent les personnes dans leur intégralité, à l'intérieur de leur environnement, et non pas seulement à partir d'un problème spécifique. Elles visent à soutenir la prise en charge des personnes par elles-mêmes dans le but d'identifier des solutions durables aux situations problématiques. Plutôt que d'appliquer des recettes toutes faites, ces pratiques souples et évolutives permettent d'adapter les interventions aux réalités vécues et favorisent le développement de l'autonomie à l'intérieur d'une démarche collective.

Pour ce faire, chaque organisme doit pouvoir déterminer librement ses règles et ses normes de régie interne pour répondre de façon adéquate à la mission, aux orientations et aux objectifs fixés par ses membres en regard des besoins identifiés par le milieu et dans le milieu. C'est pourquoi les organismes se refusent à devenir les exécutants de l'État, de l'entreprise privée ou de tout autre bailleur de fonds. Les organismes jouent un rôle primordial dans l'identification des besoins des communautés, dans la compréhension des nouvelles problématiques sociales. Pour cette raison, ils se trouvent souvent à l'avant-garde des politiques sociales, notamment en ce qui concerne les solutions à apporter.

L'autonomie permet aux organismes communautaires autonomes de conserver et de faire intervenir leur sens critique par rapport aux priorités de l'État qui ces dernières années, on doit bien le dire, relèvent plus d'une logique marchande que sociale. L'accent mis par le gouvernement sur la sous-traitance et la complémentarité des services menace l'autonomie d'action et d'intervention des organismes, ainsi que

leur approche basée sur la participation libre et volontaire des populations qu'ils desservent.

Une véritable reconnaissance de l'autonomie des organismes constitue un enjeu démocratique de taille pour la société québécoise, qui perdrait un élément essentiel à sa vitalité si les organismes étaient utilisés à des fins de rationalisation et de complémentarité.

Une mission à soutenir adéquatement

Depuis leurs origines, les organismes d'action communautaire autonome ont dû composer avec un sous-financement chronique et une précarité financière. Ils subissent aujourd'hui de très grandes pressions pour répondre aux priorités de l'État en échange d'un financement gouvernemental.

Comme le soutien gouvernemental se trouve de plus en plus axé sur le financement par projets, les organismes se trouvent souvent poussés, pour survivre, à abandonner des volets entiers de leur mission première, tels que la prévention, la promotion, l'éducation, la défense des droits. Toutes ces activités sont pourtant nécessaires au développement des solidarités sociales, au maintien des acquis sociaux et à l'établissement d'une plus grande justice sociale.

Les organismes d'action communautaire autonome ont toujours joué un rôle bénéfique pour la vitalité de la démocratie et la défense des droits collectifs. Sans financement adéquat, cette spécificité est menacée de disparaître. Une vraie politique de reconnaissance implique nécessairement que l'État participe de façon prépondérante au financement de la mission globale des organismes et de leurs regroupements, sur une base stable, récurrente et minimalement triennale. L'autonomie dans la gestion financière représente une condition essentielle à la mise en œuvre et à la réalisation des orientations des groupes.

Ce financement de la mission doit prendre en compte non seulement le respect de l'autonomie d'orientations, de politiques et d'approches des organismes, mais aussi le respect de la polyvalence et de l'approche globale qu'ils ont développées. À cette fin, le financement de l'État doit prévoir la conclusion d'ententes collectives de financement négociées. Il doit également assurer le maintien de l'accès à des programmes de financement variés, tant nationaux que

régionalisés, notamment le financement sectoriel assuré par certains ministères et organismes gouvernementaux.

Compte tenu du risque de nivellement des pratiques et des liens de dépendance qui pourraient résulter d'une source unique de financement, le financement gouvernemental destiné à l'action communautaire autonome doit résister à la tentation du « guichet unique », que ce soit sur une base nationale ou territoriale.

De plus, face aux dangers de disparités régionales et locales, l'État devrait déterminer, en concertation avec les différents secteurs du mouvement communautaire autonome, des balises nationales fournissant de grandes orientations aux ministères et organismes gouvernementaux en matière de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome, tout en prenant en compte les dynamiques et caractéristiques régionales et locales.

Une véritable reconnaissance de la nature de l'action communautaire autonome et de l'autonomie des organismes passe par un financement public prépondérant de la mission des groupes. Un redressement véritable de la situation actuelle de précarité et d'instabilité financière des organismes suppose également un accroissement substantiel de l'enveloppe budgétaire globale destinée à l'action communautaire autonome, mettant l'accent sur la consolidation des programmes existants.

Un tel redressement devrait constituer une priorité pour le gouvernement du Québec, s'il entend véritablement viser la reconnaissance de l'apport du milieu communautaire au développement social du Québec et favoriser « la consolidation de ses interventions et services ainsi que l'innovation dans les approches d'intervention qui caractérisent son action ».

Les enjeux sociaux de la reconnaissance

En plus des impacts à prévoir pour la consolidation et le développement des organismes, la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome constituent un enjeu de développement social qui concerne l'ensemble de notre société.

Face au désengagement de l'État des services essentiels à la population et aux impacts sociaux qui en ont découlé, le mouvement communautaire autonome considère que l'État se doit de réinvestir la sphère sociale afin d'assurer aux

citoyennes et aux citoyens l'accessibilité, la gratuité et l'universalité des services, lutter et contrer l'exclusion et accroître son soutien aux efforts de prise en charge des communautés et des personnes dans l'ensemble des régions du Québec.

Si les organismes d'action communautaire jouent un rôle important auprès de la population, l'État doit lui aussi jouer son rôle dans la redistribution de la richesse et dans la consolidation des acquis de la société québécoise. Le développement social est aussi essentiel au progrès de notre société que la croissance économique et la saine gestion des affaires publiques.

Les organismes d'action communautaire autonome se sont développés pour proposer des alternatives et favoriser la prise en charge par les collectivités. Ils se refusent aujourd'hui à jouer un rôle palliatif orienté exclusivement sur une approche utilitariste. Les citoyennes et les citoyens attendent du gouvernement qu'il investisse dans le maintien de leur qualité de vie et préserve les services à la population qui ont été mis en place au cours des décennies.

Parallèlement, pour continuer à jouer son rôle, l'action communautaire autonome doit être reconnue et soutenue pour l'entièreté de sa mission. Son action est essentielle au renouvellement des forces vives de notre société. L'État doit soutenir ces initiatives collectives et ne pas se limiter à coordonner les services selon une approche épidémiologique basée sur des solutions apportées à la pièce à des problèmes traités de façon isolée.

Face au processus de déconcentration administrative en cours et aux dangers d'une accentuation des disparités régionales et locales, l'État doit assumer un leadership face aux orientations des ministères en matière de reconnaissance et d'allocation des fonds dédiés à l'action communautaire autonome. En établissant des balises nationales, le gouvernement devra s'assurer que la politique vienne appuyer les initiatives originales des communautés en toute équité.

Section IV

Critique de la proposition de politique

À la lumière de ce qui précède, le Comité aviseur considère qu'un changement de cap est essentiel pour rétablir un équilibre dans les relations entre les organismes et l'État. Nous analyserons donc les orientations gouvernementales proposées en nous demandant si ces orientations répondent aux attentes du mouvement, à savoir : est-ce qu'elles peuvent contribuer à redresser la situation faite aux organismes d'action communautaire autonome et à les aider à réaliser leur mission dans le respect de leurs orientations et des mandats reçus de leurs membres.

Dans cette partie du mémoire du Comité aviseur, nous reprendrons les différents chapitres et sections de la politique pour évaluer leur portée. Les pages qui suivent sont inspirées du Guide de réflexion produit ce printemps par le Comité aviseur et des différents avis émis sur les versions antérieures de la proposition de politique. Cette section a aussi été alimentée par les commentaires des participantes et participants aux rencontres régionales de concertation intersectorielle organisées par le Comité aviseur et par les analyses réalisées par les différents secteurs.

Chapitre 1. La reconnaissance de l'action communautaire

Objet de la politique et champ d'application

(Sections 1.1, 1.2, 1.3, 1.4)

Il est clair que la proposition datée du 5 avril 2000 ne correspond pas aux engagements officiels pris par le gouvernement du Parti québécois lors du Sommet économique de 1996, ainsi qu'il est convenu lors des élections de 1998, à l'effet d'élaborer une politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome. On en paraît encore bien éloigné, alors que le mouvement communautaire autonome a revendiqué, de longue date :

3. « Les organismes favorisent la prise en charge par les personnes et les groupes dans la résolution de leurs difficultés et la modification de leurs conditions de vie. Cette action nécessite l'autonomie des groupes ainsi que des individus, mais ne saurait en aucun cas être la responsabilité de l'État. » (extrait Échos du SAC Acom, décembre 1996, recommandation d'ensemble, 2.4, p. 3)

4. Pour faciliter la lecture, les références suivantes au document de consultation gouvernemental référeront au document aux pages concernées.

« une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome qui ait pour principe directeur une définition de l'action communautaire autonome et des organismes qui réfère aux caractéristiques déterminées collectivement par le mouvement lors de la Rencontre nationale de 1996.

Qu'en est-il exactement de la proposition à l'étude ? La proposition décrit d'emblée les organismes communautaires comme faisant partie du « tiers secteur », notion qui dans son application réfère surtout à l'économie de marché et qui reflète bien peu la perspective de développement social que prétend mettre de l'avant la politique.

Même si le texte gouvernemental reconnaît dans une certaine mesure les caractéristiques de l'action communautaire autonome, en s'appuyant sur ces caractéristiques pour situer l'enjeu de l'autonomie, la politique s'adresse au « secteur » communautaire dans son ensemble, sous toutes ses formes. Les caractéristiques de l'action communautaire autonome sont présentées dans la proposition en date du 5 avril, mais elles ont été réarticulées selon une autre logique, passant sous silence le fonctionnement démocratique qui fait pourtant partie intrinsèque des principes de base de l'action communautaire autonome. La reconnaissance du mouvement, porteur de changement social notamment par son rôle critique et son approche de prise en charge³, est loin de traverser la proposition et aucun engagement spécifique n'y est associé. (Réf. Proposition de politique, Section 1.3.1, p. 14-15-16.)⁴

Le champ d'application de la politique est peu précis. Les organismes visés par la politique répondraient à cinq grands critères : « Ils ont un statut a but non lucratif ; ils poursuivent une mission sociale qui leur est propre ; ils répondent globalement aux grands principes de l'action communautaire ; ils sont enracinés dans leur communauté et, enfin, ils entretiennent une vie associative et démocratique. » (p. 16)

Les « *grands principes* » auxquels on réfère ici ne sont pas identifiés. S'agit-il de ceux de l'action communautaire autonome ? Si oui, pourquoi ne pas le dire clairement ? Et sinon, comment peut-on attendre que des organismes répondent à des principes non définis ? Et qui les définira ?

Le texte précise que les fondations et les ressources intermédiaires seraient exclues en principe du champ d'application. Cependant, le « secteur » communautaire inclurait notamment les fondations assimilables à des organismes communautaires qui ont une mission autre que la levée de fonds, les organismes communautaires qui ont des projets d'économie sociale ou qui prennent des contrats à titre de ressources intermédiaires⁵ (alors que ce type de contrat comporte des clauses qui vont à priori à l'encontre du principe de l'autonomie), les Carrefours Jeunesse Emploi, etc. (p. 16)

Une fois ces désaccords exprimés, nous sommes cependant favorables à l'exclusion de la politique des organismes soumis à un cadre réglementaire, qui ne sont pas en mesure de déterminer sur leurs propres bases leurs orientations ni leurs approches d'intervention. Il faudrait cependant rectifier les catégories citées à titre d'exemples, les organismes de justice alternative ne constituant pas une catégorie d'organismes régie par un cadre réglementaire.

C'est pourquoi :

1. Nous réitérons le caractère vital de l'adoption par le gouvernement du Québec d'une véritable politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.
2. Nous demandons que la reconnaissance des caractéristiques de l'action communautaire autonome soit établie comme principe directeur de cette politique ;
 - 2.1 Conséquemment, nous demandons l'exclusion du champ d'application de la politique de l'ensemble des organismes ayant comme mission fondamentale la levée de fonds,
 - 2.2 Nous demandons également l'exclusion du champ d'application de la politique des ressources intermédiaires, en tant que ressources mises en place par l'État tirant leur mandat des établissements publics dont elles sont le prolongement.

Le pourquoi de la politique : objectifs et fondements (Section 1.5)

La proposition s'appuie sur une argumentation qui semble à plusieurs égards contradictoire si l'on considère les objectifs cités. Nous analyserons systématiquement ces objectifs et questionnerons la logique qui les sous-tend, à partir de la réalité des organismes d'action communautaire autonome.

D'entrée de jeu, la politique déclare viser « *essentiellement la reconnaissance de l'apport de l'action communautaire au développement social du Québec* ». Elle aurait pour grand objectif de valoriser « *ce qui en constitue l'essence, soit la transformation sociale, la vie démocratique, la vision globale des problématiques, l'enracinement dans la communauté et l'écoute des besoins de la communauté* ».

Voilà un objectif dans lequel pourraient se reconnaître les organismes d'action communautaire autonome et qui devrait à notre avis inspirer davantage la politique, de même que celui visant à « *favoriser la prise en compte de l'approche globale qui caractérise l'action communautaire* ». Ils sont malheureusement très peu pris en compte dans le reste du texte. (p. 17-18)

En effet, la proposition a surtout par la suite une approche utilitariste. Ainsi, on soutiendrait les organismes pour leurs services, pour « *mieux répondre aux besoins de la population et aux nouvelles problématiques sociales, particulièrement ceux qui apparaissent prioritaires* ». Il y a là un enjeu démocratique majeur. Qui déterminera les priorités sur lesquelles les organismes devraient intervenir ? Et selon quels critères ? Les membres des organismes ne sont-ils pas les mieux placés ? D'autre part, l'intervention selon une approche globale se concilie mal avec une réponse à la pièce aux besoins de la population. (9^e objectif, p. 18)

De plus, les orientations adoptées par le gouvernement ces dernières années sont très présentes dans les objectifs de cette

⁵ La mise en place de structures intermédiaires repose sur des contrats de services, où se trouvent définis le « plan » d'intervention, l'évaluation, le code de vie, dans le cadre d'un financement à l'acte » et d'une obligation à la tarification. Qu'est-ce qu'une ressource intermédiaire ? La Loi sur la santé et les services sociaux définit ce type d'organisme comme étant une ressource qui est le prolongement d'un établissement public dans la communauté et qui doit avoir un contrat de services avec un établissement.

« Est une ressource intermédiaire, toute ressource rattachée à un établissement public qui, aux fins de maintenir ou d'intégrer un usager à la communauté, lui dispense par l'entremise de cette ressource des services d'hébergement et de soutien ou d'assistance en fonction de ses besoins. » (Loi sur la santé et les services sociaux, art. 302)

politique : lutte à l'exclusion, développement de la citoyenneté et... développement d'une offre de services autre que celle du réseau public. (2^e objectif, p. 18) Faisant le lien entre ces orientations et l'arrimage projeté avec la politique de développement régional et de localisation, nous nous questionnons sur les visées réelles de la politique gouvernementale. Servira-t-elle à mettre en œuvre différentes politiques gouvernementales auprès du « secteur communautaire » ? Cette perspective a de quoi inquiéter.

Par surcroît, le bilan des impacts de la politique de régionalisation sur les organismes communautaires n'a pas encore été effectué, que ce soit au gouvernement (du moins à notre connaissance), ou au sein du mouvement communautaire autonome.

C'est pourquoi nous sommes perplexes devant l'objectif qui parle d'appliquer « les grandes balises nationales que constituent les orientations de la politique, dans le respect des dynamiques et des caractéristiques régionales et locales ». Des orientations ne sauraient constituer des balises, mais elles doivent servir de cadre pour l'élaboration de celles-ci. Mais nulle part dans la politique on ne donne d'indication sur ce que seront ces dites balises. Quelles lignes directrices les organismes gouvernementaux suivront-ils : celles déterminées par les instances administratives régionales ou celles déterminées par la politique gouvernementale ? Cela est loin d'être clair. (3^e objectif, p. 18)

Nous nous inquiétons tout particulièrement du fait que la politique poursuive l'objectif d'« assurer la reconnaissance et le soutien de l'action communautaire en cohérence avec les grandes politiques du gouvernement, notamment en matière de développement régional et local ». (4^e objectif, p. 17) Dans quel sens sera dirigée cette *cohérence* ? Il y a risque que cela corresponde à un arrimage forcé à des politiques avec lesquelles les organismes se trouveraient en désaccord.

Dans le contexte où les politiques gouvernementales actuelles (réforme de la sécurité du revenu, « allègements réglementaires », coupures dans les services publics et réduction de l'universalité, ...) concourent à l'accroissement des écarts sociaux et à l'appauvrissement de la population, nous croyons qu'il faut absolument éviter que la reconnaissance et le soutien financier des organismes d'action communautaire autonome soient arrimés « en cohérence » avec les grandes politiques du gouvernement.

Cela est particulièrement clair pour les groupes de défense de droits, dont le rôle primordial consiste à critiquer les orientations gouvernementales lorsqu'elles sont jugées inéquitables et à en surveiller l'application. Il est évident que leur financement de base ne doit en aucun cas être alloué en cohérence avec les politiques du gouvernement. Cela est vrai pour l'ensemble des organismes intervenant auprès de catégories de populations vulnérables ou face à des enjeux sociaux. Cela est vrai également dans une autre optique : les organismes d'action communautaire autonome se veulent dans leur essence même une alternative aux services et interventions déployés par le réseau public et parapublic. Leur mission fondamentale ne saurait en aucun cas être attachée à celle du réseau. Nous le répétons : le gouvernement doit résister à la tentation d'arrimer les organismes d'action communautaire autonome aux politiques de l'État. La société toute entière y perdrait, tant sur le plan démocratique que sur le plan social.

Les objectifs relatifs aux relations que le gouvernement veut entretenir avec le milieu communautaire sont orientés selon deux axes : l'instauration de conditions « favorisant l'exercice de la relation partenariale, en particulier par le respect de l'autonomie des organismes (...) » et « la détermination des besoins de la population et des services et interventions à déployer prioritairement pour y répondre ». Cela soulève d'autres enjeux.

Tout d'abord, on peut questionner l'inscription de l'autonomie dans l'exercice de la relation partenariale... Ces deux notions auraient pu être traitées dans des objectifs distincts, ce qui aurait évité bien des ambiguïtés et des interprétations : les organismes seront-ils plus respectés dans leur autonomie lorsqu'ils accepteront de s'inscrire dans une relation partenariale ? La *définition de l'autonomie* présentée dans cet objectif nous paraît une bonne base de départ, en ce que l'on y traite du respect de « l'autonomie des organismes à déterminer leur mission, leurs orientations, leurs modes et approches d'intervention et leurs modes de gestion ». (5^e objectif, p. 17)

Mais c'est le cadre partenarial balisant ce respect qui pose problème. Les organismes d'action communautaire autonome ne se voient pas à priori comme des partenaires de l'État. On a vu qu'il se refusent à toute forme d'arrimage forcé aux politiques gouvernementales. Ils se refusent également à tout partenariat forcé, qui serait en soi un contresens. Nous y reviendrons lorsque nous traiterons du chapitre portant sur la relation partenariale.

Face à l'objectif visant à « favoriser la prise en compte de l'expertise et des diagnostics posés par les organismes communautaires dans la détermination des besoins... », l'on peut craindre l'utilisation des groupes pour cautionner l'identification des services prioritaires à donner à la population. Et que la politique gouvernementale serve à mettre en place une offre intégrée de services de la part du réseau public incluant les milieux communautaires autonomes. (6^e objectif, p. 17)

À ce propos, à l'encontre du courant néolibéral qui prédomine actuellement, nous réitérons la position prise par le mouvement communautaire autonome en 1998 : « Nous affirmons que l'État québécois se doit de maintenir un *réseau de services publics universels et gratuits* ajustés aux réalités spécifiques des hommes et des femmes; permettant d'assurer aux citoyennes et aux citoyens l'accessibilité dans toutes les régions du Québec »⁶.

Les *orientations relatives au soutien gouvernemental* s'articulent autour de la même préoccupation gouvernementale : assurer la réponse aux besoins de la population en évolution, « particulièrement ceux qui apparaissent prioritaires ». (7^e et 9^e objectifs, p. 17-18) Nous reposerons notre question : prioritaires aux yeux de qui ? Par définition, les organismes d'action communautaire autonome déterminent eux-mêmes leurs priorités d'action. Ils veillent à identifier avec les membres de leur association les activités qu'ils doivent mettre de l'avant, et cela sur la base de la connaissance qu'ils ont développée des problématiques sociales présentes sur leur territoire ou dans leur domaine d'intervention. Il nous semble que les objectifs traitant de l'identification des besoins de la population entrent dans les faits en contradiction avec les objectifs mettant de l'avant le respect de la vision globale des organismes et de leur approche globale de la personne, et encore davantage avec l'objectif visant le respect de leur autonomie.

Enfin, un dernier objectif vise à « développer une connaissance plus approfondie de l'action communautaire... ». C'est louable. Il aurait été cependant pertinent que soit affirmée dans la politique gouvernementale la nécessité d'associer les représentantes et représentants des organismes à la détermination des orientations les concernant. La proposition entretient un certain flou existentiel sur cette question.

Un examen systématique des différents objectifs nous amène à soulever une question fondamentale face à la proposition de politique : l'intention du gouvernement du Parti québécois est-elle de reconnaître véritablement l'autonomie des organismes dans le respect de leur mission, de leurs orientations, de leurs modes et approches d'intervention et de leurs modes de gestion ? Ou cette intention est-elle de les arrimer à l'offre de services du réseau public ? Cela ne peut pas être l'un et l'autre à la fois.

Ces objectifs doivent bien sûr être mis en relation avec les fondements de la politique, qui sont présentés à partir de trois grands axes situant l'action communautaire comme : outil de développement de la citoyenneté, partenaire du développement et réseau d'interventions et de services. Malheureusement, le reste du texte de la proposition est axé par la suite sur l'offre de services. On évacue ainsi la dimension critique de la citoyenneté qui vise la transformation sociale et s'appuie notamment sur des valeurs de justice sociale, de solidarité et d'égalité entre les hommes et les femmes.

Si l'action communautaire autonome se veut un outil de développement de la citoyenneté, elle est surtout, à ce titre, citoyenneté critique, pratiques de conscientisation, implication dans un changement social et appropriation collective par les citoyennes et les citoyens de plus de pouvoir sur leur vie et leur environnement. La question du partenariat et de la mise en place d'un réseau de services nous paraît d'un autre ordre : cela ne relève pas des finalités, comme le développement de la citoyenneté, mais bien des moyens. (p. 18-19-20)



Coup d'œil sur les engagements gouvernementaux

Le gouvernement envisage de diffuser une déclaration de reconnaissance de « l'apport de l'action communautaire au développement du Québec » [à noter ici que l'on ne parle pas uniquement de développement social]. De plus, on entend « procéder à la nomination d'un ou une ministre responsable de l'Action communautaire ». (p. 20-21) Rappelons que cette responsabilité visait, il y a encore un an et demi, l'action communautaire *autonome*.

⁶ *Échos du Comité avisé*. Déclaration des organismes, juin 1998, p. 1.

De notre point de vue, quelle que soit la responsabilité confiée au ministre chargé du dossier, l'enjeu du respect des organismes inclut la reconnaissance du fait qu'ils doivent rester *maîtres d'œuvre* à l'intérieur de ce vaste champ de participation sociale. L'action communautaire autonome n'est pas un vain mot : nous continuons de revendiquer une politique qui vienne reconnaître et supporter la philosophie d'intervention qui l'anime.

Chapitre 2. Comment reconnaître l'action communautaire

L'ensemble du chapitre 2 de la proposition gouvernementale, qui porte à la fois sur la reconnaissance et le soutien de l'action communautaire, inscrit d'emblée les relations entre l'État et les milieux communautaires dans un cadre partenarial, en plus de lier la reconnaissance des groupes à la réponse aux besoins de la population, comme on l'a vu dans le chapitre 1.

a notion de partenariat (Sections 2.1 et 2.2)

Par sa proposition de politique, le gouvernement sollicite l'expertise des organismes afin de procéder à l'identification des priorités auxquelles répondre. La proposition considère d'ailleurs les modes d'interventions et les pratiques des organismes « comme autant d'options pour répondre adéquatement aux besoins de la population ». On entend favoriser la participation des groupes aux lieux d'influence initiés par l'État visant « à cerner les besoins de la population et à convenir des priorités ».

Le cadre de reconnaissance proposé serait ainsi clairement lié à la réponse aux besoins prioritaires de la population, et cela à l'intérieur d'un rapport partenarial avec l'État. Cette « offre de partenariat globale » à l'approche utilitariste, qui valorise dans les faits surtout l'offre de services venant des milieux communautaires, suscite des inquiétudes. Elle tient peu compte de la nature de l'action communautaire autonome, qui implique notamment de faire la critique de l'impact des politiques gouvernementales.

Rappelons ce que le mouvement revendique à ce sujet :

- la liberté de participation des organismes aux concertations, partenariat et consultations initiés par l'État ou d'autres acteurs ;

- que le financement des organismes ne soit pas conditionnel à ces participations.

L'offre de partenariat globale est balisée entre autres par l'objectif suivant : « Permettre aux organismes communautaires de jouer le rôle de partenaires à part entière de l'État par l'instauration des conditions favorisant l'exercice de la relation partenariale et en particulier, par le respect de l'autonomie des organismes à déterminer leur mission, leurs orientations, leurs modes et leurs approches d'intervention ainsi que leurs modes de gestion ». (p. 17) Mais la reconnaissance proposée inscrirait d'emblée les organismes dans un cadre partenarial, sans tenir compte de la diversité des pratiques et des rapports à l'État. De même, nous relevons avec étonnement l'interprétation de l'évolution du mouvement vers le partenariat effectuée dans l'historique présenté au chapitre 1 de la Proposition sous le titre « Quelques étapes de l'évolution de l'action communautaire ». (p. 12-13) Soulignons que le bilan des relations entre les groupes et l'État est lui aussi orienté selon la même approche. (p. 24-25)

Il nous faut donc clarifier que l'établissement d'un partenariat est fonction des convergences d'intérêts et d'objectifs sur un enjeu donné, ou encore de projets mis en commun. Le fait d'établir une relation de type partenarial, avec qui que ce soit, relève de l'initiative de chacun, et si certains organismes s'inscrivent dans ce type de rapport avec l'État, ce n'est pas le cas de tous.

D'autre part, la proposition balise les liens avec les ministères bailleurs de fonds en s'appuyant sur l'accréditation et la notion de *ministère « partenaire »*. (p. 33-34) Nous constatons que la notion de partenaire n'est pas claire dans la proposition. Un bailleur de fonds n'est pas en soi un partenaire. De plus, il paraît difficile de parler de correspondance entre la mission d'un ministère « partenaire » et la mission des organismes qui jouent un rôle critique face aux politiques de ce même ministère. Qu'entend-on par mission ? Veut-on parler du champ d'intervention ?

Le texte du document de consultation affirme également que l'offre de partenariat s'inscrit « dans une dynamique de participation libre et volontaire et ne conditionne pas l'accès au soutien des organismes et regroupements ». On y dit aussi que « l'engagement gouvernemental de soutenir l'action communautaire n'est pas lié à la participation des organismes

communautaires aux lieux de partenariat (...) ». (Sections 2.2 et 2.4, p. 25 et 28)

Mais il nous apparaît que les références nombreuses aux priorités de l'État et à l'accent mis sur la nécessité « d'assurer la réponse la plus adéquate aux besoins des citoyennes et des citoyens » viennent contredire à plusieurs égards ces affirmations quant à ce qui guidera le soutien financier gouvernemental.

Nous relevons le fait que l'offre partenariale ouvre notamment des portes aux organismes désireux de s'inscrire dans les lieux d'influence initiés par l'État, en tant que « *partenaires essentiels* » lors de la planification et de la mise en œuvre des politiques gouvernementales. (p. 26) Plusieurs signaux d'alarme sont cependant lancés par des organismes qui constatent que leurs énergies sont déjà très sollicitées pour peu de résultats, au détriment parfois de leur mandat auprès des populations.



Coup d'œil sur les engagements gouvernementaux

Les engagements associés à cette offre (p. 26) soulèvent à eux seuls un certain nombre de questionnements : on dit vouloir considérer les organismes communautaires comme des partenaires essentiels des politiques de *développement social et économique* (on ne parle plus ici seulement de développement social), on entend favoriser leur participation dans les forums, lieux et événements « *ayant une influence sur les politiques sociales et économiques* » et « *visant, entre autres, à cerner les besoins de la population et à convenir des priorités* » (à noter que l'on parle ici des priorités au sens très large : on est loin de l'action communautaire autonome). D'autre part, on convierait les organismes, par l'entremise du Comité aviseur, à une « *consultation annuelle sur les enjeux globaux découlant des orientations gouvernementales...* ».

Le qui est questionnant dans ces engagements, ce n'est pas l'ouverture aux avis des milieux communautaires, c'est le temps réquisitionné auprès des groupes, à la grandeur des régions du Québec, pour tenter d'influencer les priorités gouvernementales dans les très vastes domaines du développement social et économique. Encore là, on est rendu très loin de l'action communautaire autonome et de son rôle de prise en charge des communautés. Tout cela nous semble

relever d'un autre ordre de préoccupations : en fait, cela semble s'inscrire en droite ligne dans la mise en œuvre des différentes politiques gouvernementales existantes.

Les autres engagements de cette section réfèrent à une nécessaire réflexion sur les enjeux du partenariat : nous croyons que cette réflexion devrait associer les différentes parties concernées et non les seuls acteurs gouvernementaux, et qu'elle devrait porter tant sur les conditions du partenariat que sur les *conditions de la reconnaissance* en dehors du cadre partenarial. Le gouvernement s'engagerait également à interpeller « l'ensemble de la société civile dont les différents bailleurs de fonds privés et publics... ». Cela réfère à l'association des bailleurs de fonds privés à la mise en œuvre de la politique gouvernementale : nous sommes très mal à l'aise avec cette perspective. Nous y reviendrons dans la section concernant les mesures de soutien financier.

L'enjeu, en ce qui concerne cette offre de partenariat venant du gouvernement, consiste à obtenir la reconnaissance et le soutien financier des *modes d'intervention librement et démocratiquement choisis* par les organismes, quels que soient leurs rapports à l'État.

C'est pourquoi :

3. Nous demandons que la politique gouvernementale reconnaisse les modes d'intervention librement et démocratiquement choisis par les organismes, quels que soient leurs rapports à l'État.

Le respect de l'autonomie (Section 2.3)

Le respect de l'autonomie des organismes est circonscrit dans une section spécifique, où l'on situe d'ailleurs cette dimension comme devant être le *fondement de la relation de partenariat*. Notre critique majeure à cet égard est la suivante : on reconnaît en principe l'autonomie des organismes, mais sans que cela traverse la politique.

Rappelons ce que le mouvement revendique sur ce sujet :

- que la politique affirme le principe de l'autonomie des organismes comme devant guider l'intervention de l'État à leur égard ;
- que la politique reconnaisse que chaque organisme détermine librement ses règles et normes de régie interne,

en conformité avec sa mission, ses orientations et les objectifs qu'il se donne en regard des besoins identifiés par le milieu ;

que la politique reconnaisse que l'organisme n'est pas un exécutant des mandats reçus de l'État et qu'il évalue lui-même sa mission et ses orientations et s'assure de la cohérence entre celles-ci et ses pratiques ; ...

Nous reconnaissons que, sur le plan des principes, la proposition tombe juste : le respect de l'autonomie et de ses fondements se trouverait reconnu à l'intérieur du 5^e objectif de la politique, qui traite des relations que le gouvernement veut entretenir avec le milieu communautaire. (Section 1.5, p. 17)

Le texte de la proposition admet « que la communauté elle-même structure la réponse à certains de ses besoins par l'intermédiaire des organismes communautaires... ». De plus, on mentionne un peu plus loin que le financement de base s'est avéré concluant, dans certaines régions, comme mesure permettant de reconnaître l'autonomie de l'action communautaire. (Section 2.4.2, p. 31)

Plus tôt dans le texte, la proposition s'appuie sur les caractéristiques de l'action communautaire autonome pour camper les exigences posées par l'autonomie aux organismes qui s'en réclament. On tend cependant à réduire ainsi l'action communautaire autonome à un simple enjeu d'autonomie pour les organismes, banalisant le mouvement social qui se définit à partir de ces caractéristiques et de la philosophie d'intervention qu'elles sous-tendent. (Section 1.3, p. 14)

Et pourtant nous doutons. Sur quoi nous basons-nous ? Sur le fait que le respect de l'autonomie ne traverse en rien la suite de la proposition de politique gouvernementale. Parce que, on a pu le voir dans la pratique avec l'article 335⁷ de la Loi sur la santé et les services sociaux, le respect de l'autonomie ne signifie rien s'il ne devient pas une *balise nationale*

⁷ L'article 335 de la Loi sur la santé et les services sociaux se lit comme suit : « Un organisme communautaire qui reçoit une subvention en vertu du présent titre définit librement ses orientations, ses politiques et ses approches » (L.R.Q., chapitre 4.2). Le mouvement communautaire de ce secteur a maintes fois dénoncé que cet article se trouve invalidé par d'autres dispositions de la même Loi, notamment celle qui stipule que la région régionale a parmi ses objets de responsabilités « (...) de planifier, d'organiser, de mettre en œuvre et d'évaluer, dans la région, les programmes de santé et de services sociaux élaborés par le ministre ». Elle a aussi pour objets « 5^e d'assurer la coordination des activités médicales (...) ainsi que des activités des établissements, des organismes communautaires... » (L.R.Q., chapitre 4.2, art. 340) Ces autres dispositions permettent aux régions de s'engager en juges de ce que peuvent et ne peuvent pas faire les organismes dans le cadre de « leur » mission

que l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux concernés seront tenus d'appliquer. Or, et c'est là une de ses grandes faiblesses, la proposition de politique n'identifie formellement aucune balise.

De plus, d'autres dispositions viennent porter atteinte à ce même principe de respect de l'autonomie : la systématisation de la reddition de comptes et l'application de l'approche de l'évaluation par résultats aux organismes communautaires, qui ne font pourtant pas partie du réseau public et qui, à ce titre, ne sauraient être liés aux mêmes *exigences d'efficacité*.



Coup d'œil sur les engagements gouvernementaux

Le gouvernement reverrait ses pratiques pour assurer le respect de l'autonomie. Il s'engagerait à « examiner et harmoniser ses pratiques pour assurer le respect de l'autonomie des organismes communautaires à déterminer leur mission, leurs orientations, leurs modes et approches d'intervention et leurs modes de gestion ». (p. 28)

C'est là un début d'engagement sur lequel les organismes pourraient s'appuyer face aux menaces d'ingérence dans leurs pratiques et dans leur régie interne. Il reste à évaluer si les conditions se trouvent réunies pour assurer le respect de l'autonomie des organismes. Cela dans le contexte où les incitations à la complémentarité des interventions et des services avec le réseau public se font de plus en plus pressantes au détriment du développement de pratiques alternatives.

Par ailleurs, le respect de l'autonomie ne se trouve pas pris en compte de façon systématique dans les orientations sur le financement, si l'on considère par exemple les sept principes énoncés en matière de soutien financier. Ces derniers constitueraient, si notre lecture est juste, les véritables balises qui guideraient la politique gouvernementale en cette matière, bien plus que les « modalités » que l'on parle d'établir par la suite. Le respect de l'autonomie des organismes n'y est nullement considéré. (Section 2.4.1, p. 30)

Voilà pourquoi nous soulevons cette autre question : Le gouvernement déclare vouloir respecter l'autonomie des organismes. Dans quelle mesure soutiendra-t-il leurs différentes pratiques ?

cet égard, l'enjeu pour le mouvement communautaire autonome est très clair : il s'agit de *contrer la complémentarité forcée*. Les organismes doivent pouvoir décider librement de leurs mandats, orientations, priorités, modes et approches d'intervention, modes de gestion, etc., et être respectés dans la mise en œuvre de ceux-ci, sans que cela ne soit contrecarré par quelque cadre ou entente de financement que ce soit.

C'est pourquoi :

4. Nous demandons que le respect de l'autonomie des organismes traverse l'ensemble de la politique gouvernementale et qu'il fasse partie des balises nationales qui guideront la mise en œuvre de la politique.

Les mesures de soutien financier

(Section 2.4, jusqu'à 2.4.4)

document de consultation contient des énoncés de principe intéressants, mais limités sur le financement de base, qui ne remettent pas en question la diversité des types de soutien financier qui existent présentement et ne présentent pas *a priori* de caractère contraignant pour les différents ministères et organismes gouvernementaux concernés.

Rappelons ce que le mouvement revendique sur ce sujet :

- que la politique reconnaisse le principe d'un financement public, stable, adéquat, récurrent et minimalement triennal, en appui à la reconnaissance de la mission globale des organismes d'action communautaire autonome ;
- que la politique prévoit un accroissement substantiel et une indexation régulière de l'enveloppe globale dédiée à l'action communautaire autonome (...);
- que le financement de l'État soutienne l'autonomie des organismes et participe de façon prépondérante au financement de leur mission globale ;
- que le financement public contribue à assurer le financement de base des organismes d'action communautaire autonome au moyen d'ententes de financement (...);
- que la politique mette de l'avant l'obligation pour tous les ministères de dégager des enveloppes pour le financement de base des organismes d'action communautaire autonome (...);

- qu'elle vise à assurer le financement de base des organismes tout en évitant de les diriger vers un guichet unique.

En principe, la proposition étendrait le *financement de base* à tous les ministères et généraliserait le *financement triennal*. Dans les faits, la proposition inclut des énoncés de principe en faveur du financement de base qui pourraient constituer des avancées, si le financement en appui à la mission avait un caractère prépondérant face aux autres modes de financement (soutien ponctuel, projets, etc.). Ce n'est pas le cas et cela invalide à proprement parler le caractère potentiellement intéressant de certains engagements.

Par contre, le gouvernement se ferait un devoir d'accorder son soutien à « la réponse la plus adéquate possible » aux besoins de la population, tout en favorisant « le développement de pratiques de concertation et de gestion régionales et locales ». (p. 28) Ce lien, qui a été établi par les objectifs, on l'a vu, apparaît ici plus exigeant encore. Et dans quel but parle-t-on de soutenir des pratiques de gestion ?

Avant d'aller plus avant, la proposition fait intervenir un *bilan du soutien financier gouvernemental* (p. 28-29) que nous ne commenterons pas en détail mais qui nous apparaît cependant contestable à plusieurs égards. Ne serait-ce que par la provenance des sommes comptabilisées. On y met sur le même pied les subventions allouées aux organismes sur une base annuelle par le gouvernement, à même les budgets des ministères, et un fonds non récurrent comme le Fonds de lutte à la pauvreté, dont les sommes sont allouées non pas aux organismes mais pour le développement de l'employabilité des personnes et dont l'existence a été prolongée de justesse ce printemps pour une autre année. De plus, on passe sous silence le fait qu'une bonne partie de ces sommes est issue de la réallocation aux organismes communautaires des sommes récupérées à la suite des coupures effectuées dans le réseau public. Par surcroît, il est clair que certains des investissements identifiés concernent ce qu'il est convenu d'appeler des « ressources intermédiaires » mises sur pied par le gouvernement pour assumer les mandats qu'il a lui-même définis. Le bilan financier nous apparaît donc faussé en ce qu'il surestime les sommes réellement investies en action communautaire par le gouvernement du Québec.

Ce bilan financier est suivi de certaines considérations sur la réalité financière des organismes, puis de l'énoncé des enjeux posés entre autres par la multiplication des organismes communautaires. On y indique très clairement que « les orientations ne peuvent impliquer l'octroi d'un soutien financier à tous les organismes communautaires existants ou à venir », référant aux « paliers régionaux et locaux » pour dégager des priorités. (p. 30) Cette affirmation suscite bien des inquiétudes au sein des organismes. Entend-on remettre en cause les *acquis* arrachés de haute lutte par certains milieux qui, pauvres hier encore, sont parvenus à faire reconnaître la valeur de leur intervention et à négocier des cadres de reconnaissance ? Un tel rebrassage de cartes n'apparaît pas la solution à un problème auquel l'État a lui-même largement contribué, en développant une variété d'organismes selon les besoins pointus ciblés par ses priorités. Il nous faut rappeler que dans plusieurs domaines, les ministères et les régies régionales ont notamment privilégié la création de nouveaux organismes ou de nouvelles structures de concertation, dont certains mis en place directement par l'État.

Par ailleurs, le gouvernement favoriserait la *participation des autres bailleurs de fonds* privés et publics dans la consolidation des organismes communautaires. Nous réitérons notre objection à l'inclusion du financement privé dans la proposition de politique gouvernementale. L'État entend-il contribuer à privatiser le financement des organisations qui luttent pour une plus grande justice sociale et la réduction des écarts ? Il nous semble que le respect de l'autonomie doit aussi passer par le respect des structures de financement des organismes.

Dans le même esprit, la politique inciterait les organismes à l'*autofinancement*, avec l'objectif qu'ils soient soutenus par des fonds autres que publics. En dépit du fait que le texte de la proposition prenne en compte diverses sources de soutien financier, incluant la participation bénévole de citoyens et de citoyennes, il faut relever que les ministères ou organismes gouvernementaux pourront s'appuyer sur le principe de l'autofinancement ainsi posé pour durcir les exigences. Or, les réalités sont très diverses d'un secteur à l'autre. De plus, on note depuis quelques années une prolifération de campagnes de levées de fonds organisées pour les fins du financement de services autrefois assumés par l'État. Le « marché » de l'autofinancement se trouve ainsi saturé par les fondations mises sur pied dans la foulée des restrictions budgétaires imposées aux établissements du réseau public. (p. 31)

En plus des frais généraux et des frais salariaux, la proposition prévoit que la défense collective des droits et l'éducation aux droits feraient partie des *coûts admissibles* dans le financement de base, de même que la vie associative, les activités de concertation et de représentation ainsi que le soutien et l'encadrement de l'action bénévole. (Réf. p. 32) Nous constatons que, au delà de l'« offre de services », la proposition avance ainsi une forme de reconnaissance des interventions et des pratiques reliées à l'action d'un organisme. Le tableau semble cependant incomplet : il manque des dimensions importantes, notamment les pratiques de conscientisation telle que l'éducation populaire qui est complètement absente de la proposition. Nous avons déjà indiqué que cette approche englobante pourrait constituer une avancée intéressante. Cela dans la mesure où un financement adéquat serait alloué par l'État au fonctionnement des organismes, sans pour autant empêcher ceux-ci de développer des activités ou projets spécifiques reliés à leur mission.

D'autre part, on établirait des *critères d'accès* au financement de base : statut d'organisme à but non lucratif ; faire preuve d'un fonctionnement démocratique ; être enraciné dans la communauté (...); avoir une finalité sociale ; répondre globalement aux « grands principes » de l'action communautaire. (p. 34) La question se pose à nouveau : quels sont ces grands principes ? Ces critères, très larges, pourraient être resserrés si l'on partait des caractéristiques de l'action communautaire autonome, et si l'on référant par exemple aux notions de prise en charge, de transformation sociale.



Coup d'œil sur les engagements gouvernementaux

Le gouvernement s'engagerait à « consacrer une portion importante du soutien financier global qu'il octroie aux organismes communautaires sous la forme d'une participation au financement de base ». Il ne s'engagerait cependant pas à donner un caractère prépondérant au financement de base comme mode de financement : c'est ce que nous lui reprochons principalement. Le texte précise que la participation au financement de base constituerait une *balise* pour tous les ministères, même si « le niveau de participation est susceptible de varier d'un ministère à l'autre ». (p. 31 et 35)

Il est à noter que le gouvernement s'engagerait à ce que soient négociés avec le milieu communautaire les paramètres

en matière de *défense collective des droits* à prendre en compte dans le financement de base de la mission ou dans les interventions spécifiques des organismes. (p. 33)

Par ailleurs, *aucun engagement financier* n'est associé à la politique, même si, au chapitre de la mise en œuvre, la proposition indique que « la généralisation de la participation au financement de base de même que les autres mesures de soutien vont (...) nécessiter des fonds additionnels ». Cela ne semble guère compromettant et n'est accompagné d'aucun engagement lié à un échéancier précis. Une politique d'une telle ampleur sans engagements financiers correspondants ressemble à une coquille vide habillée de bonnes intentions.

L'enjeu est ici limpide : les organismes attendent de la part du gouvernement du Québec des *engagements financiers substantiels*, afin que soit enfin privilégié le financement de base comme mode de financement et que soit renversée la tendance lourde du financement par projet. La proposition ne va pas assez loin dans cette direction.

C'est pourquoi :

5. Nous demandons que le gouvernement s'engage à donner un caractère prépondérant au financement de base de la mission des organismes, sans oublier le financement pour des activités spécifiques liées à la mission.
6. Nous demandons que soit retirée de la politique la référence à tout objectif d'autofinancement qui pourrait être imposé par l'un ou l'autre bailleur de fonds comme condition préalable à l'accès au financement gouvernemental.
 - 6.1 Conséquemment, nous demandons que soit retiré de la proposition le rôle des partenaires et bailleurs de fonds privés dans la consolidation des organismes communautaires.
7. Nous demandons que la reconnaissance de l'action communautaire autonome soit associée à des engagements financiers spécifiques prévus par la politique gouvernementale.
 - 7.1 Nous demandons que ces engagements prévoient une hausse substantielle de l'enveloppe budgétaire de l'action communautaire autonome dès 2001.

Le financement des regroupements

(Section 2.4.5)

Par cette proposition de politique, l'État participerait au financement de base des regroupements, mais en mettant un accent particulier sur les cotisations des organismes.

Rappelons à cet égard ce que revendique le mouvement :

- que la politique reconnaisse le principe de la reconnaissance des structures autonomes de représentation et de concertation mises sur pied par les milieux communautaire autonomes, tant sur le plan local, régional, national, international, que sectoriel, intersectoriel ou multisectoriel. Cette reconnaissance doit s'appuyer sur le respect de leur autonomie, de leur identité, de leurs orientations et de leur fonctionnement ;
- que la politique établisse la nécessité de l'attribution d'un soutien financier de base de l'État aux structures autonomes de représentation et de concertation dont se sont dotés les organismes d'action communautaire autonome.

Nous devons souligner que la proposition semble prendre en compte *l'ensemble de la mission* des regroupements, de divers niveaux, tant comme instances de concertation et de représentation politique, que dans leur rôle de recherche, de formation, d'analyse, de défense collective des droits, de protection de la qualité des services et de l'intervention de leurs membres. Cela devrait être a priori favorable à l'établissement d'un financement adéquat. (p. 35-36)



Coup d'œil sur les engagements gouvernementaux

Le gouvernement s'engagerait à ce que les ministères et organismes gouvernementaux participent au *financement de base* des regroupements. Il s'attend cependant à ce que les regroupements ayant accès à un financement de base « complètent une partie de celui-ci par le biais des *cotisations d'adhésion* de leurs organismes membres ». Il s'engagerait à cet égard à ce que ces cotisations puissent être prises en considération dans le financement de base des organismes. (p. 36)

Tout en reconnaissant l'importance des cotisations dans la vie démocratique d'un regroupement, nous ne croyons pas que l'on puisse s'attendre à ce que le financement de l'ensemble des regroupements s'appuie sur les cotisations de

Leurs organismes membres, aux revenus trop souvent précaires. Par surcroît, cette approche est difficile d'application pour les organismes adhérant à plusieurs structures de concertation, de divers niveaux. Il est à noter que le phénomène du réseautage, caractéristique des milieux communautaires, a été amplifié par le courant de la régionalisation et de la localisation.

Nous relevons également le fait que la proposition reconnaît spécifiquement le rôle des regroupements en matière de formation et que le gouvernement s'engagerait à les soutenir pour qu'ils puissent répondre aux besoins de formation de leurs membres. Cependant, on ferait du Comité sectoriel sur l'action communautaire et l'économie sociale un interlocuteur privilégié, alors que ce comité ne constitue pas une structure autonome de représentation des milieux communautaires. Cela est fort questionnant. Il sera ici très important de préciser l'approche selon laquelle serait effectuée l'identification des besoins, et pour quelles fins. (p. 41-42)

L'enjeu pour le mouvement est le suivant : obtenir une reconnaissance et un financement de base adéquats pour les regroupements en appui à la totalité de leurs rôles.

C'est pourquoi :

8. Nous demandons que les regroupements soient reconnus et soutenus financièrement, de façon adéquate, pour la totalité de leurs rôles.

La reddition de comptes et l'évaluation par résultats (Section 2.5)

Un des aspects très inquiétants de cette proposition est l'intention gouvernementale de systématiser le principe de la reddition de comptes des organismes et d'appliquer aux milieux communautaires l'approche de l'évaluation par résultats.

Rappelons que le mouvement revendique que :

les organismes évaluent eux-mêmes leur mission et leurs orientations et s'assurent périodiquement de la cohérence entre celles-ci et leurs pratiques.

Les organismes d'action communautaire autonome sont en pratique d'accord avec le fait de devoir rendre compte rigoureusement des sommes reçues de leurs bailleurs de fonds. Ils

sont cependant préoccupés face au risque que, derrière la simplification apparente, ne se profilent des dispositions équivalant à de l'ingérence dans la vie interne des organismes. La reddition de comptes, telle que présentée dans la proposition, ouvre la porte à l'ingérence lorsque toute personne semble pouvoir s'enquérir de la « conformité » des activités des organismes avec leur mission. À notre avis, cette vérification relève de l'évaluation et elle doit rester du ressort des organismes. (p. 37-38)

De plus, l'on prévoit aussi implanter l'évaluation par résultats, en indiquant cependant que « la démarche gouvernementale doit, dans toute la mesure du possible, s'inspirer du modèle participatif développé par le Comité ministériel de l'évaluation pour les organismes communautaires du secteur de la santé et des services sociaux ».

Si nous croyons que l'évaluation doit être participative, ce n'est cependant pas dans n'importe quel cadre, ni dans n'importe quelles conditions. En fait, nous nous inquiétons de ce que l'on tente d'imposer aux milieux communautaires autonomes une approche qui ne correspond ni à leurs valeurs, ni à leur fonctionnement. L'approche des organismes, nous l'avons dit, est d'abord axée sur le processus, difficilement mesurable, et non sur les résultats directs obtenus.

Les dispositions concernant la reddition de comptes et l'évaluation par résultats viennent, selon nous, porter atteinte à l'autonomie que prétend vouloir respecter la politique. Les organismes d'action communautaire autonome ne font pas partie du réseau public, n'entendent pas y être arrimés et ne sauraient être liés aux mêmes exigences sur le plan de la gestion que celles imposées, par exemple, aux ministères et organismes gouvernementaux par la Loi sur l'administration publique adoptée tout récemment par le Gouvernement du Québec. Nous sommes prêts à rendre des comptes, au même titre que n'importe quel organisme recevant du financement de l'État. Ni plus, ni moins.

Il nous apparaît fort important qu'il soit stipulé dans la politique que l'organisme doit demeurer maître de son évaluation, ce qui ne nie nullement le pouvoir de l'État d'évaluer ses programmes. Mais l'application au sein d'un ministère de l'approche de l'évaluation par résultats ne saurait avoir pour conséquence d'exiger d'un organisme une évaluation de sa mission ou de ses orientations.

Par ailleurs, il faut distinguer entre les grandes balises nationales à faire respecter par l'ensemble des ministères, qui devront être négociées avec les regroupements, et l'objet de l'évaluation, les modalités et le processus qui devront être négociés avec l'organisme lui-même.



Coup d'œil sur les engagements gouvernementaux

Le gouvernement entend « harmoniser et simplifier les pratiques gouvernementales (...) relatifs à la reddition de comptes et à l'accès au soutien financier (...) » Il entend aussi « développer des indicateurs relatifs à la reddition de comptes ». (p. 38) Cependant, il ne précise pas sur quelles bases s'effectuera cette « harmonisation », il n'indique pas non plus avec qui, ni comment, il entend développer ces outils. Nous croyons que le respect de l'autonomie des groupes commande des mécanismes de reddition de comptes souples et adaptés, tout en étant rigoureux. Mais rigueur ne veut pas nécessairement dire uniformisation. La démarche de détermination des indicateurs, qui pourraient varier selon la nature des activités, devrait à notre avis être précisée. Quel type d'informations seraient requises et quelle utilisation pense-t-on en faire ?

Le gouvernement s'engage à mettre en place un comité de travail, afin d'identifier des balises en matière d'évaluation par résultats et de reddition de comptes. Il s'engagerait de plus à négocier paramètres, modalités, indicateurs et processus d'évaluation. (p. 39) Cela est bien. Nous croyons cependant qu'une étape a été escamotée. Le respect de l'autonomie commande en effet que des consultations préalables soient réalisées, en concertation avec le mouvement, auprès d'intervenants ayant développé une expertise en la matière, pour s'entendre sur le type d'évaluation qui devrait être appliquée.

Concernant ces deux approches, l'enjeu est le même : le respect de l'autonomie de gestion des organismes. Les organismes refusent de se voir intégrés au réseau public par la voie administrative.

C'est pourquoi :

9. Nous demandons que des consultations préalables soient réalisées, en concertation avec le milieu, auprès d'intervenants ayant développé une expertise en la matière, avant que l'approche de la reddition de comptes et l'approche de l'évaluation par résultats ne soient appliquées aux organismes.

La question des conditions de travail

(Sections 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10)

La politique, si elle était adoptée dans sa forme actuelle, pourrait avoir pour effet que le gouvernement interviendrait dans les conditions de travail au sein des organismes par le développement de l'accès à certains régimes préférentiels.

Le mouvement n'a pas formulé collectivement de revendications concernant les conditions de travail. Il a bien plutôt revendiqué au travers des années un financement de base adéquat, ce qui demeure sa véritable revendication sur la question de l'amélioration des conditions d'intervention. Cependant, en référant à la présence majoritaire des femmes dans les organisations, le mouvement a revendiqué une politique qui ait pour objet de combattre les situations de précarité et de pauvreté vécues par les organisations ainsi que par les personnes qui les supportent.

Que dit plus précisément la politique ?

La proposition envisage que soient explorés en collaboration avec le Comité aviseur certains aspects des conditions de travail (*accès aux avantages sociaux*), interpellant sur d'autres aspects des interlocuteurs communautaires non précisés (« milieu communautaire », représentants des regroupements, ...), à l'exception du *soutien à la formation* dont la préoccupation serait confiée au Comité sectoriel sur l'action communautaire et l'économie sociale. (p. 41 à 44)

Il nous faut relever le fait que la proposition met notamment de l'avant des exemptions de « taxes » pour les organismes communautaires. Il s'agit dans le cas de la *cotisation à la CSST* d'une obligation à titre d'employeurs envers la protection des travailleuses et travailleurs. On créerait ainsi une brèche dans les responsabilités des employeurs en s'appuyant sur les milieux communautaires, ce qui apparaît critiquable

dans une approche de solidarité sociale. Nous nous objectons fermement à cette approche. (p. 44)

Par l'examen des besoins de formation des organismes, la proposition ouvre potentiellement la porte à l'établissement de *profils de formation*. Le mouvement se doit d'être vigilant face à cette autre approche, dans le contexte actuel des pressions à la compétitivité de la main d'œuvre. Nous croyons qu'il appartient aux milieux communautaires autonomes de déterminer par eux-mêmes leurs besoins et moyens de formation, avec plein contrôle de l'évaluation de ces besoins. (p. 41-42)

Une fois énoncés ces premiers commentaires, le Comité aviseur considère largement prématuré de s'intéresser aux questions relatives aux conditions de travail alors que le financement de base même des groupes n'est toujours pas assuré. Ces questions pourraient être référées à d'éventuels comités de travail, mais il ne nous apparaît pas que la politique devrait prévoir de telles dispositions.

L'enjeu à cet égard pour le mouvement est donc d'éviter l'ingérence dans la gestion des organismes en s'assurant d'obtenir un *financement de base adéquat*.

C'est pourquoi nous demandons :

10. Nous demandons que soit retirée de la politique l'exemption éventuelle des organismes communautaires de leur cotisation à la CSST à titre d'employeur.

Le rôle du palier régional (Section 2.12)

La politique serait très clairement arrimée à la politique gouvernementale de *développement régional et de localisation*, à l'encontre de la recommandation du mouvement faite en 1998 :

« face à cette question, le mouvement revendique avant toute chose que la politique ne soit pas utilisée pour orchestrer la mise en œuvre auprès des milieux communautaires autonomes des politiques de régionalisation. Il met aussi de l'avant certains principes :

- que la politique affirme le rôle des organismes d'action communautaire autonome dans la prise en charge des communautés locales et régionales ainsi que le respect de leur autonomie et de leur identité face à la déconcentration (...);

- que l'État détermine, en concertation avec le mouvement communautaire autonome, des balises nationales fournissant de grandes orientations aux ministères et organismes gouvernementaux en matière de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome (...);
- que ces balises s'appliquent pour l'ensemble des politiques sectorielles et qu'elles s'appuient sur la définition de l'action communautaire autonome incluse dans la politique dans le respect des caractéristiques adoptées par le mouvement; pour ce faire, que la politique prévoie le maintien d'une instance de niveau national de consultation et de décision concernant l'allocation des fonds, et la détermination d'orientations en concertation avec les milieux communautaires autonomes;
- que ces balises reflètent et prennent en compte les dynamiques et caractéristiques régionales et locales et permettent un appui véritable aux initiatives originales et aux besoins des communautés et des collectivités.

Rappelons que, dans ses objectifs, la proposition prévoit l'articulation entre les orientations de la politique gouvernementale et la politique de soutien au *développement local et régional*. (p. 17) On indique, dans la section portant sur le palier régional, que c'est dans ce contexte que la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire devrait se déployer, dans le but de rapprocher les acteurs locaux et régionaux de l'*identification des besoins*. (p. 45) On voit revenir ici la notion de besoins, qui traverse l'ensemble de la proposition.

D'autre part, le texte souligne, sans s'y engager formellement, que la politique impliquerait « l'adoption de balises nationales précisant les modalités de mise en œuvre des orientations et des principes de la politique ». L'absence de garantie à cet égard suscite de vives inquiétudes quant au respect des orientations de la politique. (Section 2.4.1, p. 30)

Et cela, d'autant plus que le gouvernement confierait aux Conférences administratives régionales (CAR) le rôle d'harmoniser les interventions gouvernementales liées à la politique en région, et de réunir avec l'aide des Conseils régionaux de développement (CRD) les conditions pour la *conclusion d'ententes* spécifiques et multisectorielles, locales et régionales. (p. 46)

Nous nous inquiétons de cette orientation alors que ces instances n'ont aucune expertise reconnue en matière d'action communautaire autonome. De plus, les représentantes et représentants des organismes d'action communautaire autonome se retrouvent très minoritaires au sein des *instances régionales*.

Enfin, la proposition incite les ministères à régionaliser leurs interventions auprès des organismes. (Section 3.1, p. 48) Sans véritables balises nationales, l'expérience démontre que l'attribution des fonds répondra à bien d'autres priorités, en termes de création d'emploi ou de développement économique, avant celles du mouvement communautaire autonome.



Coup d'œil sur les engagements gouvernementaux

Le seul engagement à l'égard de la régionalisation consistait « à ce que les orientations touchant le soutien financier puissent dans toute la mesure du possible être appliquées au palier régional ». (p. 46)

Devant l'éventualité d'une régionalisation effective du soutien financier des ministères, par l'entremise de structures régionales sans aucune expertise en matière d'action communautaire autonome, les enjeux pour le mouvement consistent à refuser la poursuite de la régionalisation du financement de l'action communautaire autonome, à obtenir *l'établissement et l'application de balises nationales* dans l'allocation des fonds dédiés aux organismes et à faire reconnaître ses propres priorités.

C'est pourquoi :

11. Nous demandons que soient établies et appliquées des **balises nationales** assurant le respect des acquis et l'équité dans l'allocation des fonds dédiés aux organismes.
12. Nous demandons que soit abandonnée l'idée de confier aux Conférences administratives régionales (CAR) ou aux Conseils régionaux de développement (CRD), ou à toute autre structure régionale ou locale dénuée d'expertise en la matière, la responsabilité de l'allocation des fonds destinés aux organismes d'action communautaire autonome.

Chapitre 3 Le SACA et la mise en œuvre de la politique

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (Section 3.2)

Nous voyons venir à ce chapitre des reculs inacceptables pour les organismes de défense des droits, qui ne seraient plus assurés de leur financement dans le cadre de la régionalisation du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome.

Voici ce que le mouvement revendique à ce sujet :

- que, dans le cadre du financement d'ensemble de l'action communautaire autonome, le rôle du Fonds d'aide consiste notamment à reconnaître de façon particulière l'apport des organismes de défense collective des droits, en maintenant la priorité à la consolidation des organismes.

Rappelons tout d'abord que les priorités d'attribution des budgets du Fonds d'aide avaient été déterminées en 1996 lors de la consultation du mouvement communautaire autonome réuni en rencontre nationale. Et que les actuels programmes d'aide financière du SACA ont été établis après négociation entre le Comité aviseur et la ministre responsable.

Le document de consultation affirme la vocation du Fonds dédiée au développement de l'action communautaire dans ses aspects novateurs, soulignant que « toute société qui souhaite progresser doit miser sur des façons de faire qui peuvent apparaître (...) dérangeantes, mais qui peuvent paver la voie de l'avenir ». (p. 49)

Le document indique aussi, sans s'y engager formellement, que les *programmes actuels* du Fonds d'aide seraient maintenus pendant les deux premières années de mise en œuvre de la politique. (Section 2.4.5, p. 37) Cela, alors que l'utilisation du Fonds serait progressivement réorientée afin d'éviter toute substitution avec les programmes existants. Durant ce temps, un financement comparable serait assuré aux organismes présentement financés par le SACA. On parle aussi de conclure des ententes liant plusieurs ministères avec des regroupements multisectoriels.

Il nous faut noter que l'utilisation prévue pour le Fonds n'est toujours pas claire dans le document de consultation, par plus qu'elle ne l'était en décembre. Cette situation nous inquiète fort pour l'avenir des groupes de défense de droits qui ont trouvé au Fonds d'aide une source de financement

de base jusqu'ici inédite, dans le respect de leur mission et de leur liberté d'intervention.



Coup d'œil sur les engagements gouvernementaux

Tout en s'engageant à préserver le « *caractère distinct* » du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome en regard des programmes et mesures ministériels et sectoriels, le gouvernement entend régionaliser l'allocation des budgets du Fonds et s'engagerait par surcroît à « favoriser l'affectation des fonds du SACA selon des priorités établies par les acteurs régionaux et locaux ». (p. 50) Ce qui n'assure aucune prise au mouvement sur les futures priorités d'attribution du Fonds d'aide, sinon par l'entremise d'un Avis du Comité aviseur.

Nous déplorons fortement le fait que le gouvernement ne s'engagerait aucunement à protéger les organismes et regroupements dont la mission principale est la défense collective des droits, qui ne bénéficient pas de financement de base en dehors du Fonds d'aide et ont le plus de difficultés à se faire financer. La responsabilité du financement de ces groupes serait présumément « transférée » à un éventuel ministère « partenaire », ce qui nous apparaît inacceptable. Nous croyons que ce type de groupes devrait pouvoir continuer de bénéficier d'un interlocuteur « neutre », qui ne soit pas partie prenante dans les dossiers défendus. Le SACA pourrait continuer d'avoir cette vocation, dans la mesure où le permettrait la croissance du budget voué à la défense collective des droits.

Dans ce contexte, les enjeux pour le mouvement sont d'obtenir que soit abandonnée la régionalisation du Fonds, protégé le financement des organismes dont la défense collective des droits est la mission principale, et préservée la vocation du Fonds d'aide dédiée à l'action communautaire autonome.

C'est pourquoi :

13. Nous demandons que le gouvernement maintienne le rôle du Fonds d'aide en appui aux organismes et regroupements de défense collective des droits.
14. Nous demandons que soit abandonnée la régionalisation du Fonds et que soit maintenue la gestion du Fonds par le SACA.

Le rôle du SACA (Section 3.1)

Enfin, nous devons commenter le nouveau départage des responsabilités qui serait effectué dans la politique. La proposition confierait au SACA le rôle conseil auprès du gouvernement ainsi que la coordination de la mise en œuvre et des travaux de recherche liés à la politique.

Il est important de rappeler à ce sujet que le mouvement revendique :

- que la politique soit portée par une structure gouvernementale responsable à l'égard de l'action communautaire autonome, qui corresponde (...) à un acte politique de reconnaissance du mouvement communautaire autonome et qui constitue un lieu privilégié pour incarner la politique gouvernementale au moyen de plans d'action et de mesures concrètes ;
- que cette structure prévoie la participation de représentantes et représentants du mouvement à la détermination de ses orientations et à l'identification des besoins et des priorités des milieux communautaires autonomes ;
- que la composition et le mandat de cette structure soient établis en consultation des milieux communautaires autonomes (...);
- que cette structure joue un rôle majeur au sein de l'appareil d'État à l'égard des organismes d'action communautaire autonome notamment : en exerçant un leadership face au soutien financier (...), en incitant chacun des ministères à accroître son soutien (...), en initiant des mesures d'accessibilité du soutien gouvernemental (...).

La proposition confie au SACA un rôle de *support au secteur communautaire*, notamment par la réalisation de recherches et d'analyses sur l'action communautaire, de même qu'une mission horizontale. On y affirme de plus que le SACA jouera un *rôle conseil* auprès du ministre responsable de l'Action communautaire, du gouvernement et des ministères. (p. 47)

Le SACA *coordonnera la mise en œuvre* des orientations de la politique et devra veiller à la cohérence entre ces orientations et les pratiques ou politiques ministérielles. Il assurera la coordination des travaux portant sur les assurances collectives, le régime de retraite, la formation et autres mesures de soutien, ainsi que les démarches auprès d'Investissement-Québec ; il travaillera également à identifier des *indicateurs* des différentes formes de l'action communautaire. (p. 48)

Ces rôles sont de divers niveaux, certains sont plus techniques alors que d'autres ont un caractère politique : la proposition favorise ainsi le développement de l'expertise en matière d'action communautaire par le SACA, en établissant notamment des liens avec le milieu universitaire. Le risque est que ce soit au détriment du rôle conseil joué par le Comité aviseur jusqu'à ce jour. Il devrait être acquis que la recherche en action communautaire autonome, par définition, se doit d'être associée aux milieux concernés et qu'elle ne saurait se développer en parallèle. (Section 2.11, p. 44-45)



Coup d'œil sur les engagements gouvernementaux

La proposition confie clairement au SACA un *rôle de concertation*, afin de rechercher une meilleure complémentarité des mesures de soutien. Pour ce faire, le gouvernement s'engage à mettre en place un *réseau de répondants* à l'action communautaire formé par un représentant de chaque ministère ou organisme gouvernemental concerné, ayant pour mandat de soutenir le SACA dans l'exercice de son rôle. (p. 47)

Cependant, le document de consultation n'annonce aucun renforcement du caractère politique du SACA, qui demeure une structure administrative sans liberté d'expression sur la place publique et sans autonomie. On est face à une structure de liaison qui remplace en partie le rôle du Comité aviseur sans bénéficier d'un poids politique permettant de défendre les dossiers de l'action communautaire autonome.

Il est très clair que l'enjeu consiste donc à obtenir le *maintien de la participation de représentants du mouvement* à la détermination des orientations du SACA et à l'identification des priorités gouvernementales en matière d'action communautaire autonome.

Nous constatons, à cet égard, que le mouvement communautaire autonome semble devoir refaire les batailles déjà faites pour imposer le rôle de ses représentantes et représentants, afin d'assurer une meilleure réponse aux besoins et aux priorités des organismes d'action communautaire autonome et une meilleure liaison avec les ministères. Ce que nous déplorons.

Le rôle du Comité aviseur (Section 1.3)

En contrepartie, la proposition ne confie pas au *Comité aviseur* le rôle conseil qui lui était auparavant reconnu.

Voici ce que le mouvement a revendiqué concernant le rôle du Comité aviseur :

- que le mandat du Comité aviseur consiste à formuler des avis-conseils au gouvernement et au SACA à l'égard : des éléments-clés d'une politique gouvernementale, des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire autonome, de la promotion et de la défense de l'autonomie des organismes du mouvement communautaire autonome, de l'impact de la régionalisation, du mandat et des activités du SACA, des budgets de l'État, des règles et des critères d'attribution du SACA, des cadres juridiques des organismes d'action communautaire autonome ;
- que la tâche prioritaire du Comité aviseur consiste à préciser : la structure gouvernementale la plus appropriée à l'égard de l'action communautaire autonome, le statut du Comité aviseur, son rôle, ses pouvoirs, ses tâches, ses responsabilités et son budget, ses règles de fonctionnement, ses liens avec le gouvernement ; ses liens avec les organismes d'action communautaire autonome, son plan de travail et ses priorités, ses mécanismes de consultation démocratique ; sa composition (...).

Selon la proposition de politique, le gouvernement reconnaîtrait au Comité aviseur un rôle dit « stratégique » et se déclarerait prêt à renforcer son rôle de porte-parole du milieu communautaire, tout en tenant compte du champ d'application de la politique. On invite conséquemment le Comité aviseur à réfléchir sur sa *composition* afin que celle-ci soit « la plus représentative possible du milieu communautaire et de son évolution ». (p. 51)

D'autre part, on associerait le Comité aviseur aux travaux du comité interministériel et on solliciterait son *Avis* sur l'*utilisation du Fonds d'aide* et sur les enjeux à long terme en matière d'action communautaire.

Paradoxalement, partout dans la proposition de politique, on fait référence à des « interlocuteurs communautaires » ou encore au « milieu communautaire », sans plus de précisions. Il s'agit pourtant de dossiers névralgiques, tels : la détermination de paramètres en matière de défense collective des

droits (p. 33), l'identification de balises en matière de reddition de comptes et de processus d'évaluation (p. 39), le soutien aux organismes au moyen d'exemptions de « taxes » (p. 44), l'identification d'« indicateurs » de l'action communautaire (p. 48)...

Quels seront ces interlocuteurs ? Le cas échéant, le Comité aviseur ou les représentants des milieux communautaires bénéficieront-ils de budgets de recherche permettant de documenter ces questions ? Nous touchons ici à la délicate question des conditions de la reconnaissance ou du partenariat, selon le point de vue. Un certain flou entoure le rôle attribué aux interlocuteurs communautaires du gouvernement.

Sur le plan formel, hormis pour le dépôt d'un mémoire sur les enjeux en matière d'action communautaire, le gouvernement semble vouloir strictement consulter le Comité aviseur sur l'établissement d'un régime d'assurances collectives et d'un régime de retraite simplifié, ainsi que sur la réorientation des budgets du Fonds d'aide. C'est là un rôle réducteur si l'on considère le mandat confié par le mouvement et l'ampleur du travail accompli par le Comité depuis sa mise en place.



Coup d'œil sur les engagements gouvernementaux

Dans le premier chapitre, la proposition convie les organismes communautaires, par l'entremise du Comité aviseur, à une *consultation annuelle* sur les enjeux globaux découlant des orientations gouvernementales et sur les enjeux propres à chacun des secteurs de l'action communautaire. (Section 2.2, p. 26)

Le gouvernement s'engagerait ainsi à considérer le Comité aviseur comme un interlocuteur privilégié, dans une certaine mesure. Cela, en affirmant le principe du respect du mandat confié par le mouvement, tout en modifiant son rôle et en l'incitant à devenir plus largement représentatif de l'action communautaire. À noter que le gouvernement ne s'engage pas formellement à soutenir financièrement le Comité aviseur. (Section 3.3, p. 51)

Dans la même logique, il s'engagerait cependant à veiller à ce que les principales composantes ou différents secteurs de l'action communautaire puissent être associés à la mise en œuvre de la politique. (p. 51)

Cette question interpelle le mouvement communautaire autonome face au rôle que pourrait assumer le Comité aviseur. Le mouvement devra d'ailleurs statuer sur le mandat du Comité aviseur lors de la prochaine Rencontre nationale.

Il apparaît qu'un enjeu primordial pour le mouvement consistera à assurer sur le plan national son *influence sur les orientations gouvernementales en matière* d'action communautaire autonome face à l'adoption de la politique. Il reste à voir si, dans l'état actuel de la proposition, le rôle de porte-parole des diverses composantes de l'« action communautaire » qui serait confié au Comité aviseur par le gouvernement correspond au désir du mouvement et si le rôle du Comité aviseur se trouve reconnu et soutenu de façon adéquate. Nous pensons que non.

C'est pourquoi :

15. Nous demandons que la politique reconnaisse l'expertise du Comité aviseur en matière d'action communautaire autonome et que soit maintenu son rôle conseil auprès du Gouvernement du Québec, associé à un financement adéquat.

Conclusion

Les membres du Comité aviseur réclament aujourd'hui, au nom du mouvement communautaire autonome qu'ils représentent, une véritable politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

La proposition de politique

« *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec* » ne répond pas aux attentes du mouvement sur plusieurs aspects fondamentaux. Pour y parvenir, il faudra que le gouvernement du Québec effectue un virage important dans ses orientations et qu'il renonce à lier la reconnaissance des organismes à leur complémentarité au réseau public.

Nous voulons croire que la consultation publique présidée par Monsieur Gérald Larose saura jeter la lumière nécessaire sur les enjeux démocratiques soulevés par les mémoires des organismes et regroupements qui se prononceront lors de la tournée.

Nous attendons avec espoir que le rapport de cette consultation soit rendu public dans les meilleurs délais et qu'une nouvelle proposition soit élaborée prenant en compte de façon sérieuse les divers avis exprimés.

Face aux enjeux sociaux et démocratiques soulevés par ces débats, le Comité aviseur réclame par ailleurs que s'entame par la suite une véritable période de négociation avec le mouvement communautaire autonome avant l'adoption d'un projet de politique.

Liste des recommandations

Considérant que la proposition actuelle ne répond pas aux attentes du mouvement communautaire autonome sur plusieurs aspects fondamentaux ;

Considérant que la proposition actuelle ne contient aucun engagement spécifique face à l'action communautaire autonome, non plus qu'aucun engagement financier ;

1. Nous réitérons le caractère vital de l'adoption par le gouvernement du Québec d'une véritable politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.
2. Nous demandons que la reconnaissance des caractéristiques de l'action communautaire autonome soit établie comme principe directeur de cette politique ;
 - 2.1 Conséquemment, nous demandons l'exclusion du champ d'application de la politique des organismes ayant comme mission fondamentale la levée de fonds,
 - 2.2 Nous demandons également le retrait complet de la proposition des ressources intermédiaires, en tant que ressources mises en place par l'État tirant leur mandat des établissements publics dont elles sont le prolongement.
3. Nous demandons que la politique gouvernementale reconnaisse les modes d'intervention librement et démocratiquement choisis par les organismes, quels que soient leurs rapports à l'État.
4. Nous demandons que le respect de l'autonomie des organismes traverse l'ensemble de la politique gouvernementale et qu'il fasse partie des balises nationales qui guideront la mise en œuvre de la politique.
5. Nous demandons que le gouvernement s'engage à donner un caractère prépondérant au financement de base de la mission des organismes, sans oublier le financement pour des activités spécifiques liées à la mission.
6. Nous demandons que soit retirée de la politique la référence à tout objectif d'autofinancement qui pourrait être imposé par l'un ou l'autre bailleur de fonds comme condition préalable à l'accès au financement gouvernemental.
 - 6.1 Conséquemment, nous demandons que soit retiré de la proposition le rôle des partenaires et bailleurs de fonds privés dans la consolidation des organismes communautaires.

Liste des recommandations (suite)

7. Nous demandons que la reconnaissance de l'action communautaire autonome soit associée à des engagements financiers spécifiques prévus par la politique gouvernementale.
 - 7.1 Nous demandons que ces engagements prévoient une hausse substantielle de l'enveloppe budgétaire de l'action communautaire autonome dès 2001.
8. Nous demandons que les regroupements soient reconnus et soutenus financièrement, de façon adéquate, pour la totalité de leurs rôles.
9. Nous demandons que des consultations préalables soient réalisées auprès d'intervenants ayant développé une expertise en la matière, en concertation avec le milieu, avant que l'approche de la reddition de comptes et l'approche de l'évaluation par résultats ne soient appliquées aux organismes.
10. Nous demandons que soit retirée de la politique l'exemption éventuelle des organismes communautaires de leur cotisation à la CSST à titre d'employeur.
11. Nous demandons que soient établies et appliquées des balises nationales assurant le respect des acquis et l'équité dans l'allocation des fonds dédiés aux organismes.
12. Nous demandons que soit abandonnée l'idée de confier aux Conférences administratives régionales (CAR) ou aux Conseils régionaux de développement (CRD), ou à toute autre structure régionale ou locale dénuée d'expertise en la matière, la responsabilité de l'allocation des fonds destinés aux organismes d'action communautaire autonome.
13. Nous demandons que le gouvernement maintienne le rôle du Fonds d'aide en appui aux organismes et regroupements de défense collective des droits.
14. Nous demandons que soit abandonnée la régionalisation du Fonds et que soit maintenue la gestion du Fonds par le SACA.
15. Nous demandons que la politique reconnaisse l'expertise du Comité avisur en matière d'action communautaire autonome et que soit maintenu son rôle conseil, associé à un financement adéquat.

Bibliographie

Bélanger, Lucie, Greason, Vincent et Guay, Lorraine, *Le Secrétariat à l'action communautaire autonome*, printemps 1995.

Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris, Gallimard, 1995.

Comité aviseur de l'action communautaire autonome, *Échos du SACA^{am}*, Recommandation d'ensemble, décembre 1996.

Comité aviseur de l'action communautaire autonome, *Échos du Comité aviseur*, Déclaration des organismes, juin 1998.

Comité aviseur de l'action communautaire autonome, *Échos du Comité aviseur*, « La politique gouvernementale : enjeux et défis », automne 1999.

Comité aviseur de l'action communautaire autonome, *Guide de réflexion sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*, mai 2000.

Favreau, Louis, *Mouvement populaire et intervention communautaire : de 1960 à nos jours. Continuité et ruptures*, Centre de formation populaire (CFP) et les Éditions du Fleuve-Alternatives, 1989.

Gouvernement du Québec, *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., chapitre S-4.2.

Gouvernement du Québec, *Rapports des Sommets socioéconomiques 1996*, Faits saillants.

Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux, *Rapport*, Gouvernement du Québec, 1997.

Guay, Lorraine, *Pour un mouvement communautaire citoyen*, Regroupement des organismes communautaires des Laurentides, 1999.

Hébert, Lise, Lacombe, Madeleine et Théoret, Robert, *Enjeu : Ressources intermédiaires versus Organismes communautaires d'hébergement*, 1999.

Linteau, P.A., Durocher, R., Robert, J.C., Ricard, F., *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989.

Leseman, Frédéric et Ulysse, Pierre Joseph, « Welfare, workfare et citoyenneté aux États-Unis », dans : *Lien social et politiques - RIAC*, 34, 1995.

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ), *Les enjeux de la reconnaissance*, bulletin spécial, printemps 1999, numéro 11.

Bélanger, Paul R. et Lévesque, Benoît, « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », in *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Presses de l'Université de Montréal, 1992.

Liste des membres du Comité aviseur

REGROUPEMENTS MULTISECTORIELS

Coalition des tables régionales des organismes communautaires du secteur santé et services sociaux

Monsieur Renaud Beaudry
TROC - Centre-du-Québec/Mauricie

Substitut : Marc Vallade
ROC Lanaudière

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ)

Madame Carole Gadoua
Substitut : Madame Monique Villeneuve
MEPAC Saguenay - Lac Saint-Jean

Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome

Monsieur Pierre Valois
Substitut : Monsieur Jean-Marie Lafortune
Centre Saint-Pierre

Table des regroupements d'organismes communautaires et bénévoles, santé et services sociaux (TRPOCB)

Madame Madeleine Lacombe
Substitut : Monsieur Serge Charbonneau
Regroupement des organismes en justice alternative du Québec (ROJAJQ)

Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDCQ)

Monsieur Pierre Ducasse
Substitut : Monsieur Robert Bernatchez
CDC Bas-Richelieu

REGROUPEMENTS SECTORIELS

SECTEUR ACTION BÉNÉVOLE

Monsieur Pierre Riley
Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)

Substitut : Madame France Cormier
Centre d'action bénévole de la région de Shawinigan

SECTEUR ALPHABÉTISATION POPULAIRE

Madame Nathalie Dionne
Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)

Substitut : Monsieur Christian Pelletier
Regroupement des groupes populaires en alphabétisation (RGPAQ)

SECTEUR AUTOCHTONES

Madame Lyne Beaulieu
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ)

SECTEUR COMMUNICATIONS

Madame Marie-Claude Savoie
Fédération des TVC autonomes du Québec

Substitut : Monsieur Gérard Gauthier
Fédération des TVC autonomes du Québec

SECTEUR CONSOMMATION

Monique Villemaire
Fédération des ACEF

Substitut : Monsieur Frédéric Boudreau
APIC Côte-Nord

SECTEUR DÉFENSE DES DROITS

Monsieur Raymond Johnston
Assemblée des travailleurs et travailleuses accidentés du Québec (ATTAQ)

Substitut : Madame Yolande Toungny
Front commun des personnes assistées sociales du Québec

SECTEUR ÉDUCATION À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Madame Francine Nemeš
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

Substitut : Nomination à venir

SECTEUR ENVIRONNEMENT

Madame Gabrielle Pelletier
Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)

Substitut : Monsieur Karel Ménard
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

REGROUPEMENTS SECTORIELS (suite)**SECTEUR FAMILLE**

Madame Sylvie Lévesque
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO)

Substitut : Madame Marie Rhéaume (à confirmer)
Fédération des unions de familles (FUF)

SECTEUR FEMMES

Madame Nicole Lachaine Gingras
Association féminine d'éducation et d'action sociale / région de Québec (AFEAS)

Substitut : Nomination à venir

SECTEUR JEUNES

Madame Sylvie Gagnon
Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)

Substitut : Madame Céline Morin
Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)

SECTEUR LOGEMENT

Monsieur Denis Cusson
Regroupement des comités logement et association des locataires du Québec (RCLALQ)

Substitut : Monsieur Pierre Gaudreau
Front d'action populaire et de réaménagement urbain (FRAPRU)

SECTEUR LOISIR

Madame Sonia Vaillancourt
Conseil québécois du loisir (CQL)

Substitut : Monsieur Normand Robert
Pavillon d'éducation communautaire (PEC)

SECTEUR PERSONNES HANDICAPÉES

Monsieur Steve Leblanc
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPIH-Regr. Mauricie)

Substitut : Madame Chloé Serradori
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

SECTEUR RÉFUGIÉS, PERSONNES IMMIGRANTES ET COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES

Monsieur Stephan Reichhold
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Substitut : Madame Rosemarie Mayetela
Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCESSS)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche :

14

Titre : État de situation et suivi donné aux recommandations du Rapport Larose sur la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

Monsieur Gérald Larose a déposé son rapport le 6 novembre dernier. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) a intégré dans ses travaux sur la proposition de politique une bonne partie des recommandations structurantes déposées. Notamment, au niveau de :

- **La portée de la politique :** nous avons retenu la proposition que la politique s'inscrive dans une vision large de la promotion de l'action communautaire tout en prévoyant des dispositifs particuliers pour l'action communautaire autonome.
- **La relation partenariale :** nous avons intégré la recommandation du rapport afin que la relation partenariale entre le milieu communautaire et le gouvernement puisse se développer de façon libre et volontaire. De plus, nous avons réaffirmé la volonté gouvernementale d'associer le milieu communautaire aux grands forums et aux débats publics.
- **La reconnaissance des caractéristiques de l'action communautaire autonome :** nous avons retenu une définition de l'action communautaire autonome s'inspirant grandement des recommandations du rapport et nous avons prévu un dispositif particulier pour le soutien financier.
- **L'autonomie des organismes communautaires :** la nouvelle proposition de politique démontre clairement la volonté gouvernementale de respecter l'autonomie de l'ensemble des organismes communautaires.
- **Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome :** nous avons retenu la proposition de consacrer ce Fonds à la défense collective des droits.
- **La priorité à donner à la consolidation des organismes existants :** cela a été intégré dans les paramètres guidant l'octroi du soutien financier.
- **L'administration au niveau national des organismes de défense collective des droits :** cela a été retenu pour les organismes dont la mission unique ou principale est la défense collective des droits. Le SACA en assurera le financement national via son Fonds.
- **L'injection de fonds supplémentaires :** le projet de politique énonce, au point 3.6, la nécessité d'injecter des sommes additionnelles pour la mise en œuvre des orientations gouvernementales.
- **La reconnaissance de l'apport des femmes au développement social :** cela a été intégré notamment dans l'introduction et dans les fondements de la proposition de politique.
- **La reddition de compte des organismes communautaires :** nous avons davantage souligné les objectifs d'harmonisation et de simplification des exigences gouvernementales relatives à la reddition de compte. Nous avons intégré dans les principes directeurs de la proposition de politique la rigueur, la souplesse et la transparence en matière de reddition de compte.
- **Le processus d'évaluation des organismes :** la proposition de politique prévoit que les organismes communautaires doivent être associés au processus d'évaluation, de même que l'ensemble des instances qui ont développé une expertise en cette matière.
- **La composition du Comité aviseur de l'action communautaire autonome :** le Comité aviseur de l'action communautaire autonome ne peut être modifiée par le gouvernement lui-même. Cependant, la proposition de politique invite le Comité aviseur à prendre acte de cette volonté de bien considérer la demande visant la représentation des personnes âgées, de même que les représentants du secteur de l'emploi.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 15

Titre : Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Bilan du budget et des dépenses de même que la répartition des crédits alloués dans chacune des régions pour les années 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail est issu d'un consensus de l'ensemble des partenaires lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, d'octobre 1996, pour lutter contre l'appauvrissement des plus démunis de notre société. Cette contribution de solidarité, initialement prévue à 250 millions de dollars sur 3 ans, provenait à parts égales des particuliers et des sociétés.

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, le gouvernement a décidé de reconduire le Fonds pour une période de trois ans et d'y allouer un budget de 160 millions de dollars.

Ce fonds est, de façon exceptionnelle, sous la responsabilité du Premier ministre. Il est conseillé quant à son utilisation par un comité aviseur constitué de représentants des milieux communautaires, patronal, syndical et gouvernemental. L'administration du Fonds a été confiée au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Pour l'année 2000-2001, un budget de 60 millions de dollars a été distribué entre les 17 grandes régions du Québec et une partie du budget a été réservée pour les projets qui touchent plusieurs régions simultanément. Rappelons que les sommes du Fonds non engagées dans une année financière peuvent l'être l'année suivante.

En 2000-2001, au 12 mars 2001, les comités d'approbation des projets ont accepté de soutenir des projets pour une valeur totale de 28,6 millions de dollars. Les versements pour ces projets peuvent être faits sur plus d'une année financière.

Au 12 mars 2001, les dépenses effectuées au Fonds de lutte en 2000-2001 totalisent 35,8 millions de dollars compte tenu des projets engagés l'année précédente et dont la réalisation chevauche deux années.

L'annexe ci-jointe présente un portrait de la répartition budgétaire 2000-2001 et des projets acceptés en 2000-2001.

SOURCE : DGP, Direction du Fonds de lutte contre la pauvreté, 30 mars 2001

VALIDATION : DGPSO, Direction du budget et des opérations financières, 20 mars 2001

Annexe - fiche : 15

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAILPORTRAIT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ET DES PROJETS ACCEPTÉS EN 2000-2001
(au 12 mars 2001)

RÉGIONS	ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2000-2001 (M \$)	PROJETS ACCEPTÉS 2000-2001 (M \$) ⁽¹⁾
01-Bas-St-Laurent	1,500 \$	1,069 \$
02-Saguenay-Lac-St-Jean	2,090 \$	1,195 \$
03-Québec	4,250 \$	1,488 \$
04-Mauricie	2,470 \$	0,877 \$
05-Estrie	1,760 \$	0,721 \$
06-Montréal	17,900 \$	5,490 \$
07-Outaouais	2,330 \$	1,714 \$
08-Abitibi-Témiscamingue	1,180 \$	0,882 \$
09-Côte-Nord	0,670 \$	0,194 \$
10-Nord du Québec	0,190 \$	- \$
11-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	3,120 \$	2,367 \$
12-Chaudière-Appalaches	1,380 \$	0,548 \$
13-Laval	1,310 \$	0,998 \$
14-Lanaudière	2,090 \$	1,507 \$
15-Laurentides	2,580 \$	1,936 \$
16-Montérégie	5,930 \$	2,476 \$
17-Centre du Québec	1,250 \$	1,345 \$
Sous-total	52,000 \$	24,807 \$
Aide à l'emploi		0,159 \$
Projets nationaux	8,000 \$	3,590 \$
TOTAL	60,000 \$	28,556 \$

(1) Montants acceptés par les comités d'approbation au 12 mars 2001. Les engagements et les dépenses pour les projets peuvent couvrir plus d'une année financière. Les soldes disponibles peuvent être investis l'année suivante. Pour la présente année, le Fonds devrait dépenser (versements) environ 41 M\$.

Sources: Registres des directions régionales d'Emploi-Québec
Fichiers du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 16

Titre : Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Liste et les montants alloués à chacun des organismes pour l'année 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Pour l'année 2000-2001, au 12 mars 2001, les comités d'approbation des projets ont accepté de soutenir des projets pour une valeur totale de 28,4 millions de dollars.

La fiche numéro 15 fait état des enveloppes disponibles et des projets acceptés en 2000-2001.

L'annexe ci-jointe présente la liste des organismes ayant débuté un projet en 2000-2001 et les engagements qui ont été pris pour ces projets. Les engagements peuvent couvrir plus d'une année financière.

SOURCE : DGP, Direction du Fonds de lutte contre la pauvreté, 14 mars 2001

VALIDATION : DGPSO, Direction du budget et des opérations financières, 20 mars 2001

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	CONFERENCE DES COOPERATIVES FORESTIERES DU QUEBEC	2 200 000 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	LA COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT CENTRE DU QUEBEC/MAURICIE	18 831 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	CONFEDERATION QUEBECOISE DES COOPERATIVES D'HABITATION	52 913 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	LE CARREFOUR DE PASTORAL EN MONDE OUVRIER	47 043 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DE MONTREAL-LAVAL	31 794 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT DE L'ESTRIE	35 469 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	HORIZON TRAVAIL	29 998 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	COMITE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE - C.A.M.O. - PERSONN	226 301 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	CONFERENCE DES COOPERATIVES FORESTIERES DU QUEBEC	217 436 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	CONFEDERATION QUEBECOISE DES COOPERATIVES D'HABITATION	38 372 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	LA FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC	103 007 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DE LANAUDIÈRE	23 726 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	FRONT COMMUN DES ASSISTES SOCIAUX DU QUEBEC INC.	25 261 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	FONDATION DE LA FAUNE DU QUEBEC	815 922 \$
CENTRAL (PROJETS NATIONAUX)	COMMUNAUTIQUE	669 683 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	MUNICIPALITE DE CLERICY	1 411 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	NOTRE-DAME-DU-NORD EN SANTE	29 078 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LA SOCIETE DU PATRIMOINE DE RIVIERE DES QUINZE	7 000 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LA FEDERATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES	8 712 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	MAISON ST-ANDRE ABITIBI-OUEST	41 678 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	REGROUPEMENT DE FEMMES DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	2 040 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-PROTECTION	23 920 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	ROULEC 95 INC.	30 450 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CENTRE DE BENEVOLAT DE LA VALLEE DE L'OR	48 248 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CENTRE DE DEPANNAGE RAPIDE-DANSEUR	16 918 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	C.D.R.H.A.A.	21 498 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	TABLE DE CONCERTATION LOCALE POUR PERSONNES AGEES DU TEMISCA	44 335 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE NOTRE-DAME-DU-NORD	9 238 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LA MAISON DES JEUNES DE LANDRIENNE	6 842 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	TELE COMMUNAUTAIRE D'AMOS REGION	14 742 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LE PILIER L'ASSOCIATION DES TRAUMATISES CRANIENS DE L'ABITIB	25 116 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	MUNICIPALITE DE ST-MARC-DE-FIGURY	1 411 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CENTRE RESIDENTIEL COMMUNAUTAIRE D'AMOS INC	23 603 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LE COMITE DE LA CONDITION FEMININE AU TEMISCAMINGUE	30 646 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	MAISON ST-ANDRE ABITIBI-OUEST	29 120 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LA FOIRE DU CAMIONNEUR DE BARRAUTE INC.	13 250 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE UNIVERSEAU	26 127 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LA SPIRALE D'ICI	11 520 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LA SOCIETE D'HISTOIRE DU TEMISCAMINGUE	26 965 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	ASSOCIATION GRANDS FRERES GRANDES SOEURS DE ROUYN-NORANDA IN	25 116 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LA MAISON DES JEUNES LA SARRE INC.	4 602 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	R.E.P.A.S. DE ROUYN-NORANDA	2 100 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE UNIVERSEAU	4 136 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	COLLECTIF DE DEVELOPPEMENT RENEULT-DESTOR	24 086 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	REGROUPEMENT DE FEMMES DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	22 080 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	JEUNESSE ACTION VAL D'OR INC.	11 303 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	TELE VM	19 104 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CENTRE D'INTEGRATION PHYSIQUE DE L'ENVOL INC.	21 112 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LES ATELIERS KAMI INC.	29 302 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NORMETAL	36 701 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CENTRE RESSOURCES JEUNESSE DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	9 592 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE D'AMOS	10 831 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	RADIO COMMUNAUTAIRE MF LAC SIMON INC.	35 874 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	COLLECTIF DE DEVELOPPEMENT RENEULT-DESTOR	10 884 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	R.E.P.A.S. DE ROUYN-NORANDA	25 116 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CORPORATION DEVELOPPEMENT DES COTEAUX	1 411 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LA MAISON DU SOLEIL LEVANT DE ROUYN-NORANDA	22 680 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	MAISON DES JEUNES DE BARRAUTE	13 662 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CENTRE D'ENTRAIDE ET D'AMITIE AUTOCHTONE DE SENNETERRE INC	35 581 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CORPORATION DES REGATES ANNUELLES DE TASCHEREAU	16 428 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	LA SOUPE, MAISON DES JEUNES INC.	26 533 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	MAISON D'HEBERGEMENT L'EQUINOXE	1 101 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	MRC DE LA VALLEE-DE-L'OR	25 116 \$
DIR. REG. ABITIBI-TEMISCAMINGUE	CORPORATION DU PARC LINEAIRE ROUYN-NORANDA-TASCHEREAU	18 651 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	PARTAGENCE	1 070 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE DE FATIMA INC	1 500 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE DES LOISIRS DE FATIMA I.M. INC	3 565 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE UNILE INC.	1 996 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE L'ESTRAN	24 259 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COOP DE TRAVAIL LEGU-MER DE NEWPORT	57 012 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE COMMUNAUTAIRE DOUGLAS	20 993 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LE REGROUPEMENT LA RELANCE INC.	37 119 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	SOURCE ALIMENTAIRE BONAVIGNON	26 370 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	MUSEE DE LA MER INC	2 999 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	MAISON DES JEUNES DE L'ILE DU HAVRE-AUBERT	5 225 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	BASE PLEIN AIR DE BELLEFEUILLE	4 245 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	REGROUPEMENT MAISONS DES JEUNES GASPESIE LES ILES	13 309 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE D'ARCHIVES REGIONAL DES ILES	17 001 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE NOTRE-DAME- DE-FATIMA	20 930 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE D'INTERPRETATION ARCHEOLOGIQUE DE LA GASPESIE INC	4 347 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CHAMBRE DE COMMERCE DE LA GASPESIE INC.	7 360 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE RECREATIF ETANG DU NORD INC	5 000 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	OGPAC ST-ALPHONSE, NOUVELLE INC C.H.B.C.	27 472 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DES ANS	37 228 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LE CLUB DE GOLF FORT PREVEL INC.	5 486 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE D'ARTISTE VASTE ET VAGUE	12 304 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE PHARE	4 784 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	C.F.E.R. CENTRE FORMATION EN ENSEIGNEMENT ET RECUPERATION	31 656 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	ASSOCIATION LOCALE DE DEVELOPPEMENT ANSE-AU-GRIFFON ET CAP-D	19 594 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	MRC DE BONAVENTURE	26 250 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COMITE D'EMBELLISSEMENT DE ST-FRANCOIS DE PABOS	34 056 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	C.A.M.I.	15 090 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	FONDATION MAGUIRE INC.	13 064 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	MUNICIPALITE DE HAVRE-AUX-MAISONS	21 436 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COOP DE SOLIDARITE ROCHER PERCE	83 755 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE "CHEZ MA TANTE"	15 932 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT PORTUAIRE DE L'ANSE DE L'E.D.N.	4 998 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	ASSOCIATION CULTURELLE DU HAVRE-AUBERT(A.C.H.A.)	5 762 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE NAUTIQUE DE L'ISTORLET	15 640 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE INC.	21 460 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	ENTRE-TIENS DE LA HAUTE-GASPESIE CORPORATION D'AIDE A DOMICI	1 448 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DES ILES DE LA MADELEINE	13 659 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT PORTUAIRE DE L'ANSE DE L'E.D.N.	29 785 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ANSE-A-VALLEAU	16 716 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	MAISON DES JEUNES DE CARLETON	20 930 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION DE L'ARENA DE PORT-DANIEL	29 904 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE ST-AURICE-DE-L'ECHOURIE	21 599 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LE REGROUPEMENT DES PALANGRIERS ET PETONCLIERS UNIQUES MADEL	2 852 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CLUB VACANCES "LES ILES"	29 900 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DES ILES DE LA MADELEINE	5 001 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CLAC DE RIVIERE-AU-RENARD	13 123 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE DES ILES INC	38 720 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	ECOMUSEE TRACADIECHE	30 290 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ANSE-A-VALLEAU	6 210 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	DROITS DEVANT	3 770 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA MAISON DES JEUNES DE L'EST DES ILES	14 999 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	SOCIETE DE RESTAURATION ET DE GESTION DE LA NOUVELLE INC.	53 360 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	ASSOCIATION TOURISTIQUE REGIONALE DES ILES	47 242 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE UNILE INC.	1 999 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	C.A.D.O.C.(CONC.ACTION ET DEV. DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	5 132 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION DU CAMPING DU PARC DU GROS-CAP	25 300 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ANSE-A-VALLEAU	19 594 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	AQETA MAREE GASPESIENNE	4 246 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	GROUPE BEAU VILLAGE DE RIVIERE-AU-RENARD	20 580 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE COMMUNAUTAIRE L'ECLAIRCIE	33 309 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	MAISON DES JEUNES DU GRAND PASPEBIAC	18 719 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA MAISON DES JEUNES DE L'EST DES ILES	2 000 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION PORTUAIRE DE GASPE INC.	5 756 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LE COMITE DE DEVELOPPEMENT DE ST-MAXIME DU MONT-LOUIS	7 656 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COOPERATIVE D'ARTISANAT DE POINTE-AUX-LOUPS.	2 030 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES G.I.M.	27 320 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	OFFICE DE TOURISME DU ROCHER-PERCE	15 075 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA FONDATION DU DIOCESE DE GASPE	13 808 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE L'ESTRAN INC.	9 533 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	ASSOCIATION CULTURELLE DU HAVRE-AUBERT(A.C.H.A.)	27 828 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE D'ACTION BENEVOLE LA GRANDE CORVEE	34 768 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COOPERATIVE ETUDIANTE CO-GEP	5 796 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA SOUPE POPULAIRE "L'ETINCELLE"	1 067 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	DIFFUSION COMMUNAUTAIRE DES ILES INC	2 301 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	SPORTS ET LOISIRS GROS-MORNE INC.	38 856 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CLUB OPTIMISTE DE PABOS	30 241 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	O.T.J. DE PABOS MILLS	40 822 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	L'ASSOCIATION MONOPARENTALE L'AMICALE INC	6 390 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE NAUTIQUE DE L'ISTORLET	13 000 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	VILLE DE GASPE	11 615 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COOPERATIVE DE SOLIDARITE EN PRODUCTION ANIMALE DES ILES-DE-	3 653 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CARREFOUR-RESSOURCES	21 227 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DES ILES DE LA MADELEINE	3 378 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COMITE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME D'HIVER	37 674 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION RECREOTOURISTIQUE DE LA STATION PISCICOLE DE GAS	2 538 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	M.V.P.M DES I.M. (ATTENTION FRAGILES)	18 113 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	FONDATION "WILLIE DERASPE" PR LE CENTRE D'INTERPR.DU PHOQUE	3 940 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES DES ILES	11 500 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE DES ILES INC	4 499 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE D'ARCHIVES REGIONAL DES ILES	3 244 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	TOURISME ANSE-A-BEAUFILS	1 731 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION MUNICIPALE PABOS	74 456 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	PARADIS PLEIN AIR L'ARCHIPEL INC.	4 044 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE D'ACTION BENEVOLE LES HAUT-BOIS INC.	16 328 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE SOCIO-CULTUREL MANOIR LEBOUTILLIER INC.	3 284 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	GROUPE RESSOURCE EN LOGEMENTS COLLECTIFS GASPESIE/LES ILES	18 663 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE COMMUNAUTAIRE L'ECLAIRCIE	4 000 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION DU CAMPING DU PARC DU GROS-CAP	11 500 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COMITE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE PABOS ET ST-FRANCOIS	53 588 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE D ACTION BENEVOLE GASCONS PERCE INC	19 405 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	NOUVEAU REGARD	11 103 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	MUNICIPALITE DE PORT DANIEL	37 822 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA COOP LEGUMIERE DE SOLIDARITE DE GRANDE-RIVIERE	26 315 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LE CENTRE ALFRED GALLANT INC	8 280 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION PORTUAIRE DE GASPE INC.	1 003 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	SANCTUAIRE NOTRE-DAME DES DOULEURS	39 188 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LÈS BALADES EN VELO	41 376 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES DE GASPE INC.	11 104 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	ASSOCIATION CULTURELLE DU HAVRE-AUBERT(A.C.H.A.)	59 450 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LE RAID TRANS-GASPESIE	12 130 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COOP DE SOLIDARITE EN SERVICES AGRICOLES DE LA MRC COTE-DE-G	29 103 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	FABRIQUE ST-AURICE	2 547 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	FAMILY TIES CARREFOUR FAMILLE	19 553 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION MUNICIPALE DE NOUVELLE	20 595 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA FONDATION DE LA TOURELLE	7 822 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	FAMIGARDE COTE-DE-GASPE	25 116 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CHAMBRE DE COMMERCE DE GRANDE RIVIERE	57 360 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE D'ACTION BENEVOLE LA GRANDE CORVEE	11 902 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA FONDATION DE LA TOURELLE	20 930 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LE CLUB DE RECREATION GRAND PABOS INC.	131 937 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LE CLUB SPORTIF DU MONT ARTIQUE INC.	29 232 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE COMMUNAUTAIRE DOUGLAS	12 128 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LA CELLULOSE,LA MAISON DES JEUNES DE MURDOCHVILLE INC.	1 610 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTR'ELLES	21 930 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	VILLE DE CARLETON	33 700 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT PORTUAIRE DE L'ANSE DE L'E.D.N.	4 075 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	PARTAGENCE	16 992 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE UNILE INC.	4 278 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	L'ECLAIRCIE AIDE A LA SANTE MENTALE MRC PABOK	26 643 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LE CENTRE LOUISE-AMELIE, INC.	38 069 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CARREFOUR-RESSOURCES	9 099 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	VILLE DE GRANDE RIVIERE	115 874 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	REGROUPEMENT DE LA M.O. JEUNESSE INC.	61 956 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CENTRE D'ACTION BENEVOLE LA GRANDE CORVEE	102 616 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	MAISON DES JEUNES DES ILES INC	6 000 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	GROUPE RESSOURCE EN LOGEMENTS COLLECTIFS DE LA GASPESIE ET D	25 154 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	MUNICIPALITE DE GASCONS	115 725 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LES ATELIERS ACTIBEC 2000 INC	31 887 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CLUB ELITE NAGEURS DES ILES DE LA MADELEINE CENIM	2 000 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	LES ATELIERS ACTIBEC 2000 INC	2 531 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	COMITE DE DEVELOPPEMENT LOCAL DE CAP-AUX-OS	23 522 \$
DIR. REG. GASPESIE-ILES-DE-LA-MAD.	CARREFOUR DE LA FAMILLE	18 096 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	MOISSON VALLEE MATAPEDIA	3 833 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	TRANSPORT ADAPTE "ROULAMI" INC.	25 116 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	LES COMPAGNONS DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VIVANT DE	9 100 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	SOCIETE GENEALOGIQUE DU K.R.T.	37 838 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	COMMISSION EN ENVIRONNEMENT DE STE-BLANDINE	1 608 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	LA LUEUR DE L'ESPOIR DU BAS SAINT-LAURENT INC.	17 670 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	EMPLOI-SERVICES	174 265 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	LES AMIS DES JARDINS DE METIS	46 313 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	RECUPERATION GRAND-PORTAGE INC.	12 608 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	LA CUISINE COLLECTIVE DE LA REGION DE MATANE	14 891 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT	51 880 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	FORMATION CLEF MITIS/NEIGETTE	3 238 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	MUNICIPALITE DE ST-GABRIEL DE RIMOUSKI	33 349 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	AUX TROIS MATS	22 112 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	LES AMIS DES JARDINS DE METIS	55 361 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	21 000 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE L'EST DU QUE.	13 215 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	VILLE DE MATANE	28 350 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	OPERATION DIGNITE II INC.	8 225 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	RE-SOURCE FAMILLES ST-HONORE	22 190 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	COMMISSION DES LOISIRS D'AUCLAIR	6 000 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	FESTIVAL EN CARTON DU TEMISCOUATA	42 907 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	L'ARC-EN-CIEL - AMQUI	26 403 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	LA MAISON DES FEMMES DE LA REGION DE RIMOUSKI	11 426 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES DE RIVIERE-DU-LOUP INC.	43 185 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	REGROUPEMENT DES FEMMES DE LA REGION DE MATANE INC	6 315 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	CUISINES COLLECTIVES DE DEGELIS	19 148 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	CUISINES COLLECTIVES DE DEGELIS	4 990 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	SOCIETE D'ECOLOGIE DE LA BATTURE DU KAMOURASKA (SEBKA) INC.	17 928 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	COMPTOIR DE LINGE USAGE D'AMQUI INC.	3 000 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	SOCIETE GENEALOGIQUE DE L'EST DU QUEBEC	86 720 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	CENTRE-FEMMES DU GRAND-PORTAGE INC	12 086 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE LA REGION DE RIMOUSKI INC.	2 093 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT	13 940 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	MRC DES BASQUES	27 023 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	SECONDAIRE EN SPECTACLE	10 700 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	M.A.I.N.S. BAS-ST-LAURENT (MOUVEMENT D'AIDE ET D'INFORMATION	26 334 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	TRANSPORT ADAPTE "VAS-Y" INC.	27 116 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	TREMLIN TRAVAIL VALLEE DE LA MATAPEDIA INC.	33 531 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	COOPERATIVE ATENA	4 471 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	COMITE ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUEBEC DE RIMOU	185 474 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	M.R.C. DE TEMISCOUATA	2 094 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	CENTRE DE FEMMES DE LA VALLEE DE LA MATAPEDIA.	15 698 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES QUEBEC	30 829 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA MITIS	48 102 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	MAISON DES FAMILLES DE LA MATAPEDIA	1 232 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION DE V	11 000 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	SOCIETE GENEALOGIQUE DE L'EST DU QUEBEC	10 132 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	CENTRE DES FEMMES DU TEMISCOUATA	9 755 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	M.R.C. DE KAMOURASKA	17 500 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	LES EDITIONS DUBOUT-DUQUAI	26 442 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	MUNICIPALITE ST-HONORE DE TEMISCOUATA	5 233 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	MRC RIMOUSKI NEIGETTE	27 300 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	FESTIVAL DE LA CHANSON ET DE L'HUMOUR LE TREMLIN DE DEGELIS	21 227 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	PERISCOPE DES BASQUES	1 442 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	LE REGROUPEMENT DES PERSONNES A FAIBLE REVENU - VALLEE DE LA	3 532 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	VILLE DE CAUSAPSCAL	14 375 \$
DIR. REGIONALE BAS-ST-LAURENT	LOISIRS DE JEUNESSE (RIMOUSKI) INC.	2 927 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	TEL-ECOUTE	4 956 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GCC LA VIOLENCE	25 234 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES MAISONS DE L'ANCRE INC.	16 606 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	1 769 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	C.A.S.A.CENTRE ALPHA SAINTE-ANNE	14 812 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON DU PARTAGE DE L'EST	17 676 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'ETUDES ARABES POUR LE DEVELOPPEMENT (CANADA)	22 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE COMMUNICATION ADAPTEE (CCA)	1 454 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L HIRONDELLE	52 484 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE CHIC RESTO-POP INC.	5 137 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CARI ST-LAURENT	22 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	BUREAU DE LA COMMUNAUTE CHRETIENNE DES HAITIENS DE MONTREAL	40 094 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC	5 750 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	STATION FAMILLES	1 278 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES CERCLES D'EMPRUNT DE MONTREAL	8 251 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PRODUCTIONS ONDINNOK INC	3 090 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FONDATION POUR AIDER LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS A	29 715 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	4 272 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	POLE TOURISTIQUE DES RAPIDES	21 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA FONDATION TRAVAIL SANS FRONTIERES INC.	11 313 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GROUPE CONSEIL ST-DENIS	14 243 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MONUMENT-NATIONAL	25 930 \$

151 FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	QUARTIER EPHEMERE	2 015 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PROJET DE STAGES POUR LES MINORITES VISIBLES INC.	40 094 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'UNITE D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME INC.	12 957 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MERCIER-EST QUARTIER EN SANTE	2 700 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CORPORATION DEVELOPPEMENT DE L EST	11 805 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMITE ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUEBEC, LACHINE	208 527 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT QUEBECOIS DES COOPERATEURS(TRICES) DU TRAVAIL	7 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES FILMS DE L'AUTRE INC.	16 744 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT: "ENTRE MAMANS" INC.	26 429 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNEE	15 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	12 012 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES CUISINES COLLECTIVES DU QUEBEC	10 782 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ARRIMAGE INC.	7 669 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU MONASTERE	27 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ACEF DU NORD DE MONTREAL	17 832 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ESPACE GO THEATRE	77 775 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ARSENAL A MUSIQUE INC	3 140 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE - AHUNTSIC	26 566 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ART QUI FAIT BOUM	2 952 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ESCALE POUR ELLE	3 183 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ACCUEIL BONNEAU INC	3 294 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	"LE CORPS INDICE" PRODUCTIONS ARTISTIQUES	6 300 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	EQUIPE R.D.P.	52 377 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	BAOBAB FAMILIAL	6 139 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CAMP ST-VINCENT DE PAUL	11 567 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	RENAISSANCE MONTREAL	56 724 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LES TROUBLES D'APPRENTISSAGE	15 008 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PROMIS (PROMOTION - INTEGRATION - SOCIETE NOUVELLE)	15 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA FONDATION TRAVAIL SANS FRONTIERES INC.	37 321 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	DIVERS/CITE MONTREAL 94 INC.	10 468 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ALLIANCE THEATRALE HAITIENNE	2 898 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA SOCIETE DE PROMOTION DE LA DANSE TRADITIONNELLE	41 754 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMPAGNIE F, ENTREPRENEURSHIP POUR FEMMES	17 507 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ALLIANCE DE LA VIDEO ET DU CINEMA INDEPENDANT	2 425 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	OPTION CONSOMMATION	34 039 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MONUMENT-NATIONAL	15 050 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'AUTRE THEATRE / THE OTHER THEATRE	26 240 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CJE PAT/ME	26 260 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	RESEAU SCENE	17 450 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	INTER SOCIETE DES ARTS ELECTRONIQUE (ISEA)	3 519 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMITE SOCIAL CENTRE SUD	13 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES MAISONS DE L'ANCRE INC.	3 323 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES MAISONS ENJOUÉES	12 115 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DES FEMMES RIVIERE DES PRAIRIES	27 600 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION JAMAICAINE DE MONTREAL INC.	40 094 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	AFRIQUE EN MOUVEMENTS	61 409 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DES FEMMES DE MONTREAL OPTION'ELLE	163 195 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PRODUCTIONS TRAQUEN'ART INC.	2 930 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DES GAIS ET LESBIENNES DE MONTREAL	5 200 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION JAMAICAINE DE MONTREAL	1 551 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE SAIDYE BRONFMAN	3 183 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FORUM ECONOMIQUE DE VERDUN	239 604 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA FEDERATION D'ART DRAMATIQUE DU QUEBEC	16 200 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE MULTI-ETHNIQUE DE NOTRE-DAME-DE-GRACE	33 877 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	AUBERGE COMMUNAUTAIRE SUD-OUEST	1 083 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FESTIVAL DE NOUVELLE DANSE INC.	58 378 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CLAM (CARREFOUR DE LIAISON ET D'AIDE MULTI-ETHNIQUE)	22 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE MONDE A BICYCLETTE	27 966 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	VIVRE ST-MICHEL EN SANTE	45 284 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON WASESKUN	4 308 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA C.D.C. DE LA POINTE, REGION EST DE MONTREAL	38 269 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DE MONTREAL-LAVAL	30 690 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PROJET DE STAGES POUR LES MINORITES VISIBLES INC	67 802 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMMISSION SCOLAIRE DU SAULT-SAINT-LOUIS	125 324 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	HABITATIONS NOUVELLES AVENUES	1 668 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GRIFES INC (MUSIQUE MULTI-MONTREAL	15 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE EUREKA INC.	7 160 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	BRASSARD LEBLANC PLANIFICATION INC.	7 812 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MAINFILM	2 356 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES ENFANTS DE L'ESPOIR DE MAISONNEUVE INC	126 542 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MOUVEMENT CONTRE LE VIOL ET L'INCESTE / COLLECTIF DE FEMMES	15 643 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	"CREATION : AUTONOMES" CENTRE DE FORMATION A LA MICRO ENTREP	14 243 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COUP DE COEUR FRANCOPHONE	27 863 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CHEZ MES AMIS RESTAURANT COMMUNAUTAIRE DE NOTRE-DAME-DE-GRAC	5 989 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GROUPE CONSEIL ST-DENIS	15 477 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION DES REALISATEURS ET REALISATRICES DU QUEBEC	3 241 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RECUPERATION-LOUIS-JOSE	20 509 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MISE AU JEU MONTREAL INC. M.A.J.M.	6 698 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE L'EST	154 968 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ROND-POINT JEUNESSE AU TRAVAIL	40 094 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CARREFOUR QUEBECOIS DE LA FAMILLE	15 973 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GROUPE ITINERANCE ET TRAVAIL DE MONTREAL INC.	22 787 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE GROUPE COMMUNAUTAIRE L'ITINERAIRE	3 733 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	THEATRE HARPAGON	8 190 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES MAGASINS-PARTAGE DE L'ILE DE MONTREAL	20 466 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE MONTREAL	2 417 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MAISON SECOURS AUX FEMMES DE MONTREAL INC.	15 400 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA CAFETERIA COMMUNAUTAIRE MULTI CAF	54 941 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON DES FEMMES SOURDES DE MONTREAL	27 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	VOX, CENTRE DE DIFFUSION DE LA PHOTOGRAPHIE	106 133 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	TYNDAL ST GEORGE'S CHRISTIAN COMMUNITY CENTER	37 384 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'ETUDES ARABES POUR LE DEVELOPPEMENT (CANADA)	14 496 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	DINERS-RENCONTRE ST-LOUIS-DE-GONZAGUE	3 125 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE DE DISTRIBUTION CINEMA LIBRE	4 482 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CDEC ROSEMONT-PETITE PATRIE, CORPORATION DE DEVELOPPEMENT EC	43 661 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES	18 000 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'ALPHABETISATION N-A RIVE DE MONTREAL.	12 653 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CLUB INTERGENERATION LA PETITE PATRIE	12 437 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CARREFOUR COMMUNAUTAIRE DE ROSEMONT, L'ENTRE-GENS INC.	13 668 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	AUTISME ET TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT MONTREAL	48 095 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON DES JEUNES AHUNTSIC.	7 312 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	INTER-LOGE CENTRE-SUD	47 011 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES HABITATIONS COMMUNAUTAIRES DE COTE-DES-NEIGES	112 244 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PETITES-MAINS	84 632 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MADAME PREND CONGE. CENTRE DE FEMMES DE POINTE ST-CHARLES	28 318 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON PARENT-ROBACK	44 824 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	NOUS TOUS. UN SOLEIL	132 951 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE D'HABITATION POPULAIRE DE L'EST DE MONTREAL	2 800 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FESTIVAL DE THEATRE DES AMERIQUES INC.	50 960 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	TEL-ECOUTE	63 432 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1 328 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'AMITIE AUTOCHTONE DE MONTREAL INC.	2 715 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTREAL	20 451 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ILLUSION THEATRE DE MARIONNETTES	6 879 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE DES ARTS INDISCIPLINES INC.	7 293 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MERCIER-EST QUARTIER EN SANTE	5 703 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DU QUEBEC	19 205 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE VILLERAY INC.	49 854 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CACI	7 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES RELEVAILLES DE MONTREAL	31 587 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA CLE DES CHAMPS GROUPE D'ENTRAIDE POUR AGORAPHOBES	3 735 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DE MONTREAL-LAVAL	236 600 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	OPTION CONSOMMATEURS	3 802 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'AVENUE MAISON D'HEBERGEMENT	77 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	F.R.O.N.T. FEMMES REGROUPEES EN OPTION NON TRADITIONNELLES	28 049 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	4 952 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA CORPORATION ST-LAURENT GRANDS LACS	59 232 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES (DIVISION DU QU	92 627 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PROMIS (PROMOTION - INTEGRATION - SOCIETE NOUVELLE)	12 316 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA COMPAGNIE DE THEATRE POL PELLETIER	225 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	POLE TOURISTIQUE DES RAPIDES	21 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L HIRONDELLE.SERVICE ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS	43 610 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	THEATRE DU NOUVEAU MONDE	27 833 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMITE DES PERSONNES ATTEINTES DU VIH DU QUEBEC	4 018 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CA	12 170 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CONSEIL QUEBECOIS DU THEATRE	42 107 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINEMA ET DES NOUVEAUX MEDIAS MTL	50 350 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	7 356 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION LATINO AMERICAINE DE C.D.N.	15 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	9 274 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CUISINE COLLECTIVE HOCHELAGA-MAISONNEUVE	62 380 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA PORTE OUVERTE INC.	13 249 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	BUREAU DE LA COMMUNAUTE CHRETIENNE DES HAITIENS DE MONTREAL	51 958 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION QUEBECOISE DES AUTEURS DRAMATIQUES	6 406 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	YMCA DE MONTREAL (SUCCURSALE DU PARC)	5 553 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SERVICE A LA FAMILLE CHINOISE DU GRAND MONTREAL INC.	22 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC EXTENSION INC.	53 333 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MAJI-SOI MONTREAL	7 748 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES ATELIERS QUATRE SAISONS INC.	27 563 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL. (SODECM)	2 945 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ENVOL COTE-DES-NEIGES	40 295 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE ST-BARNABE INC.	12 577 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	87 114 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ENSEMBLE AMATI	2 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'ORIENTATION ET DE PREVENTION D'ALCOOLISME ET DE TOX	36 207 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA LANGUE DES SIGNES AMERICAINS DE MONTREAL	6 440 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES EDITIONS DU REMUE-MENAGE INC.	27 069 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	YMCA DE MONTREAL NOTRE-DAME-DE-GRACE	14 735 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PROGRAMME D'INITIATION AU TRAVAIL-REGION EST DE MONTREAL	70 148 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION QC DES ETUDIANTS HANDICAPES AU POST-SECONDAIRE	2 783 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ZOOTHERAPIE QUEBEC	46 943 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COLLECTIF D'ANIMATION URBAINE	53 508 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE DES DIRECTEURS DES MUSEES MONTREALAIS	25 420 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON DES FEMMES SOURDES DE MONTREAL	15 381 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'AVENUE MAISON D'HEBERGEMENT	43 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	AUBERGE COMMUNAUTAIRE SUD-OUEST	33 825 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOLIDARITE DE PARENTS DE PERSONNES HANDICAPEES INC.	15 058 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DES JEUNES L'ESCALE 13-17 DE MTL-NORD INC.	7 296 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE FORMATION DU JARDIN DU CITOYEN	347 357 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGR.POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SUD-OUEST*RESO	94 453 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MERCIER-OUEST QUARTIER EN SANTE	9 008 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PASSAGES: RESSOURCES POUR JEUNES FEMMES EN DIFFICULTE	12 861 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMMISSION SCOL.DE MONTREAL (FORMATION EXPERT DE MONTREAL)	4 007 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE EUREKA INC.	21 600 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CARREFOUR FAMILIAL HOCHELAGA	5 250 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMITE LOGEMENT BORDEAUX-CARTIERVILLE INC.	25 502 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'INTER-CERCLES DE L'ILE DE MONTREAL	10 149 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REPIT-RESSOURCE DE L'EST DE MONTREAL	10 578 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA RELANCE JEUNES ET FAMILLES	6 980 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MAISON LUDOVIC	23 489 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE DE RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES	41 050 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SERVICES WEST-NETTE	173 202 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	45 040 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	OBJECTIF JEUNESSE	3 882 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE INTERNATIONAL D'ECHANGES CULTURELS (C.I.E.C.)	33 566 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	AGENCE MONTREALAISE POUR L'EMPLOI	22 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGR.POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SUD-OUEST*RESO	6 019 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REPIT-RESSOURCE DE L'EST DE MONTREAL	8 720 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MULTI-FEMMES DEUX INC.	27 061 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE RECREOTOURISTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE MTL (SOREM)	4 088 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE DONNEES SUR LES RESSOURCES GAIES ET LESBIENNES	3 052 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	OBORO GOBORO INC.	2 800 \$

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MISE AU JEU MONTREAL INC. M.A.J.M.	3 349 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES RESSOURCES ALTERNATIVES EN SANTE MENTALE DU PLEIN MILIEU	36 113 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA CINEMATHEQUE QUEBECOISE	7 600 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CEGEP DU VIEUX-MONTREAL	19 535 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	RESTO PLATEAU	142 680 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CORPORATION COMPAGNONS DE MONTREAL	8 334 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMPAGNIE F. ENTREPRENEURSHIP POUR FEMMES	6 916 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	TOURISME PLATEAU MT-ROYAL	115 406 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON DE JEUNES LE CHEMIN FAISANT INC.	5 630 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE - AHUNTSIC	23 873 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION LATINO AMERICAINE DE C.D.N.	4 732 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REPERE (RELATION D'ENTRAIDE POUR UNE PATERNITE RENOUVELEE)	3 597 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MAISON DES JEUNES DE RIVIERE-DES-PRAIRIES	1 996 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION ACTION PLUS L.G.S.	3 953 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE FORMATION POPULAIRE	48 034 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MERCIER-EST QUARTIER EN SANTE	29 184 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	Y.M.C.A. CENTRE JEUNESSE DU PARC	50 282 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA PIROUETTE	4 100 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ARRIMAGE INC.	2 657 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES CENTRES D'ARTISTES AUTOGERES DU QUEBEC INC.	84 782 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REVUE VIE OUVRIERE INC.	3 790 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FEDERATION DES COOPERATIVES D'HABITATION DE L'ILE DE MTL	70 914 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE L'EST	264 974 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE GROUPE COMMUNAUTAIRE L'ITINERAIRE	1 548 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES (DIVISION DU QU	1 008 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	EQUIPE R.D.P.	6 944 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'EXCELLENCE EN RESTAURATIO	138 040 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PROMIS (PROMOTION - INTEGRATION - SOCIETE NOUVELLE)	163 904 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	6 129 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MAISON DES JEUNES DU PLATEAU INC.	11 982 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DES FEMMES HAITIENNES DE RIVIERE DES PRAIRIES	3 295 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	15 671 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MAISON DES JEUNES, MAGI DE MERCIER-OUEST INC.	16 749 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COLLECTIF JEUNESSE DE ST-LEONARD	2 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	4 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ARTOXICO	9 408 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L HIRONDELLE.SERVICE ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS	16 330 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DU QUEBEC	11 108 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	C.O.F.A.Q.	224 465 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA RUE DES FEMMES DE MONTREAL	9 598 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MULTI-FEMMES INC.	15 330 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	TDS INTERNATIONAL (CANADA) INC.	8 254 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMMUNAUTE SEPHARADE DU QUEBEC	34 719 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CIAC 2000	64 726 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON DES JEUNES DE POINTE ST-CHARLES INC.	10 973 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGR.POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SUD-OUEST*RESO	4 243 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LETTRES EN MAIN INC.	8 372 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GROUPE ITINERANCE ET TRAVAIL DE MONTREAL INC.	26 700 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES ACCROCHEURS INC.	3 475 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'UNITE D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME INC.	2 717 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COOPERATOUT	158 510 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FEDERATION RESSOURCES D'HEBERGEMENT FEMMES VIOLENTEES-DIFFIC	8 575 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE JOURNAL DE LA RUE	4 010 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'ORIENTATION JUIF	94 138 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'APPUI COMMUNAUTES IMMIGRANTES BORDEAUX-CARTIERVILLE	56 461 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	AUTISME ET TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT MONTREAL	2 033 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	INTEGRATION JEUNESSE DU QUEBEC INC.	7 706 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CDEC ROSEMONT-PETITE PATRIE. CORPORATION DE DEVELOPPEMENT EC	7 998 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION DES BENEVOLES-C.H.S.L.D.STE GERMAINE COUSIN INC.	7 701 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	QUEBEC MULTI PLUS	18 688 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	4 249 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE JUIF D'ORIENTATION ET DE L'EMPLOI	70 111 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE D'HISTOIRE DE LA COTE-DES-NEIGES	55 018 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L HIRONDELLE.SERVICE ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS	2 961 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	YMCA DE MONTREAL (SUCCURSALE CENTRE- VILLE)	127 905 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SERVICE A LA FAMILLE CHINOISE DU GRAND MONTREAL INC.	64 527 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION DES HALTES-GARDERIES COMMUNAUTAIRES DU QUEBEC AH	18 222 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE	21 077 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE JUIF D'ORIENTATION ET DE L'EMPLOI	4 011 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE CRAN DES FEMMES INC.	22 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CREATIONS ETC	32 989 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT QUEBECOIS DES COOPERATEURS ET COOPERATRICES DU	61 482 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	YMCA DE L'OUEST DE L'ILE	58 702 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GROUPE DE JEUNES MERES DE POINTE ST-CHARLES INC.	3 320 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PLUMEAU,CHIFFON ET COMPAGNIE	91 707 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'ACTION SOCIO-COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL	7 197 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMPAGNIE F. ENTREPRENEURSHIP POUR FEMMES	7 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ENSEMBLE SAUVAGE PUBLIC	3 510 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	2 710 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ATELIER DE BOIS ANGUS	4 986 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ATELIER DU CONTE EN MUSIQUE ET EN IMAGES INC.	121 302 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	VELO-QUEBEC	2 275 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FEMMES AVERTIES / WOMEN AWARE	4 787 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE QUEBECOIS DE COMMUNICATION NON-ORALE	20 492 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	AGENCE MONTREALAISE POUR L'EMPLOI	51 550 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	THEATRE BOUCHES DECOUSUES	11 346 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE COMMUNICATION ADAPTEE (CCA)	59 247 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON	41 103 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FAITES DE LA MUSIQUE F.D.M.	27 763 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON TANGENTE INC.	34 993 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ASS. DES GROUPES D'INTERVENTIONS EN DEFENSE DE DROITS	50 226 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MOUVEMENT QUEBECOIS DES CHANTIERS	3 474 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DU QUEBEC	2 525 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES PRODUCTIONS VENT D'EST INC.	3 957 \$
		15 000 \$
		55 819 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE L'ILE DE MO	40 395 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SERVICES WEST-NETTE	6 376 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOPREF SOCIETE POUR LA PROMOTION DE LA RELEVÉ MUSICALE DE L'	3 608 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE THEATRE DE L OPSIS INC.	7 112 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES "BATIR SON QUARTIER"	68 779 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	OPERATION PLACEMENT JEUNESSE INC.	66 730 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MAISON DES JEUNES LA GALERIE INC.	8 272 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	VOX. CENTRE DE DIFFUSION DE LA PHOTOGRAPHIE	10 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MUSEE MCCORD	2 200 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DES FEMMES DE MONTREAL	15 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PRODUCTIONS SUPERMEME - SUPERMUSIQUE	17 087 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ACEM-FONDATION DU MAIRE	9 599 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MOUVEMENT JEUNESSE MONTREAL-NORD	4 980 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GRIFES INC (MUSIQUE MULTI-MONTREAL	6 448 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'ANIMATION ST-PIERRE DE MONTREAL INC.	3 268 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GROUPE CONTRE LA PAUVRETÉ DE NDG	30 950 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES CUISINES DES PARENTS	5 750 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES CENTRES D'ARTISTES AUTOGERES DU QUEBEC INC.	47 379 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ECOMUSEE DE LA MAISON DU FIER MONDE	23 677 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'INFORMATION ARTEXTE INFORMATION CENTRE	60 899 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	VIVRE ST-MICHEL EN SANTE	31 611 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CONCERTATION SUR LE TOURISME HOCHELAGA-MAISONNEUVE	62 241 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC EXTENSION INC.	11 240 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNEE	160 476 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CARREFOUR DE LIAISON ET D'AIDE MULTIETHNIQUE (CLAM)	31 659 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE COMITE D'EDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE BOURGOGNE ET	3 219 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	10 326 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE COMMUNAUTAIRE JEUNESSE UNIE DE PARC EXTENSION	16 283 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'ECOUTE ET DE REFERENCE MULTI-ECOUTE	39 070 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE BUREAU DE CONSULTATION- JEUNESSE INC.	16 594 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	BRASSARD LEBLANC PLANIFICATION INC.	19 380 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES SERVICES D'AIDE REMUE-MENAGE	11 206 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE RESSOURCES EDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULT	58 492 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE EURE	28 404 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FONDATION D'AIDE DIRECTE - SIDA MONTREAL	2 269 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE DE RECHERCHE HISTORIQUE (ARCHIV-HISTO)	11 362 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MAISON REPIT-OASIS INC.	25 978 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES ASSOCIES DE L'ENTRETIEN MENAGER	70 286 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LES TROUBLES D'APPRENTISSAGE	6 667 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COUP DE MAIN A DOMICILE	9 181 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CORPORATION ST-LAURENT GRANDS LACS	17 776 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON D'ENTRAIDE ST PAUL ET EMARD	44 380 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COUP DE BALAI	95 712 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS & TRAVAILLEUSES DE MONTREAL INC	88 097 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FONDATION POUR AIDER LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS A	6 133 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COBALT ART ACTUEL	20 250 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	45 756 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	THEATRES ASSOCIES (T.A.I.) INC.	16 744 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION GENERALE DES INSUFFISANTS RENAUX, A.G.I.R.	14 310 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	THEATRE DE LA MANUFACTURE INC	12 719 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS DE LA POINTE ST-CHARLES	23 410 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION COOP. ECONO.FAMILIALE DU SUD-OUEST MONTREAL ACEF	10 765 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISONNETTE SUD-OUEST	1 208 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOLIDARITE AHUNTSIC	3 785 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	STELLA L AMIE DE MAMIE	20 223 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMITE MUSIQUE MAISONNEUVE	33 120 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	POLE TOURISTIQUE DES RAPIDES	21 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CIFER ANGUS	130 178 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	25 816 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GROUPE INTERVENTION VIDEO	1 600 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ALTER GO	4 140 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ATELIERS D'EDUCATION POPULAIRE DE MERCIER	47 935 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DES RESSOURCES DE LA TROISIEME AVENUE	7 513 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE CENTRE DES AINES COTE-DES-NEIGES	2 912 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES HEBERGEMENTS DE L'ENVOL	37 674 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DE MONTREAL-LAVAL	7 200 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	DANSE-CITE INC.	2 230 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON PARENT-ROBACK	48 676 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON DES FEMMES SOURDES DE MONTREAL	18 426 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	AIDE DOMESTIQUE DU NORD-EST DE MONTREAL (LES BEAUX MENAGES)	85 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT DES COLLEGES DU MONTREAL METROPOLITAIN (RCMM)	22 070 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	POLE TOURISTIQUE DES RAPIDES	21 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COUP DE MAIN A DOMICILE	6 618 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PLACEMENT POTENTIEL INC.	3 150 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA MAISON DES JEUNES "PAR LA GRAND'PORTE"	15 399 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	PROGRAMME D'INITIATION AU TRAVAIL-REGION EST DE MONTREAL	24 062 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC	65 185 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTREAL	11 561 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MAISON DE L ECHELON	1 106 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MULTI-FEMMES DEUX INC.	6 234 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SERVICES D'AIDE AUX NEO- QUEBECOIS ET IMMIGRANTS S.A.N.Q.I.	58 273 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMPAGNIE F. ENTREPRENEURSHIP POUR FEMMES	4 433 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE EDUCATIF COMMUNAUTAIRE RENE GOUPIL	5 750 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE PROJET ETOILE NOIRE (GRAND FRERE)/BLACK STAR BIG BROTHER	53 513 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	TOURISME PLATEAU MT-ROYAL	3 880 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LOUISE BEDARD DANSE INC.	10 496 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	GROUPE INTERVENTION VIDEO	4 892 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	COMITE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE - C.A.M.O. - PERSONN	29 203 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ATELIER DE MEUBLES RECYCLES AHUNTSIC- CARTIERVILLE	4 915 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L HIRONDELLE.SERVICE ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS	14 079 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SERVICES D'AIDE A LA FAMILLE JUIVE, - INST. BARON DE HIRSCH	54 082 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ECO-ACTION	10 743 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE COMMUNAUTAIRE JEUNESSE UNIE DE PARC EXTENSION	37 458 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	THEATRE LE CLOU	2 592 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC.	15 309 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'HIRONDELLE, SERVICES D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGR	22 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ATELIER D'HISTOIRE D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE INC.	19 441 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CDEC CENTRE-NORD	8 171 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES PRODUCTIONS VIRAGE INC.	39 386 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	MAIN-FORTE MONTREAL	13 860 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DES FEMMES DE MONTREAL OPTION'ELLE	2 571 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	OFFICE DES DROITS DES DETENU-E-S (O.D.D.)	3 820 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGR.POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SUD-OUEST*RESO	33 419 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE D'ART ET DE DIFFUSION CLARK	2 898 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	REGROUPEMENT QUEBECOIS DES COOPERATEURS(TRICES) DU TRAVAIL	9 376 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI COTE-DES-NEIGES	10 355 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC EXTENSION INC.	10 853 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI DE L'EST (CREE) INC.	15 000 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	CORPORATION DES TROIS-PIERRES	20 031 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FORUM ECONOMIQUE DE VERDUN	172 466 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LA COMPAGNIE DE THEATRE POL PELLETIER	2 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SOCIETE DE MUSIQUE CONTEMPORAINE DU QUEBEC	2 137 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	AUBERGE COMMUNAUTAIRE SUD-OUEST	444 688 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	SERVICES D'AIDE AUX NEO- QUEBECOIS ET IMMIGRANTS S.A.N.Q.I.	22 500 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LES PRODUCTIONS CITE OUVERTE 2002	4 864 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	LE MOULIN A MUSIQUE INC.	1 463 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	FILIERE EMPLOYABILITE	175 260 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'AVENUE INC.	3 381 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	ASSOCIATION DES INGENIEURS HAITIENS AU CANADA	38 810 \$
DIR. REGIONALE VILLE DE MONTREAL	L'ACADEMIE QUEBECOISE DU THEATRE	7 470 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	TRANSIT NATIONS	5 302 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE BOURGEOYS	34 464 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CLUB JEUNE AIRE LA SALLE	33 495 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	ACCUEIL SAINT-LEONARD	6 361 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	RESEAU BENEVOLE DE VERDUN INC.	3 662 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	ACCUEIL SAINT-LEONARD	54 544 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	RESTO VIE PIERREFONDS	14 526 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CLUB MICRO ORDINATEUR DE MONTREAL-NORD	41 620 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	COMITE D'ACTION DES CITOYENS DE VERDUN	7 639 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	MAISON DE JEUNES: L'OUVERTURE	18 500 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	FONDATION DE LA VISITE	7 669 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	MAISON DE JEUNES DE SAINT-LEONARD	47 826 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE D'INTEGRATION MULTI-SERVICES DE L'OUEST DE L'ILE	74 885 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	ECOLE DE CIRQUE DE VERDUN INC.	2 998 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	PAUSE PARENTS-ENFANTS DE VERDUN INC.	22 930 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CLUB DES PERSONNES HANDICAPEES DU LAC ST-LOUIS	2 763 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE DE RESSOURCES ET D'INTERVENTION SANTE ET SEXUALITE	36 550 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE	3 878 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	PAUSE PARENTS-ENFANTS DE VERDUN INC.	4 985 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	TOUJOURS ENSEMBLE INC.	4 326 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CARREFOUR DES 6-12 ANS DE PIERREFONDS-EST INC.	3 178 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	ASSOCIATION DES PARENTS POUR LA SANTE MENTALE ST-LAURENT	36 325 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE COMMUNAUTAIRE "BON COURAGE" DE PLACE BENOIT	6 838 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	GRUPE D'ENTRAIDE DE LACHINE/ST.PIERRE	5 761 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	D-TROIS-PIERRES	23 302 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	MOUVEMENT JEUNESSE MONTREAL-NORD	20 565 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CARREFOUR SOLIDARITE ANJOU	6 206 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE P.R.I.S.M.E. PROMOTION, REFERENCE, INFORMATION ET SER	38 292 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	MOUVEMENT JEUNESSE MONTREAL-NORD	32 798 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PLACE NORMANDIE	33 488 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	L'INSTITUT CANADIEN POUR LE DEVELOPPEMENT NEURO-INTEGRATIF	4 087 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	LA FONDATION ALLIANCE JEUNES ENTREPRENEURS	39 535 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	PROJET DE PREVENTION DES TOXICOMANIES:CUMULUS	26 013 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	LES SERVICES D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE	6 018 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	REFUGE POUR LES FEMMES DE L'OUEST-DE-L'ILE	3 901 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	ASSOCIATION DE L'OUEST DE L'ILE POUR LES HANDICAPES INTELLEC	32 074 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE D'ECOUTE "LE FOYER"	26 440 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	OBJECTIF SECURITE ACTION (OSA ANJOU)	2 981 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CARI ST-LAURENT	78 718 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	COUP DE POUCE JEUNESSE DE MONTREAL-NORD INC.	18 400 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	MAISON DE JEUNES POINT DE MIRE	31 440 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	AMALGAME MONTREAL INC.	29 968 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE	25 313 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE D'ECOUTE "LE FOYER"	25 470 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.	87 500 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CORPORATION DU VILLAGE DE SECURITE LASALLE	2 010 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	C A R I ST-LAURENT	37 015 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.	6 789 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CARI ST-LAURENT	29 633 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	MAISON DE LA FAMILLE PIERRE BIENVENU NOAILLES	2 800 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	TOUJOURS ENSEMBLE INC.	34 226 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	REPERE DES JEUNES ILE DES SOEURS	7 970 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	TRANSACTION POUR L'EMPLOI DE LASALLE, LACHINE, ST-PIERRE	11 561 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	ASSOCIATION DES BENEVOLES DE L'HOPITAL STE RITA	16 250 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	RESEAU D'ENTRAIDE BENEVOLE D'OUTREMONT INC.	18 258 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	LES PROMOTIONS CULTURELLES ET EDUCATIVES	1 126 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	FONDATION DES CENTRES JEUNESSE DE MONTREAL	44 300 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	SAJE DE L'EST DE MONTREAL	31 000 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	ROND-POINT JEUNESSE AU TRAVAIL	2 629 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX	83 275 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	COOPERATIVE ETUDIANTE ADULTE CLEMENT	4 074 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI DE L'EST (CREE) INC.	4 280 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX	25 304 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CORPORATION DE RELANCE ECONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE DE SAINT-	46 981 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE DES FEMMES DE VERDUN	3 710 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	VIA EMPLOI INC.	16 939 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	LA MAISON DE JEUNES LE CHEMIN FAISANT INC.	26 302 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	55 970 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	LE PARADOS INC.	6 421 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	ECHANGE ENTRE FEMMES DE SAINT-LAURENT INC.	42 459 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CONSEIL DE LA BANLIEUE OUEST POUR LES BESOINS PSYCHIATRIQUES	15 662 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	LA RESILLE, SERVICE D'AIDE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE	23 359 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CARREFOUR SOLIDARITE ANJOU	25 723 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI DE POINTE-CLAIRE	13 549 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE D'INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT COMM. L'UNITE	10 422 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	OBJECTIF SECURITE ACTION (OSA ANJOU)	25 313 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	LE PARADOS INC.	27 816 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	ORCHESTRE BAROQUE DE MONTREAL	47 600 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	LE CONSEIL NATIONAL DES FEMMES JUIVES DU CANADA N.C.J.W.C.	10 046 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	ASSOCIATION GENERALE DES INSUFFISANTS RENAUX, A.G.I.R.	2 590 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	PROJET COMMUNAUTAIRE DE PIERREFONDS	4 553 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX	75 925 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC.	19 146 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CORP. DE DEV. ECONOMIQUE ET COM. ANJOU (C.D.E.C.-ANJOU)	39 430 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE BOURGEOYS	56 088 \$
DIR.REG.MONTREAL-BANLIEUE	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA BRICOLE	46 988 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	ENSEMBLE ANONYMUS	3 167 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	VIDEO FEMMES	24 052 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE DE PARRAINAGE CIVIQUE DE QUEBEC	22 702 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	MRC DE LA JACQUES-CARTIER	30 934 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LE REGROUPEMENT DES INSTITUTIONS MUSEALES DE LA REGION DE QU	3 122 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	COOPERATIVE DES BRASSEURS PROFESSIONNELS	39 324 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA MAISON DE LA FAMILLE DE QUEBEC	3 790 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CONFECTION HAUT DE GAMME INDUSTRIELLE QUEBEC.COOP SOLIDARITE	313 914 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CONCERTATION RECYCLAGE QUEBEC	103 950 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE DE VALORISATION DU PATRIMOINE VIVANT INC.	54 418 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	COOPERATIVE DE SOLIDARITE DE SERVICES A DOMICILE ORLEANS	30 302 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA MAISON DE LAUBERIVIERE	19 933 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA MAISON CREADICI MODE QUEBEC	41 271 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CORPORATION D'AMENAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA SAINTE-ANNE	16 633 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	FONDATION D'AIDE PEDAGOGIQUE A L'ENFANCE DE PORTNEUF.	2 631 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA BOUCHEE GENEREUSE	20 646 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	SOCIETE ST-VINCENT-DE-PAUL ST-JEAN-BAPTISTE	25 214 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA CITADELLE DES JEUNES	8 905 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	EXPORTEX, GESTION DE SURPLUS TEXTILE	92 490 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	POPOTE ET MULTI-SERVICES	9 446 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	RESSOURCES PARENTS VANIER	17 591 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	SOCIETE DU PATRIMOINE URBAIN DU QUEBEC	8 461 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA MAISON KINSMEN MARIE ROLLET	19 663 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LE VERGER- CENTRE COMMUNAUTAIRE EN SANTE MENTALE	61 939 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LE PASSAGE CENTRE DE THERAPIE FAMILIALE EN TOXICOMANIE	37 597 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE MULTI-SERVICES 16-30 ANS LA SOURCE	2 424 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	RESSOURCERIE DE PORTNEUF	9 022 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	FEDERATION REGIONALE DES COOPERATIVES D'HABITATION DE QUEBEC	24 527 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	MAISON DES JEUNES L'EXODE LIMOILOU	1 298 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'ESSENTIEL	16 800 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CARREFOUR TIERS-MONDE INC.	72 690 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	MAISON DE LA FAMILLE DE CHARLEVOIX	17 035 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	ANIM'ACTION	21 632 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	PASSEPORT EMPLOI	99 096 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LES ENTREPRISES (LES PROMOTIONS)DE LA COTERIE INC.	21 213 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	AU CARREFOUR ETUDIANTS	41 714 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LES SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE L'APPUI INC.	93 091 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE CHARLEVOIX	7 468 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	COALITION REGIONALE DES FEMMES CONTRE LA PAUVRETE	16 358 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA FONDATION CANADIENNE REVES D'ENFANTS	24 430 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LES OEUVRES DE LA MAISON DAUPHINE INC.	15 620 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	MUNICIPALITE REGIONALE DU COMTE DE PORTNEUF	10 727 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CARREFOUR DE RELANCE DE L'ECONOMIE DE L'EMPLOI CENTRE QUEBEC	263 040 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	JONATHAN 1445 INC	8 585 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	PROJET-INTERVENTION- PROSTITUTION QUEBEC INC.	37 454 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA RESSOURCERIE	4 918 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	SERVICE FAMILIAL D'ACCOMP. SUPERVISE	19 327 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	TELEVISION D'ICI (COTE DE BEAUPRE)	29 930 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	VILLE VANIER (VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE)	19 089 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	COMITE DE MISE EN VALEUR DU LIN	37 696 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA BARATTE	19 054 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA CASERNE.LIEU ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LIMOILOU	14 788 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	MERES ET MONDE - CENTRE DE RESSOURCES POUR JEUNES MERES	52 943 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	AQDR SECTION BASSE-VILLE DE QUEBEC INC.	37 740 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	SER. D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION AU TRAVAIL QUEBEC INC.	26 537 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	FONDATION JANE H. DUNN	1 794 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	MARGUERITE, LE CENTRE DE SERVICES EN DEVELOPPEMENT DURABLE	23 015 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	SER. D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION AU TRAVAIL QUEBEC INC.	112 958 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	MEDUSE	12 457 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE CASA (1997)	9 921 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	VIEUX-LIMOILOU EN FETE	2 345 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEMMES DE LA REGION 03	34 270 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	ECOLE DE CIRQUE DE QUEBEC	25 758 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CARREFOUR TIERS-MONDE INC.	167 314 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES APPARTEMENTS ST-PIE X (1992)	75 896 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CERF VOLANT	3 407 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	MAISON DE JOB	48 984 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LE VELO VERT INC.	21 304 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	ASSOCIATION DE LA DEFENSE DES DROITS SOCIAUX	68 429 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	INTEGRATION JEUNESSE DU QUEBEC INC.	3 302 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	AUDIOTHEQUE POUR PERS. HANDIC. DE L'IMPRIME DU QUEBEC INC.	25 530 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE DE JOUR LE TREMPIN INC.	4 869 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	EPILEPSIE SECTION QUEBEC INC.	28 430 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLESBOURG CHAUVEAU ENR.	15 400 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	VILLE DE CHARLESBOURG PROJET VILLES ET VILLAGES D'ART+PATRI	28 350 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	M.R.C.DE LA COTE-DE-BEAUPRE	19 077 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	ASSOCIATION DES CITOYENS DE BEAUPORT INC.	24 768 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LES EDITIONS VIABILYS INC.	27 778 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA COURTEPOINTE	1 181 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE BONNE ENTENTE	7 162 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	COMPTOIR COMMUNAUTAIRE SAINT-JOSEPH	2 415 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	GROUPE D'ENTRAIDE INTERNATIONAL SPIRALE INC.	18 444 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	SETIAC INC.	5 587 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRAIDE-QUEBEC	13 358 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	COMPTOIR EMMAUS	86 825 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CORPORATION D'HABITATION DE GIFFARD INC.	3 678 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	L'ARCHIPEL D'ENTRAIDE (GESIQ)	12 976 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	MAISON DE LA COOPERATION ET DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE	19 042 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE JACQUES-CARTIER	104 343 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE L'ILE D'ORLEANS	8 794 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CONSEIL REGIONNAL DE L'ENVIRONNEMENT DE QUEBEC	43 443 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	PRODUCTIONS LES GROS BECS	4 362 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	RADIO BASSE VILLE INC	11 700 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	FONDATION FETE D'ENFANT DEDE INC.	5 728 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA MUNICIPALITE DE SAINT-AUGUSTIN	40 050 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	COLLECTIF DE RECHERCHE PEDAGOGIQUE (C.R.P.) INC.	29 958 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE FEMMES AUX 3A DE QUEBEC	10 470 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	ORGANISATION COMMUNAUTAIRE D'ECOUTE ET D'AIDE NATURELLE	9 382 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CFER DE QUEBEC	63 272 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	L'ARC-EN-CIEL	2 475 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	SEVE-JEUNESSE	2 962 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	VILLE DE BEAUPORT	15 972 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	JEUNESSOR PORTNEUF	128 518 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	EDITIONS INTERVENTION	10 274 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	L'ASSOCIATION DE CREATION ET DIFFUSION SONORES AVATAR	2 791 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	REPAC-03-12	23 196 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA ROTONDE (DANSE PARTOUT INC.)	4 768 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA COOPERATIVE D'ENTRETIEN MENAGER FLEURIE	17 344 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	L'ARBRE INC.	13 892 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	JOUJOUTHEQUE BASSE-VILLE	17 861 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LES ATELIERS ENTR'ACTES	104 990 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	GITE DU NOMADE	16 371 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	SOCIETE DE L'ARBRE DU QUEBEC	2 554 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA RESSOURCERIE COTE DE BEAUPRE INC	41 172 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LE COMITE D'ACTION DES PERSONNES VIVANT DES SITUATIONS DE HA	63 040 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	GROUPE DE RECHERCHE EN ANIMATION ET PLANIFICATION ECONOMIQUE	3 759 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LES ATELIERS REVHVI INC.	26 341 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE D'ENTRAIDE EMOTIONS	24 658 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA CROISEE S.I.T.INC.	15 546 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE QUEBEC	3 408 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	L'APEL DU LAC ST-CHARLES	18 629 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE DE JOUR SOLEIL BRILLANT INC.	26 149 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE D'INTERPRETATION DE LA NATURE ET D'ANIMATION FAMILIAL	16 912 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	FEDERATION REGIONALE DES COOPERATIVES D'HABITATION DE QUEBEC	137 543 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	CENTRE JACQUES-CARTIER	3 019 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LA CASERNE.LIEU ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LIMOILOU	10 719 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	THEATRE DU PETIT COLOMBIER ACTION THEATRALE INTERNATIONALE	3 447 \$
DIRECTION REG. CAPITALE NATIONALE	LES OEUVRES DE LA MAISON DAUPHINE INC.	15 956 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE INC.	21 804 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	MAISON DES JEUNES	5 565 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LA MAISON DES FEMMES DES BOIS-FRANCS	5 520 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	ORGANISME DE RECUPERATION ALIMENTAIRE DE PLESSISVILLE	2 163 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	COOPERATIVE SOLIDARITE LA MAISONNEE	1 381 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA MRC BECANCOUR	17 094 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	ASSOCIATION DES RESIDENTS(ES) DU PLATEAU LAVAL	2 205 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	ENVIR-ACTION	6 861 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CENTRE DE RECHERCHE ET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT REGIONA	8 332 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	COMPTOIR FAMILIAL DRUMMONDVILLE-SUD INC.	10 883 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LES AMIS DU THEATRE BELCOURT	23 030 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LA SOURCE INC.	1 368 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	COOP DE SOLIDARITE DE SPORTS AVENTURE	4 052 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	VILLAGE QUEBECOIS D'ANTAN	14 352 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CENTRE DE RECHERCHE ET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT REGIONA	9 833 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CAFE-RENCONTRE DRUMMOND INC.	4 328 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	MAISON DE QUARTIER DE DRUMMONDVILLE INC.	6 958 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	RESEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.	27 872 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CHEZ-NOUS ENTRE HOMMES	21 410 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	PAVILLON THEMATIQUE ET MULTIFONCTIONNEL INC.	8 280 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	L'EPICERIE DE DURHAM-SUD - COOP DE SOLIDARITE	55 920 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LA MAISON LE COUDRIER	2 602 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	ASSOCIATION DE PARENTS LA PASSERELLE	3 827 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE NICOLET-YAMASKA	6 713 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	MUSEE DU BRONZE D'INVERNESS	21 528 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE DRUMMONDVILLE-SUD INC.	49 340 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CARREFOUR D'ENTRAIDE DRUMMOND INC.	21 232 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	COOP LA SALUBRITE	9 163 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	GENTILLY TRANSIT JEUNESSE	9 419 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	MUNICIPALITE NOTRE-DAME DE PIERREVILLE	4 626 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	ASSOCIATION MALENTENDANTS, MALENTENDANTES CENTRE DU QUEBEC I	25 090 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CLUB JOIE DE VIVRE INC	18 200 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LA ROSE DES VENTS DE DRUMMOND INC.	18 141 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	OFFICE DE TOURISME DE NICOLET-YAMASKA	6 264 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	ACTION TOXICOMANIE BOIS-FRANCS INC	4 866 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	L'EAU-VENT LA MAISON DES JEUNES	15 053 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	PARC LINEAIRE DES BOIS-FRANCS	19 337 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CORPORATION ECOLE STE-JEANNE D'ARC DE LEFEBVRE	2 456 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	RESIDENCE DUBLIN D'INVERNESS	14 033 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CENTRE DE RELEVEMENT ET D'INFORMATION SOCIALE VICTORIAVILLE	23 430 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTA	26 023 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	EDUCO-POP DES BOIS-FRANCS	21 252 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	ASSOCIATION DES GROUPES DE JEUNES DES HAUTS RELIEFS	5 066 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LA MAISON LE COUDRIER	32 302 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	RECUPAIDE INTERNATIONAL	23 920 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	MAISON DES JEUNES DE SAINT-CYRILLE DE WENDOVER	18 241 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	C.A.V.A.C. MAURICIE CENTRE DU QUEBEC	5 425 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	TOIT JEFF INC.	10 231 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LES ATELIERS DU SECOND SOUFFLE INC.	17 582 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	COMITE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE ST-CELESTIN	5 994 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	SOCIETE HISTORIQUE D'ODANAK	18 980 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CARREFOUR FAMILIAL DE MANSEAU	1 748 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	MANITOU DRUMMOND INC.	64 790 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	SOLUTION MENAGE DE L'ERABLE INC.	8 160 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	RENDEZ-VOUS FAMILIAL	12 454 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	MAISON MARIE RIVIER DE DRUMMONDVILLE INC	35 738 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	COMITE DE L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT BON-CONSEIL	4 347 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	ORG DE RECUPERATION ALIM ET DESERVICES DE ST-EUSEBE	4 254 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE PLESSISVILLE INC.	8 512 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CAFE-RENCONTRE DRUMMOND INC.	1 822 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CLUB DE VOILE DRUMMONDVILLE, INC.	27 616 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	MUSEE DU BRONZE D'INVERNESS	5 265 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CENTRE POUR HANDICAPES PHYSIQUE DES BOIS-FRANCS INC.	14 116 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LA RUCHE SUCCURSALE DE FORTIERVILLE	3 629 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LA FREQUENCE INC LA MAISON DES JEUNES	18 191 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CAFE-RENCONTRE DRUMMOND INC.	19 136 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LES AMIS DU THEATRE BELCOURT	6 361 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	UNITE DOMREMY PLESSISVILLE INC	4 029 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	M.R.C. NICOLET-YAMASKA	13 600 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LA TRAVERSEE 12-18 ANS INC	3 741 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LES GROUPES SOUPAPE DE LA M.R.C DE L ERABLE	7 456 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE	21 230 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	RESEAU DE PREVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS	22 478 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	RECUPAIDE INTERNATIONAL	28 710 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS	5 783 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	ENSOLEILVENT	5 576 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	TABLE DE CONCERTATION DU LOISIR DES PERSONNES AYANT UNE DEF	41 860 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	COMPTOIR ALIMENTAIRE DRUMMOND INC.	30 672 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPEES DU LAC ST-PIERRE	20 930 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	COMITE DE DEVELOPPEMENT LOCAL DE ST-EUGENE	18 837 \$
DIRECTION REG. CENTRE-DU-QUEBEC	C.D.P.A.S.	25 851 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	VERS L'AGE SENIOR	11 400 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	CENTRE D'INTERVENTION LE ROND POINT	1 794 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN FORESTERIE DE STE-F	23 920 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	CENTRE DE BENEVOLAT MANICOUAGAN INC, (MONIQUE LEVESQUE)	22 112 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	RESSOURCE DE REINSERTION "LE PHARE"	41 860 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE, CENTRE FORM. PROFES.	25 241 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	RESSOURCE DE REINSERTION "LE PHARE"	52 220 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	CENTRE D'ACTION BENEVOLE LE NORDEST	21 930 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	GRUPE D'ALPHABETISATION POPULAIRE DE SEPT-ILES (LIRA)	15 837 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	REGROUPEMENT DES FEMMES DE LA COTE NORD	14 050 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	CENTRE DE FEMMES L'ETINCELLE	15 652 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	CONSEIL DES LOISIRS SCIENTIFIQUES NORD-COTIERS INC.	1 172 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	COMITE TOURISTIQUE LOCAL ESCOUMINS	25 000 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	CENTRE DES FEMMES DE FORESTVILLE	2 476 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	LES P'TITS BECOTS	1 247 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE SEPT-ILES INC.	11 481 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	COMPTOIR ALIMENTAIRE SEPT-ILES	9 165 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	CENTRE-EMERSION (MANICOUAGAN) INC.	61 433 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE	30 912 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	CENTRE DES FEMMES DE FORESTVILLE	25 115 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE MANICOUAGAN	9 295 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	FONDATION QUEBEC LABRADOR	25 685 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	ACTION BENEVOLE DE HAVRE-SAINT-PIERRE	29 746 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA HAUTE-COTE-NORD	24 191 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	MAISON RAYON DE SOLEIL	2 095 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	CORPORATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES SEPT-ILES	8 703 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	SALON DU LIVRE DE LA COTE NORD INC.	1 258 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	COMPTOIR ALIMENTAIRE DE SEPT-ILES	1 201 \$
DIRECTION REG. DE LA COTE-NORD	COMITE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE PETIT-SAGUENAY INC.	32 882 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	FONDATION LE SILENCE DES ARMES.	2 511 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SOCIETE ALZHEIMER DE LA SAGAMIE	15 490 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	COMPTOIR VESTIMENTAIRE LA FABRIQUE INC.	22 651 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	LA RUBRIQUE INC.	22 188 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUEBECOIS CULTURE A PARTAGER	37 986 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY INC	8 241 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CORPORATION D'AMENAGEMENT ET D'INITIATIVE DE FALARDEAU INC.	68 473 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SOCIETE D'HISTOIRE DU LAC ST-JEAN	36 625 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	REGROUPEMENT DES USAGES DU TRANSP. ADAPTE DU SAGUENAY INC	26 023 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA RIVIERE AUX SABLES	1 725 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	ATELIER D'ESTAMPE DE LA SAGAMIE	3 902 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SOCIETE CANADIENNE DE SCLEROSE EN PLAQUES - SECTION SAGUENAY	1 932 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE POINTE BLEUE	51 238 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA RIVIERE AUX SABLES	79 613 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	MRC LAC-ST-JEAN EST	11 625 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	LA CONGREGATION DES SOEURS DE NOTRE-DAME DU BON CONSEIL DE C	16 784 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	FONDATION MGR LEONCE BOUCHARD	1 466 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SOCIETE D'HISTOIRE DU LAC ST-JEAN	13 602 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	LE TOURNANT, DEVELOPPEMENT FEULLUS INC.	3 175 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	MAISON DES JEUNES ALAXION	15 691 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	COMITE DE QUARTIER NO 4 DE JONQUIERE	33 602 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	COMMISSION SCOLAIRE AU PAYS-DES-BLEUETS	21 410 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CAMP MUSICAL DU LAC-ST-JEAN	4 024 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE DU SAGUENAY L	8 051 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	LE FONDS D'INVESTISSEMENT REGIONAL POUR LA MICRO-ENTREPRISE	2 487 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	ASS. TOURISTIQUE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN.	16 500 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	MUSEE LOUIS-HEMON INC.	8 060 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SOCIETE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (SGE)	14 036 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	MOISSON SAGUENAY	44 020 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	PREVENTION AIDE ET SOUTIEN EN SANTE MENTALE LAC ST-JEAN EST	37 621 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	ASSOCIATION DES CITOYENNES AVERTIES D'ALMA INC.	1 505 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CARAVANE FILMS PRODUCTIONS	20 877 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	THEATRE LES AMIS DE CHIFFON INC.	35 565 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CAMP MUSICAL DU LAC-ST-JEAN	21 983 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CENTRE DE SANTE MENTALE L'ARRIMAGE	27 103 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	AGENCE GRANDS FRERES GRANDES SOEURS	5 233 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	MAISON NOTRE-DAME DU SAGUENAY	43 139 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SOCIETE NATIONALE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DES ARTS LYR	21 574 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	FONDS D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE INC.	10 556 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SOLI-CAN LAC SAINT-JEAN EST (SOLIDARITE-CANCER)	6 408 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	MULTI-SERVICES ALBANEL	8 346 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SOCIETE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (SGE)	46 970 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CORPORATION LOCALE DE DEVELOPPEMENT DE CHAMBORD	31 778 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	LA MAISON DE QUARTIER DE JONQUIERE	3 457 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SERVICE D'ENTRAIDE POUR LES FEMMES "LA CIGOGNE"	13 029 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CORPORATION DU PARC REGIONAL DU LAC KENOGAMI	1 084 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT "LE BOURGET"	17 839 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	ASSOCIATION DE LA FIBROMYALGIE (FIBROSITE) DU SAG. L. ST-J.	1 749 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	M.R.C. DU DOMAINE DU ROY	26 600 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SERVICE BUDGETAIRE POPULAIRE	6 110 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	MUSEE LOUIS-HEMON INC.	1 509 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	ACCES-TRAVAIL-FEMMES INC.	22 811 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE DU SAG.LAC ST-JEAN INC.	3 660 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU ROC	5 337 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	LA CORPORATION TOURISTIQUE DE ST-GEDEON INC	4 291 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SERVICE BUDGETAIRE POPULAIRE	12 973 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	COOPERATIVE DES TRAVAILLEURS DU MONT LAC VERT	41 821 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	COOPERATIVE DES TRAVAILLEURS EN LOISIRS DU BAS-SAGUENAY	15 380 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CARREFOUR COMMUNAUTAIRE SAINT-PAUL - SECTEUR SAINTE-THERESE	20 682 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CORPORATION ILE DU REPOS	50 393 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	C.F.E.R.	106 193 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	CORPORATION DU PARC REGIONAL DU LAC KENOGAMI	50 966 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	RENDEZ-VOUS MUSICAL LATERRIERE	6 240 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	RÉCIF-02 - TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES	25 712 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	SERVICE BUDGETAIRE POPULAIRE	9 762 \$
DIRECTION REG. SAG.-LAC ST-JEAN	COOPERATIVE DE SOLIDARITE DE MAINTIEN A DOMICILE SAGUENAY	3 105 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	LE TRAIT D'UNION	14 138 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'AMIANTE	1 225 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	RESSOURCERIE BELLECHASSE INC.	47 087 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES DE BEAUCE	23 023 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	COMPTOIR LE GRENIER	56 056 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE MONTMAGNY-L'ISLET	25 846 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	LIEN PARTAGE INC.	25 480 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CULTURE STYLE LIBRE	20 703 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	MUSEE DE LA MOTONEIGE ANTIQUE NOUVELLE-BEAUCE INC.	17 472 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CENTRE D'ENTRAIDE REGION DE DISRAELI (CERD)	28 255 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CORPORATION DE LA DEMEURE AU COEUR DE MARIE	28 106 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	LES FRIGOS PLEINS	76 440 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	RESSOURCE LE BERCEAU INC.	4 697 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	TABLE DES RESSOURCES ASSOCIEES POUR DES INTERVENTIONS NOUVEL	35 000 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	LA RESSOURCERIE DE LOTBINIERE	20 859 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	MAISON DE SECOURS LA FRONTIERE INC.	2 468 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	L'ASSIETTE BEAUCERONNE	45 311 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	TABLE DES RESSOURCES ASSOCIEES POUR DES INTERVENTIONS NOUVEL	26 435 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	REHABILITATION DE BEAUCE INC.	28 028 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	GARDE	16 400 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE	23 023 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	APRES... RECUPERATION	6 530 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CORPORATION ECO-PARC DES ETCHEMINS	1 849 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	AU BERCAIL ST GEORGES INC	20 621 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	SOCIETE DU PATRIMOINE DES BEAUCERONS	12 558 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CLUB SPORTIF MONT BONNET INC.	11 221 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPEES DE BELLECHASSE	27 501 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CENTRE D'ECOUTE TELEPHONIQUE ET DE PREVENTION DU SUICIDE BEA	11 038 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	SOCIETE DES AMIS MOULIN DU PORTAGE	18 564 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	RADIO BELLECHASSE	43 755 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	SERVICE D'ENTRAIDE DE BELLECHASSE	45 759 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	MOISSON BEAUCE INC.	47 174 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	DOMAINE LA SOURCE BEAUCE INC.	1 794 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE BEAUCE INC.	3 887 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	TOURISME AMIANTE INC	126 404 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	TRAVAIL JEUNESSE	15 783 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	L'ASSOCIATION BENEVOLE DES CANTONS INC.	19 404 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	TOURISME AMIANTE INC	317 136 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	MAISON DES JEUNES PATRIOTES	21 658 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	SOCIETE DU PATRIMOINE DE STE-JUSTINE-DE-LANGEVIN	10 015 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	ENTRAIDE SOLIDARITE BELLECHASSE	12 740 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	M.R.C. DE DESJARDINS	24 531 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	RESEAU DES GROUPES DE FEMMES DE CHAUDIERE-APPALACHES	14 783 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	FONDATION DU DOMAINE JOLY DE LOTBINIERE	46 464 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CAFE JEUNESSE DE ST-NARCISSE	22 750 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE MONTMAGNY-L'ISLET	1 225 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CENTRE AQUATIQUE ET RECREATIF DE LA HAUTE-BEAUCE	20 930 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CORPORATION JET JEUNE ETUDIANTS AU TRAVAIL	1 485 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CEGEP DE LEVIS-LAUZON	34 261 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	SOCIETE GESTION PARC REG. MASSIF DU SUD	17 237 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	MUNICIPALITE DE ST-JEAN-PORT-JOLI	27 091 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	M.R.C. DE BELLECHASSE	16 722 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE DISRAELI	5 023 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RECUPERATION(CFER)	9 823 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	COOPERATIVE DE SOLIDARITE DE SERVICES A DOMICILE DE LOTB.	15 000 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	GROUPE L'AVENIR ECONOMIQUE DE STE-APOLLINE	20 601 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	OFFICE DU TOURISME DE LA COTE DU SUD	29 120 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	COOPERATIVE DE SERVICES AUX ECRIVAINS DE LA COTE-DU-SUD	14 888 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	MRC DE BELLECHASSE	20 832 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CENTRE D'ACCES INTERNET ST-JEAN-PORT-JOLI	1 628 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	RESSOURCE ALTERNATIVE DES JEUNES DE BELLECHASSE	23 981 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE THETFORD MINES	26 163 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	LES ENFANTS D'AMOUR	75 132 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CENTRE AIDE ET PREVENTION JEUNESSE DE LEVIS	17 655 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	CULTURE STYLE LIBRE	65 780 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	GROUPE L'AVENIR ECONOMIQUE DE STE-APOLLINE	7 679 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	ACTION VOLONTAIRE DE BEAUCE	4 255 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	MOISSON BEAUCE INC.	153 286 \$
DIRECTION REG. CHAUDIERE-APPALACHES	M.R.C. DE MONTMAGNY	27 423 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	MENAGEZ-VOUS, TERRITOIRE DU RIVAGE	18 518 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	AUTO-PSY MAURICIE	18 099 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	L'ASSOCIATION FORESTIERE DE LA VALLEE DU ST-MAURICE INC.	48 130 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	MAISON DE LA FAMILLE DE L'OUEST	2 093 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COOPERATIVE AGRO-TOURISTIQUE LA PIERRE ANGULAIRE	4 814 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CENTRE NAUTIQUE DE FRANCHEVILLE INC.	1 710 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COOPERATIVE FORESTIERE DU BAS ST-MAURICE	30 420 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	ACEF REGION DE TROIS RIVIERES	31 941 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CLUB DE RECHERCHE D EMPLOI MAURICIE BOIS/FRANCS INC	26 635 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COOPERATIVE DE TRAVAILLEURS DE MASTIGOUCHE (C.T.M.)	63 079 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	INFO-NATURE MAURICIE	9 036 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CENTRE DE BENEVOLAT LA PERADE INC.	10 384 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	MAISON DE JEUNES A CAP-DE-LA-MADELEINE	6 279 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	ECONOMIE COMMUNAUTAIRE DE FRANCHEVILLE (ECOF)	10 114 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	ASSOCIATION POUR LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE CENTRE- MAURIC	21 294 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	APPARTENANCE MAURICIE SOCIETE D'HISTOIRE REGIONALE	22 294 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COMSEP EMPLOI INC	173 373 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	VILLAGE DU BUCHERON GRANDES PILES	3 715 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CORPORATION DES FETES DU CENTENAIRE DE SHAWINIGAN	24 423 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA CLE EN EDUCATION POPULAIRE DE MASKINONGE	8 300 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	EBENISTERIES S ET G (ENTREPRISE ADAPTEE)	6 215 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CORPORATION DE LA MAISON DES JEUNES ACTION JEUNESSE INC	26 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LOCAL ACTION JEUNES	7 310 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	ECONOMIE COMMUNAUTAIRE DE FRANCHEVILLE	3 003 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	ASSOCIATION DES SOURDS DE LA MAURICIE INC.	15 698 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CORP. DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIERES	16 800 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA FENETRE. CENTRE D'ACCES AUX ARTS	3 649 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CORPUS RHESUS DANCE INC.	2 480 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	ATIKAMEKW SIPI - CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW	15 960 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CORPUS RHESUS DANCE INC.	2 800 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA CITE DE L'ENERGIE INC.	3 508 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA MAISON DES JEUNES DE STE-ANNE-DE-LA-PERADE INC.	19 587 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	H.S.I. HANDICAPS SOLEIL INC.	18 100 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CENTRE COMMUNAUTAIRE EN EFFICACITE ENERGITIQUE	10 831 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	ASSOCIATION SPORTIVE STE-CECILE INC.	2 090 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	SOCIETE TOURISTIQUE ET COMMERCIALE DE SHAWINIGAN-SUD	12 558 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	AGENCE REGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES MAURIC	4 710 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	ASSOCIATION POUR LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE CENTRE- MAURIC	4 605 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE FOU-RIRE INC.	20 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CENTRE D AMITIE AUTOCHTONE LA TUQUE INC.	20 093 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	RESSOURCES ALTERNATIVES MASKINONGE	13 781 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA CORPORATION DE LA MAISON DES JEUNES "ACTION-JEUNESSE" INC	71 250 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CENTRE REGIONAL DE RECUPERATION DE VETEMENTS DE LA MAURICIE	12 910 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	MEDIAT-MUSE INC.	2 075 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COMSEP EMPLOI INC	11 618 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	MAISON DES JEUNES AU COEUR DES MONTAGNES-ST ELIE	6 567 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE FRANCHEVILLE	15 696 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE PREMIER PAS DE LA TUQUE	11 183 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	L'AVENUE LIBRE DU BASSIN DE MASKINONGE INC	23 823 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LIBELLULE. COOPERATIVE D'ACCESSOIRES DE CONFORT	35 135 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COOPERATIVE DE SOLIDARITE MRC CENTRE-MAURICIE	23 794 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	MAISON COUP DE POUCE	5 756 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL DU C.Q	11 084 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CORPORATION DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DE ST-BONIFACE	14 991 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COOP TRAVAILLEURS DE CONF. DE VETEMENTS 4 SAISONS DE ST-TITE	15 356 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES DE LA MAURICIE	3 851 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COMITE DE SOLIDARITE TIERS MONDE DE TROIS RIVIERES	16 774 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-NARCISSE.	1 370 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA GAZETTE POPULAIRE DE TROIS-RIVIERES	9 279 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA CORPORATION DU PARC DES CHUTES INC.	55 045 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COOPERATIVE DE SOLIDARITE MRC CENTRE-MAURICIE	6 788 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	F.A.I.R.E. (FAMILLES D'APPUI & INTERVENTION RESEAU D'ENTRAIDE	8 971 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	FONDS COMMUNAUTAIRE D'EMPRUNT DE LA MAURICIE	13 019 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL LA TUQUE INC.	11 072 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA MAISON DES JEUNES DE SHAWINIGAN-SUD	4 173 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LES ATELIERS LATUQUOIS	21 658 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES DE LA MAURICIE INC.	4 106 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA CORPORATION DE LA MAISON DES JEUNES "ACTION-JEUNESSE" INC	23 020 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	CLUB DE RECHERCHE D EMPLOI MAURICIE BOIS/FRANCS INC	15 680 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COMITE DE CONCERTATION POUR PERSONNES HANDICAPEES DU TROIS-R	18 172 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA GAZETTE POPULAIRE DE TROIS-RIVIERES	10 688 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA FENETRE. CENTRE D'ACCES AUX ARTS	3 864 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	ECONOMIE COMMUNAUTAIRE DE FRANCHEVILLE (ECOF)	8 030 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	FESTIVAL DE THEATRE DE RUES DE SHAWINIGAN	13 686 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	FABRIQUE DE LA PAROISE ST-ZEPHIRIN	6 553 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA MAISON MAGIQUE DU CAP	2 004 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COOPERATIVE DE TRAVAIL CREATIONS L'ANCOLIE	60 404 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	L'ASSOCIATION DE PARALYSIE CEREBRALE DE QUEBEC INC.	5 023 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA TABLEE POPULAIRE SHAWINIGAN INC.	15 514 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	MRC DE MASKINONGE	18 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	DE FIL EN AIGUILLE LAC EDOUARD INC	20 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COOP DE CONFECTION LA TUQUE	100 464 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	A.Q.E.P.A. MAURICIE BOIS-FRANCS (04)INC	11 890 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LES CREATIONS ARTISTIQUES DE LA SOLIDARITE INC.	57 803 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	LA CORPORATION DU PARC DES CHUTES INC.	15 174 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	COOPERATIVE DE TRAVAIL CREATIONS DIEGO	4 292 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	MENAGEZ-VOUS, TERRITOIRE LES FORGES	28 739 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	GRUPE VOIX DE FEMMES ST-MATHIEU DU PARC	9 006 \$
DIRECTION REGIONALE DE LA MAURICIE	FAMILLE DU LEVAIN DU QUEBEC	1 409 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	MAISON DES JEUNES DE FLEURIMONT.	12 638 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LA MAISON REGIONALE DE L'INDUSTRIE	41 778 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	SERVICE D AIDE AUX NEO-CANADIENS	40 235 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CARREFOUR DES CUISINES COLLECTIVES DE SHERBROOKE	77 469 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	SERVICE D'ENTRETIEN DOMESTIQUE DU GRANIT INC.	24 697 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LE MUSEE DU SEMINAIRE DE SHERBROOKE INC.	1 348 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	ASSOCIATION D'ACTION BENEVOLE DU GRANIT	21 727 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CORPS ET GRAFF INC.	1 666 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	MAISON DES GRANDS-PARENTS DE SHERBROOKE	1 884 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LA SOCIETE D'HISTOIRE DE SHERBROOKE	60 697 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COOP LA JOVIGNALE	46 651 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	DOMAINE PERCE-NEIGE	3 325 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	MRC DU VAL ST-FRANCOIS	16 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CHAMBRE DE COMMERCE D'EAST-ANGUS	2 119 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CENTRE DE SERVICES EDUCATIFS POPULAIRES DU HAUT ST-FRANCOIS	18 095 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COOP.SERVICES DOMICILE L'ESTRIE INC.	1 039 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	"LE PETIT BONHEUR" DE ST-CAMILLE INC.	3 721 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CENTRE D'ACTION BENEVOLE VALCOURT ET REGION	17 192 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	L'ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LA DEFENSE DES RETRAITES ET RE	1 259 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CONCERTACTION FEMMES ESTRIEE	13 422 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	AGENCE DE GARDE L'ENFANT-DO DE MEMPHREMAGOG	1 349 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	MRC DE MEMPHREMAGOG	16 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COOPERATIVE DE TRAVAIL PLENITUD	40 177 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CENTRE DES FEMMES DU VAL SAINT-FRANCOIS	1 870 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LIGUE POUR L'ENFANCE DE L'ESTRIE INC.	5 512 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	L'ENVOL MEMPHRE	82 230 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	BANQUE ALIMENTAIRE MEMPHREMAGOG INC	1 008 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	VILLE DE COATICOOK	25 230 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	MRC COATICOOK	1 794 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	FEDERATION DES COMMUNAUTES CULTURELLES DE L'ESTRIE INC.	18 672 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	ASSOCIATION D'ACTION BENEVOLE DU GRANIT	13 251 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	MAISON DE LA FAMILLE MEMPHREMAGOG	15 174 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LA MAISON DE L'ACTION BENEVOLE DE L'OR BLANC INC.	8 211 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CENTRE DE METIERS D'ART LE CORRELIEU	24 753 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CORPORATION JEUNESSE MEMPHREMAGOG INC.	7 376 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LA CUISINE AMITIE DE LA M.R.C. D'ASBESTOS	1 099 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	SERVICE D'ENTRAIDE ALIMENTAIRE DU HAUT ST-FRANCOIS INC.	15 037 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LE THEATRE DES PETITES LANTERNES	19 661 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	C.P.E. PEPINOT ET CAPUCINE INC.	4 814 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE L'ESTRIE	2 498 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COLLECTIF REGIONAL D'EDUCATION SUR LES MEDIAS D'INFORMATION.	54 393 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COOPERATIVE DE KINESIOLOGUES ESIOPE	25 553 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CENTRE D'HEBERGEMENT ALTERNATIF DE SHERBROOKE	9 126 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU GRANIT	10 160 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	L'ENVOL MEMPHRE	9 083 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DE L'ESTRIE	18 321 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	ASSOCIATION DE PARENTS «PANDA» DE L'ESTRIE.	14 387 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE LA M.R.C. DE COATICOOK	13 174 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LE SOULIER VERT DE SHERBROOKE	23 490 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LA CUISINE AMITIE DE LA M.R.C. D'ASBESTOS	21 430 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	C.D. TOURISTIQUE.PATRIMONIAL ET CULTUREL DE LINGWICK	2 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COLLECTIF REGIONAL D'EDUCATION SUR LES MEDIAS D'INFORMATION.	1 253 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CORPORATION MISE EN VALEUR COLLECTON RENE BROCHU	9 771 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	DEFI-SM	6 398 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CARREFOUR DES CUISINES COLLECTIVES DE SHERBROOKE	6 553 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	MAISON JEUNE-EST	14 728 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COMITE DE L'ESTRIE POUR L'INTEGRATION AU TRAVAIL PERS HAND.	27 540 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CARREFOUR DU PARTAGE DE MAGOG INC	20 666 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LES POUSES VERTES DU HAUT ST-FRANCOIS INC.	33 268 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'ESTRIE	1 229 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	C.S. DE LA REGION DE SHERBROOKE (CENTRE 24 JUIN)	37 125 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LOISIRS DE FLEURIMONT INC.	6 913 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	GALOPIN SERVICES PSYCHOEDUCATIFS AVEC LE CHEVAL.	1 650 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	SERVICE BUDGETAIRE POPULAIRE DE L'ESTRIE	16 406 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CORPORATION DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE ST-CAMILLE	1 839 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	SOCIETE DES ACTIVITES DU CENTRE-VILLE SHERBROOKE	17 144 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	ASSOCIATION DE PARENTS «PANDA» DE L'ESTRIE.	1 256 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CENTRE SAINT MICHEL (EDUCATION ADULTES SHERBROOKE)	8 067 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	REGROUPEMENT DES CENTRES PETITE ENFANCE DES CANTONS DE L'EST	8 994 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COOP.SERVICES DOMICILE L'ESTRIE INC.	13 395 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COOPERATIVE MULTI RECYCUPERE-ACTION DE L'ESTRIE.	103 481 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LA COOPERATIVE DE TRAVAILLEURS GROUPSPHERE	21 493 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COOPERATIVE DE SERVICES AUX ECRIVAINS DE L'ESTRIE	16 818 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CUISINE COLLECTIVE BOUCHEE-DOUBLE MEMPHREMAGOG	7 792 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	UNITE DOMREMY D'ASBESTOS	29 802 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	DEVELOPPEMENT DU MONT HAM-SUD	5 710 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COOP. DE SOLIDARITE EN FORMATION & DEVELOP. RURAL DU GRANIT	1 561 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	AIDE DOMESTIQUE DU HAUT ST-FRANCOIS	11 495 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LA CHAUDRONNEE DE L'ESTRIE INC.	7 128 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	MOISSON ESTRIE	9 064 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	FONDATION DES CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE SOINS ESTRIADE	13 768 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	COOP. DE SOLIDARITE EN SOINS ET SERVICES DE ST-CAMILLE	11 246 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'ESTRIE	27 416 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'ESTRIE	LA MAISON DE LA FAMILLE DU GRANIT	27 116 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COOPERATIVE DE SOLIDARITE D'AIDE DOMESTIQUE DE LA VALLEE-DE-	5 114 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	L'ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES DE	44 518 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	ATELIER DE FORMATION SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PETITE NATIO	14 393 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	VALLEE-JEUNESSE (1997) INC.	120 771 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	RESEAU D'ECHANGES ET DE SERVICES DE L'OUTAOUAIS INC.	47 076 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	MOUVEMENT ACTION CHOMAGE	9 500 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	PRESQ AU GRE DU BOIS	33 600 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CLUB VELOSKI PETITE-NATION	32 292 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COOPERATIVE DE PRODUCTEURS AGROBIOLOGIQUES DE PAPINEAU	22 885 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	SERVICE INTEGRATION TRAVAIL OUTAOUAIS	11 412 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LA SOUPE POPULAIRE DE HULL INC.	1 818 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	ENTRAIDE ALIMENTAIRE QUYON	10 277 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	MAISON DE LA FAMILLE DU PONTIAC	30 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE	12 461 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CENTRE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE AGROFO	25 515 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LE CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOIS DU PONTIAC	137 071 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	MAISON DES JEUNES D'AVELLIN	12 350 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LE GROUPE DERIVES URBAINES INC.	21 636 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CENTRE ALIMENTAIRE AYLNER	4 709 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CPSP-CENTRE DE PLACEMENT SPECIALISE DU PORTAGE	74 972 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COMI-ART INC. (CINE-THEATRE MERLIN)	9 252 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CENTRE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE AGROFO	234 562 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	SERVICE ANIMATION JEUNESSE DE L'OUTAOUAIS INC.(SAJO)	20 262 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	GROUPE ENTRE-FEMMES DE L'OUTAOUAIS	2 364 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COMITE DES RESIDENTS DU SECTEUR DESCHENES	12 856 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	ATELIER D'EDUCATION POPULAIRE	11 260 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LE MONT D'OR	11 378 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	REGROUPEMENT INTERREGIONAL DE CENTRES DE LA PETITE ENFANCE	28 116 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	EQUIPE SOUTIEN FAMILLE	14 708 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LES OEUVRES ISIDORE OSTIGUY	62 500 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	ESPOIR ROSALIE DE GATINEAU	46 180 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	ASSEMBLEES DES GROUPES DE FEMMES EN INTERVENTIONS REGIONALES	11 106 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE	11 965 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LES ATELIERS FORMATECH	36 613 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DES PARCS REGIONAUX	36 967 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DE HUL	64 564 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	NAISSANCE-RENAISSANCE OUTAOUAIS	18 410 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	FESTIVAL DE MUSIQUE SACREE DE L'OUTAOUAIS	17 896 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COOP DE SOLIDARITE EN AMENAGEMENT FORESTIER DE DUHAMEL	62 500 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CFER OUTAOUAIS	124 053 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	PREVENTION CESAR	10 681 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LE JARDIN EDUCATIF DU PONTIAC	13 273 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CORPORATION VILLE-JOIE STE-THERESE INC.	20 528 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LE CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOIS DU PONTIAC	10 439 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	FEDERATION DES COOPERATIVES D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS	70 913 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	SERVICE ANIMATION JEUNESSE DE L'OUTAOUAIS INC.(SAJO)	8 491 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CENTRE ALIMENTAIRE AYLNER	23 544 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LA SOUPE POPULAIRE DE HULL INC.	44 128 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUTAOUAIS	25 235 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CENTRE D'INTERPRETATION DE LA GEOLOGIE DU GRENVILLE	25 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	ATELIER VALLEE JEUNESSE	12 456 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	JEUNESSE SANS FRONTIERES DE LA VALLEE DE LA GATINEAU	12 863 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	L'ATELIER EN COULEUR DE HULL INC	25 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	OPTION FEMMES EMPLOI	9 349 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	ACTION SANTE OUTAOUAIS	20 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	PATRO DE FORT-COULONGE / MANSFIELD	10 864 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COOPERATIVE DE TRAVAILLEURS LE CENTRE D'APPELS INTERMISSION	15 048 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	PREVENTION SPECIALISEE EN TOXICOMANIE	12 559 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DU NORD-EST DE LA GATINEAU	34 450 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CORPORATION DE GESTION DE LA FORET DE L'AIGLE	211 680 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COOPERATIVE DE TRAVAIL EN SERVICES DE CAFETERIA VISION AVENI	9 750 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CENTRE JEAN BOSCO DE MANIWAKI INC.	8 094 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE VAL DE MONTS	2 400 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LA RELANCE OUTAOUAIS INC.	130 314 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COOPERATIVE SOLIDARITE EN AIDE DOMESTIQUE DES 1001 CORVEES	13 348 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	SERVICE INTEGRATION TRAVAIL OUTAOUAIS	64 619 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	AXE NEO 7	31 268 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COOPERATIVE DE SOLIDARITE EN MILIEU SCOLAIRE DU MULTICOLLEGE	25 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COMITE DES SPORTS ET LOISIRS DE CHENEVILLE INC.	31 090 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	PATRO DE FORT-COULONGE / MANSFIELD	72 386 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LA RESSOURCE JEUNESSE DE LA BASSE-LIEVRE	26 130 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CENTRE PARENTS ENFANTS DE LA HAUTE-GATINEAU	9 938 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	DONNE-TOI UNE CHANCE	30 733 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LES VOISINS INC.	26 034 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LE CARREFOUR-JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUTAOUAIS	5 145 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LES OEUVRES ISIDORE OSTIGUY	31 500 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COMITE DES RESIDENTS DU SECTEUR DANIEL JOHNSON	1 891 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	VILLE DE HULL.	19 800 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COOPERATIVE DE SOLIDARITE DES QUILLEURS DE LA LIEVRE	23 920 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	MAISON DE LA FAMILLE PETITE-NATION	10 700 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LA SOUPE POPULAIRE DE HULL INC.	15 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	ASSOCIATION POUR PERSONNES HANDICAPEES DE LA PETITE-NATION	3 801 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DE	10 500 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LA SOUPIERE DE L'AMITIE DE GATINEAU INC.	15 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COOPERATIVE SOLIDARITE EN AIDE DOMESTIQUE DES 1001 CORVEES	26 312 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CENTRE DE PRODUCTION DAIMON	24 000 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COOPERATIVE SOLIDARITE EN AIDE DOMESTIQUE DES 1001 CORVEES	21 977 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	ASSOCIATION DES GRANDS FRERES ET GRANDES SOEURS OUTAOUAIS	13 800 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	MANI-JEUNES INC.	2 224 \$

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	L'AVENUE DES JEUNES (C.J.O.)	27 777 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE	45 243 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	CENTRE COMMUNAUTAIRE "ENTRE-NOUS"	3 261 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	LES GRANDS FRERES ET GRANDES SOEURS DE L'OUTAOUAIS INC.	24 070 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	COOPERATIVE DE TRAVAIL EN SERVICES DE CAFETERIA VISION AVENI	2 534 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	MANI-JEUNES INC.	14 446 \$
DIRECTION REGIONALE DE L'OUTAOUAIS	ASSOCIATION CHASSE ET PECHE DE LA DESERT INC.	24 128 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LES AMIS DE LAMATER INC	6 552 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CENTRE INTER-FEMMES	15 288 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE DE VILLE DES LAURENTIDES INC.	15 023 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES RIVE-NORD IN	8 840 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LANAUDIÈRE	5 228 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES CAFE-RENCONTRE 12-17	4 420 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CORPORATION REPIT-DEPANNAGE DE LANAUDIÈRE	15 308 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LES SERVICES DE CRISE DE LANAUDIÈRE	10 192 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES DE RAWDON	32 989 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA RESCOUSSE AMICALE	17 199 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	COSE LANAUDIÈRE	25 725 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES DE LE GARDEUR INC.	19 265 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES SENS UNIQUE	8 190 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON D'HEBERGEMENT JEUNESSE ROLAND GAUVREAU INC.	4 163 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	GESTA - COOPERATIVE EN SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS	29 983 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	ACTION FAMILLE LANORAIE INC.	23 191 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES RIVE-NORD IN	21 835 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	ASSOCIATION CARREFOUR FAMILLE MONTCALM	3 094 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CENTRE D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PLAINTES - LANAU	5 098 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES TERREBONNE OUEST (M.D.J.T.O.)	48 545 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	SOCIETE DE GENEALOGIE DE LANAUDIÈRE	10 712 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	FONDATION DES JEUNES HANDICAPES INTELLECTUELLEMENT DE LANAU	14 651 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CORPORATION DE TELEDIFFUSION REGIONALE DE BERTHIER INC.	8 695 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	GROUPE POPULAIRE D'ENTRAIDE DE LAVALTRIE INC.	16 598 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA RUCHE ST-DAMIEN	17 581 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CORPORATION DE L'AMENAGEMENT DE LA RIVIERE L'ASSOMPTION	128 792 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	L'ASSOCIATION COOPERATION D'ECONOMIE FAMILIALE DE LANAUDIÈRE	11 767 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MUSEE D'ART DE JOLIETTE	8 365 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON STE FAMILLE (FOND HUMANITAIRE TOM DEE INC)	32 609 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA MAISON DES JEUNES DE ST-FELIX-DE-VALOIS	26 553 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DE LA REGION LA	27 408 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	GESTA - COOPERATIVE EN SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS	24 644 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CENTRE JEUNESSE TERREBONNE	14 352 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LE MOUVEMENT DES PERSONNES D'ABORD DE JOLIETTE	25 836 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CENTRE AU COEUR DES FEMMES	17 581 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	ASSOCIATION D'AIDE ALIMENTAIRE AUX ADULTES DE REPENTIGNY	7 002 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CHAMBRE DE COMMERCE DE ST-FELIX-DE VALOIS	10 686 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	COSE LANAUDIÈRE	41 482 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	TRAVAIL ADAPTE DE LANAUDIÈRE	77 038 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	GROUPE D'ENTRAIDE EN SANTE MENTALE DE LA REGION BERTHIER/LAV	15 817 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	COOPERATIVE SERVICE D'AIDE DOMESTIQUE	12 230 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA MAISON DES JEUNES DE ST-FELIX-DE-VALOIS	11 302 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	SIPE LANAUDIÈRE (SIDA INFORMATION PREVENTION ECOUTE)	36 087 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE	78 804 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES LE GROS ORTEIL	5 242 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	REGROUPEMENT DES USAGERS DE TRANSPORT ADAPTE DE LANAUDIÈRE	9 036 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CENTRE JEUNESSE TERREBONNE	50 971 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	PERSPECTIVES NOUVELLES INC.	39 361 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	ASSOCIATION HANDAMI POUR PERSONNES HANDICAPÉES ET LEUR FAMIL	45 782 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES DE STE-MARCELLINE	18 027 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	REGROUPEMENT DES USAGERS DE TRANSPORT ADAPTE DE LANAUDIÈRE	24 923 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CENTRE COMMUNAUTAIRE BENEVOLE MATAWINIE	10 930 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	L'ASSOCIATION DE REPENTIGNY POUR L'AVANCEMENT DE LA MUSIQUE	9 044 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	L ASSOCIATION LES AMIS	8 910 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MOISSON LANAUDIÈRE	14 867 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES JEUNESSE ENERGIE	4 687 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA MAISON DES JEUNES DE L'ASSOMPTION	7 372 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LANAUDIÈRE	16 828 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CHAMBRE DE COMMERCE DE STE-JULIENNE	55 667 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES DE L'EPIPHANIE	42 041 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA MAISON DES JEUNES DE REPENTIGNY INC. L"ACCES"	8 008 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CENTRE ARC-EN-CI-ELLES INC.	9 182 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANT TRISOMIQUE-21 LANAUDIÈRE	4 062 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES DU NORD	9 335 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	GROUPE D'ENTRAIDE EN SANTE MENTALE DE LA REGION BERTHIER/LAV	6 900 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES TERREBONNE OUEST (M.D.J.T.O.)	57 967 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DE PARENTS DE RAWDON	28 028 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE	30 070 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MUSEE D'ART DE JOLIETTE	78 151 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	L'ASSOCIATION DE REPENTIGNY POUR L'AVANCEMENT DE LA MUSIQUE	13 650 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'ASSOMPTION	1 212 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LANAUDIÈRE	12 702 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA JOUJOUTHEQUE FARFOUILLE	13 995 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA CORPORATION DE LA FORET OUAREAU	4 698 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	SERVICE BENEVOLE COMTE L'ASSOMPTION	14 454 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA CHAMBRE DE COMMERCE DE REPENTIGNY	15 135 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	FONDATION DES JEUNES HANDICAPES INTELLECTUELLEMENT DE LANAU	27 179 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	FEDERATION LANAUDOISE DES COOPERATIVES D'HABITATION (FLACH)	32 221 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	GROUPE POPULAIRE D'ENTRAIDE DE LAVALTRIE INC.	10 192 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA BANDE A BONN'EAU DE LANORAIE	11 068 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	ATELIERS LES RECYCLEURS LANAUDIÈRE	8 667 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LE RESEAU DES AIDANTS NATURELS D'AUTRAY	11 466 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	SOLIDARITE SOCIALE DE RAWDON	16 825 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	MAISON DES JEUNES DE RAWDON	4 111 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	ASSOCIATION POUR L'AIR PUR	24 686 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CIBLE FAMILLE BRANDON INC.	5 285 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CHALLENGE VOLLEYBALL REPENTIGNY	25 029 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LA MAISON DES AINES DE CHERTSEY	2 318 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	AVENUE JEUNESSE INC.	22 967 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CENTRE D'ENTRAIDE MANDEVILLE INC. (LE PARTAGE)	19 656 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	LE MOUVEMENT DES PERSONNES D'ABORD DE JOLIETTE	14 678 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	ACTION FAMILLE LANORAIE INC.	6 698 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	CENTRE DE F.A.M. DES MOULINS	50 713 \$
DIRECTION REGIONALE LANAUDIÈRE	PARENFAITS DE MASCOUCHE	24 649 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES	18 298 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	DOMAINE DES PRES D'OR	7 238 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MOISSON BASSES-LAURENTIDES	8 236 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	SOUPE POPULAIRE DE LA VALLEE DE ST-SAUVEUR	7 348 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	FONDATION EMILE Z. LAVIOLETTE	2 923 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	NAISSANCE-RENAISSANCE DES HAUTES-LAURENTIDES	14 276 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CARREFOUR DES JEUNES DE MONT-LAURIER	25 227 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	ASSOCIATION DES MAISONS DE JEUNES DE MIRABEL	5 114 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MUNICIPALITE ST-PLACIDE	22 335 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	BIO-SERVICES (1995) INC.	3 150 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'APPRENTISSAGE A L'AUTONOMIE L'ARCHER	6 210 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MAISON DE JEUNES RIVIERE DU NORD INC.	1 522 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MAISON POPULAIRE D'ARGENTEUIL	28 749 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE DU-LAC-MASSON	21 227 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MAISON DES JEUNES DE BELLEFEUILLE	1 736 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE RAYONS DE FEMMES THERESE DE BLAINVILLE	13 087 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	VILLE DE PREVOST	118 932 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LA MAISON DES MOTS DES BASSES-LAURENTIDES	28 195 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE DES MILLE ILES	7 644 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	T.V.C. D'ARGENTEUIL	10 795 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	6E JOUR INC (CENTRE MARIE EVE)	20 749 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'EXPOSITION DU VIEUX PALAIS	3 316 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'ENTRAIDE RACINE-LAVOIE	105 993 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	COMITE D'AIDE ALIMENTAIRE	13 753 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	3365069 CANADA INC.	3 360 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	PARENTS UNIS LAURENTIDES INC.	2 534 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE DE LA FAMILLE DU GRAND ST-JEROME	11 210 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	ACCO-LOISIRS	26 952 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	BUREAU DE PARRAINAGE CIVIQUE REGION STE-THERESE/ST-EUSTACH	29 127 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	SOUCY BARON INC.	2 727 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	REGIE INTERMUNICIPALE DU PARC REGIONAL DE LA R. DU N.	49 937 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MOUVEMENT D'ENTRAIDE DE BELLEFEUILLE (M.E.B.)	26 277 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'ANTRE-TEMPS	1 056 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	SERVICE COLLECTIF AUX FAMILLES	1 689 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MAISON DES JEUNES DE STE-ANNE-DES-PLAINES INC.	56 270 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	ASSOCIATION DE PARENTS DE STE-ANNE-DES-PLAINES	17 950 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	ASSOCIATION DE PARENTS DE STE-ANNE-DES-PLAINES	53 594 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MAISON D'HEBERGEMENT JEUNESSE M.R.C RIVIERE DU NORD	39 596 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'INTEGRATION EN EMPLOI LAURENTIDES (CIE LAURENTIDES)	10 588 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	SOUCY BARON INC.	5 070 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LES INDUSTRIES Z-TECH INC	8 992 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LA CORPORATION REGIONALE DU CENTRE TRI-CFER	3 183 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MOUVEMENT PERSONNES D'ABORD DE LA VALLEE DE LA ROUGE	4 932 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	DOMAINE DES PRES D'OR	106 133 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	SABLIER	25 486 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MAISON DE LA CULTURE DES PAYS D'EN HAUT	20 165 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES, INC.	15 046 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	ACEF DES BASSES-LAURENTIDES	38 273 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'INTEGRATION EN EMPLOI LAURENTIDES (C.I.E. LAURENTID)	110 240 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-AGATHE	5 225 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'ENTRAIDE DE THERESE-DE BLAINVILLE	3 096 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI THERESE-DE-BLAINVILLE	14 975 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MESURES ALTERNATIVES DES VALLEES DU NORD	134 973 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	"LES FORAINS ABYSSAUX"	26 334 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LES PAPILLONS DE NOMININGUE INC.	61 496 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LE GROUPE MARRAINE TENDRESSE	7 259 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MOUVEMENT PERSONNE D'ABORD DE SAINTE-THERESE	6 389 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	COOP DE SOLIDARITE EN ENTRETIEN MENAGER CHIFFON MAGIQUE	8 211 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	PARENTS-TOUJOURS INC	10 240 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	L'ANTRE-JEUNES	1 165 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LE REFUGE "LA GRANDE MAISON" INC.	1 163 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MOULURES DU NORD INC	6 400 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MAISON DE LA FAMILLE DES PAYS D'EN HAUT	25 349 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	GARDE-MANGER DES PAYS D'EN HAUT	2 329 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE DE FEMMES LES UNES ET LES AUTRES	9 290 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	L'OMBRE-ELLE	3 968 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	SIGNEE FEMMES. LE CENTRE DE FEMMES	27 972 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	PROJETS COMMUNAUTAIRES LAURENTIDES	13 301 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	9051-5107 QUEBEC INC.	5 940 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LOCAL DES JEUNES ST-ADOLPHE D'HOWARD	11 506 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MOULURES DU NORD INC	3 240 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CITE OUVERTE - LAURENTIDES	27 472 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	PARTAGE-AMITIE	23 665 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	ASS DE LA PERSONNE HANDICAPEE	6 334 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	A.D.I.H.M.P.	2 829 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	INTER ACTION TRAVAIL INC.	24 128 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE REGAIN DE VIE INC	9 966 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LE COIN ALPHA	15 593 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	TELECOMMUNAUTAIRE LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	42 453 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	PLACE DES JEUNES BOIS-DES-FILION	49 935 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MUNICIPALITE DE ST-JEROME	3 373 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CITE OUVERTE - LAURENTIDES	10 023 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	AMIE DU QUARTIER	45 897 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LA MAISON DES MOTS DES BASSES-LAURENTIDES	3 930 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MOUVEMENT PERSONNE D'ABORD DE SAINT-EUSTACHE	46 699 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	COOP DE SOLIDARITE EN ENTRETIEN MENAGER CHIFFON MAGIQUE	6 368 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE DE BENEVOLAT DE ST-JEROME	4 662 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES	23 817 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	A.C.C.R.O.C	29 673 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'ENTRAIDE DE THERESE-DE BLAINVILLE	40 997 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	GROUPE RELEVÉ POUR PERSONNES APHASIQUES	18 292 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MOUVEMENT PERSONNE D'ABORD	1 161 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'EXPOSITION DE MONT-LAURIER INC.	11 766 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MOISSON BASSES-LAURENTIDES	27 427 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS	35 527 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	VILLE DE SAINT-EUSTACHE	29 201 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	FABRIQUE PAROISSE CATHÉDRALE DE ST JEROME	47 502 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE REGAIN DE VIE INC	62 731 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	3365069 CANADA INC.	3 360 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-EUGENE	2 006 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES	8 208 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CLUB DE PLEIN AIR ST-ADOLPHE D'HOWARD	29 972 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	AMIE DU QUARTIER	3 801 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	ASSOCIATION SOLIDARITE ARGENTEUIL	18 266 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL L'ANNONCIATION INC.	9 651 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE	2 250 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	DIFFERENCE MILLE-ISLES	38 745 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MAISON DE LA FAMILLE DE BOIS-DES-FILION	51 199 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	PARENTS UNIQUES DES LAURENTIDES	8 513 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	GARDERIE DES RIRES	7 383 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	EXPERT COUPE 26212712 QUEBEC INC.	1 984 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	COMPTOIR D'ENTRAIDE ST-JEROME (CENTRAIDE LAURENTIDES)	3 167 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	C.E.V.E.Q. (CENTRE D'EXPERIMENTATION DE VEH. ELECTR. DU QUE)	11 744 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	FABRIQUE SAINT-ANTOINE DES LAURENTIDES	28 763 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	RESEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES	3 039 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE "GARDERIE L'ABRI-DOUX"	2 135 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	L'ENVOLEE DE STE-AGATHE-DES-MONTS INC.	3 345 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE DE RESSOURCES ET D'INTERVENTIONS FAMILIALES DES LAUR.	17 498 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LE JOURNAL "SKI SE DIT" DE VAL-DAVID	1 900 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	6E JOUR INC (CENTRE MARIE EVE)	2 681 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	M.R.C. ARGENTEUIL	12 750 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CAFE COMMUNAUTAIRE L'ENTRE-GENS DE STE-ADELE	46 015 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'ACCES COMMUNAUTAIRE HENRI-GRIGNON (SADC)	18 875 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	BUSCH VACUUM TECHNICS INC	2 240 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LES PAPILLONS DE NOMINGUE INC	13 100 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CHAMBRE DE COMMERCE DE STE-AGATHE	3 897 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE BEDONDAINE	26 661 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LES SERRES DE CLARA	1 773 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	LOISIRS ET SPORTS LAURENTIDES.	24 700 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CORPORATION DE TELEVISION COMMUNAUTAIRE DU COMTE DE LABELLE	54 244 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	ENTREPRISE D'INSERTION GODEFROY LAVIOLETTE/ATELIER COUTURE	3 468 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	MUNICIPALITE DE MORIN-HEIGHTS	6 848 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	RESEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES	19 000 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	CENTRE D'APPRENTISSAGE A L'AUTONOMIE L'ARCHER	37 398 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	DIFFUSION EN SCENE RIVIERE-DU-NORD INC.	12 941 \$
DIRECTION REGIONALE LAURENTIDES	COOPERATIVE DE SOLIDARITE EN AIDE DOMESTIQUE MARTEAU ET PLUM	14 981 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	MAISON DE QUARTIER VIMONT	48 105 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	AU JARDIN DE LA FAMILLE DE FABREVILLE	3 014 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	CARREFOUR D'ENTRAIDE LAVAL	2 000 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	SOCIÉTÉ DE L'AUTISME ET DES TED (LAVAL)	41 055 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	MAISON LE PRELUDE INC.	14 352 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	CONSEIL DES MEDIAS COMMUNAUTAIRES DE LAVAL (CMCL)	67 584 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LAVAL	25 616 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	TABLE DE CONCERTATION DE LAVAL EN CONDITION FEMININE	34 416 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	CENTRE REGIONAL DE RECUPERATION ET DE RECYCLAGE LAVAL (C.R.R)	112 508 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	MAISON DES JEUNES DE L'EST DE LAVAL	5 575 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	CENTRE COMMUNAUTAIRE VAL-MARTIN	26 983 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	COOPERATIVE DE SOUTIEN A DOMICILE	3 320 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	THEATRE BLUFF INC	2 500 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	CENTRE DEFI-JEUNESSE DE ST-FRANCOIS INC	6 084 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	MAISON DES JEUNES DU MARIGOT	10 550 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	BONJOUR AUJOURD'HUI ET APRES INC.	22 000 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	CENTRE COMMUNAUTAIRE LE RENDEZ VOUS INC	2 058 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	REGROUPEMENT ORGANISMES PROMOTION PERSONNE HANDICAPEE LAVAL	20 751 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	LE RELAIS COMMUNAUTAIRE DE PONT-VIAU	14 476 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	CORPORATION REGIONALE SANTE MENTALE ET TRAVAIL DE LAVAL	86 976 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	JEUNES AU TRAVAIL	18 586 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	ASSOCIATION AMICALE DES JEUNES & PARENTS "AGAPE" INC.	1 092 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	THEATRE D'ART LYRIQUE DE LAVAL	51 672 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	RECUPERATION JEUNESSE	55 948 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	ACEF DE L'ILE JESUS	15 013 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	ASSOCIATION DES LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPEES PSYCHIQUE	23 030 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	LES MATINEES EDUCATIVES MAMAN ET MOI DE LAVAL	2 426 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	LES MATINEES EDUCATIVES MAMAN ET MOI DE LAVAL	24 278 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	LA POP-HOT SOURIANTE(LE ST-CLAUDE)	43 405 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	TELE BENEVOLE INC.	57 308 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	MAISON DES JEUNES DU MARIGOT	59 888 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	JEUNES AU TRAVAIL	116 456 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	LE THEATRE DU PTIT LOUP	29 116 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	LA MAISON DE QUARTIER DE FABREVILLE INC.	8 354 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	CENTRE COMMUNAUTAIRE VAL-MARTIN	13 291 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	CENTRE AIDE FAMILLES ALCOOLIQUES ET TOXICOMANES (CAFAT)	25 888 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	CENTRE REGIONAL DE RECUPERATION ET DE RECYCLAGE LAVAL (C.R.R)	30 170 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LAVAL	2 533 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	BUREAU D'AIDE ET D'ASSISTANCE FAMILIALE PLACE ST-MARTIN	43 360 \$
DIRECTION REGIONALE LAVAL	SYSTEMES MEDICAUX 2000	75 000 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'ARTS VISUELS DE SAINT-HUBERT	9 652 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	PARENTS-JEUNESSE LA JOUJOUTHEQUE DU HAUT-RICHELIEU	37 625 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	S.O.S. DEPANNAGE GRANBY ET REGION INC.	29 609 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COIN DU PARTAGE DE BEAUHARNOIS INC.	22 122 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MUSEE D'ART DE MONT-SAINT-HILAIRE	4 200 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	FOYER JEUNESSE L'ARCHE	3 012 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"	1 444 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE DU HAUT-RICHELIEU	9 831 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LE CENTRE DE BENEVOLAT DE ST-HYACINTHE INC.	13 186 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DES JEUNES LE BOUM DE BEDFORD	52 461 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LE GROUPE D'ENTRAIDE LE DAHLIA DE BEAUHARNOIS	33 272 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON HEBERGEMENT POUR ELLES	1 483 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'AIGUILLAGE	2 872 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'AVANT-GARDE EN SANTE MENTALE	41 441 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES DU HAUT ST-LAURENT	16 400 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COOPERATIVE DE SOLIDARITE D'AIDE A DOMICILE @AIDE ATOUT	19 473 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	PARRAINAGE CIVIQUE ST-HUBERT	6 794 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COLLECTIF DE DEFENSE DES DROITS DE LA MONTEREGIE	6 610 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE SAINT-CESAIRE INC	15 744 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LES ATELIERS TRANSITION INC.	20 617 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'ACTION BENEVOLE L'ACTUEL	38 967 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LES POPOTES ROULANTES DU CARREFOUR DU PARTAGE DE VALLEYFIELD	52 842 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE ACTION BENEVOLE DE GRANBY INC.	2 803 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	JOUJOUTHEQUE BEAUHARNOIS	14 070 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LUDOTHEQUE JOUJOU PASSETOUT, L'ARCHE DES PETITS ET DES GRAND	30 784 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ABRI DE LA RIVE-SUD	141 077 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	UN COIN CHEZ NOUS	12 809 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COOP. DE SOUTIEN A DOMICILE DU PAYS DES VERGERS	77 893 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LES GITES DES OIES BLANCHES INC.	46 196 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	BENADO INC	15 061 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	FABRIQUE NOTRE DAME DE FATIMA	1 736 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DES JEUNES DE FARNHAM INC.	2 334 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA BOUFFE DU CARREFOUR	2 231 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DES JEUNES DE FARNHAM INC.	26 967 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COMQUAT	51 945 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA MOSAIQUE, CENTRE D'ACTION BENEVOLE ET COMMUNAUTAIRE	4 000 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE	56 539 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'INTERVENTION-JEUNESSE DES MASKOUTAINS	30 769 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-HYACINTHE INC.	32 530 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	M.R.C. CHAMPLAIN	12 250 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LA MONTEREGIE	18 870 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	P.L.A.C.E. RIVE-SUD. PROJET LOCAL D'AIDE EN CREATION D'EMPLOI	46 698 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE DE FEMMES LE FARE	47 963 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	PAVILLON MARGUERITE DE CHAMPLAIN	18 314 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	FOYER JEUNESSE L'ARCHE	18 194 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COOPERATIVE DE SOLIDARITE EN ENTRETIEN MENAGER DU BAS-RICHEL	64 884 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE DE SOLIDARITE FAMILIAL "SOURIRÉ SANS FAIM"	26 204 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COMITE DES CITOYENS DU LOGEMENT DE CHATEAUGUAY	25 910 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ASSOCIATION DES PERSONNES APHASIQUES RICHELIEU-YAMASKA	17 060 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAINTIEN PLUS	10 193 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LE PACTE DE RUE INC.	9 615 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COMQUAT	5 488 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	D'MAIN DE FEMME	18 450 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE ROUSSILLON	17 000 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	SERVICES DOMESTIQUES NETTOIE-NET	16 192 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON ALTERNATIVE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (MADH) INC.	19 148 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ASSOCIATION DE LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE DE LA REGION DE	12 898 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CUISINE POPULAIRE ST-EUGENE	29 178 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	SERVICES D'AIDE DOMESTIQUE AFSAS	62 399 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE	2 302 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA CROISEE DE LONGUEUIL INC.	50 671 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	A.C.E.F. DU HAUT SAINT-LAURENT	6 204 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COMITE DES CITOYENS DU LOGEMENT DE CHATEAUGUAY	21 773 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE	19 975 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	SOCIETE D'HISTOIRE DE LONGUEUIL	66 609 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CARREFOUR DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU SUROIT	27 533 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COOP DE SOLIDARITE DE SERVICES A DOMICILE AUX PTITS SOINS	69 109 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'OURSON DORE INC.	4 520 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE SINO-QUEBEC DE LA RIVE-SUD	43 768 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LES POPOTES ROULANTES DU CARREFOUR DU PARTAGE DE VALLEYFIELD	28 121 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'OPTION BROME-MISSISQUOI	8 098 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA MOSAIQUE, CENTRE D'ACTION BENEVOLE ET COMMUNAUTAIRE	19 477 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'ECOLE DE LA VIE LONGUEUIL	3 418 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CLUB DES JEUNES DE LONGUEUIL	5 640 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	PSYCOHESION INC.	32 060 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE ACTION BENEVOLE DE GRANBY INC.	19 000 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CARREFOUR - DIGNITE (ST-JEAN)	41 255 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ECLUSIER DU HAUT-RICHELIEU	6 005 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA BOUFFE ADDITIONNELLE	1 867 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DES FEMMES DU H.R.	21 285 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	SOLIDARITE ETHNIQUE REGIONALE DE LA YAMASKA	44 572 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	HEBERGEMENT MAISON DE LA PAIX INC.	6 219 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	PARRAINAGE CIVIQUE DU HAUT-RICHELIEU	22 509 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	SERVICES COMMUNAUTAIRES DE VILLE DE LAC BROME INC.	28 491 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COOP DE SOLIDARITE EN SERVICE D'AIDE A DOMICILE MOBIL'AIDE	9 998 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COMPLEXE LE PARTAGE	33 541 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	HEBERGEMENT LA C.A.S.A. BERNARD HUBERT	13 780 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DES JEUNES DE VAUDREUIL-DORION	22 271 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'ACTION BENEVOLE L'ACTUEL	24 011 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LE PONT DU SUROIT	16 045 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	RESSOURCE DE TRANSITION LE TOURNANT INC.	12 061 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COOPERATIVE DE SOLIDARITE EN SOUTIEN A DOMICILE, AIDE RIVE-S	77 893 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ACTION JEUNESSE ST PIE X DE LONGUEUIL INC	65 930 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DE LA RIVE-SUD	13 672 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CORPORATION DE DEV. COMMUNAUTAIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES	25 656 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	OPERATION EMPLOI	3 321 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE REGIONALE D'HENRYVILLE	16 540 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	C.I.T. CHATEAUGUAY INC.	215 846 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE ACTION BENEVOLE VALLEYFIELD	18 631 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	SOCIETE D'HISTOIRE DE ST-HUBERT	6 279 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MOULIN DE LA SOURCE	2 877 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'ELAN-DEMAIN INC.	32 232 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DE QUARTIER DESORMEAUX	29 256 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LE PHARE ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS MALADE MENTAL	19 245 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CAFE DES 2 PAINS VALLEYFIELD INC	17 391 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LE PHARE, SOURCE D'ENTRAIDE	16 950 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"	28 897 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	UNE AFFAIRE DE FAMILLE...	18 039 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE ROUSSILLON	3 500 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	RESIDENCE ELLE DU HAUT ST-LAURENT	2 617 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	AUBERGE SOUS MON TOIT	28 465 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	TRAIT D'UNION MONTEREGIEN	2 243 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	RADIO COMMUNAUTAIRE INTERGENERATION JARDIN DU QUEBEC, CHOC-F	9 128 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ASS. CANADIENNE POUR LA SANTE MENTALE FILIALE HAUT-RICHELIEU	51 276 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON JACQUES FERRON	33 906 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MOUVEMENT ACTION-CHOMAGE DE SAINT-HYACINTHE	16 816 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE BEAUHARNOIS-SALAB	37 986 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE	8 938 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COFFRE INC.	7 644 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	GRUPE D'ENTRAIDE L'EXPRESSION LIBRE DU HAUT RICHELIEU	33 136 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA CROISEE DE LONGUEUIL INC.	145 266 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	SERVICE EXTERNE DE MAIN-D'OEUVRE (S.E.M.O.) DE GRANBY ET REG	39 190 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA CLE SUR LA PORTE	23 922 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE WATERLOO INC.	14 598 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	M.R.C. BEAUHARNOIS-SALABERRY	7 000 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICAL INTENSIF (SAMI)	16 195 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA PARENT'R'AIDE	8 305 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'ARDOISE DU BAS-RICHELIEU	71 382 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	GRANDS FRERES/GRANDES SOEURS DU SUROIT INC.	27 581 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LE PHARE ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS MALADE MENTAL	7 069 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES RIVIERES (R.O	11 721 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE DE SOLIDARITE FAMILIAL "SOURIRE SANS FAIM"	7 535 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CARREFOUR JEUNESSE D'IBERVILLE	4 391 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	GRUPE D'ENTRAIDE G.E.M.E.	23 225 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	GRUPE ENTREPRENEUR SOLIDAIRE DU BAS-RICHELIEU	17 991 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	REGROUPEMENT DES ASSISTES SOCIAUX DU BAS-RICHELIEU	4 500 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COUP POUCE DES MOISSONS INC.	90 334 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	VIA L'ANSE	24 557 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	PREMIERS PAS-HOME-START	43 446 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LAMAISON DES JEUNES L'ENTRACTE STE-MARTINE, STPAUL DE CHATEAU	14 826 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LE FOYER ST-ANTOINE DE LONGUEUIL INC.	12 903 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLEE DU RICHELIEU	2 314 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA GARE:ALTERNATIVE A LA VIOLENCE	7 292 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'EXIT DE WATERLOO	28 690 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA BOITE A LETTRES DE LONGUEUIL	3 764 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LE COMITE LOGEMENT DE VALLEYFIELD	19 791 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'ECOLE DE LA VIE LONGUEUIL	17 085 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DES JEUNES JEUNESSE SANS PAREILLE	2 603 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE DE BEDFO	3 004 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	FEDERATION DES COOPERATIVES D'HABITATION MONTEREGIENNE	72 913 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE ACTION BENEVOLE DE BEAUHARNOIS	13 359 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON LE BALUCHON	10 513 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA CLE DES MOTS	12 582 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LES GITES DES OIES BLANCHES INC.	17 388 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	GRUPE D'ENTRAIDE IOTA	33 665 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ACTION PLUS DE FARNHAM	4 616 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DE JEUNES SAC-ADO	4 604 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	SOCIETE POUR L'EPANOUISSEMENT DES JEUNES DE ST-AMABLE	14 651 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	JEUNESSE BEAUHARNOIS	40 662 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'ENTRAIDE PLUS	13 362 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU HAUT-ST-LAUREN	3 196 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CLUB DES PETITS DEJEUNERS DU QUEBEC INC.	40 567 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DES JEUNES LE BOUM DE BEDFORD	6 279 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA PASSERELLE DES MOUSSES	2 902 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CUISINE COLLECTIVE 7-D	38 837 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COOP DE SOLIDARITE AUTONOMIE CHEZ-SOI	96 452 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE DE FEMMES LA MARG'ELLE INC.	58 441 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON D'HEBERGEMENT ET DE TRANSITION L'EGIDE	4 605 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CEGEP SAINT-JEAN SUR RICHELIEU	32 314 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE FARNHAM INC.	8 037 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA PASSERELLE DES MOUSSES	26 364 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	BALLET CLASSIQUE HAUT-RICHELIEU	8 895 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'ANTRE-TEMPS LONGUEUIL SERVICE D'AIDE AUX JEUNES ADULTES	22 831 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CLUB KINSMEN DE DELSON INC.	3 594 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE PARENTS-ENFANTS DE VAUDREUIL-SOULANGES INC.	28 442 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ENTRAIDE POUR MONOPARENTALES ET FAMILLES RECOMPOSEES DU SURO	2 866 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	S.O.S. DEPANNAGE GRANBY ET REGION INC.	48 849 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AINEES ET AINES DE LONGUEUIL.	43 585 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	SERVICES ET FORMATION AUX IMMIGRANTS EN MONTEREGIE-(SFIM)	67 619 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ASSOC. DES DEVENUS SOURDS DES MALENTENDANTS DU QUEBEC	26 790 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DES JEUNES DE ST.-BRUNO INC.	1 737 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'ACTION BENEVOLE SOULANGES	4 328 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ASSOCIATION DE LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE DE LA REGION DE	8 372 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COIN DU PARTAGE DE BEAUHARNOIS INC.	1 757 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE FARNHAM INC.	14 168 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	SEVICE D'INTEGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA MONTEREGIE	34 203 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LE GROUPE D'ENTRAIDE LE DAHLIA DE BEAUHARNOIS	5 630 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DES JEUNES DE FARNHAM INC.	1 884 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU BAS-RICHELIEU	2 870 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CORPORATION D'INITIATIVE SOCIO-ECONOMIQUE REGIONALE	7 268 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	"MAISON D'HEBERGEMENT DEPANNAGE DE VALLEYFIELD" M.H.D.V.	33 230 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA MAISON DES JEUNES DE GRANBY	12 459 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'ACTION BENEVOLE "LES PTITS BONHEURS" DE ST-BRUNO	22 664 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA CLE SUR LA PORTE	27 738 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	HEBERGEMENT LA PASSERELLE	27 162 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE DE PARTAGE COMMUNAUTAIRE JOHANNAIS (C.P.C.J.)	39 399 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COOPERATIVE DE SOLIDARITE EN ENTRETIEN MENAGER DU BAS-RICHEL	5 520 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LA MAISON DE JONATHAN INC.	57 139 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	P.L.A.C.E. RIVE-SUD, PROJET LOCAL D'AIDE EN CREATION D'EMPLO	183 105 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DE JEUNES DES QUATRE LIEUX	4 395 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COOP DE SOLIDARITE EN SERVICE D'AIDE A DOMICILE MOBIL'AIDE	24 002 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	TRAIT D'UNION MONTEREGIEN	18 284 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MUNICIPALITE DU VILLAGE DE LACOLLE	2 390 \$

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 ENGAGEMENTS POUR DES PROJETS AYANT DÉBUTÉ ENTRE LE 1ER AVRIL 2000 ET LE 31 MARS 2001
 ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001
 DONNÉES EN DATE DU 12 MARS 2001

NOM DE LA RÉGION	NOM DE L'EMPLOYEUR	ENGAGEMENT TOTAL
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON DE QUARTIER DE ST-CONSTANT INC.	8 267 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ASSOCIATION DE PARENTS EN DEFICIENCE INTELLECTUELLE ET PHYSI	27 422 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE AMITIE JEUNESSE DE CHAMBLY INC.	21 872 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DE LA RIVE-SUD	21 228 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CARREFOUR COMMUNAUTAIRE L'ARC EN CIEL	11 721 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLEE DU RICHELIEU	18 784 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES DU HAUT ST-LAURENT	50 627 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CENTRE D'ARTS VISUELS DE SAINT-HUBERT	34 497 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	COMITE LOGEMENT BEAUHARNOIS	3 222 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	HEBERGEMENT MAISON DE LA PAIX INC.	45 194 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LE REPAS DU PASSANT	23 818 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	M.R.C. BROME MISSISQUOI	37 500 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'ENTRAIDE CHEZ NOUS	18 973 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	PSYCOHESION INC.	4 276 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'ASSOCIATION DE PARALYSIE CEREBRALE DU QUEBEC INC.	20 106 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	"MAISON D'HEBERGEMENT DEPANNAGE DE VALLEYFIELD" M.H.D.V.	34 744 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	LES GRANDS FRERES ET LES GRANDES SOEURS DE ST-HYACINTHE INC.	30 209 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	TABLE DE CONCERTATION DES COOPERANTS DE LA MONTEREGIE	19 095 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	CAREFOUR FAMILIAL DU RICHELIEU INC.	70 004 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	ALTERNATIVE CENTRE-GENS	17 659 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	L'ENTRAIDE CHEZ NOUS	6 212 \$
DIRECTION REGIONALE MONTEREGIE	MAISON ALTERNATIVE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (MADH) INC.	45 968 \$
DIRECTION REGIONALE NORD-DU-QUEBEC	WASKAGANISH CULTURAL INSTITUTE	7 953 \$
DIRECTION REGIONALE NORD-DU-QUEBEC	MIRADOR DES MARMOTS	1 518 \$
DIRECTION REGIONALE NORD-DU-QUEBEC	MIRADOR DES MARMOTS	1 465 \$
DIRECTION REGIONALE NORD-DU-QUEBEC	LA TELEVISION COMMUNAUTAIRE DECHAPAIS CHIBOUGAMAU	11 799 \$
DIRECTION REGIONALE NORD-DU-QUEBEC	AGGLOMERATION DE VAL PARADIS-MUNICIPALITE DE LA BAIE JAMES	13 408 \$
DIRECTION REGIONALE NORD-DU-QUEBEC	CLUB DE MOTONEIGE DES DEUX MONTAGNES	7 985 \$
DIRECTION REGIONALE NORD-DU-QUEBEC	COOPERATIVE AGRO-FORESTIERE DE BEAUCANTON	3 648 \$
DIRECTION REGIONALE NORD-DU-QUEBEC	LA COUVEE INC.	22 510 \$
DIRECTION REGIONALE NORD-DU-QUEBEC	SUKLIATEET AUPALUK DAY CARE	27 657 \$